

# Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen

Académie des sciences, belles-lettres et arts (Rouen). Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen. 1807.

**1/** Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

**2/** Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

**3/** Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

**4/** Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

**5/** Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

**6/** L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

**7/** Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter [reutilisationcommerciale@bnf.fr](mailto:reutilisationcommerciale@bnf.fr).

*Contenu la Convention*

PRÉCIS ANALYTIQUE

DES TRAVAUX DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN

PENDANT L'ANNÉE 1891-1892



ROUEN

IMPRIMERIE DE ESPÉRANCE CAGNIARD

PARIS. — A. PICARD, rue Bonaparte, 82

—  
1893







**PRÉCIS ANALYTIQUE**  
**DES TRAVAUX DE**  
**L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES & ARTS**  
**DE ROUEN**  
Pendant l'année 1891-1892.

## ARTICLE 59 DES STATUTS

L'Académie déclare laisser à leurs auteurs toute la responsabilité des opinions et des propositions consignées dans les ouvrages lus à ses séances ou imprimés par son ordre.

Cette disposition sera insérée, chaque année, dans le Précis de ses travaux.

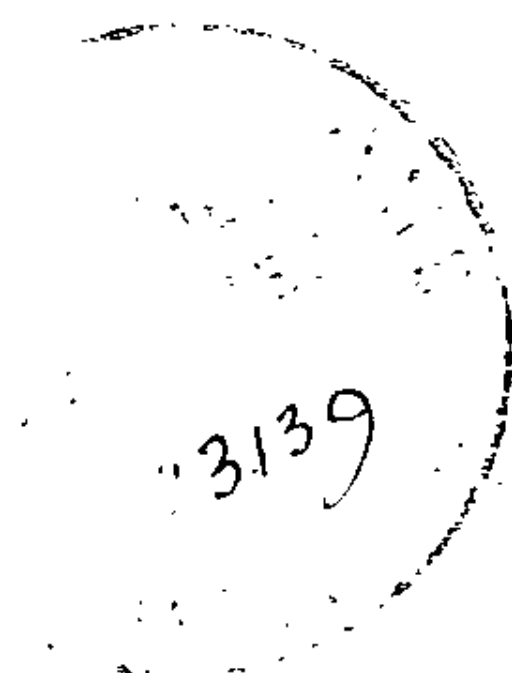
---

PRÉCIS ANALYTIQUE  
DES TRAVAUX DE  
**L'ACADÉMIE**

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN

PENDANT L'ANNÉE 1891-1892



ROUEN

IMPRIMERIE DE ESPÉRANCE CAGNIARD

PARIS. — A. PICARD, rue Bonaparte, 82

—  
1893





# SÉANCE PUBLIQUE

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN

TENUE LE 15 DÉCEMBRE 1892, DANS LA GRANDE SALLE DE L'HÔTEL-DE-VILLE

---

Présidence de M. l'abbé VACANDARD

---

La séance publique annuelle de l'Académie a été tenue dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville le jeudi 15 décembre 1892.

Plusieurs représentants de la Magistrature, du Barreau, de l'Administration municipale, de l'Université s'étaient joints à l'Académie. Mgr l'Archevêque, M. le Général commandant le 3<sup>e</sup> corps d'armée, M. le Premier Président, M. le Préfet, M. le Procureur Général, M. le Maire s'étaient excusés auprès de M. le Président de ne pouvoir se rendre à l'invitation de la Compagnie.

M. le Président a ouvert la séance à huit heures un quart et donné la parole à M. Lecaplain, directeur de

l'École supérieure des Sciences et des Lettres, pour la lecture de son discours de réception. Le savant physicien a exposé les théories les plus récentes sur les causes des phénomènes naturels : mais, arrêté devant l'impossibilité d'expliquer scientifiquement l'origine de la vie, il proclame la nécessité d'un Dieu créateur.

M. le Président a répondu à ce discours par une étude sur le transformisme et la science positive.

M. Samuel Frère, au nom de M. Henri Frère empêché, M. P. Allard, M. Roberty ont lu les rapports sur les prix de vertu, et c'est au milieu des applaudissements que Isidore Canterelle, patron du canot de sauvetage de Saint-Valery-en-Caux, la demoiselle Élise Bellest, Bunel, garde champêtre à Amfreville-la-Mivoie, sont venus recevoir les prix La Reinty, Oct. Roulland, et Dumanoir. M<sup>lle</sup> Marine Jolly, de Bretteville, attributaire de l'autre prix Roulland, étant décédée au mois d'octobre dernier, M. le Rapporteur proclame son nom, et, avec une douloureuse émotion, dépose sur sa tombe la couronne méritée par son dévouement fraternel.

La séance s'est terminée par une audition musicale.

Le programme comprenait plusieurs fragments de l'oratorio *Les Béatitudes*, de M. l'abbé Bourdon, membre de l'Académie, *La Tombe dit à la Rose*, mé-



lodie du même compositeur sur une ballade de Victor Hugo, et un fragment de son oratorio *l'Enfance de Samuel*. Ces œuvres de notre confrère ont été suivies de *l'Extase*, de Hector Salomon, et du quatuor de *Henri VIII*.

M<sup>mes</sup> Andral, contralto, du Théâtre-des-Arts, et Cornubert, MM. Smeesters et Corin, du même théâtre, et l'excellente maîtrise de la Primatiale, accompagnés de plusieurs artistes rouennais, ont conquis tous les suffrages, et il n'est que juste de constater notamment le succès obtenu par l'auteur et par les interprètes du chœur de *l'Enfance de Samuel*.

La séance a été levée à onze heures et demie.

---





# DISCOURS DE RÉCEPTION

De M. LECAPLAIN

---

MESSIEURS,

L'Académie de Rouen a compté dans ses rangs deux membres de ma famille, qui avaient su se concilier, par leur intelligence et par leur cœur, une sympathie dont ils appréciaient grandement tout le prix. Votre docte assemblée a bien voulu accorder au petit-fils et au neveu un peu de l'estime dont naguère elle entourait le grand-père et l'oncle, et elle a ouvert ses portes toutes grandes, sans trop regarder au mérite personnel du nouvel élu. Croyez, Messieurs, aux sentiments de reconnaissance qu'éveille en moi l'honneur insigne que vous me rendez aujourd'hui avec tant d'éclat. Ma joie, je l'avoue, serait pleine et entière si elle n'était légèrement troublée par la nécessité de discourir. Nul ne peut franchir le seuil de cette enceinte sans dissenter sur quelque point de doctrine : *dura lex, sed lex*. Loin de moi, du reste, la pensée de critiquer cet antique usage. Qui de vous, en effet, renoncerait de bonne

grâce à ces réunions pleines de charme, où si souvent ont retenti vos voix éloquentes ? Que ne puis-je, à mon tour, dans un langage hautement inspiré, développer avec art quelque grande pensée ! N'attendez pas de moi, cependant, ce plaisir délicat. Celui qui se livre aux études abstraites n'est pas souvent un rhéteur ; il ignore le secret des grands mouvements oratoires qui captivent et qui entraînent.

Si la science a bien sa poésie, ne garde-t-elle pas presque toujours cette austérité sévère qui en est comme la caractéristique ? Au danger de vous entretenir, je préférerais la douce satisfaction de vous entendre ; mais la tradition s'impose, et, sans prolonger l'exorde, j'aborde mon sujet ; il comprendra deux parties distinctes :

1° L'explication des phénomènes naturels par la seule hypothèse de la matière et du mouvement ;

2° La nécessité absolue d'une cause première créatrice du mouvement et de la vie.

Le thème est grave et quelque peu ardu, mais assurément digne de vos méditations. Vous voudrez pardonner, je l'espère, les nombreuses lacunes que le temps consacré à cette harangue ne m'a pas permis de combler.

#### PREMIÈRE PARTIE

Le but unique de la science est la recherche de la vérité. « La vérité, dit un orateur illustre, est la seule chose qui soit digne de nos soins et de nos recherches. Elle seule est la lumière de notre esprit, la règle de

« notre cœur, l'adoucissement de nos maux. Elle seule  
« immortalise ceux qui l'ont aimée. » L'homme ne  
peut vivre sans elle. Il la poursuit avec ardeur, sans  
ménager ni son temps ni ses forces. Semble-t-elle lui  
échapper, son esprit est troublé et inquiet.

Il se demande avec angoisse quel est son rôle sur  
cette terre qu'il foule aux pieds, et quelles destinées  
l'attendent. S'il croit la posséder, il oublie les sacrifices  
qu'il a faits pour la découvrir, en contemplant ses traits  
célestes. Ce besoin insatiable de connaître l'a poussé  
aux entreprises les plus audacieuses, souvent même les  
plus téméraires. Il a bravé tous les dangers, affronté  
tous les périls. Aucune force n'a pu le retenir, aucun  
échec ne l'a rebuté. Il a sondé les profondeurs de  
l'Océan pour lui arracher ses secrets; il a fouillé les  
entrailles de la terre pour y déchiffrer l'histoire de son  
incomparable domaine; il s'est élevé dans les hautes  
régions de l'atmosphère pour s'ouvrir des voies nou-  
velles; il a plongé ses regards dans le firmament pour  
suivre les astres dans leurs évolutions; il a scruté avec  
une opiniâtreté sans égale les ruines des cités antiques  
pour y trouver les traces de leur ancienne splendeur et  
les hauts faits des générations ensevelies dans la pous-  
sière des tombeaux. Ni les feux brûlants des tropiques,  
ni les glaces désolées des pôles n'ont enrayé sa course.  
Dans tous les pays, et à toutes les époques, l'histoire  
nous montre à l'œuvre ces pionniers de la civilisation et  
du progrès; mais le xix<sup>e</sup> siècle n'a-t-il pas surpassé  
tous les autres par la grandeur de ses découvertes et la  
hauteur de ses conceptions? Sans doute, il a profité des



matériaux accumulés par l'infatigable labeur de ceux qui, les premiers, ont ouvert la voie et défriché le terrain; mais avec quel art il a su grouper les éléments dont il disposait! et quelle sagacité il a déployée dans les déductions qu'il en a tirées! Mon intention n'est pas de dérouler devant vous le magnifique panorama des inventions surprenantes qui ont transformé la face du monde; la tâche serait trop lourde, et il faut choisir. Or, parmi les brillantes découvertes qui donneront à notre siècle une auréole de gloire d'un éclat incomparable, la plus importante par sa généralité et ses conséquences est la thermodynamique, qui trouve l'origine de la chaleur dans un mouvement vibratoire. Elle a jeté les bases d'une physique nouvelle en synthétisant tous les phénomènes, en les ramenant tous à une cause générale, et en y montrant l'unité sous la diversité apparente. Elle a inspiré aux penseurs une conception de l'univers, dont le double caractère est la simplicité et la grandeur. Elle a renversé sans crainte et sans remords tout l'ancien édifice pour en rebâtir un nouveau, dont toutes les parties se relient dans un harmonieux ensemble. Franchissant sans hésitation les limites du monde inorganique, elle a soumis à son contrôle le monde organisé. D'un pas ferme et assuré, elle est entrée dans le domaine de la physiologie, pour faire obéir à ses lois l'organisation humaine elle-même, et, pour couronner l'œuvre, elle a porté le trouble dans les spéculations de la philosophie et fait chanceler les bases sur lesquelles cette science si haute appuyait ses doctrines et qu'elle croyait inébranlables.

Jusqu'à nos jours, vous le savez, les divers ordres de phénomènes trouvaient leur explication dans l'existence d'un nombre égal de fluides, entités, mal définies d'ailleurs, auxquelles on prêtait obligeamment les qualités nécessaires aux besoins de la cause. Le procédé était si simple. Ne tranchait-il pas d'un seul coup toutes les difficultés pendantes avec la douce illusion du savoir? Au fond, quel illogisme et quel singulier moyen de cacher son ignorance!

Plus circonspecte, la physique moderne n'admet plus qu'un fluide unique, qu'elle baptise du nom d'éther. Il remplit les espaces célestes, les interstices de tous les corps, le vide barométrique lui-même; en un mot, il est partout. Sa subtilité est telle qu'il s'ébranle en une seconde sur une longueur qui n'atteint pas moins de 77,000 lieues.

La base des théories actuelles réside dans un seul fait dont voici l'expression :

Le mouvement se transforme en chaleur et la chaleur en mouvement. La science établit ce principe, pierre angulaire de tout l'édifice, sans faire appel à aucune hypothèse; elle ne prend à témoin que l'observation rigoureuse des faits et l'expérience variée sous mille formes diverses. Un exemple suffira pour bien mettre en lumière la justesse des idées de l'École moderne.

Sur une plaque de blindage, assez forte pour résister, dirigeons, pendant la nuit, le tir d'une puissante pièce d'artillerie. Le projectile sort de l'arme avec une prodigieuse vitesse; quelques secondes s'écoulent; il est subitement arrêté dans sa course vertigineuse, l'obstacle

inébranlable ne cède pas au terrible choc. Quel spectacle va s'offrir à nos yeux ? Toute l'énergie que possède le boulet destructeur va-t-elle s'anéantir et disparaître à jamais, ou va-t-elle, avec la rapidité de l'éclair, revêtir une autre forme accessible à nos sens ? Portons nos regards vers la cible frappée ; une vive lumière apparaît tout à coup, le projectile est incandescent. Nul doute n'est possible, le mouvement s'est métamorphosé en chaleur.

Le phénomène est réversible, et la chaleur, à son tour, est susceptible de se transformer en mouvement. La machine à feu que l'industrie emploie à tant de travaux divers en est une preuve irrécusable. La vapeur sort de la chaudière et se répand dans le corps de pompe ; elle y éprouve un refroidissement subit. Son énergie calorifique n'est pas rentrée dans le néant ; elle a mis le piston en marche, et sous cette forme nouvelle la chaleur s'est faite l'auxiliaire le plus docile et le plus puissant de l'homme.

Mais quel est le mécanisme des transformations qui se révèlent à nous d'une manière si nette et si précise ? Une simple hypothèse en explique le jeu. Les molécules des corps sont en perpétuelle vibration. Plus leurs oscillations sont rapides, plus la température est élevée. Si le boulet est devenu lumineux, c'est que la vitesse prodigieuse dont il était animé, loin de disparaître, est venue donner une impulsion nouvelle et subite aux atomes qui le constituent. Si la vapeur s'est refroidie dans le cylindre d'une manière si instantanée, c'est



qu'elle a communiqué une partie de sa vitesse au piston mobile.

L'étude attentive de tous les phénomènes naturels nous dévoile bien d'autres secrets. Que voyons-nous dans le téléphone, cet instrument si merveilleux qu'on a refusé de croire à sa réalité? Au départ, l'onde sonore se module en onde électrique, et cette dernière, à l'arrivée, restitue l'onde sonore avec une fidélité parfaite; la voix est nettement perçue; on croirait presque à une mystification. Chose plus étonnante encore! un simple fil de métal transporte à quinze lieues de distance le travail de trois cents chevaux-vapeur recueilli à l'une de ses extrémités. Un jour viendra, nul n'en peut douter, où les marées de l'Océan, qui recèlent dans leurs vagues écumantes une force si prodigieuse, animeront, comme par enchantement, les machines multiples de nos grands centres industriels.

Toutes les forces de la nature peuvent se transformer les unes dans les autres. L'électricité se métamorphose en lumière, et nos édifices s'inondent tout à coup d'une éblouissante clarté; en chaleur, et les corps les plus réfractaires sont fondus; en magnétisme, et nos missives parcourent le globe, sans avoir à craindre ni la violence des tempêtes ni la fureur des flots.

L'unité des forces physiques et la conservation de l'énergie, tel est le résultat le plus considérable d'efforts inouïs poursuivis pendant tant de siècles avec une patience que rien n'a lassée.

Une conception nouvelle de l'univers est maintenant possible. Au début, l'éther seul s'agite. Les atomes de

cette substance primordiale se transportent en tous sens dans les espaces infinis, en même temps qu'ils tournent rapidement sur eux-mêmes. Ils se rencontrent, se choquent, rebondissent les uns sur les autres ou se groupent pour former les corps. Le premier agrégat donne naissance à l'hydrogène, et par des modes divers de condensation, ce gaz subtil produit à son tour les autres substances dont l'origine est commune, malgré les aspects si variés qu'elles savent revêtir.

La matière est unique ; comme le pensaient les alchimistes, la pierre philosophale n'est plus une chimère. Le mouvement produit les effets que nous attribuons à des forces spéciales ; il suffit avec la matière à tout expliquer. La gravitation elle-même n'échappe pas à la loi générale, et si deux corps semblent s'attirer, c'est qu'ils sont poussés l'un vers l'autre par les chocs répétés qu'ils reçoivent des atomes étherés, comme d'une nuée incessante de projectiles. Le grand principe de Newton se rattache ainsi à cette unité majestueuse dans laquelle tout vient se fondre.

Quelle merveilleuse simplicité sous tant d'apparences multiples ! L'énergie primitive donnée au monde règle les mouvements des astres, les grondements de la foudre, les mugissements de la tempête. Elle produit les oscillations de l'aiguille aimantée qui dirige les navigateurs sur les mers incertaines. C'est à elle encore que sont dus les effets si variés de la chaleur et de l'électricité. La chute des corps graves enfin et les combinaisons mystérieuses des atomes n'échappent pas à la loi générale qui gouverne le monde.



L'énergie se déverse par mille canaux divers. On croit la saisir, elle n'est déjà plus là où nous la cherchons. Véritable Protée, elle change à chaque instant de forme, comme pour se mieux dérober à nos recherches. Quand elle a terminé son cycle, elle n'a rien perdu de sa puissance, et aussi active que jamais, elle rentre dans le torrent général pour toujours recommencer.

Est-ce à dire, Messieurs, que l'œuvre soit achevée et que le savant n'ait plus qu'à se reposer sur les lauriers conquis. Non certes, et la sagesse commande ici la plus grande réserve. Le chercheur trace péniblement sa route dans un désert au mirage trompeur. Plus il avance, plus l'horizon recule, et le découragement le saisirait bientôt, si le besoin d'éclairer toute chose ne le poussait toujours en avant sans lui laisser jamais ni trêve ni merci.

Quel génie, en effet, fixera maintenant les rapports déterminés suivant lesquels tous les mouvements se transforment les uns dans les autres ? Qui déterminera l'équivalent mécanique de l'électricité, du magnétisme, des affinités chimiques ?

La synthèse générale que nous venons d'esquisser est-elle la résultante d'idées vraiment neuves et originales ? A ne voir que la superficie des choses, le principe de l'unité des forces physiques semble avoir été pressenti dès les temps les plus reculés.

*Quid est quod futurum est ?*

*Hoc quod factum est antea.*

Leucippe, cinq cents ans avant Jésus-Christ, s'exprimait ainsi : « Les atomes ont la propriété du mouve-

« ment. C'est par leurs combinaisons et leurs séparations que les choses naissent et se détruisent. » Démocrite, d'Abdère, disciple de Leucippe, développe la doctrine du maître. Toute influence active est un mouvement par suite d'un contact.

Épicure fait une théorie complète des atomes. Il les suppose crochus, animés de mouvements obliques, les uns par rapport aux autres. Ils se saisissent, se groupent et forment ainsi tous les corps. On trouve un magnifique développement de ce système dans le poème de Lucrèce : *De rerum natura*.

Mais c'est Descartes qui s'est le plus rapproché des conceptions modernes. « Je tiens, dit-il, qu'il y a une certaine quantité de mouvement dans toute matière créée, qui n'augmente et ne diminue jamais, et lorsqu'un corps en fait mouvoir un autre, il perd juste ce qu'il donne » ; et le grand philosophe ajoute plus loin : « Donnez-moi de la matière et du mouvement et je constitue le monde. »

Ainsi, la transformation de chaleur en travail est indiquée deux siècles avant que l'expérience soit venue lui donner son irrécusable sanction. Combien est justifié ce jugement porté sur le précurseur des physiciens modernes : « Il osa fouler aux pieds ces idoles que tant de siècles avaient adorées. Il se fit lui-même des ailes, et il s'envola, frayant ainsi une route nouvelle à la raison captive. »

Le temps a continué son cours ; le rêve est devenu réalité. Les idées de Descartes, prises d'abord comme un écart de son grand génie, ont été confirmées par des

preuves éclatantes. La doctrine actuelle, qui n'en est qu'un brillant développement, est en effet basée sur des faits tellement nombreux, et sur des mesures si précises, qu'elle se présente avec un caractère indéniable de certitude. Elle apparaît comme un phare lumineux, projetant d'éblouissants rayons dans un monde qui semblait devoir rester à jamais fermé à nos regards.

## DEUXIÈME PARTIE

L'homme ne peut se défendre d'un sentiment de légitime fierté quand il songe que l'atome sur lequel il s'agite, et la seconde qu'il a vécu, lui ont suffi pour saisir dans ses grandes lignes le plan incomparable de la création. Qu'il garde cependant une juste mesure dans l'appréciation de son œuvre.

Que de questions à résoudre ! que de mystères encore ! La science explique-t-elle la vie ?

Qu'est-ce que la science si elle n'explique pas la vie ? Quelques efforts que nous fassions pour écarter de notre route ce problème qui nous trouble à si juste titre, une force invincible nous y ramène toujours, et nous tendons nos mains suppliantes vers la science et vers la philosophie pour leur demander d'éclairer de leurs lumineux flambeaux le but de notre si court et si rapide voyage.

Loin de moi la prétention de vouloir trancher ce nouveau nœud gordien. Qu'il me suffise de montrer que les progrès accomplis ne portent pas une main sacrilège sur le fond commun de toutes les religions. Au



point de vue physique, l'homme obéit aux grands principes qui gouvernent le monde inanimé. Nous retrouvons dans le jeu du squelette les lois ordinaires du levier; les muscles agissent sur les os de manière à produire toujours le maximum d'effet. Le cœur fonctionne comme une pompe aspirante et foulante, et la circulation du sang est assurée par les formules de l'hydraulique. L'oreille est disposée comme une harpe éolienne dont les trois mille cordes nous permettent de percevoir les sons dans toutes leurs nuances et dans tous leurs degrés d'intensité. L'œil, ce miroir qui traduit la pensée, où se révèlent si fidèlement toutes les passions, la joie ou la douleur, l'amour ou la haine, la franchise ou la duplicité, obéit aux règles de l'optique avec une scrupuleuse exactitude. L'homme, enfin, d'après les beaux travaux de Hirn, transforme en travail mécanique une partie notable de la chaleur fournie par la combustion incessante dont son organisme est le siège. Sous ce rapport, il est comparable aux machines à feu. Mais quelle distance sépare ce moteur animé de ceux que les Papin, les Watt, et les Stephenson ont cependant si ingénieusement combinés. Son rendement est triple de celui des machines industrielles les plus perfectionnées. Cette supériorité n'est pas la seule. La petitesse de son volume et la faiblesse relative de son poids sont pour tous un sujet d'étonnement et d'admiration. Ne pèse-t-il pas, en effet, dix fois moins que le modèle le mieux conçu capable de fournir la même force? Pour les oiseaux, les résultats sont plus surprenants encore. Ces hôtes des bois, si vifs, si légers, fournissent dans leur vol rapide

cent fois plus de travail que les chefs-d'œuvre de la construction moderne. L'effort prodigieux qu'ils développent semble ne leur rien coûter. Les airs n'en retentissent pas moins de leurs gais refrains et de leurs ravissantes modulations. Les insectes, pour lesquels une fleur est un monde, une goutte d'eau un océan, ne le cèdent en rien à ceux avec lesquels ils semblent vouloir lutter d'agilité et de vitesse.

L'être vivant, enfin, par une sage prévoyance, que le moteur inconscient de nos usines ne connaîtra jamais, sait mettre en réserve l'excès de son combustible pour l'utiliser dans les cas de détresse : il est à lui-même son régulateur. L'excellence des œuvres de la nature apparaît là toute entière aux yeux les moins clairvoyants.

L'origine de la vie est-elle pour cela déchiffrée? Quel philosophe, doué d'un esprit vraiment scientifique, oserait élever une telle prétention? On veut tout expliquer, et l'on est arrêté dès les premiers pas, pour donner seulement de la vie une définition rigoureuse.

Pour Aristote, la vie est l'accroissement et le dépérissement ayant pour cause un principe qui a sa fin en soi.

Pour Kant, elle est un principe extérieur d'action.

Herbert Spencer avance qu'elle est la combinaison définie de changements hétérogènes à la fois simultanés et successifs, en correspondance avec des co-existences et des séquences externes.

Bichat la définit : l'ensemble des fonctions qui résistent à la mort.

Lamarck la caractérise : un état de choses qui permet le mouvement organique sous l'influence des excitants.

Je laisse ce tableau inachevé ; la fatigue naîtrait bien vite de considérations si abstraites.

Si ces conceptions de l'existence attestent toutes des connaissances exactes et des vues profondes, aucune d'elles n'est complète et ne satisfait pleinement l'esprit. Peut-il en être autrement quand on cherche à définir l'indéfinissable ? quand on s'attaque à l'essence même des choses et aux causes premières ? Si les difficultés sont si grandes quand il s'agit d'une simple définition, à quel degré de complication ne s'élèvent-elles pas quand on veut découvrir le grand mystère de la vie ? Un coup d'œil rapide sur les doctrines philosophiques qui ont traité ce sublime sujet les mettra en pleine lumière.

Le spiritualisme, dans ce qu'il a de plus pur, et qui n'est pas le spiritualisme moderne, professe pour la matière un profond dédain ; il lui suffit de vivre dans le monde des idées. Il rejette dans la catégorie des opinions tout ce que les choses matérielles et extérieures nous communiquent par la sensation. La philosophie de Platon en est la forme la plus parfaite. Elle tente d'arracher l'homme aux lourdes chaînes qui asservissent sa frêle existence. Elle est une aspiration constante à la vie éternelle.

« Je demande, s'écrie Cousin, ce que la philosophie  
« moderne pourrait ajouter aux arguments du divin



« Platon, qu'environnent à la fois la magie de l'anti-  
« quité et une éternelle évidence. »

Certes, aucune des qualités éminentes qui forment les grands penseurs n'a manqué au fondateur d'une illustre école. Il a resplendi d'une gloire dont le temps lui-même n'a pu ternir l'éclat. Sa sensibilité exquise, l'élévation de ses pensées, son enthousiasme pour le beau, poussé jusqu'à l'oubli de la terre, n'ont jamais été surpassés. Il a forcé ses adversaires eux-mêmes à s'incliner avec respect devant la grandeur et la noblesse de son caractère. Qui pourrait cependant s'empêcher de reconnaître qu'il a poussé jusqu'à l'excès le mépris des choses matérielles, pour se perdre dans les nuages d'un idéal trop absolu ? Est-il bien juste de limiter notre admiration à une partie seulement des œuvres de la nature ; de croire indigne de nous l'étude de ce chef-d'œuvre merveilleux qu'on appelle le corps humain ? N'est-ce pas au contraire le devoir de tous ceux qui méditent, que de scruter le monde qui nous entoure, pour tâcher d'en saisir les ressorts les plus intimes et les plus cachés ?

L'animisme reconnaît deux essences, l'esprit et la matière ; la seconde obéit en esclave soumis aux ordres formels de la première. Respectueux d'ailleurs des faits établis par la chimie moderne, ce système sait nettement distinguer la matière inorganique et la matière organisée. L'âme participe à la vie. Elle joue un rôle actif dans les opérations qui ne sont pas du domaine de la pensée. Le corps et l'âme se pénètrent et se fondent dans l'unité de l'être vivant. Mais comment un prin-

cipe immatériel peut-il exercer une action sur la matière, la mettre en mouvement, la diriger et procéder à des actes si divers. Là réside la difficulté, et ce serait manquer de bonne foi que de vouloir la dissimuler. Le lien nous échappe; sur ce point délicat la science reste muette, avec le sentiment profond de son impuissance. Cette raison suffit-elle pour chasser l'animisme dans le domaine des rêves? Bien des savants de haute valeur ne le pensent pas. Quelle conception touchant la vie ne soulève pas de graves et multiples objections? En est-il une seule qui se présente à nous avec ce caractère d'évidence et de certitude qui entraîne la conviction?

Pour ses adeptes, l'animisme est un moyen de concilier le spiritualisme avec les exigences de la science actuelle, et, sous ce rapport, il a droit à quelques égards, même au respect de ceux qui le combattent.

Le vitalisme pense défier toute critique en créant un principe intermédiaire, le principe vital, susceptible d'expliquer l'action réciproque de l'esprit et de la matière. Ce n'est plus un dualisme qu'on invoque, c'est une trinité. Mais quelle est donc cette essence nouvelle qui n'est ni matérielle ni spirituelle? Elle produit la pensée, et elle n'est pas la pensée; elle agit sur la matière, et elle n'est pas la matière. Le problème, en vérité, se complique, et les nuages s'accumulent au lieu de se dissiper. Les progrès accomplis depuis peu semblent battre en brèche la doctrine du vitalisme, et sur ses ruines, le dynamisme essaie de jeter ses fondements.

Le dynamisme considère tous les phénomènes comme



« dus à des mouvements, et, sous ce rapport, il diffère peu de celui de Descartes. La chaleur n'est-elle pas, en effet, pour ce grand philosophe, la source même de la vie? Tout est son œuvre, sauf la pensée, qui reste la fonction propre de l'âme. »

Le dynamisme revêt d'ailleurs deux formes aujourd'hui bien distinctes : le dynamisme physico-chimique et le dynamisme vital.

Le dynamisme physico-chimique explique le phénomène de la vie par la seule influence des forces universelles qui régissent le monde physique. « Quelle que soit, dit Berthelot, l'origine chimique d'un corps qui se rencontre dans la nature, sa formation dépend des mêmes réactions que celles que nous employons dans nos laboratoires. » La vie ne viole pas les grandes lois de la chimie. Claude Bernard est aussi affirmatif. Il ne s'agit pas ici, d'ailleurs, remarquons-le bien, de la cause première de la vie, mais des causes secondes, la science, d'après ces illustres savants, ne pouvant atteindre de plus hauts sommets. Ainsi, pour les partisans de ce système, quelque merveilleuses que soient les propriétés des corps vivants, quelle que soit la délicatesse inouïe de leurs mécanismes, leurs modes d'action dérivent toujours, soit du milieu qui les enveloppe, soit de celui où les organes s'agitent.

Sans méconnaître la valeur des arguments invoqués et l'autorité de ceux qui les font valoir, il est permis de remarquer que les phénomènes nerveux et les actions musculaires ne semblent pas dépendre des forces physico-chimiques. La doctrine en est réduite à n'y voir

qu'une manifestation électrique ; or, l'identité du phénomène nerveux et du phénomène électrique qui, à une certaine époque, a pu séduire bien des esprits, ne paraît plus en accord avec l'expérience.

Frappés par ces évidentes difficultés, quelques chercheurs ont cru faire la lumière en créant le dynamisme vital. Puisque certains faits paraissent échapper aux lois de la physique et de la chimie, force est d'admettre un principe nouveau, et nous retombons ainsi, par un autre chemin, sur le principe vital. Cette essence nouvelle subit d'ailleurs la grande loi de la transformation des forces. Les chefs de cette école ne récusent pas l'influence évidente des forces physico-chimiques. Pour eux, la vie est liée à une métamorphose particulière de l'énergie.

La plupart des dynamistes n'ont pas eu la pensée de remonter à l'origine même de la vie. Quelques-uns, cependant, n'ont pas gardé cette prudente réserve et ont voulu étayer le matérialisme sur une base scientifique. Écoutez leurs affirmations :

Tout dans les corps inorganiques n'est que transformation incessante de la matière. Force et matière ne sont qu'un. La matière n'est pas inerte ; les forces que nous avons crues hors d'elle sont en elle ; la substance du monde est esprit et vie ; l'intelligence et la pensée n'en sont que des phénomènes ; le mouvement se transforme non seulement en chaleur, en électricité, mais encore en vie, en pensée, en volonté, en action libre.

La science, Messieurs, n'a jamais tenu le langage étrange que vous venez d'entendre, car elle ne peut

manquer aux règles les plus simples de la logique, et tirer des conclusions qui ne sont pas dans les prémisses.

Sans doute, les changements organiques sont des effets physiques et peuvent être admis sans hésitation comme les équivalents des forces dépensées; mais la volonté, la pensée ne peuvent être considérées comme des forces physiques. La pensée n'est pas une force, parce qu'elle n'admet pas de mesure; ce qui ne peut se mesurer ne peut être une quantité, et ce qui n'est pas une quantité ne saurait être une force.

L'homme, vous le voyez, fait appel à toute la vigueur de son intelligence, à toute la vivacité de son imagination pour dévoiler le mystère si profondément caché de la vie; plus il interroge la nature, plus elle semble se dérober. On croit avoir tout éclairci, puis tout à coup les ténèbres renaissent de telle sorte que les systèmes se succèdent sans jamais pouvoir se fixer. Un certain nombre de faits restent enveloppés d'un voile impénétrable.

Il y a dans les phénomènes vitaux un arrangement spécial, un ordre qui est le trait caractéristique de l'être vivant. Ils se répètent éternellement suivant un plan déterminé en vue de l'organisation et de l'accroissement de l'individu. Cette admirable subordination, ce concert harmonieux des actes de la vie défient absolument notre perspicacité.

La forme si nettement définie qu'affecte chaque être échappe jusqu'ici à toute explication. Pourquoi l'homme, par exemple, revêt-il ces formes si parfaites,



si bien proportionnées, dont l'imitation est le triomphe des sculpteurs et des peintres ? Quelques physiologistes, je le sais, ont invoqué le déterminisme ; mais quelle cause détermine donc le déterminisme ?

L'origine du mouvement et l'origine de la vie sont des énigmes encore plus indéchiffrables. Une énergie indestructible anime l'univers, et nous assistons émerveillés à ses mille transformations ; mais cette énergie, qui l'a créée ? Qui a donné la première impulsion à la matière éthérée ? Qui a fait sortir du néant le premier être vivant ?

Darwin, dont l'œuvre a si grandement retenti, a cru pouvoir affirmer la variabilité de l'espèce. Il a essayé de reconstituer la chaîne non interrompue qui reliait l'espèce humaine aux simples monères. C'est dans le principe de la sélection naturelle et dans l'influence des milieux qu'il pense trouver le secret de ces transformations si multiples et si profondes. Je ne puis m'attarder à discuter la théorie de l'évolution adoptée par les uns avec tant d'enthousiasme, combattue par les autres avec tant d'acharnement. Rendons tout au moins à l'illustre naturaliste cette justice, qu'il n'a jamais prétendu expliquer l'apparition de la vie sur le globe. La création de l'être le plus simple lui a toujours paru aussi difficile à expliquer que celle de l'être le plus élevé dans l'échelle animale. C'est à tort qu'on l'a accusé d'athéisme, et je n'en veux pour preuve que ses propres paroles : « Dans  
« mes plus grands écarts, dit-il, je n'ai jamais été jus-  
« qu'à nier l'existence d'un Être suprême. »

Puisque la science et la philosophie sont impuissantes

à rendre compte de l'évolution de l'être et de sa forme ; puisque la science et la philosophie sont impuissantes à rendre compte de l'origine du mouvement et de l'origine de la vie, une invincible logique nous conduit nécessairement à l'existence d'une cause première, c'est-à-dire à Dieu.

Ni l'aveugle hasard, ni l'aveugle matière  
N'ont pu créer mon âme, essence de lumière ;  
Je pense ! ma pensée atteste plus un Dieu  
Que tout le firmament et ses globes de feu.

Les progrès de la science ne nous empêchent pas encore de nous écrier avec Euripide : « Ce qui vient de  
« la terre retournera à la terre, et ce qui doit la vie au  
« ciel reprendra son vol vers les hauteurs célestes. »

Je comprends, sans le partager, l'effroi de ceux qui redoutent les envahissements de la science. Ils sentent, avec Bernardin de Saint-Pierre, que la vie humaine, avec ses pompes et ses délices, cesse de paraître une vie quand elle cesse de paraître immortelle. Que ces craintes chimériques se dissipent. La science ne peut détruire toutes nos espérances, car elle ne peut tout expliquer. Spencer a posé une limite aux connaissances humaines, et distingué, avec raison, le connaissable de l'inconnaissable.

Voltaire ne disait-il pas :

La raison te conduit, avance à sa lumière,  
Marche encor quelques pas, mais borne ta carrière ;  
Aux bords de l'infini tu te dois arrêter,  
Là commence un abîme, il le faut respecter.

Un philosophe éminent adressait cette supplique à tous les penseurs :

« Descendez, si vous voulez, avec le flambeau de la  
« philosophie jusqu'à cette pierre antique rejetée par  
« les incrédules et qui les a tous écrasés ; mais lorsque,  
« arrivés à une certaine profondeur, vous aurez trouvé  
« la main du Tout-Puissant qui soutient depuis l'origine  
« du monde ce grand et majestueux édifice, arrêtez-  
« vous ; ne descendez pas jusqu'aux enfers. »

Eh bien ! je l'avoue, Messieurs, je voudrais faire à tous la part plus large encore et laisser descendre jusqu'aux rives du Styx les explorateurs assez osés pour tenter l'aventure, et assez habiles pour frayer le chemin.

Oui certes, le savoir a ses limites ; mais qui, aujourd'hui, pourrait les préciser ? Vous voulez des barrières, où prétendez-vous les placer ? Elles seront bien fragiles ; le torrent dans sa fureur les emportera demain.

Mortels n'assignez pas un terme à la pensée,  
Hors du cercle des temps, l'Éternel l'a placée.

Savants ou philosophes qui, jusqu'au dernier souffle, combattez sans cesse pour la plus noble des causes, la carrière est ouverte, avancez librement et sans crainte ; continuez sans relâche vos patientes investigations. Vos recherches ne sauraient m'alarmer. Je les appelle de tous mes vœux, avec cette conviction sincère et raisonnée que leur dernier terme sera : Dieu et l'immortalité.

---



# LE TRANSFORMISME ET LA SCIENCE POSITIVE

Réponse au Discours de Réception de M. LECAPLAIN

Par M. l'abbé VACANDARD, président.

---

MONSIEUR,

Vous avez bien compris le signe que vous adressaient, du sein de l'Académie, votre aïeul et votre oncle, Marc et Auguste Lévy, de savante mémoire. Mais j'aurais un vrai scrupule de vous laisser croire que leur souvenir, si vivant soit-il parmi nous, a fait le succès de votre candidature. S'ils ont eu quelque part à votre élection, c'est uniquement en joignant leurs voix à la nôtre ; et — je répons de leur intégrité, — comme nous, ils n'ont eu égard qu'au mérite de leur petit-fils et neveu.

Si je vous disais que dans ce beau lycée Corneille, qui compte dans son sein tant de professeurs éminents, nul ne vous surpasse, si on vous égale, par la sûreté et l'élévation de l'enseignement, votre modestie serait sans doute offensée de ce témoignage. Je ne ferais pourtant que répéter tout haut ce que murmurent tout bas et



vos innombrables élèves et vos collègues, et, à leur tête, un homme qui ne sait pas flatter, notre honoré proviseur, M. Chardon. Sûrement, vous êtes le seul à vous étonner que le gouvernement, en reconnaissance de vos services, ait songé à brner votre poitrine du double signe de la science et de l'honneur, et qu'il ait même tenté de vous arracher à notre ville pour vous placer sur un théâtre plus digne, s'il se peut, de votre talent. Après avoir refusé une chaire à Paris, vous étiez naturellement désigné pour remplir les fonctions de Directeur de l'École préparatoire supérieure des Sciences et des Lettres de Rouen. Cette nomination fut pour nous une bonne fortune, car elle vous a fait en quelque sorte un devoir de solliciter la place laissée vacante à l'Académie par votre regretté prédécesseur, M. Vincent.

En vérité, Monsieur, nous vous attendions. Vous le voyez, l'Académie vous a ouvert ses portes toutes grandes, si grandes qu'un flot humain, l'élite de la cité, ayant à sa tête les représentants autorisés de l'Administration gouvernementale et municipale, de la Justice, du Barreau, de l'Université, de l'Industrie et du Commerce, vous y a suivi, pour vous faire un cortège d'honneur : *Tria limina pandit*. C'est la classe des Sciences qui aura la joie de vous inscrire dans son livre d'or. Mais les Arts, sous la forme de la Musique si bien personnifiée chez nous par mon excellent ami, M. l'abbé Bourdon, ont voulu saluer votre entrée; et tout à l'heure, les voix les plus mélodieuses du Théâtre-des-Arts, les gracieux chanteurs qu'abritent les arceaux de Notre-Dame et les meilleurs artistes de notre ville s'uniront

pour interpréter les deux morceaux si fins et si délicats que notre collègue a composés en vue de cette solennité. Enfin, pour que rien ne manque à votre triomphe, c'est un membre de la Classe des Lettres qui a le périlleux honneur de vous souhaiter la bienvenue et de prendre la parole après vous.

Je serais très flatté de cette mission, s'il ne me fallait vous suivre dans les questions ardues de l'origine des choses. Et, avant d'entreprendre une telle étude, je me demande si l'air est bien respirable pour ma poitrine sur ces hauteurs et si je ne m'expose pas au danger d'y gagner le mal des montagnes. Il vous convenait mieux qu'à moi de dire à cette assemblée quelle est la valeur scientifique de l'hypothèse transformiste qui passionne aujourd'hui tous les esprits, et qui, jusqu'à présent, n'a trouvé de formule vraiment complète que dans la théorie de la sélection de Darwin et dans le monisme de Hæckel. A cet égard, je crois bien connaître votre pensée. Vous m'excuserez, Monsieur, si je la traduis mal et si j'y mêle des commentaires de mon cru (1).

(1) Principaux ouvrages consultés : Darwin, *Origine des espèces* ; Hæckel, *Les Preuves du Transformisme*, avec préface de M. Soury ; Gaudry, *les Ancêtres de nos animaux dans les temps géologiques* ; de Saporta, *Origine paléontologique des arbres* ; Edmond Perrier, *Le Transformisme* ; Vianna de Lima, *L'Homme selon le Transformisme* ; Carl Vogt, *L'Origine de l'homme* ; Huxley, *Lay Sermons* (éd. franç.) ; de Mortillet, *Le Préhistorique* ; de Quatrefages, *L'Espèce humaine ; Hommes fossiles et Hommes sauvages ; Charles Darwin et ses Précurseurs français ; Introduction à l'étude des races humaines ; Les Théories transformistes* (série d'articles dans le *Journal des savants*, fascicules d'avril, mai, août, septembre 1889, février, mars, avril, octobre, novembre 1890, janvier, février, mai 1891, janvier 1892), etc.

Chacun sait comment le darwinisme a pris naissance. Un savant naturaliste anglais, ayant observé les métamorphoses que les éleveurs faisaient subir aux races animales, entreprit de rechercher jusqu'à quelles limites ces transformations pouvaient être conduites. Son étude porta particulièrement sur les pigeons. Bien que les diverses races de ce gracieux volatile offrent entre elles des différences parfois énormes de structure organique, il parvint à établir qu'elles dérivent toutes du biset. Il peut paraître étrange que le *grosse-gorge*, par exemple, dont l'attitude est verticale, soit, en dépit de son squelette, un parent du *florentin* qui a l'axe du corps à peu près horizontal ; le fait pourtant n'est pas douteux. Comment d'un même couple a pu naître une postérité dont les membres sont si dissemblables ? Il faut évidemment attribuer une grande part à l'industrie humaine dans cette transformation. En rapprochant les individus qui présentaient des caractères particuliers, on a obtenu peu à peu des descendants différents du type primitif. Ces caractères se sont transmis par voie d'hérédité, et une fois fixés, ils ont formé des races. Voilà le fait et son explication : avec le temps, grâce à l'*atarisme* et à la loi de la *caractérisation permanente*, la *sélection artificielle* a donné au biset des fils qui ne ressemblent que de fort loin à leur père.

Jusque-là rien d'insolite, rien qui étonne les naturalistes. La transformation dont il est question se meut dans le cercle d'une même espèce ; et chacun peut vérifier, par ses propres expériences, les expériences de Darwin. Mais voici où éclate le génie du naturaliste



anglais : Si tous les pigeons, se dit-il, bien qu'anatomiquement différents, descendent tous d'un même couple, pourquoi des animaux, morphologiquement assez semblables, tels que l'âne et le cheval, le lièvre et le lapin, n'auraient-ils pas un ancêtre commun ? Et en remontant ainsi l'échelle des êtres, dans les divers ordres de l'animalité, pourquoi tous les vivants ne sortiraient-ils pas d'un prototype organisé unique ? Les transformations que j'opère sont circonscrites, il est vrai, dans les limites de l'espèce ; mais pourquoi la nature, qui est infiniment plus puissante que moi, n'aurait-elle pu modifier tous les produits de la vie jusqu'à l'époque de leur fixation définitive en espèces déterminées ? Sans doute, dans l'élevage, j'use d'artifice ; mais, à la place de la sélection artificielle, mettez la sélection naturelle ; plus puissante que l'homme, la nature n'est-elle pas encore infiniment plus sage que lui ? Dans la *lutte pour la vie*, les plus forts et les plus habiles devaient avoir raison des plus faibles ; de là, une progression constante dans l'ordre d'apparition des êtres sur le globe : au moins parfait succède toujours le plus parfait. La théorie est donc bien simple. Supposons pour un moment qu'un premier type vivant, non encore bien caractérisé, se soit multiplié indéfiniment : ses descendants ont nécessairement offert, avec des points de ressemblance, des points de dissemblance. C'est là l'origine des embranchements dans la série des êtres organisés ; c'est là l'origine des deux règnes, végétal et animal ; c'est là enfin l'origine des espèces. En même temps que la vie s'élevait d'un degré dans tel ou tel individu, appelé à franchir le cercle où

ses frères demeuraient confinés, ceux-ci formaient un groupe particulier où l'on retrouvait certains caractères communs qui, en se fixant, devenaient le signe distinctif de la race et de l'espèce. C'est donc par voie de différenciation que se sont formés tous les types vivants que nous avons sous les yeux. Une fois fixées, les espèces ont cessé de varier, ou ne peuvent plus le faire que dans une certaine mesure. Pour retrouver la parenté entre deux types donnés, il faut remonter à un *ancêtre antérieur* qui ne réalisait encore ni l'un ni l'autre. Selon cette conception, l'ensemble des êtres vivants ressemble à un arbre qui s'est développé peu à peu, multipliant ses bourgeons, acquérant d'âge en âge de nouvelles branches et arrivant ainsi à couvrir la terre entière de ses rameaux sans cesse renouvelés. Bien des bourgeons ont avorté, bien des branches sont mortes et tombées. Toute trace des premiers a disparu ; les secondes, conservées dans les couches du globe, constituent les fossiles.

Voilà le darwinisme dans ses grandes lignes. Certes, l'hypothèse est grandiose et séduisante. Trois choses m'y frappent notamment. C'est d'abord la théorie du progrès continu. La nature a commencé par un être infime, et, à force d'essais heureux, elle est parvenue à produire l'homme. Vraiment, il y a là un déploiement d'habiletés qui confond mon intelligence et me jette dans l'admiration.

- Puis, si la théorie est vraie, je suis — ce qui n'est pas pour me déplaire — je suis un être de choix, car je ne suis homme qu'en vertu de la sélection ; et non seulement vous et moi, mais tous les vivants, nous jouissons du

même privilège ; dans le darwinisme tout le monde est distingué, tout le monde est *select*.

Enfin, Messieurs, si cela peut vous faire plaisir, nous sommes tous parents ; tous les vivants forment une seule famille. La chenille peut dire à la plus jolie femme : « Tu es ma sœur » ; et un âne, j'entends un âne qui brait et qui mange des chardons, peut dire en son patois au plus illustre savant : « Nous avons un ancêtre commun ; le même sang coule dans nos veines ».

Tels sont les avantages de l'hypothèse transformiste. Mais il faut se souvenir que nous ne sommes pas ici en présence d'un dogme. Darwin ne nous offre sa théorie qu'à titre d'hypothèse ; et les hypothèses ne sont valables dans le domaine scientifique que si elles sont nécessaires pour expliquer les faits et si elles rendent compte de tous les faits. Or nous verrons plus loin que, mise en demeure de s'arranger avec les récentes découvertes de la science, l'hypothèse darwinienne se tire assez mal d'affaire.

Si hardie qu'elle fût, elle n'a pas contenté le génie aventureux des Allemands. Un éminent professeur d'Iéna, Hæckel, élargit encore la théorie de Darwin et l'étendit non plus seulement aux êtres vivants, mais au règne minéral, aussi bien qu'aux deux autres règnes. A l'entendre, la matière et la force, l'atome et le mouvement suffisent à expliquer l'univers tel qu'il est. Les minéraux se sont constitués peu à peu, selon des modes de plus en plus parfaits. Du carbone, uni à l'acide carbonique, à l'hydrogène et à l'azote, est sortie la monère, sorte d'embryon de cellule. Puis vinrent les embranchements des vivants. Hæckel a construit de toutes pièces



l'arbre généalogique qui, par manière de branches, a poussé les végétaux et les animaux, et qui a, pour derniers rameaux, le singe et l'homme actuels, issus d'un père commun, le singe catarrhinien.

Cette théorie est le dernier mot, la formule extrême du transformisme. Darwin admettait l'existence d'un prototype organisé, comme un fait primordial qu'il renonçait à expliquer ; Dieu était encore à la base de son système. Hæckel prétend tout expliquer par la matière et la force ; il élimine Dieu de sa théorie et le biffe de son vocabulaire.

Tout cela est-il raisonnable ? Tout cela est-il scientifique ? C'est ce qu'il nous faut examiner brièvement, sans nous embarrasser dans les détails. Quatre points, sans plus, qui sont comme les points cardinaux du système, nous paraissent appeler l'attention de la critique : ce sont l'origine du monde, l'origine de la vie, l'origine des espèces et l'origine de l'homme.

Et d'abord, l'origine du monde et de son évolution. Voilà un problème qui ne saurait être résolu par l'expérience et l'observation ; il échappe par conséquent aux prises de la science ; il est du domaine de la philosophie pure. Or, raisonnons et prenons l'hypothèse de Hæckel. Dieu n'existe pas ; la matière et le mouvement seuls existent. Soit ! Cette matière en mouvement est-elle éternelle ou non ? Elle est éternelle, direz-vous ; l'évolution des phénomènes qui constituent les mondes n'a jamais commencé. Mais alors je vous demande pourquoi le phénomène qui n'existera que demain n'existe pas encore aujourd'hui, puisqu'il a eu toute l'éternité pour



se produire. Quand il s'agit d'éternité, un jour de plus ne fait rien à l'affaire. Qu'est-ce qui a forcé les choses qui pourraient être aujourd'hui à retarder jusqu'à demain leur apparition ? Vous le voyez, l'évolution ne saurait être éternelle. Qui dit évolution dit série de phénomènes, et qui dit série dit commencement de la série ; c'est la raison qui veut cela. Et c'est aussi la science. L'hypothèse de Laplace n'est sans doute pas un dogme, mais on ne peut nier qu'elle régit aujourd'hui tous les esprits scientifiques, même ceux qui, comme M. Faye, la retouchent sur certains points. Or, cette hypothèse, en même temps qu'elle appelle une fin des mondes, en suppose aussi le commencement. Voilà donc un point acquis : la matière a commencé à évoluer. Qui l'a mise en mouvement ? Elle-même, direz-vous. Pourquoi ? C'est sa nécessité. Étrange nécessité vraiment, puisque, précédemment, elle n'agissait pas ! Eh quoi ! on accorde que l'évolution a commencé et l'on prétend que c'était nécessaire ? Mais pourquoi ce commencement ne commençait-il pas l'instant d'avant, et encore l'instant d'avant et ainsi à l'infini ? La raison de nécessité est bonne pour tous les instants, donc elle exclut tout commencement. Et nous voilà revenu à la nécessité d'une évolution éternelle, laquelle implique contradiction. Dénouez ce nœud, messieurs les monistes. Vous me direz peut-être : « Vous raisonnez avec votre esprit qui a ses lois et vous les imposez aux choses » ; je réponds : Avec quoi voulez-vous que je raisonne, si ce n'est avec ma raison ? Et vous, comment combattrez-vous mon raisonnement, si ce n'est par des raisons ? Et qui décidera

entre vos raisons et les miennes, si ce n'est la commune raison? Donc, dans l'hypothèse hœckelienne de l'origine de l'univers, je réclame avec instance un peu de logique.

Je demande aussi à Hæckel plus de lumière sur l'origine de la vie. Un minéral qui produit un végétal, cela est bientôt dit, mais j'en voudrais voir un spécimen. Ce n'est ni plus ni moins que le phénomène de la génération spontanée, absolument condamnée par la science moderne. Hæckel nous dit : « Il ne répugne nullement à l'esprit d'attribuer l'origine des monères à la génération spontanée ». Plus loin, il accorde qu'il n'y a là qu'une hypothèse ; mais il se hâte d'ajouter : « Cette hypothèse est indispensable à l'enchaînement tout entier de l'histoire de la création.... Si on la rejette, force est alors, pour ce point seulement de la théorie évolutive, d'avoir recours au miracle d'une création surnaturelle ». Traduisez : Si la génération spontanée n'existe pas, il y a un Dieu et ma théorie ne vaut rien. Or, ma théorie ne peut être qu'excellente, donc Dieu n'existe pas, et si M. Pasteur condamne, au nom de l'expérience, la génération spontanée, tant pis pour M. Pasteur et pour l'expérience. Voilà, Messieurs, ce que, de l'autre côté du Rhin, on appelle la science transcendantale.

Les amis de M. Hæckel se sont émus de tant d'imper-tinence, et, pour venir en aide à une théorie scientifique-ment insoutenable, ils se sont mis à la recherche du produit de la génération spontanée, de la monère primitive, du *protoplasme*, comme ils l'appellent, et, un beau jour, ils crurent l'avoir trouvé dans le fond de

l'Océan. Huxley qui le signala pour la première fois en 1868 le baptisa du nom de *Bathybius Hæckelii*. Hæckel entonnait déjà des chants de victoire. Mais il triomphait trop vite. Onze ans plus tard Huxley racontait lui-même, au Congrès de l'Association britannique tenu à Sheffield, le malheureux sort réservé à sa découverte.

- Laissons-lui la parole : « Notre président, dit-il, a fait allusion à une certaine chose ; — je ne sais en vérité si je dois l'appeler une chose ou autrement (rires), — qu'il a nommée devant vous *Bathybius* en indiquant, ce qui est parfaitement exact, que c'était moi qui l'avais fait connaître ; tout au moins c'est bien moi qui l'ai baptisée (rires). Quelque temps après que cet intéressant *Bathybius* eut été lancé dans le monde, nombre de personnes prirent cette petite chose par la main et en firent une grande affaire (nouveaux rires).... Les choses allaient donc leur train et je pensais que mon jeune ami *Bathybius* me ferait quelque honneur (rires), mais j'ai le regret de vous dire que, avec le temps, il n'a nullement tenu les promesses de son jeune âge (éclats de rire). Tout d'abord, comme vous l'a dit le président, on ne réussissait jamais à le trouver là où l'on devait attendre sa présence, ce qui était fort mal (rires) ; et de plus, quand on le rencontrait, on entendait dire sur son compte toutes sortes d'histoires. En vérité, je regrette d'être obligé de vous le confesser, quelques personnes d'esprit chagrin ont été jusqu'à prétendre que ce n'était rien autre chose qu'un précipité gélatineux de sulfate de chaux, ayant entraîné dans sa chute, de la matière organique » (rires)....



Voilà pourtant ce que Hæckel, dans un accès d'enthousiasme prématuré, nous a offert comme la colonne de la théorie moderne de l'évolution. Le sulfate de chaux mis au rang des organismes, quelle mésaventure pour un savant ! Mais quand même l'existence du *Bathybius* aurait été établie, le monisme n'en serait pas plus avancé ; il resterait toujours à prouver que ce *Bathybius* est le produit de la génération spontanée. Or, encore une fois, scientifiquement parlant, la génération spontanée est une chimère ; « ce ne sont pas les théologiens, ce sont les savants qui la repoussent ». Le mot n'est pas de moi, Messieurs ; il est d'un maître en la science, il est du Dr Wirchow, et sûrement M. Pasteur le contresignerait. La théorie de Hæckel n'explique donc nullement l'origine de la vie. Que dis-je ? Elle se met justement en travers des faits scientifiques les mieux établis. Est-ce être trop exigeant que de lui demander un peu plus de respect pour la science ?

Les explications hæckéliennes de l'origine des espèces et de l'origine de l'homme n'ont pas davantage trouvé grâce devant les naturalistes indépendants, ni même devant les transformistes. Sans attendre les résultats de l'expérience et le fruit des découvertes paléontologiques, Hæckel, on s'en souvient, s'est avisé de dresser la généalogie des êtres vivants. Il part de la monère, parcelle de *protoplasma* sans noyau, stade *monerula* ; passe par le stade *cytula*, cellule simple ou amibe, par le stade *morula*, ou synamibes ; il arrive alors au stade *planula* ou *blastula*, puis, successivement, aux stades *gastrula*, *ascula*, *olyntha*, *ascometra*, etc., tant

qu'enfin, après avoir parcouru un nombre suffisant d'étapes ou formes animales, il grimpe, de branche en branche, jusqu'à l'homme. Or, le malheur veut que cet arbre généalogique est de la pure fantaisie. Savez-vous ce qu'en pensent les compatriotes de Hæckel ? « Ces arbres généalogiques, disait du Bois-Reymond, ont aux yeux de la science à peu près autant de valeur qu'en ont aux yeux de la critique historique les arbres généalogiques des héros d'Homère ». Et Wirchow ajoute : « Chacun de nous peut en dresser un semblable en fumant son cigare au coin du feu », pourvu qu'il sache un peu de grec et les déclinaisons en *α*. C'est qu'une telle construction n'a rien à voir avec la science. La science vit de faits ; et je me demande ce qui pouvait bien pousser Hæckel à nous donner ses rêves pour des documents positifs, avant d'avoir fait appel à l'expérience. Est-ce là, je vous prie, une méthode scientifique ? Y a-t-il rien qui soit plus contraire aux procédés si exacts de la science moderne ?

Aussi, amené sur le terrain de l'expérience, le grand théoricien du monisme devait-il recevoir des faits le plus cruel démenti. Dans ses études d'embryogénie, il avait cru remarquer que le développement d'un animal quelconque, à partir de l'état embryonnaire, n'était autre chose que l'histoire abrégée des transformations de l'espèce à laquelle l'animal appartenait. Selon cette théorie, il suffisait d'observer les différentes phases du développement de l'embryon humain, pour établir d'une façon certaine la parenté de l'homme et remonter jusqu'à son plus lointain ascendant. De même pour le

reste des animaux. Hæckel qualifia cette découverte de *loi biogénétique fondamentale*. Beaucoup de savants furent pris à ce piège. Mais Carl Vogt, d'abord séduit lui-même par la *loi biogénétique*, reconnut à n'en pouvoir douter que, même le transformisme admis, l'embryogénie d'un animal ne peut donner que des indications trompeuses sur les formes et l'organisation des ancêtres. Hæckel, pris à partie par M. Semper (1), fut contraint de reconnaître la justesse de cette observation. Mais savez-vous comment il s'est tiré d'embarras? — Il n'y a qu'un savant allemand pour violer le bon sens avec une pareille aisance. — Il inventa la *cœnogénèse*. Qu'est-ce que la cœnogénèse? me direz-vous. Carl Vogt traduit le mot par *évolution falsifiée*. Vous l'entendez; la nature, jalouse des savants qui étaient en train de lui dérober ses secrets, s'est mise à falsifier ses produits, afin de dérouter les chercheurs. Heureusement Hæckel était là pour découvrir la fraude. Grâce à lui,

(1) Pour montrer les contradictions où aboutirait la doctrine de la *loi biogénétique fondamentale*, M. Vogt prend plaisir à mettre Hæckel en face de M. Semper. « En Allemagne, dit-il, deux camps sont en présence : les uns, sous la direction de M. Hæckel, soutiennent la parenté directe de l'homme avec le vénérable *Amphioxus* et les *Ascidies*; tandis que M. Semper et ses vaillants disciples luttent pour une parenté plus directe et plus rapprochée avec les *Annélides* ». Cf. *Revue scientifique* du 12 mai 1877. Nous croyons utile d'ajouter ici que l'un des maîtres de l'école transformiste, M. Edmond Perrier, dans son savant ouvrage sur la *Philosophie zoologique avant Darwin* (1884), rejette comme Vogt l'argument embryogénique, si favorable qu'il paraisse à la théorie de l'évolution, et arrive à cette conclusion : « Si les formes successives de l'embryon sont des formes ancestrales, ce sont certainement des formes ancestrales profondément modifiées ».



nous ne serons plus désormais mystifiés. Si l'embryon ne se développe pas selon la *loi biogénétique fondamentale*, il ne faudra pas s'en prendre à la loi et conclure qu'elle est fausse ; il faudra conclure que l'embryon ou plutôt la nature voulait se jouer de nous. « Maudit embryon, qui désobéit à la loi octroyée par un prince de la science ; nous allons, dit Carl Vogt, le stigmatiser comme faussaire ».

Est-ce assez prodigieux ? Un théoricien mis en défaut par l'expérience pousse la naïveté, ou l'audace, comme vous voudrez, jusqu'à traiter la nature de faussaire. Je ne m'étonne pas après cela que sa théorie de l'origine des espèces, de la *phylogénèse*, comme il parle, lui paraisse irréfutable. C'est de l'abstraction pure. « En prenant, dit Carl Vogt, une certaine dose d'hérédité, autant d'adaptation, une pincée de falsification ; en y ajoutant comme sirop quelques notions bien trouvées sur le monisme philosophique et la *loi biogénétique fondamentale*, on pourra toujours composer une mixture propre à guérir les plaies béantes de la phylogénèse. » En vérité, cela est-il bien sérieux ? Qu'est-ce qu'une pareille théorie a de commun avec la méthode scientifique ? Et comment ne serions-nous pas de l'avis des nombreux transformistes qui, tout en saluant dans Hæckel un savant de premier ordre, rangent son monisme dans la catégorie des chimères ?

Bien que plus modérée, l'hypothèse de Darwin n'a pas échappé aux injures du temps et à la défaveur des hommes de science. Le temps est loin où elle fascinait presque tous les esprits. Je suppose que Darwin revienne



sur la terre ; je vois d'ici l'accueil que l'on ferait au grand homme. Ses disciples les plus éminents, y compris quelques morts, sont réunis, si vous le voulez, dans le salon de M. Gaudry, professeur au Muséum. Parmi eux nous distinguons MM. Romanes, Huxley, Mivart, Perrier, Soury, de Saporta, Vianna de Lima, de Mortillet, le professeur X... L'Allemagne est représentée par Hæckel, et la Suisse par Carl Vogt. Enfin la porte s'ouvre ; c'est Darwin :

Messieurs, dit-il, en saluant l'assemblée, voici trente-trois ans que mon livre sur l'*Origine des espèces* a paru. Je ne saurais mieux m'adresser qu'à vous pour savoir où en est la théorie que j'ai exposée. Avez-vous pu en élargir le cadre, en combler les lacunes, et faire de mon système une hypothèse dûment vérifiée ?

*Le professeur.* — Maître, votre théorie est en voie de s'imposer au monde. Dans mon manuel elle occupe une place d'honneur.

*Darwin.* — Prenez garde ; ne craignez-vous pas que la diffusion d'une hypothèse, que l'expérience n'aurait pas suffisamment confirmée, ne fasse sur les intelligences jeunes et délicates l'effet de la lymphe du Dr Koch sur les poitrines faibles ?

*Hæckel.* — Rassurez-vous, la doctrine que vous avez laissée à l'état embryonnaire est aujourd'hui adulte. Le passage du règne inorganique au règne organique était la plus grande lacune du système ; j'ai trouvé deux moyens de la combler. Le premier était de supprimer la difficulté, en niant la vieille distinction classique entre

les deux règnes. Dès lors que le règne organique ne diffère pas du règne inorganique, il devient inutile de chercher le passage de l'un à l'autre. \*

*Darwin.* — Très bien ; seulement, cette manière de trancher les questions ressemble fort à de l'escamotage, et je doute que les physiologistes vous accordent que le tourbillon vital se comporte absolument comme la cristallisation (1).

*Hæckel.* — Aussi, est-ce pour eux, et c'est là mon second moyen, c'est pour eux que nous avons créé le *protoplasma*, c'est-à-dire une substance amorphe, intermédiaire entre le minéral et le vivant. Cela vous suffit-il ?

*Darwin.* — « Créé » est bientôt dit ! Il faudrait montrer que cette substance amorphe est un produit du minéral et un résultat de la *sélection naturelle*. Mais d'abord où trouve-t-on votre *protoplasma* ?

*Hæckel.* — « Trouver » est bientôt dit ! On ne le trouve nulle part. Le *Bathybius* de votre compatriote nous avait fait concevoir de grandes espérances. Si elles ont été déçues, il nous reste l'*archigonie autogonique* qui nous tirera sûrement d'embarras.

*Darwin.* — L'*archigonie autogonique* ! Vous voulez dire sans doute la *génération spontanée*. Parlez français, mon cher collègue ; ce sera plus clair. C'est toujours une mauvaise note pour une théorie de ne pouvoir être exposée à la clarté de la langue française. — Mais la *génération spontanée*, — l'*archigonie auto-*

(1) Voir, sur ce point, de Quatrefages, *Journal des savants*, fév. 1891, p. 90-93.

*gonique*, si vous voulez, — est-ce que les expériences de M. Pasteur et de mon compatriote Tyndal ne l'ont pas définitivement condamnée ?

*Hæckel*. — Ces messieurs ne sont pas Allemands. Il est visible que, faute de comprendre ma théorie du carbone, ils ne l'ont pas utilisée. N'est-il pas établi scientifiquement « qu'il faut ramener en dernière analyse, aux propriétés du carbone, tous les phénomènes de la vie ? »

*Darwin*. — Votre théorie n'est pas si mystérieuse qu'on ne puisse la comprendre. De méchantes langues, votre ami Wirchow, par exemple, ont même raconté que votre « Société Carbone et C<sup>ie</sup> avait déjà fait banqueroute ». En somme, si c'est là votre dernier mot sur l'origine de la vie, vous ne me paraissez guère plus avancé que moi. Qu'avez-vous fait de mon hypothèse sur l'origine des espèces ?

*Vianna de Lima*. — Maître, j'ai recherché avant tout quel pouvait être l'ancêtre immédiat de l'homme ; et, par la comparaison minutieuse des différents caractères morphologiques du singe et de l'animal humain, par un rapprochement habile des défauts de l'un et de l'autre, observés soit chez le mâle, soit chez la femelle, j'ai parfaitement reconnu l'origine simienne de l'homme.

*Darwin*. — Mais, malheureux, vous allez de la sorte faire le jeu de nos adversaires. Qui veut trop prouver ne prouve rien. Ne savez-vous pas qu'en vertu du principe de la *caractérisation permanente*, le singe n'a pu se transformer en homme ? Vous ne me paraissez pas avoir compris ma théorie de l'évolution. — (*A part*). Il est



vrai que moi-même, par une sottise complaisance pour un disciple compromettant, j'ai admis, contrairement à tous mes principes, que l'homme pouvait avoir pour ancêtre un singe catarrhinien. M'a-t-on assez reproché cette contradiction ?

*De Mortillet.* — Sur ce point, j'estime que la paléontologie nous livrera le secret de la nature. Déjà une première fois nous avons cru tenir l'ancêtre de l'humanité dans le crâne ou plutôt dans la *mâchoire de la Naulette*. C'était bien la tête de l'homme, si éloquemment décrit par l'honorable M. Hæckel et par vous, la tête d'un mammifère muet, qui avait dû perdre sa queue, son poil et bien d'autres choses encore. Justement, il lui manquait l'apophyse génie. Donc il n'avait pas la parole ; donc c'était bien le père de l'humanité. Malheureusement, un examen plus attentif a permis d'apercevoir enfin cette fameuse apophyse. Et la découverte de notre ancêtre est à recommencer. En attendant qu'on le trouve, nous avons découvert son nom : il s'appellera, si vous le voulez bien, *anthropopithèque* ou *pithécantrope*.

*Huxley.* — Mon cher collègue, je crois que, comme moi, vous vous êtes un peu trop hâté. Soyons prudents. Depuis le tour que m'a joué *Bathybius*, je me suis bien promis de n'être le parrain de personne, à moins d'avoir entre les mains, en bonne et due forme, le certificat d'existence de l'individu.

*Darwin.* — Messieurs, la question de l'origine de l'homme est une question de détail. Admettez-vous au moins, dans son ensemble, ma théorie d'un seul proto-

type se développant à la façon d'un arbre qui multiplie ses rameaux ?

*Carl Vogt.* — A cet égard, je crains fort que M. Gaudry ne soit d'accord avec moi pour vous demander une rectification de votre hypothèse. Dans le seul règne animal, par exemple, il faut absolument admettre pour le passé plusieurs souches distinctes, apparues isolément, et d'où sont sorties des séries d'êtres parfaitement indépendants. Mais vous n'y perdrez rien ; au lieu d'un *arbre de vie unique*, vous aurez plusieurs arbres, vous aurez un *bosquet*.

*Darwin.* — Vous vous moquez. De cette façon, mon hypothèse perd l'un de ses principaux avantages. Un bosquet se compose d'arbres d'essencés différentes, et c'est l'unité spécifique que nous cherchons. Dans mon système il y avait *parenté* entre tous les êtres vivants, et dans le vôtre cette *parenté* disparaît pour faire place tout au plus à l'*affinité*. Si vous continuez à marcher dans cette voie, vous finirez par donner raison à Quatrefages. — Mais, qu'est devenue entre vos mains ma loi du progrès, en vertu de laquelle l'apparition des types morphologiques a dû se faire dans un ordre de plus en plus parfait ?

*Hæckel.* — Mon système monistique avait surtout pour but de mettre en lumière cette théorie du progrès continu. Mais nos amis Carl Vogt, Huxley et Gaudry se sont avisé maladroitement d'établir par des faits précis, — empruntés à la paléontologie et à l'embryogénie et constatés chez les mollusques, les crustacés, les rayonnés et certains mammifères, — que la théorie, ici

encore, était en défaut. Il paraît que, paléontologiquement, ces séries n'ont pas commencé par les représentants inférieurs du type, mais au contraire par les plus élevés. C'est l'ordre renversé. Aussi, ce misérable Wirchow prend-il un malin plaisir à me renvoyer, à tout propos et hors de propos, au laboratoire de la nature et à l'expérience. « Se peut-il rien imaginer de plus absurde et qui laisse mieux voir qu'on ignore la nature même de notre théorie de la descendance, que de demander qu'on la fonde d'une manière empirique sur l'expérience. . . . Qu'est-ce que l'expérience peut donc prouver en pareille matière ? »

*Darwin.* — Mon cher disciple, calmez-vous. On m'avait déjà dit que vous faisiez trop bon marché de l'expérience et des faits qui s'obstinaient à ne pas cadrer avec vos idées préconçues. Convenons, entre nous, que dans un système scientifique, il faut tenir compte des faits, de tous les faits.

*Hæckel.* — Les faits ! les faits ! Voilà bien votre méthode ! Où vous a-t-elle mené ? Les faits ! Vous n'en avez que trop fourni vous-même, dans vos ouvrages, aux adversaires de la théorie de l'évolution. Ne voyez-vous pas que vous forgez de la sorte des armes pour vous battre ?

*Darwin.* — Mon cher disciple, la science n'a pas besoin de subterfuge. Si je lui ai consacré ma vie, c'est uniquement par amour de la vérité. Jamais les faits ne m'ont causé d'effroi ; et si, dans la gloire qui s'attache à mes travaux, quelque chose doit périr, mon choix est fait : périsse ma théorie plutôt que ma loyauté ! — Si je



pouvais seulement sauver du naufrage le principe même de mon hypothèse, la *sélection naturelle*. Qu'en avez-vous fait, mes amis ?

*Romanes*. — Cher maître, il faut vous l'avouer sans détour ; ce principe même est en détresse. Le maître de céans le tient en médiocre estime ; notre excellent ami, le D<sup>r</sup> Mivart, en conteste la valeur ; et, moi-même, j'ai cru devoir en modifier le caractère et en atténuer la portée. Pour tout dire, à mes yeux, « la *sélection naturelle*, qui s'en réfère sans cesse au chapitre des accidents, n'est pas une théorie de l'origine des espèces, c'est une théorie de la genèse des variétés et des races, par voie d'adaptation aux milieux (1) ».

*Darwin*. — Mon cher ami, savez-vous bien que ce que vous nous dites là, Quatrefages l'avait écrit presque dans les mêmes termes, il y a plus de vingt ans. Voilà donc le sort réservé à la grandiose hypothèse qui portait mon nom ! Mes disciples eux-mêmes l'ont mise en pièces ; il n'en reste rien. Les principes qui en faisaient la force et l'attrait sont contestés ou défigurés. Hélas ! le darwinisme n'est plus qu'une poussière de système.

Tel est bien, en effet, Messieurs, le cas de la théorie de Darwin après trente-trois ans d'épreuve. Et remarquez que je n'ai consulté sur ce point que des transformistes convaincus. Que serait-ce si je donnais la parole à Quatrefages ? « Dans l'état actuel de nos connaissances, répondrait-il, se dire transformiste d'une manière

(1) Sur la théorie de Romanes, disciple et commensal de Darwin, voir de Quatrefages, *Journal des savants*, avril et mai 1889.

générale et vague, ce n'est pas formuler une opinion scientifique, c'est faire du sentiment (1) ». Le mot est dur ; on ne peut pas dire cependant qu'il soit tout à fait injuste. N'est-il pas vrai qu'après l'échec du darwinisme et du monisme de Hæckel, l'évolution ne se présente plus à nous avec la force et le charme d'une formule scientifique ? Il y a encore des partisans de l'évolution, et Dieu sait s'ils sont nombreux, mais il n'y a plus un système transformiste qui rallie les esprits et fasse école. L'opinion de M. Gaudry, par exemple, la mieux servie par les plus récentes découvertes paléontologiques, est loin de former une théorie complète de l'évolution. Et, de plus, elle est isolée. Demandez à Carl Vogt, à Perrier, à Huxley, à Romanes, à Mivart, etc., s'ils sont prêts à l'adopter. Chacun d'eux, dédaigneux de la pensée d'autrui, vous répondra en vous offrant sa petite théorie particulière, à son tour également dédaignée du voisin. Encore une fois, le transformisme est aujourd'hui une poussière de système.

Est-ce à dire qu'il faille condamner en principe la théorie de l'évolution ? Dieu me garde de tirer une conclusion aussi radicale ! Ce qui n'est pas prouvé aujourd'hui peut l'être demain. Que l'hypothèse de l'évolution, selon une formule qui est encore à trouver, soit vraie ou fausse, peu nous importe. Ce que nous demandons, c'est que l'auteur d'une théorie sur l'origine des êtres et des espèces n'abandonne pas, pour vérifier son hypothèse, la méthode purement scientifique, et n'ait jamais peur des réponses de la nature.

(1) *Journal des savants*, janvier 1892, p. 58.

J'ai dit que le succès ou l'insuccès définitif de l'hypothèse transformiste m'importait peu. J'entends par là, en me plaçant comme notre nouveau confrère sur le terrain de la morale, que la philosophie et la religion n'ont rien à redouter des recherches et des découvertes scientifiques. Une vérité de l'ordre physique ne saurait jamais contredire une vérité d'ordre moral. Que les timides bannissent donc leurs vaines frayeurs. Pour mon propre compte, il m'est arrivé parfois, souvent même, de faire des excursions sur le domaine de la philosophie, des sciences et de l'histoire, eh bien ! on me permettra de le dire ici, je n'ai jamais rencontré de contradiction entre les vérités scientifiques et ma foi religieuse. Tout le monde, direz-vous, n'a pas le même bonheur et nombreux sont les hommes, les savants même, qui trouvent le dogme incompatible avec la science. Que répondre à cela ? Je réponds : Tous ceux que j'ai connus dans cet état d'âme, ou bien prenaient une opinion scientifique mal établie pour la science même, — ce qui est une erreur déplorable, — ou bien ne possédaient du dogme que des notions inexactes et le dénaturaient d'une façon consciente ou inconsciente dans leur pensée, — ce qui est un malheur plus déplorable encore. — De là une réelle incompatibilité entre les deux ordres d'idées, mais toute subjective et mal justifiée. En vérité, cela n'est pas pour ébranler ma conviction.

Je désire donc vivement que les travaux inaugurés par Darwin et conduits avec une si persévérante ardeur par tant d'hommes éminents, transformistes convaincus ou adversaires non moins convaincus de l'évolution,



arrivent à leur terme. Le jour où l'on nous offrira un système vraiment scientifique de l'origine des êtres et des espèces, nous serons des premiers à applaudir. Vienne enfin ce savant qui doit faire régner la paix dans les esprits. Il sera le plus grand homme des temps modernes ; il surpassera Képler et Newton et Laplace. D'où qu'il vienne, je salue en lui un bienfaiteur de l'humanité. Je souhaite seulement et je suis sûr, Mesdames et Messieurs, que vous vous associez tous à mon vœu, je souhaite seulement que ce beau génie soit une gloire française.

*Post-Scriptum.* — Dans le dialogue que nous avons institué entre les partisans du transformisme, il semble que nous aurions dû donner la parole à M. Gaudry. Nous avions, en effet, rédigé à cette intention un résumé de sa théorie, d'après son beau livre sur *les Ancêtres de nos animaux* ; mais nous l'avons supprimé à la lecture, pour ne pas trop alourdir et allonger le discours. On nous permettra de le donner ici en appendice. Voici la profession de foi que nous nous proposons de mettre sur les lèvres de l'éminent directeur des fouilles de Pikermi et du Léberon :

Messieurs, vous connaissez tous mon respect pour le maître en qui s'est incarnée la doctrine de l'évolution. Lorsque parut « le livre sur l'*Origine des espèces*, je le lus avec une admiration passionnée ; s'il m'était permis d'employer une telle expression, je dirais que je le dégustai lentement, comme on boit à petits traits une délicieuse liqueur ; j'y trouvais une multitude

d'observations et de pensées qui s'accordaient avec ce que j'avais pu entrevoir des enchaînements des êtres dans les âges passés (1) ». La partie philosophique du système est peut-être contestable ; mais la thèse même de l'évolution me paraît recevoir de la paléontologie une précieuse confirmation. « La paléontologie peut établir d'une façon probable qu'il y a eu des transformations plus profondes que celles qui se meuvent aujourd'hui dans les limites de l'espèce, bien qu'elle ne sache dire comment ces transformations ont eu lieu (2) ». Voici comment je conçois, d'après mes recherches personnelles, la filiation des animaux. En remontant les âges géologiques, j'aperçois, par exemple, à l'époque quaternaire, des équidés peu différents de nos chevaux actuels ? N'est-il pas naturel de penser que ces chevaux descendent des équidés ? Plus haut encore, à l'époque tertiaire, dans le pliocène je rencontre l'*hipparion crassum*, assez voisin des équidés, et dans le miocène l'*hipparion gracile*, de la famille du *crassum*. Comment ne pas croire que je suis ici en présence des ancêtres et de nos chevaux et de nos équidés ? Je puis remonter ainsi, par l'*anchiterium aurelianense* et le *paloplotherium* jusqu'à l'éocène inférieur qui nous fournit le *pachynolophus* de Reims (3). Sans doute, il manque à cette chaîne hypothétique plusieurs anneaux. Mais ces lacunes ne proviennent-elles pas de l'insuffisance de nos travaux paléontologiques, plutôt que de la

(1) *Les Ancêtres de nos animaux*, p. 32.

(2) *Ibid.*, p. 165-168.

(3) *Ibid.*, p. 140.

série des fossiles (1), et ne peut-on pas espérer qu'un jour elles seront comblées ? De deux choses l'une, en effet, ou l'auteur de la nature a fait sortir les unes des autres ces espèces qui ont une si grande ressemblance, ou il a laissé périr les premières pour en former ensuite d'autres à peu près semblables. Pourquoi ne pas supposer qu'il a créé primitivement « des types auxquels il aurait donné une certaine somme de force qui, en s'épuisant peu à peu dans des générations successives, aurait produit une série de dégradations », et, du même coup, une série d'espèces différentes (2). Les adversaires de l'évolution nous diront que les descendants d'un même type ne peuvent constituer que des races et non des espèces. Mais qui empêche que les races soient devenues des espèces ? L'infécondité qu'on remarque aujourd'hui dans les croisements entre espèces différentes vient de leur fixité. Mais, pour nous, cette fixité est un effet du temps. L'âne, par exemple, et le cheval, peuvent avoir eu pour ancêtre un même équidé ou un hipparion fossile. Les premiers descendants de cet hipparion ont formé des races dont la postérité alla toujours divergeant, tant qu'enfin l'union entre les individus des deux types devint inféconde, c'est-à-dire constituât ce que nous appelons des espèces (3). Bref, comme les races actuelles viennent d'un type qui marque l'espèce, rien n'empêche que les espèces ne sortent d'un type qui serait le genre ; et les genres, d'un type qui

(1) *Les Ancêtres de nos animaux*, p. 165.

(2) *Ibid.*, p. 69-70.

(3) *Ibid.*, p. 63-73.



indiquerait la famille ou même l'ordre. Telle apparaît à mes yeux, dans un plan admirable, la filiation des êtres vivants. Comment une telle évolution a-t-elle pu s'opérer? Je l'ignore; mais j'avoue que je ne puis comprendre qu'elle soit l'effet de la sélection naturelle, dirigée uniquement par le hasard aveugle. Et ici, je me sépare nettement, non seulement de l'ingénieux théoricien du monisme, mais encore de l'éminent auteur de *l'Origine des espèces*. Je m'étonne même que ce dernier, après avoir inscrit en tête de son livre le nom de Dieu, ait consenti à le supprimer. Comme moi, il sentait trop bien que l'intervention d'une puissance créatrice était nécessaire pour la formation de son prototype organisé; et il ne me désavouera pas, j'en suis sûr, si j'estime qu'une sagesse infinie n'est pas de surcroît pour présider à cette évolution des êtres vivants où éclatent un ordre si parfait et une si merveilleuse harmonie (1).

---

(1) *Les Ancêtres de nos animaux*, p. 168. Cf. Du même auteur, *Les enchaînements du monde animal dans les temps géologiques*, Paris, 1883. Introduction.

# RAPPORT SUR LE PRIX LA REINTY

Par M. HENRI FRÈRE

---

MESSIEURS,

En réponse aux demandes de renseignements que l'Académie a adressées suivant l'usage aux différents chefs du service maritime dans la zone départementale visée par la fondation de La Reinty, nous avons reçu de M. le Commissaire de la marine à Saint-Valery-en-Caux les indications que voici, relatives à un marin de sa circonscription :

« Canterelle (Ernest-Isidore), né le 8 mars 1834 à Saint-Valery, marié et père de quatre enfants de neuf, huit, six et quatre ans : cet homme, d'une excellente conduite, n'a pas de ressources en dehors de son travail. Il s'est distingué en 1883, 1884, 1887, 1888 et 1892 en sauvant, au péril de ses jours, de nombreuses personnes en danger de se noyer.

« Je ne crois pas, continue M. le Commissaire de la marine, devoir entrer dans le détail de ces sauvetages. Je crois plus simple de mettre sous vos yeux les sept brevets qui indiquent les récompenses obtenues par Cante-

relle, ainsi que les actes de courage ou de dévouement les ayant motivés. »

Ces documents résument avec une telle sobriété toute une vie de lutttes contre le danger et la mort qu'il nous a fallu chercher ailleurs les détails nécessaires pour vous la faire connaître d'une façon plus complète et justifier avec plus de développement le choix que l'Académie a fait de Canterelle pour son lauréat, entre plusieurs autres candidats présentés pour le prix La Reinty.

Ce n'est pas qu'il convienne, dans le récit de ces détails, de s'écarter de la simplicité dont nous avons reçu l'exemple, estimant qu'elle est plus éloquente qu'une description minutieuse et une louange étendue. Nous nous plaisons, au contraire, dans le sentiment qu'inspire la rédaction laconique et presque rude des notices officielles, où sont consignés les actes de dévouement des marins de nos ports. Il semble que le milieu où ils vivent avec leurs chefs en fait aux uns et aux autres une telle habitude, qu'ils préfèrent ne pas s'attarder à leur description.

Familiers avec ces fiers et mâles combats, ils n'y attachent plus la même portée que nous, spectateurs toujours émus des drames de la mer et juges un peu confus d'avoir à en apprécier les vainqueurs.

Quand, en entrant dans l'esprit de cette noble réserve, on sort des longues réclames quotidiennes dont la mode empanache les moindres célébrités contemporaines, et au milieu desquelles elle exalte mille inutilités vaniteuses, on croit sentir une bouffée d'air salubre et frais,



pénétrant tout à coup, par une fenêtre ouverte, dans les élégances étouffées d'un salon trop plein.

Ne nous défendons pas de cette impression salutaire. Gardons-nous de chercher un cadre aux fines découpures pour y placer le portrait un peu sévère que nous avons à vous présenter. Puisque nous sommes avec les simples, restons simples ; ce sera le moyen de nous sentir moins embarrassés dans le voisinage de ces héros ignorés d'eux-mêmes.

Isidore Canterelle est le fils de l'ancien guetteur de la jetée Est de Saint-Valery-en-Caux. Après cinquante et un mois de services à l'État, comme canonnier de seconde classe, il est rentré à Saint-Valery où, en 1883, il a remplacé son père dans ses modestes mais difficiles fonctions. Il s'est marié la même année à une jeune fille du pays. En 1886, il a été nommé patron du canot de sauvetage dont le port de Saint-Valery est doté depuis l'année 1881, et qui avait été commandé, de 1881 à 1886, par le maître au cabotage Duchemin.

Lorsque ce poste de confiance lui fut donné, il avait déjà accompli deux actes de sauvetage : l'un en 1883, l'autre en 1884.

En 1883, le 1<sup>er</sup> mars, des enfants étaient montés dans une barque dont ils avaient lâché l'amarre. Peu à peu, au fil de l'eau, elle parcourait le chenal et allait se jeter sur la barre à l'entrée des jetées, à l'endroit où cette barre produit toujours un violent remous. La marée était basse. La mer était à huit mètres en contrebas du parapet du môle, et il y avait à peine deux mètres d'eau de profondeur : se lancer du haut de la jetée, c'était donc

s'exposer à se briser sur le fond du galet autant qu'à se noyer. Canterelle était à son poste de guetteur. Il entend les cris des enfants. L'un des plus âgés était déjà tombé à l'eau ; il se jette sans hésiter de cette hauteur de huit mètres, le rejoint, et le sauve.

Le 2 janvier 1884, un chantier de travaux était installé sur la jetée. Le froid était rigoureux ; un homme glisse sur une planche mal assujettie et tombe à la mer. Un autre homme tombe derrière lui : c'était Canterelle qui avait vu sa chute et s'était précipité à sa suite. Gêné par ses vêtements, saisi par le froid, Canterelle va peut-être périr avec celui qu'il veut sauver. Son courage le soutient ; il plonge, ramène à la surface de l'eau la victime qu'elle allait engloutir et l'arrache à une mort certaine.

Personne n'a oublié à Rouen un désastre maritime qui a ému la population du littoral en 1887 et jeté l'effroi dans le port de Dieppe, point d'attache de la ligne de paquebots qui fait un service quotidien entre la côte française et Newhaven.

Le 13 avril, le paquebot *Victoria*, trompé par une brume épaisse et secoué par une forte houle, donne sur les roches de Sainte-Marguerite. Les embarcations du bord sont amenées. Les passagers y sont transportés. Plusieurs tombent et se noient.

Vers sept heures du matin, on est tout étonné, de la jetée de Saint-Valery-en-Caux, de voir au large deux embarcations chargées de monde, luttant contre la mer, poussées par une forte brise du nord-est et faisant ses efforts pour entrer dans le port. Il n'y avait pas d'eau

dans le chenal. Si les embarcations se présentaient, elles allaient se perdre sur la barre. C'étaient les canots de la *Victoria* avec trente-neuf personnes, parmi lesquelles des femmes et des enfants. Devant leurs signaux de détresse, il faut courir à leur secours ; mais comment ? Encore une fois, pas d'eau dans le chenal : on ne peut pas plus sortir qu'entrer.

Le commandant du port donne l'ordre au patron Canterelle d'armer le canot de sauvetage ; il fait ouvrir l'écluse de chasse de la retenue ; l'eau du bassin se précipite et inonde la passe. Le canot de sauvetage pénètre par le chemin qui lui est ainsi ouvert.

Mais, à la sortie des jetées, il va rencontrer le formidable remous que fait tourbillonner le choc de ce torrent contre la barre. Pour franchir cet obstacle, il faut au patron du canot une habileté et un sang-froid extraordinaires. Heureusement, c'est Canterelle, et l'équipage qu'il a sous ses ordres lui obéit aveuglément.

Après quelques minutes d'une lutte terrible, le canot a franchi les jetées. Il accoste bientôt les embarcations en détresse ; il prend à son bord, à travers mille difficultés, les femmes et les enfants affolés, jette une remorque aux marins de la *Victoria* et se dirige avec eux à sa suite, vers Fécamp. Mais la mer est grosse ; le vent les repousse. Averti par les sémaphores, le remorqueur de Fécamp vient au-devant d'eux, les tire du danger et réussit à les rentrer tous.

La belle conduite du patron du canot de sauvetage fut récompensée par une médaille d'honneur du Gouvernement, par une autre médaille de la Société de Sauvetage



des naufragés et par l'allocation d'une subvention que fit parvenir à l'équipage le gouvernement anglais.

Le 28 juillet 1888, le bateau-pilote *Sancta-Maria* était chaviré en rade de Saint-Valery-en-Caux, à une encâblure et demie environ au large des jetées. Les hommes qui le montaient s'y étaient attachés ou cherchaient à se maintenir sur les avirons tombés du bord ; mais la mer était grosse. On en avait déjà vu disparaître, les autres allaient périr ; il n'y avait pas moyen de faire sortir le canot de sauvetage, faute d'eau dans la passe et même dans la retenue. Quelques nageurs intrépides se jettent des jetées pour tenter le sauvetage sans embarcation. Un seul réussit à franchir la passe, c'est encore Canterelle ! Il rejoint le dernier homme de la *Sancta-Maria* qui se cramponne encore à un aviron, l'encourage et le maintient sur l'eau. Ce malheureux, qui est précisément le pilote, lui crie de s'en aller : « Sauve-toi ; tu vas périr avec moi, lui dit-il. » Canterelle ne l'écoute pas et s'obstine. Nageur vigoureux, il cherche par de nouveaux efforts à pousser vers la terre l'aviron avec son épave encore vivante ; mais la tâche est surhumaine et il va succomber, lorsque le canot du Casino, qu'on avait réussi à mettre à la mer sur le rivage, apparaît et lui sauve la vie ainsi qu'au pilote.

Le 6 décembre 1888, Canterelle voit tomber dans la cale de radoub un enfant de douze ans. Cette fois, ce n'est ni l'eau qui manque, ni la houle qui s'agite ; mais le froid qui sévit avec rigueur. C'est peu de chose pour Canterelle : il se jette et sauve l'enfant.

Le 19 décembre 1891, vers cinq heures du soir, le

sloop *Saint-Firmin* était chaviré à cinq cents mètres des jetées. Les cinq hommes qui le montaient étaient ballottés par la mer. L'obscurité achevait de devoir rendre leur perte certaine.

On va prévenir Canterelle. Il prend deux hommes de bonne volonté, s'embarque avec eux sur un doris qu'il trouve sous sa main, réussit à rejoindre deux des naufragés et les ramène à terre.

Mais il en reste encore trois à sauver. Canterelle retourne à la mer, se heurte à l'épave qui menace de briser son doris, et se rencontre tout à coup avec un autre canot plus grand et plus solide venu également au secours des naufragés et que la nuit lui avait caché dans le grand espace. On réussit à retrouver les trois hommes. Quant au patron du canot qui venait ainsi lui faire la concurrence, c'était son beau-père.

Il est temps, n'est-ce pas, que ces récits finissent, car ils se ressemblent tous. Mais quelle belle et sainte monotonie que la monotonie du dévouement.

Quelle intrépidité, quel mépris de la mort, quelle calme et superbe vaillance il faut à une pauvre créature humaine pour se jeter ainsi, non pas une fois, par exaltation et par hasard, mais dix fois, sous l'action d'une volonté raisonnée et mûrie, au-devant des vagues, de la nuit, du froid, de la tourmente, dans le flot noir et glacé ! Chercher un texte d'éloge pour une pareille vie ce serait perdre son temps et s'exposer à une trop grande disproportion entre l'objet de la louange et sa formule.

Vous l'avez vu en commençant, à chacun de ces actes

de dévouement, Canterelle a reçu des récompenses honorifiques. Qu'est-ce que des médailles pour celui qui donne sa vie ! Pour moi, j'estimerai que l'admiration silencieuse, la plus profonde de toutes, est encore la récompense la plus vraie dont puissent disposer les auditeurs de ces récits. Et si je ne craignais de manquer à l'usage en n'applaudissant pas le premier notre brave lauréat, il me semble que je voudrais pour lui un hommage moins banal. Ce qui conciliera l'usage avec cette espèce de religion du beau, c'est l'assurance que nos cœurs à tous ne battront pas moins que nos mains !

---



# RAPPORT SUR LE PRIX OCTAVE ROULAND

Par M. PAUL ALLARD

---

MESSIEURS,

En fondant le prix que vous êtes appelés à décerner, M<sup>me</sup> Rouland obéit à une inspiration très délicate. La mère qui pleurait un fils unique, et qui restait seule au foyer désert, a voulu honorer son cher mort en associant son nom à une récompense destinée aux plus pures vertus de famille.

Mais peut-on récompenser de telles vertus ?

Certes, il en est auxquelles nulle Académie n'oserait offrir une couronne, tant la vertu ici se confond avec le devoir, ou plutôt avec cet instinct sublime que Dieu a mis dans le cœur de l'homme en créant la paternité. Un père a usé ses forces à travailler pour les siens : il arrive à la vieillesse, courbé par cinquante ans de labeur, les mains durcies au contact de l'outil, l'âme fatiguée par un souci continuel, n'ayant connu de la vie que l'effort douloureux, et ne s'étant pas un instant

détourné de son âpre chemin pour épuiser les quelques gouttes de joie qui demeurent au fond de la coupe ; mais ses enfants ont grandi autour de lui, l'esprit sain, l'intelligence cultivée, le corps vigoureux : devant eux la route s'ouvre plus unie et plus facile. Cette mère est demeurée veuve, sans appui et sans ressources ; que de veillées solitaires, sous la lueur pâle de la petite lampe ! que de nuits sans sommeil ! que de jours sans repos ! mais, pendant qu'elle se privait de tout, les enfants n'ont manqué de rien, ils ont à peine souffert de la gêne de la maison, leur âme s'est formée peu à peu sur celle de la mère, ils ont appris à aimer et à respecter ce qu'elle aime et ce qu'elle respecte, le fils est demeuré bon, la fille est restée pure. Non, ni pour ce père, ni pour cette mère, les hommes ne disposent de récompense : nous n'oserions les offrir, eux refuseraient de les accepter ; la récompense, elle est en eux-mêmes, dans la fière et joyeuse réponse de leur conscience et de leur cœur, et si quelqu'un peut y ajouter, c'est l'éternel témoin devant lequel leur vie s'est immolée comme un sacrifice ou exhalée comme un encens.

Mais d'autres membres de la famille ont, si on l'ose dire, un mérite plus rare, parce qu'ils avaient un devoir moins étroit, à se faire les anges du foyer domestique. Bien souvent, pour remplir cette mission, ils ont dû renoncer à se créer à eux-mêmes un foyer. Quand leur cœur, quand un légitime désir d'indépendance, quand tous les rêves d'avenir les appelaient au dehors, des voix touchantes, mais qu'ils auraient eu le droit strict de ne pas entendre, les retenaient au dedans. Alors, ce

n'est plus seulement le dévouement, c'est l'abnégation ; c'est la captivité volontaire dans la maison paternelle, visitée par la maladie ou vidée par la mort ; c'est le renoncement continu, obscur, ininterrompu, en faveur de frères ou de sœurs plus jeunes, longtemps incapables de reconnaissance, et qui peut-être un jour se montreront ingrats envers celui ou celle qui aura vieilli à leur service. Pour cette catégorie de vertus de famille, M<sup>me</sup> Rouland a cru pouvoir fonder un prix : non sans doute que de tels actes puissent être dignement récompensés en ce monde, mais parce qu'ils sont de ceux qu'il est de l'intérêt social de mettre davantage en évidence, puisqu'ils paraissent moins impérieusement commandés par la nature, puisqu'ils exigent pour s'accomplir un plus grand effort de la volonté, puisqu'ils sont plus rares par conséquent, et qu'il est, à cause de cela, plus nécessaire de les proposer au monde en exemple.

Que deviendrait, en effet, la famille si, une fois ses chefs naturels morts ou prématurément incapables de l'aider, il ne se trouvait plus personne pour tenir le gouvernail et s'improviser le pilote de la pauvre barque en détresse ? Vous figurez-vous ce naufrage ? les plus petits s'en allant à la dérive, au hasard de ces mille courants qui emportent vers l'abîmê, c'est-à-dire vers le crime ou vers le vice, tant d'épaves humaines ; seuls, quelques nageurs vigoureux échappant au désastre et abordant au rivage pendant que les faibles périssent. C'est là, dira quelqu'un, un effet de la sélection naturelle ; la société, comme la nature, n'a souci que



des forts ; elle abandonne ceux qui sont incapables de se défendre, êtres inférieurs destinés à servir ou à souffrir. Ces désolantes doctrines, Messieurs, sur lesquelles Aristote avait fondé la théorie de l'esclavage antique, ont de nos jours trouvé des défenseurs ; elles ont reparu sous une autre forme, et il est tel sociologue renommé, comme Boccardo ou Herbert Spencer, qui ne craint pas de les soutenir, y voyant la conséquence nécessaire de la théorie darwinienne de l'évolution. Dieu merci, notre société est encore, malgré tout, trop chrétienne pour que de telles doctrines y aient fait de bien profondes brèches. Partout les pouvoirs publics et l'initiative privée rivalisent dans la création d'asiles de toute sorte ouverts aux faibles et aux vaincus de la vie. Mais il n'en est pas moins vrai que, en de hautes régions intellectuelles, la dureté antique, le mépris païen pour les humbles et les petits, tendent à renaître, sous le couvert de certaines doctrines scientifiques. Si inaperçues du grand nombre que soient ces tendances, elles existent réellement, et il importe de les combattre, non seulement par la discussion théorique, mais encore et surtout par l'action. Le meilleur moyen, et qui est à la portée de tous, c'est sans doute de redoubler personnellement de tendresse et de soins pour les déshérités de la vie, de couvrir d'une tutelle chaque jour plus affectueuse ceux qui marchent désarmés à ses luttes ; mais il est utile aussi, il est bienfaisant d'honorer publiquement les cœurs délicats et vaillants auxquels nul sacrifice n'a coûté pour remplir ce devoir. C'est pourquoi l'Académie doit se montrer profondément reconnaissante envers la

femme charitable qui, faisant de la philosophie sans le savoir, ou plutôt faisant simplement le bien, lui a confié la douce mission de récompenser « les frères ou sœurs de nombreuses familles ayant fait preuve de dévouement envers les plus jeunes enfants. »

Nous n'avons eu, Messieurs, que l'embarras du choix, et il a fallu quelque travail pour classer les dossiers des divers candidats. Tous les genres de dévouement se rencontraient, depuis celui de la vieille fille s'étant épuisée au service des siens et (vous le verrez) morte à la peine, jusqu'à celui de la jeune sœur, commençant la même vie de dévouement et prodiguant des soins aux plus petits, à l'âge où elle-même aurait eu besoin des soins maternels. Quel spectacle encore nous offre cette famille de sept enfants, qui, privée de père et de mère, a fait le serment de ne pas se séparer avant que le salaire et la tutelle des aînés aient mis les plus jeunes en état de se suffire à eux-mêmes ! Je cite presque au hasard, car d'autres encore, parmi les candidats entre lesquels il a fallu choisir, eussent été dignes de nos suffrages. Vous l'avouerez-je, Messieurs ? nous avons presque élu nos lauréats à l'ancienneté, c'est-à-dire que nous avons voulu d'abord récompenser la durée des services et du dévouement : mais, à plusieurs de ceux dont le nom ne sera pas prononcé aujourd'hui, nous adressons un salut ému et respectueux, qui n'est pas un adieu ; nous les encourageons à poursuivre, non en vue de nos récompenses, mais à la lueur du devoir, la noble voie dans laquelle ils sont déjà entrés ; et nous conser-

vons l'espoir de les retrouver un jour, encore plus chargés de mérites.

C'est une promesse à un mourant qui a déterminé toute la vie de M<sup>lle</sup> Élise Bellet, et inspiré à cette brave fille un dévouement qui ne s'est pas démenti. Élise avait vingt-cinq ans quand son père tomba malade. Celui-ci, qui sentait ses jours comptés, s'inquiétait de ce que deviendraient après lui sa femme, d'une santé chancelante, et six enfants dont quatre filles : l'une, de dix-neuf ans, était impotente, à jamais hors d'état de gagner sa vie, la dernière avait trois ans. Il fit venir l'aînée de la famille, Élise, et lui demanda l'engagement de ne jamais abandonner les siens. Élise fit la promesse : vous allez voir comment elle l'a tenue.

N'attendez pas, Messieurs, le récit d'une vie extraordinaire ; j'ai à vous raconter l'existence la plus ordinaire, la plus unie, la plus modeste. Mais faire son devoir, toujours son devoir, rien que son devoir ; ne pas se compter soi-même, et ne jamais penser qu'à ces êtres faibles auxquels on a promis de se consacrer ; mener cette vie-là pendant dix-huit années, sans un instant de défaillance, sans un jour d'oubli, sans une révolte d'égoïsme, en se fermant volontairement tout autre perspective que celle de la continuer longtemps encore, et peut-être toujours ; ce n'est guère, sans doute, aux yeux de qui ne comprend pas les belles actions sans l'éclat extérieur et le mouvement dramatique ; mais vous, qui savez ce que contient souvent de poésie l'héroïsme d'un cœur simple, vous jugez autrement, et vous



aimez à choisir les plus humbles fronts pour y poser vos couronnes. La mère d'Élise Bellet était lingère à Yvetot. Élise travaillait avec elle, partageant ses journées entre l'exercice de sa profession, les soins prodigués à sa sœur infirme, et ceux qu'elle réservait à son frère et à ses autres sœurs. Pendant quinze ans sa vie se passa ainsi, occupée principalement à des travaux de couture et de repassage au petit séminaire d'Yvetot, dont l'ancien supérieur a tenu à lui donner le témoignage le plus honorable. Elle ne quitta cette place que pour suivre sa mère à Rouen. Là, pendant que celle-ci faisait un petit commerce d'épicerie, ayant encore quatre filles à sa charge, Élise continuait à procurer, par les journées qu'elle faisait au dehors, une partie des ressources nécessaires à la famille. Quelqu'un s'étonnait de voir M<sup>me</sup> Bellet, que l'épicerie n'avait pas conduite à la richesse, très bien élever ses enfants, y compris l'infirme, dont elle n'avait jamais eu la pensée de se séparer : « Cela m'eût été impossible, répondit la mère, sans le dévouement de ma fille aînée, qui, consacrant à la famille l'intégralité de ses salaires, m'a seule mise en état de remplir ma tâche. »

C'est après avoir mené pendant quinze ans la dure vie de l'ouvrière, qu'Élise Bellet put trouver enfin dans le service domestique un repos relatif. Elle fut pendant deux années la servante d'un respectable ecclésiastique, qu'elle refusa de suivre, quand celui-ci eût été pourvu d'une cure au dehors : elle ne se reconnaissait pas le droit de s'éloigner de sa mère malade, de sa sœur infirme, et des plus petits dont il fallait ter-

miner l'éducation et préparer l'avenir. Aujourd'hui, sa tâche est en partie achevée ; elle, qui ne s'est pas mariée, pour se consacrer toute entière aux siens, a eu la joie de voir mariés et convenablement établis son frère et trois de ses sœurs ; elle n'a plus à sa charge que sa sœur infirme et sa vieille mère. C'est pour celle-ci qu'elle travaille encore, qu'elle travaillera jusqu'à la fin. Elle ne se réserve rien ; elle n'a pas fait d'économies ; la noble et pieuse dame au service de laquelle Élise Bellet est maintenant, nous assure que tout ce qu'elle gagne est toujours pour sa famille. Les économistes prêchent l'épargne aux travailleurs, et ils ont cent fois raison ; mais les moralistes s'inclineront devant la sublime imprévoyance de cette brave fille, qui ne s'inquiète pour elle ni du présent ni de l'avenir, pourvu que tout son devoir soit rempli. Soyez sûrs, Messieurs, que la somme de trois cents francs, que l'Académie attribue à M<sup>lle</sup> Élise Bellet sur le fonds légué par M<sup>me</sup> Rouland, n'ira pas à la Caisse d'épargne : ou plutôt qu'elle passera, par les mains de sa mère et de sa sœur, à cette autre caisse d'épargne dont parle l'Évangile : *Thesaurizate vobis thesauros in cœlo*.

La seconde des deux couronnes que nous devons décerner cette année sera déposée sur une tombe.

Elle est morte à la peine, la pauvre Marine Joly, dans sa petite maison de Bretteville, si propre malgré une extrême misère, et où demeurent seules aujourd'hui celles auxquelles a été consacrée sa vie. Quelle vie, Messieurs, a menée cette courageuse fille ! A seize ans,

elle quitte la demeure paternelle, pauvre foyer de tisserands, pour devenir servante. Elle a le bonheur de rencontrer de bons maîtres et de pouvoir, sur ses gages, alléger déjà le sort des siens : car cette famille, que prédisposent peut-être les privations et les misères endurées par plusieurs générations, semble vouée à la maladie, et le père et la mère en ressentent déjà les atteintes. En 1859, Marine Joly voit mourir son père. La mère va s'installer à Bretteville, où un fils était déjà établi. Marine quitte alors le service et vient rejoindre sa mère et l'une de ses sœurs. Elle devient bientôt l'âme de la maison, travaillant le jour au dehors, faisant le ménage le soir. Cela dura jusqu'en 1867. En 1869, la mère devint impotente, et la seconde sœur tomba entièrement paralysée.

Marine soigne l'une et l'autre. La mère meurt d'apoplexie au bout de dix ans ; la sœur, après quatorze ans de soins, semble guérie. Marine Joly, qui a entrepris un petit commerce de revendeuse, va enfin pouvoir respirer un peu ! Mais il est des prédestinés à la souffrance, auxquels le repos ne sera jamais accordé en ce monde. La sœur guérie fait presque aussitôt une chute et se fracture une jambe et un bras ; pendant trois ans encore, Marine va être obligée de l'assister. Est-ce tout ? Non : une autre sœur, l'aînée, mariée à Angerville-la-Martel, après avoir, en 1871, perdu une fille de vingt ans, devient veuve en 1880 ; elle est sans ressources, peu capable de s'en procurer : c'est encore Marine qui l'aide à vivre. Mais le frère, à son tour, est atteint des infirmités communes à cette pauvre famille :



en 1884, il tombe paralysé des membres inférieurs, et reste trois ans cloué dans son lit ; tous les jours, Marine le soigne, le nettoie, l'habille, jusqu'à ce qu'il meure, en 1889. Cette fois, il semble que la mesure soit comble ; Marine est à bout de forces. Les veilles lui ont fait perdre un œil ; les soucis lui font perdre un instant la raison.

Mais Dieu lui rend vite la raison momentanément égarée, car il va falloir que Marine Joly redevienne, avec plus de courage encore, la providence des siens. La seconde sœur, que nous avons vue paralysée, puis un instant guérie, puis blessée dans ses membres, tombe paralysée de nouveau. La sœur devient à son tour paralytique, puis folle. Toutes deux sont maintenant réunies sous le toit hospitalier de Marine, plus jeune qu'elles, mais la vraie mère de cette pauvre famille. Marine a soixante-neuf ans ; elle lutte avec une énergie extraordinaire contre la misère croissante. Elle n'a plus le temps de se livrer à son petit commerce. La digne fille, qui ne se chauffe jamais, et dont la nourriture quotidienne, nous écrit-on, peut s'appeler jeûne, voit avec effroi venir le moment où elle ne pourra pas payer les dettes contractées au service des siens, et où, pour eux et pour elle, il lui faudra mendier. Dieu lui a épargné cette suprême douleur ; elle avait tant bu au calice d'amertume, qu'il lui a été permis de laisser au fond cette dernière lie sans y tremper ses lèvres. La mort est venue, le 13 octobre dernier, mettre un terme à sa vie de labeur ininterrompu, ou plutôt couronner ce modèle accompli de charité fraternelle, — de la charité

sanctifiée par la souffrance et poussée presque jusqu'au martyre.

Je m'imagine que, tant qu'elle put penser, Marine Joly se préoccupa de ce que deviendraient ses sœurs après elle. Peut-être, quand son regard déjà voilé par les ombres de la mort se fixa pour la dernière fois sur ses chères malades, se souvint-elle du prix que l'Académie lui avait décerné, et vit-elle, dans la somme de trois cents francs que nous tenions en réserve pour lui être remise aujourd'hui, la dernière ressource des deux pauvres paralytiques. Puisse cette modeste offrande recevoir vraiment cet emploi ! puisse-t-elle apporter quelque soulagement à d'aussi intéressantes misères ! C'est le vœu de l'Académie ; ce sera, s'il se réalise, notre consolation au regret que nous éprouvons tous de ne pouvoir déposer dans les douces et vaillantes mains de Marine Joly la récompense si bien gagnée !

---





# RAPPORT SUR LE PRIX DUMANOIR

Par M. ROBERTY

---

MESDAMES ET MESSIEURS,

Ce n'est jamais sans une curieuse complexité d'impressions que l'Académie s'efforce, chaque année, de répondre aux intentions de M. Dumanoir, en attribuant le prix fondé par lui à l'auteur de quelque belle action.

C'est d'abord un profond sentiment d'estime pour l'excellent homme qui, ayant aimé, encouragé et pratiqué le bien toute sa vie, a voulu le faire encore après sa mort, en ceux et par ceux qui lui ressemblent. C'est aussi envers lui un vif sentiment de gratitude pour l'honneur et la joie qu'elle lui doit, de recueillir tant et de si beaux témoignages de la puissance et de la persistance des plus hautes vertus dans cette âme humaine, si souvent dégradée par le mal, d'en distinguer tout particulièrement quelques-uns, et, en les signalant, Mesdames et Messieurs, à votre attention, de sentir vos cœurs vibrer avec le nôtre, d'une affectueuse et chaude admiration.

Mais ce choix à faire entre de si nombreuses belles actions, combien difficile, inquiet, hésitant n'est-il pas ! Non point certes que nous fasse un seul instant défaut une entière certitude sur leur réalité et leur valeur morale.

Sans doute ce n'est pas un jugement absolu que nous avons à prononcer. Il nous faudrait pour cela une infailibilité qui n'appartient qu'à Celui qui connaît toute chose et dont la Justice éternelle cassera peut-être bien des jugements d'hommes. Mais même simplement à choisir entre ces actes et vertus héroïques, quelles difficultés à les bien comparer, peser, à déclarer la valeur de l'un supérieure à celle de l'autre ! Pouvons-nous pénétrer dans le secret des cœurs, bien juger des intentions, des dispositions et de l'état d'âme habituel des auteurs de ces actes, du degré d'énergie ou de persistance dont ils ont eu besoin pour les accomplir, en un mot de tous les dessous d'une vertu ou d'une action éclatantes ? N'est-on point par exemple ordinairement porté à en proportionner le mérite à l'effort qu'elle a exigé, et par suite à en admirer d'autant plus l'auteur qu'elle est plus contraire à son tempérament moral ?

Voici un homme qui jusqu'à ce jour n'a pensé qu'à lui, n'a aimé que lui, n'a vécu que pour lui. Il s'est fait ainsi un tempérament d'égoïste, dont il suit sans le moindre scrupule toutes les impulsions. Tout à coup, en face d'une circonstance extraordinaire, il se croit obligé de faire acte de dévouement et de s'oublier lui-même. Il le faut ; sa raison, sa conscience un instant réveillée lui en montrent l'absolue nécessité. Mais tout son passé, tous

ses instincts, tout son cœur résiste ou se révolte. Il n'en triomphe qu'avec les plus pénibles efforts, en combattant contre lui-même jusqu'au sang, mais il triomphe : Oui, c'est là une grande et belle victoire.

Voici un autre homme dont toute la vie n'est qu'une longue et joyeuse obéissance au devoir. Par sa constante fidélité, jusque dans les plus petites choses, au juste et au bien, il s'est créé un état d'âme habituel, tel que les vertus les plus difficiles et les plus rares ne lui coûtent plus aucun effort. Au sein de la vie la plus riche en bonnes œuvres, il paraît vraiment être toujours chez lui et y agir aussi naturellement que l'oiseau dans l'air. Rien de tendu, de péniblement voulu. A peine s'en aperçoit-il lui-même; nul orgueil, nulle préoccupation de mérite ou de récompense. C'est partout et toujours, jusque dans des miracles de bonté ou de charité, la grâce la plus simple et la plus humble.

Lequel de ces deux hommes, Mesdames et Messieurs, jugez-vous le plus digne de votre admiration, le plus méritant ?

La difficulté de bien juger est donc sérieuse ; sans compter celle dont la source est chez les juges eux-mêmes, dans la diversité quelquefois fort grande de leurs goûts personnels, de leurs impressions et de leurs points de vue.

Toutefois, entre ces derniers, il en est un sur lequel tous doivent être et sont généralement d'accord ; c'est qu'un ou deux actes de courage ou de dévouement, si éclatants qu'ils soient, ne peuvent vraiment entrer en comparaison avec une existence toute faite d'humbles



renoncements à soi-même pour le bien, le soulagement ou la consolation des autres.

Et pourquoi cela ? Parce que l'âme humaine est si bien faite pour le sacrifice, cette grande et légitime loi du monde spirituel, qu'à moins de la supposer gangrenée jusqu'à la dernière fibre, il n'est pas possible qu'à certaines heures et en présence de certains faits, quelque chose de divin ne se réveille en elle et ne la pousse, à son insu peut-être, jusqu'à l'oubli d'elle-même pour le salut d'autrui.

N'a-t-on pas vu jusque dans les bagnes des hommes justement condamnés et flétris se relever moralement d'un seul coup à l'appel de quelque être en détresse ? Ne peut-il se faire que nous cédions en pareille circonstance à cette sympathie instinctive qu'éveille dans nos cœurs le brusque et inattendu spectacle d'un danger ou d'une souffrance imméritées ? N'est-il pas vrai que la pitié compatissante nous est plus facile que les joyeuses sympathies ? Instinctivement nous nous mettons à la place de celui qui est en péril et a besoin de nous ; nous nous y voyons nous-mêmes, et en nous précipitant sans réfléchir à son secours, nous nous précipitons en quelque sorte au nôtre ; nous ne faisons qu'un avec lui ; le spectacle de sa détresse nous est si douloureux, si cruel quelquefois, que notre premier mouvement est d'y échapper en lui venant en aide.

Sans doute, ce premier mouvement, qui est le bon, est le plus souvent suivi d'un second qui est l'utile, l'utile à nous-même, à notre égoïsme, et c'est pour cela que les sceptiques et les calculateurs conseillent plutôt celui-ci

que celui-là. C'est la réflexion, la pensée du péril où nous allons nous exposer, la certitude facilement acceptée de notre impuissance qui trop fréquemment retient et détruit notre premier élan : mais cet élan est vrai, naturel, et il entre pour une grande part dans la protestation qui nous monte du cœur sur les lèvres contre les violences même méritées dont nous pouvons être témoins, dans le parti de la victime que nous prenons si aisément et, pour le dire en passant, dans cette habitude de la foule, obéissant à sa première impulsion, de s'irriter, souvent jusqu'à l'injure et à la violence contre les agents de la force publique obligés pour se rendre maîtres de quelque malfaiteur de lutter brutalement avec lui.

Non, Mesdames et Messieurs, quelques actes isolés de bravoure et de courage, si éclatants qu'ils soient, ne suffisent pas pour obtenir à leur auteur, dans nos consciences, la préférence sur l'homme dont la vie est obscurément dépensée dans un continuel esprit de dévouement et de sacrifice.

Mais si, parmi ceux qui sont proposés au choix de l'Académie, il s'en trouve un dans la vie duquel elle puisse constater à la fois l'éclat et la beauté de l'action, et cette action si fréquemment répétée sous les formes les plus diverses qu'elle devient, en quelque sorte, une belle action continue, provenant non d'une impulsion accidentelle et momentanée, mais d'une disposition habituelle de l'âme, comme la fleur et le fruit de la sève de l'arbre, lorsque c'est là sa constante manière d'être et de faire, toujours prête à agir et agissant dès que l'occasion se présente; ah! Messieurs, le choix de l'Aca-

démie est tout indiqué. Et tel est précisément le cas de l'homme brave et du brave homme, M. Bunel, garde champêtre à la Mivoie, qu'elle choisit aujourd'hui entre bien d'autres, très méritants aussi, pour l'obtention du prix Dumanoir.

Né à Guerbaville-la-Mailleraye le 4 septembre 1831, M. Bunel, par sa bonne et régulière conduite, par un fidèle accomplissement de tous les devoirs de sa position et de son état, par l'habitude de faire sans peur, sans hésitation, sans compromis avec lui-même ce que la conscience ordonne, a été préparé de bonne heure à ne pas calculer le péril et à ne pas reculer devant lui. Il n'hésite jamais. Dans l'eau, dans le feu, au-devant de la mort la plus affreuse, il se jette courageusement, simplement, et cela, douze fois, parce qu'il le faut, parce qu'un homme va périr s'il ne le fait pas, et qu'il est là, lui Bunel, en face de cette agonie, conduit là par le hasard, — non ! pas par le hasard, — par Celui qui entend nos cris de détresse et se sert de braves cœurs comme Bunel pour y répondre.

Remarquez que Bunel n'est pas en quête des accidents. Il ne rôde pas sans cesse sur les bords du fleuve, il n'y jette personne pour le plaisir de l'en sortir, il n'attend pas dans quelque coin des chiens enragés. Il ne cherche pas les occasions, et cependant douze fois quand elles se produisent il est là. On dirait qu'elles l'attendent, comme pour placer le secours à côté du danger. Un jour, c'était en 1854, au mois d'août, à trois heures de l'après-midi, sur le bord de la Seine, un excellent homme aussi celui-là, Auguste Amourette, faisant un brin de



toilette, voit un matelot, qui se baignait, tout à coup disparaître. Sans calculer ses forces et le péril, il se jette à son secours, mais il est saisi par lui de cette étreinte terrible de l'homme qui se noie. Il lutte en vain ; ses forces s'épuisent, il s'enfonce, il reparaît pour s'enfoncer encore. Ah ! l'atroce moment, et quel cri « au secours, » non formulé peut-être, monte jusqu'à sa gorge où l'eau l'étouffe. Tous les deux vont mourir, lorsque tout à coup une main solide les retient, les enlève, les remet à l'air, à la lumière du ciel et à la vie. C'est Bunel ! Il était là paisiblement pêchant à la ligne, et ne se doutant guère, quelques minutes auparavant, qu'il allait retirer de l'eau une si belle et si précieuse proie.

Chose curieuse : le même Auguste Amourette, en août 1857, travaillant près du même chantier de M. Le Mire, sur un radeau, est brusquement précipité à l'eau par l'arrivée du flot, autrefois très fort en cet endroit ; quoique sachant nager, accablé sous le poids de ses vêtements et l'agitation de la rivière, il va se noyer ; c'est lui-même qui le raconte. C'est encore Bunel, le même Bunel qui est là et le sauve une deuxième fois.

Je n'en finirais pas s'il me fallait raconter tous ces sauvetages. En mars 1870, un homme se noie dans la Seine, Bunel est là et le sauve. En 1871, un nommé Pétrel, il est là et le sauve ; en juin 1880, un autre encore et le sauve ; en 1889, une femme, il est là et ne pense pas à la parole odieuse : « Ce n'est qu'une femme qui se noie », il la sauve.

Le lendemain d'un mardi-gras, à cinq heures du matin, M. Pierre Petit, rentrant chez lui d'une fête de

famille, se dirige de Sotteville vers Rouen par le Cours-la-Reine. La nuit est noire et quelque brouillard l'épaissit encore. Il perd son chemin, glisse, chancelle et le voilà dans l'eau sombre et glacée, appelant au secours. Mais qui peut passer en cet endroit désert en un pareil moment, un lendemain de fête ? Bunel ! qui s'en allait à son travail à la gare et qui commence sa journée en sauvant une existence.

Entremêlez maintenant tous ces sauvetages de l'eau de sauvetages des flammes, et comme moi vous serez poursuivis par ces deux vers du poète, appliqués, il est vrai, à un grand destructeur de vies :

Toujours lui, lui partout ! ou brûlante ou glacée,  
Son image sans cesse *occupe* ma pensée !

Ne vous semble-t-il pas que pour se jeter dans le feu il faut un courage plus extraordinaire que pour se précipiter dans l'eau glacée. De ces deux genres de mort lequel redouteriez-vous le plus ? Mourir brûlé, sentir mille langues de feu lécher, pénétrer, dévorer sa chair. Quel indicible supplice ! Beaucoup de nobles ou humbles créatures l'ont volontairement accepté et souffert plutôt que de renier leur patrie ou leur Dieu ; mais l'affronter pour en arracher quelque pauvre et misérable existence à laquelle ne vous rattache d'autre lien que celui d'homme à homme, ah ! quelle sainte et divine audace ! Bunel l'a eue.

En 1870, à Sotteville, un incendie dévore une maison. On en croit tous les habitants sortis et hors de péril. Mais non ! un homme y est encore. A travers le crépi-

tement des flammes on entend ses cris d'angoisse. Sans hésiter, Bunel, qui est là, entre dans la fournaise, et, une minute après, en ressort presque flambant lui-même, portant sur ses bras un corps à moitié brûlé et asphyxié, mais, grâce à lui, toujours vivant.

Enfin, Messieurs, car il faut s'arrêter sans avoir tout dit, deux fois, en septembre 1889 et en novembre 1890, Bunel se trouve en face de chiens enragés. Le premier s'est déjà jeté sur cinq personnes, dont deux moururent de cette mort plus épouvantable encore peut-être que la mort par le feu. Il va en déchirer d'autres qui fuient éperdues ; mais tout à coup, Bunel est là, devant lui. Calme et ferme comme un roc, d'un coup de bâton il l'abat à ses pieds. Ainsi du second, affreux, monstrueux, bravement et gentiment assommé.

Oui, monsieur Bunel, vous êtes par nature, par tempérament physique et moral le sauveteur par excellence.

C'est votre manière d'être autant que votre manière de faire. Quand vous fondiez, avec d'autres braves gens, cette Société des Hospitaliers-Bretons qui a déjà rendu tant de services, vous ne pouviez vraiment faire autrement. Cette extraordinaire suite de sauvetages, c'est l'ordinaire et bel emploi de votre belle vie.

Vous êtes né sauveteur, vous avez vécu sauveteur. Je ne veux pas dire que vous mourrez sauveteur, quoique une telle mort soit toujours une grande et sainte fin, et le digne couronnement d'une existence comme la vôtre, et quoique aussi, j'en suis convaincu, vous n'hésiteriez pas plus qu'il y a trente ans, si de nouveau retentissait



à votre oreille et dans votre cœur un de ces cris de détresse suprême auxquels vous avez tant de fois et si efficacement répondu, à faire ce qu'il faut.

Non, j'aime mieux, dans ma pensée, vous voir arrivant peu à peu à la vieillesse toute blanche, objet, de plus en plus, de ces témoignages d'affection et de respect que vous multipliez depuis longtemps déjà ceux qui vous connaissent, entouré de tous les vôtres, pour lesquels vous avez toujours été un si excellent père, et touchant enfin à cette heure sacrée, où, votre corps envahi et noyé sous les ombres de la mort, tout à coup une main souveraine saisira votre âme vaillante et la déposera dans la lumière aux pieds du Juste Juge qui rend à chacun selon ses œuvres.

Puisse alors retentir sur vous cette parole, à côté de laquelle toutes les récompenses humaines, même les plus précieuses, les quatorze médailles que vous ont décernées les Sociétés de sauvetage ; celles d'argent et d'or que vous tenez de la Patrie, et le témoignage de notre reconnaissance et de notre admiration que vous allez recevoir au bruit de nos applaudissements, ne sont que cendres et fumée :

« Cela va bien, bon et fidèle serviteur, entre dans la paix de ton Seigneur. »

---

# CLASSE DES SCIENCES





COMPTÉ RENDU  
DES  
TRAVAUX DE LA CLASSE DES SCIENCES  
(Année 1891-1892)

Par M. BARBIER DE LA SERRE, secrétaire.

---

MESSIEURS,

Votre secrétaire aura, cette année, peu de choses à vous dire en ce qui concerne la section des sciences ; mes collègues ont facilité ma tâche. Si je suis tenté de m'en réjouir en ma qualité de rapporteur novice, je dois regretter que tout ce savoir et toute cette érudition qui existent chez bon nombre de nos confrères restent à l'état latent. Le thermomètre académique se tient invariablement à quelques degrés au-dessus de zéro ; souhaitons que par une hausse subite il nous révèle l'existence de quelque belle découverte, de quelque travail qui fasse époque dans les annales de la science.

J'ai, néanmoins, à vous rappeler quelques productions originales. M. Suchetet, qui étudie depuis longtemps la

question de l'hybridité chez les animaux, nous a lu le résumé de ses recherches en ce qui concerne les passereaux. Ce problème est plus important que son titre ne pourrait le faire supposer, car il touche à la fixité de l'espèce, aux théories évolutionnistes et transformistes, très en faveur de nos jours. Je dois dire que les conclusions de notre confrère ne sont pas favorables à la doctrine de l'évolution. Après avoir patiemment étudié, analysé, comparé les caractères spécifiques chez un grand nombre de sujets, il est arrivé à reconnaître une tendance exagérée à multiplier les espèces thybrides. Les croisements ne se produisent jamais entre espèces de familles différentes; entre genres différents, ils sont tout au moins douteux; on ne les constate sûrement qu'entre espèces rapprochées d'un même genre et surtout entre variétés d'une même espèce. Ces observations consciencieuses sont d'ailleurs développées dans un ouvrage dont M. Suchetet a fait hommage à l'Académie et qui se trouve inséré dans les mémoires de la Société zoologique de France.

Des animaux, nous passons aux végétaux. M. Niel nous a rendu compte d'une étude faite par M. Patouillard sur les végétaux cryptogamiques de la Tunisie. Cette flore paraît intermédiaire entre celles des régions tropicales et de la zone européenne. L'auteur a été assez heureux pour découvrir des espèces nouvelles pour la science mycologique.

M. Niel a traité ensuite une question qui préoccupe, à juste titre, les naturalistes et les cosmographes : l'abaissement généralement constaté de la température

dans tous les pays où des observations de ce genre sont faites d'une manière suivie. A quoi tient ce phénomène ? Aux taches du soleil, au refroidissement graduel de l'écorce du globe, à des vents dominant pendant une certaine période de temps ? On ne peut, d'après M. Niel, se prononcer d'une manière absolue ; il n'y a peut-être là qu'un simple accident dans la marche des phénomènes naturels.

Avec M. Lechalas, nous entrons dans la philosophie de la prosodie française, deux sciences entées l'une sur l'autre et dont la première note précise et fait valoir les effets de la seconde sur notre oreille et sur notre imagination.

La notice de M. Lechalas est l'analyse de deux études intitulées : *Réflexions sur l'art des vers*, par M. Sully-Prudhomme, et *Problèmes d'esthétique contemporaine*, par M. Guyau. Ces deux poètes philosophes se sont proposé d'établir la prédominance du rythme sur la rime. La cadence des syllabes, en effet, économise l'attention et soulage l'intelligence dans l'effort qu'elle fait pour s'assimiler le langage poétique. L'alexandrin, le vers classique de notre langue poétique, se prête, en raison du nombre de ses syllabes, à un assez grand nombre de coupes, qui en varient agréablement l'usage et prouvent l'importance qu'on doit donner au rythme. Celle de la rime, toutefois, reste considérable, surtout avec la variété de nos vers modernes qui, sans la rime, produiraient la confusion. Mais on ne doit lui sacrifier ni le style ni la justesse de l'expression, et l'on se gardera de la rime que M. Lechalas nomme avec raison la rime-



calembour, tendance de quelques poètes contemporains qui peuvent ainsi amuser l'oreille, mais au détriment des idées.

M. Lechalias a encore analysé devant vous un ouvrage philosophique de M. Renouvier : *Les principes de la nature*. La matière, l'animal et l'homme, tels sont les trois objets d'une philosophie de la nature. Je n'en rappellerai ici que la théorie donnée par M. Renouvier sur la double cosmogonie physique et zoologique. L'auteur constatant que le désordre, la lutte pour l'existence existaient dans le monde bien avant l'apparition de l'homme, et ne pouvant admettre que Dieu ait été le bourreau de ses propres créatures, est conduit à reconnaître l'existence d'un monde antérieur à la nébuleuse, peuplé d'êtres libres et par conséquent responsables, lesquels, par la perversion de leur volonté, ont amené une chute non imputable au créateur. Ne peut-on rapprocher cette conception de ce que la révélation nous enseigne touchant l'existence d'un monde d'anges, antérieur à l'homme, dont les uns sont restés soumis à Dieu, tandis que les autres, révoltés contre son autorité, sont devenus les démons ?

M. Deschamps a traité la question des relations de l'Eglise et de l'Etat dans les pays non chrétiens ; question toute d'actualité dans les Etats qui forment la vieille Europe, mais moins connue dans les pays soumis à l'islamisme et au bouddhisme. Vous trouverez ce travail inséré au *Précis*.

J'ai eu occasion, en rendant compte des bulletins de l'Académie de Clermont, de dire un mot des volcans

d'Auvergne, encore si frais malgré leur antiquité et qui, perçant l'enveloppe granitique du plateau central ont couvert, à la fin de l'époque tertiaire et au commencement de la suivante, des centaines de kilomètres carrés de leurs déjections, sous forme de cendres volcaniques, de trachytes, de basaltes et d'obsidiennes.

L'Académie a bien voulu voter l'impression d'un autre travail de votre secrétaire sur l'historique du traitement des forêts, notamment en Normandie, où les anciennes exploitations jardinatoires ont peu à peu cédé la place aux coupes à tire et aire et au taillis, remplacées ensuite, dans les forêts de l'État, par le traitement en futaie.

M. Canonville-Deslys, au nom d'une Commission dont il faisait partie avec MM. de Sapincourt et Delabost, a rendu compte des ouvrages scientifiques envoyés à l'Académie par M. Lecaplain, et de divers discours prononcés par l'éminent directeur de l'École supérieure des sciences et lettres de Rouen, dont l'éloge n'est plus à faire. Ce rapport a été suivi de l'élection de M. Lecaplain comme membre résidant ; très bonne fortune pour l'Académie, excellente acquisition pour la section des sciences, éminemment propre à faire remonter le thermomètre dont je parlais en commençant.

M. Lecaplain n'a pas tardé à nous servir le régal scientifique auquel nous nous attendions. Dans son discours de réception, prononcé à la séance publique du 15 octobre 1892, le nouvel élu, après avoir constaté que la science a pour but unique la recherche de la vérité et que dans cette recherche, l'humanité a toujours

montré une ardeur extrême qui lui a permis d'arracher à la nature la plupart de ses secrets, reconnaît que c'est au siècle où nous vivons que revient l'honneur des plus belles et des plus importantes découvertes. Parmi celles-ci, la thermodynamique brille d'un éclat tout spécial ; elle a fait une physique nouvelle et tend à synthétiser tous les phénomènes de cet ordre. Le fait fondamental est le suivant : le mouvement se transforme en chaleur, et la chaleur en mouvement. Or, qu'est-ce que la chaleur ? une vibration des molécules d'un fluide répandu dans tout l'univers et qu'on nomme l'éther. Il est le fondement, l'état primordial de toute matière ; mis en mouvement, il produit les effets que nous attribuons à des causes spéciales. De là ressort, d'une part, l'unité des forces physiques, toutes dues à la même cause, et d'autre part, comme rien ne se détruit en ce monde, la conservation de l'énergie et sa transmission, sous des formes infiniment variées. Les mouvements des astres, la chute des corps graves, la cohésion des atomes et leurs affinités, la chaleur, la lumière, l'électricité, le magnétisme, tout cela dérive d'une même cause ; ce sont les manifestations d'une matière et d'une énergie primitives qui, à elles seules, constituent l'univers ; tel est le plan, magnifique dans son unité, de la création.

Les manifestations de la matière et de son énergie toutefois, ne nous sont pas toutes connues ; il reste encore beaucoup à trouver. Nous avons ajouté beaucoup à ce que savaient nos pères et nous laisserons plus encore peut-être à trouver à nos descendants.

Ainsi, la science ne définit pas et n'explique pas la vie.



A ne les considérer qu'au point de vue physique, les corps animés sont des machines, merveilleusement agencées, obéissant à toutes les lois de la physique et de la mécanique. Mais l'origine de la vie, la conception de l'existence sont-elles expliquées par cette définition ? La philosophie en a donné d'autres, dont aucune n'est complète et ne satisfait l'esprit. Pouvons-nous expliquer l'union de l'esprit et de la matière, de l'âme et du corps, l'action de l'une par l'autre, le lien qui les fait fonctionner simultanément ? Vainement on a voulu admettre un principe intermédiaire, ni spirituel, ni matériel ; vainement encore on a créé le dynamisme physico-chimique, qui affirme qu'il n'y a dans la vie d'autres réactions que celles que nous créons dans nos laboratoires. Les phénomènes nerveux, les actions musculaires ne relèvent pas de telles lois. La volonté, la pensée, l'exercice du libre arbitre ne sont pas des forces physiques. Il y a là un anneau de la chaîne qui échappe à nos recherches.

Puisque la science et la philosophie sont ici également impuissantes à rendre compte de l'évolution de l'être et de sa forme, de l'origine du mouvement et de la vie, la logique nous conduit forcément à l'existence d'une cause première, c'est-à-dire à Dieu.

L'orateur ne craint pas les investigations de la science : il les appelle au contraire de tous ses vœux, persuadé qu'elles ne pourront jamais avoir d'autre conclusion raisonnable que celle-là.

M. l'abbé Vacandard, président, a répondu au récipiendaire. Après s'être excusé de ne pouvoir le suivre

jusqu'à de telles hauteurs, il y arrive cependant, et d'un pas léger. Il traite, dans son discours, de l'hypothèse transformiste, de la doctrine de Darwin. Il l'appelle avec raison une hypothèse, car ce n'est pas là de la science expérimentale, c'est un paradoxe ingénieusement soutenu sur la possibilité, pour tous les êtres animés, de dériver d'un type unique, d'une extrême simplicité, qui lui-même s'est formé en vertu des seules lois physiques et mécaniques. A quel moment la vie est-elle venue animer cet être rudimentaire? La théorie est muette sur ce point. Elle ne constate que la loi du progrès continu qui produit des êtres de plus en plus parfaits depuis la monère jusqu'à l'homme, progrès obtenu par la sélection naturelle et la lutte pour la vie : *Struggle for life*, disent les Anglais. Ceux-ci se sont vus dépassés dans cette voie par les Allemands. Le professeur Hæckel explique tout l'univers par la matière et son énergie, par l'atome et le mouvement. Or, cette matière, qui l'a fait naître; ce mouvement, qui l'a provoqué? et si la matière est éternelle, pourquoi les phénomènes ont-ils un commencement? ce commencement n'aurait pas de raison d'être. Quant à la vie, elle se produit, d'après Hæckel, en vertu de la génération spontanée, hypothèse qu'il juge indispensable à l'enchaînement entier de l'histoire de la création. D'autres ont cherché à corriger ce que cette hypothèse a de trop inadmissible, par l'existence du protoplasme, et ici se place, avec les éclats de rire qu'elle a provoqués, la fameuse histoire du *bathybius*, qui a fait le plus grand tort à l'hypothèse de la génération spontanée et

de la monère primordiale. Celle-ci était bien commode pourtant pour montrer que, de stade en stade, cet être élémentaire, par ses transformations multiples, est devenu un mollusque, un reptile, un quadrumane et enfin un homme. Hæckel s'appuyait sur ce fait, qu'il croyait avoir observé : à l'état embryonnaire, un animal quelconque présente l'histoire abrégée des transformations de l'espèce à laquelle il appartient. Ici encore il y avait une observation erronée : la science expérimentale a protesté et la doctrine de la monère ne s'en est pas relevée.

Le darwinisme, dans ce qu'il y a de plus absolu, a reçu bien des atteintes, et l'orateur imagine un ingénieux dialogue dans lequel le célèbre naturaliste, revenant en ce monde, demande ce qu'on a fait de sa doctrine, la reconnaît à peine sous les exagérations de ses disciples ou sous les correctifs que lui ont administrés des observateurs plus sensés, et finalement il déplore l'abus qu'on a fait de son nom pour ruiner son système.

La théorie de l'évolution n'est cependant pas à rejeter tout entière, pourvu qu'on lui applique une méthode scientifique. Les vérités d'ordre moral n'ont rien à redouter des vérités physiques, et le dogme n'est pas en contradiction avec la science. On ne demande à celle-ci qu'une explication rationnelle de l'origine des êtres et des espèces.

---





# HISTORIQUE DU TRAITEMENT DES FORÊTS

Par M. BARBIER DE LA SERRE

---

L'idée de tirer parti des forêts pour les besoins de la vie est aussi ancienne que les forêts elles-mêmes et que les sociétés qui ont vécu auprès d'elles. Ces précieux magasins, accumulés par la nature, ont fourni aux nations primitives leur combustible, les matériaux de leurs habitations et de leurs principales industries, celles du mobilier, de l'armement, du charonnage, des transports par terre et par eau. Pendant longtemps on puisa à cette mine féconde sans mesure comme sans crainte : on avait toujours assez de bois. Aux défrichements pratiqués systématiquement pour étendre les cultures, s'ajoutèrent bientôt les vides créés dans les forêts par des exploitations inconsidérées, des extractions intempestives, et peu à peu les surfaces boisées reculèrent devant la civilisation, cette marée montante qui devait tout envahir. On commença alors à se douter que les ressources tirées des forêts ne seraient pas inépuisables, et nos rois songèrent, dès le XII<sup>e</sup> siècle, à prendre des

mesures protectrices. Des ordonnances royales fixèrent, pour chaque forêt du Domaine, et sans doute d'une manière empirique, une certaine somme d'argent que les ventes ne devaient pas dépasser. Une ordonnance de ce genre, rendue par le roi Philippe-Auguste, fut appliquée à la forêt de Roumare.

Quelle était alors la nature des exploitations que l'on pratiquait dans les forêts? Il est probable qu'elles n'avaient rien de régulier; c'étaient des espèces de jardinages, des extractions d'arbres pris çà et là, selon qu'ils étaient réclamés par le commerce, l'industrie ou les travaux publics. Il y avait encore loin de ces exploitations vagues et arbitraires à des aménagements réguliers qui fixent à l'avance les révolutions et n'exploitent annuellement que le quotient de la division, par le nombre d'années adopté, de l'étendue ou du volume total de la forêt. Le mode d'exploitation ne fut d'ailleurs jamais précisé dans les ordonnances royales. Dans les pays de montagnes, peuplés d'essences résineuses, le régime de la futaie s'imposait, et c'est surtout dans ces forêts qu'on généralisa les exploitations jardinatoires, mais bien plus d'après les besoins locaux que d'après les ressources de chaque forêt. On songea cependant à ménager les ressources. Une règle ou un usage longtemps suivi voulait qu'on étendit les exploitations annuelles par de grandes surfaces, et afin de ne pas compromettre les massifs, on n'enlevait guère que deux arbres par arpent. Quant aux forêts situées en plaine et en coteaux, on dut les jardiner aussi à l'origine; mais on n'avait pas été sans remarquer de bonne heure



la propriété qu'ont les essences principales, le chêne, le hêtre, le charme, le bouleau, de repousser par les souches lorsqu'elles ont été coupées rez-terre à un âge peu avancé. Ce mode de reproduction, si commode, fut mis à profit : de là le régime du taillis, qui fut aussi appelé coupe à tire d'aire. Dans les massifs importants, on asseyait les coupes de proche en proche ; on créait ainsi une gradation d'âge qui assurait le rapport soutenu et remédiait au désordre et à l'irrégularité introduits par les exploitations jardinatoires. Lorsqu'on coupait à vingt, vingt-cinq, trente ans, c'était du taillis proprement dit ; plus âgés, à quarante, cinquante, soixante ans, les bois donnèrent de la demi-futaie. De la sorte, on obtenait des forêts le maximum de rendement, on assurait la perpétuité des essences, la régularité dans les exploitations, en même temps que, par une réserve appropriée, on pouvait régénérer partiellement les massifs, s'ils venaient à se fatiguer.

Ce régime était pratiqué depuis longtemps et d'une manière générale, lorsque parut la célèbre ordonnance de 1669. Celle-ci, qui resta en vigueur jusqu'à la promulgation du Code forestier en 1827, voulut, dans l'intérêt de la production et plus encore de la consommation, réglementer le traitement des forêts ; elle fixait la durée des révolutions, le nombre de baliveaux à réserver par arpent, soumettait l'abatage des futaies à une autorisation préalable ; permettait à l'administration de la marine de choisir et d'enlever les pièces propres aux constructions navales. Dans les forêts de main-morte, une partie, fixée d'abord au tiers,

puis au quart, devait être réservée pour croître en futaie. Ces mesures étaient souvent vexatoires, mais elles étaient inspirées par la crainte qu'on avait alors de voir le sol boisé diminuer outre mesure, et par la perspective des crises économiques qui auraient pu en résulter. Les restrictions apportées au droit des propriétaires étaient motivées par l'intérêt commun : *Salus populi, lex suprema*.

Cependant, toute cette réglementation aurait été insuffisante pour assurer l'approvisionnement continu du marché en produits ligneux, si l'État lui-même, dans l'intérêt général, ne s'était fait propriétaire de bois. L'État, personne morale et impérissable, n'obéit pas aux mêmes mobiles que les particuliers et cherche à obtenir les produits à l'égard desquels l'initiative individuelle est absolument impuissante. Jusqu'à ce siècle, toutefois, le traitement des forêts de l'État ne différa pas de celui des particuliers : on jardinait dans les forêts de montagnes, on coupait à tire et aire dans celles des plaines, avec une réserve de 20 arbres par hectare, ou de 50 baliveaux s'il s'agissait de taillis sous futaie. La plupart des massifs de nos forêts sont issus de ce régime et plusieurs, depuis qu'on a renoncé à ce traitement, sont restés sur pied et commencent à devenir centenaires. On peut voir dans la forêt Verte, au canton qui porte le nom significatif de Haut-Boc, une futaie de cent deux ans, qui est très certainement le résultat des dernières exploitations faites par les anciens propriétaires de cette forêt, les moines de Saint-Ouen.

Le régime à tire d'aire tomba en défaveur au com-

mencement de ce siècle : on lui reprochait de ne donner ni du taillis, ni de la futaie ; les souches d'arbres coupés à cinquante ou soixante ans repoussent avec moins de vigueur, finissent par s'épuiser, surtout dans les sols naturellement secs et maigres. De plus, ce régime était impuissant à livrer à la consommation, en quantité suffisante, les pièces de grosse charpente et les bois de marine dont l'industrie avait alors besoin. On songea à remédier à ces divers inconvénients en abrégeant les révolutions tout en multipliant les réserves pour avoir des arbres de fortes dimensions, mais on en venait ainsi à couper des taillis de quinze et même de dix ans, ce qui n'était pas fait pour les améliorer. On ne pensait pas encore à faire de la futaie pure, si ce n'est (je me limite toujours à la province de Normandie) dans un petit nombre de forêts, comme celles de Lyons, d'Arques, d'Eawy, de Brotonne, où la belle venue des principales essences, et surtout du hêtre, était une raison suffisante de donner plus de durée aux révolutions.

Aux environs de Rouen, le régime du taillis était encore préconisé, et on donnait pour raison de ce choix que dans les forêts voisines d'un grand centre de consommation, et où le débit du bois comme chauffage est avantageux, il est rare qu'il s'établisse des industries pour le travailler ; on conçoit que ces industries recherchent plutôt les points où les débouchés sont les plus difficiles et où le bois a, comme matière première, un prix moins élevé, parce qu'alors l'industrie a plus de bénéfice à attendre de la valeur nouvelle qu'elle lui donne. Ce n'est que plus tard, il y a environ quarante



ans, que sous l'influence d'idées culturelles qui nous venaient d'Allemagne, on commença à adopter la méthode du réensemencement naturel, qui consiste à conduire les massifs jusqu'à l'âge de fertilité, cent, cent vingt ou cent cinquante ans, et à n'enlever ces vieilles futaies que graduellement et lorsque l'ensemencement du sol est assuré. Cette méthode est rationnelle ; par des exploitations appropriées on crée, pour la substituer à l'ancienne, une nouvelle forêt issue de semences, et non de souches, apte à parcourir une longue révolution et par suite, à donner des arbres propres à tous les emplois.

Quant aux forêts qui n'avaient pas en elles-mêmes les éléments de cette transformation, dans lesquelles l'abus du recépage tendait à faire disparaître le taillis et les réserves elles-mêmes, on avait depuis peu un moyen précieux de les reconstituer, au moyen des essences résineuses récemment introduites dans nos contrées ; c'était d'abord le pin maritime, apporté des landes de Gascogne dès le XVIII<sup>e</sup> siècle (1) ; puis le pin sylvestre, arbre du Nord au contraire, qu'on ne tarda pas à préférer au précédent, comme plus robuste et mieux approprié à nos climats. En moins de cinquante ans, on avait régénéré, par ce procédé, près de 6,000 hectares de forêts qui occupent dans la vallée de la Seine,

(1) Cette introduction est due à Jacques-Nicolas-André Rondeaux, garde-marteau des Eaux et Forêts de Rouen, qui fit, vers 1740, les premiers essais de naturalisation du pin maritime avec des graines rapportées de Gascogne, dans la forêt de Rouvray. C'est ce qui résulte des mémoires de la Société royale d'Agriculture de la généralité de Rouen, année 1768.

les terrains sablonneux des alluvions de ce fleuve. Rouvray, Roumare, Bord, Jumièges, Mauny, Brotonne, sont les forêts où l'introduction des essences résineuses fut faite sur la plus grande échelle. C'était y consacrer de nouveau le régime de la futaie, puisque ces essences ne se prêtent pas à un autre mode d'exploitation.

La méthode allemande fut appliquée aux forêts déjà traitées en demi-futaie, et dans lesquelles on avait reconnu que l'exploitabilité adoptée ne répondait ni aux besoins locaux, ni à ce que ces forêts peuvent donner. On fit alors choix de révolutions variant entre cent vingt et cent cinquante ans, en principe seulement, car les peuplements auxquels on avait affaire n'eussent pu, en raison de leur origine, parvenir à un âge aussi avancé. On les exploite pour la plupart avant cent ans, avant soixante-quinze même, lorsqu'il s'agit de résineux, et ce ne sont que les forêts issues de celles-là qui seront soumises au traitement normal que comporte la nouvelle méthode. Son application n'est toutefois pas sans rencontrer des difficultés : l'ensemencement ne se produit pas toujours au moment précis où l'on cherche à l'obtenir; les forces naturelles mises en jeu ne sont pas toujours dirigeables au gré de l'homme. Si dans certains cas, elles se prêtent à ce que nous exigeons d'elles, dans d'autres, elles semblent s'y refuser obstinément. Il faut alors que la main de l'homme intervienne à grands frais pour obtenir le résultat cherché, et la régénération des futaies, qui devrait être naturelle, d'après la théorie, devient tout à fait artificielle.

Les conditions économiques ont d'ailleurs bien changé

depuis moins de vingt ans ; autrefois, au début de l'application des nouvelles méthodes, on cherchait à produire, dans les forêts de l'État, des arbres de fortes dimensions, telles qu'en réclamaient alors les constructions civiles et navales, et la valeur du bois de chêne, par exemple, croissait en raison de l'âge et du volume des arbres qui le produisaient. Aujourd'hui, ces produits sont dépréciés, parce qu'ils sont moins employés. Si d'aventure on voulait construire une cathédrale, il ne serait pas nécessaire, comme au moyen âge, d'abattre une forêt pour en élever les combles ; on les ferait en fer. A l'Exposition de 1889, tels bâtiments qui couvraient des arpents de terrain n'avaient pas nécessité l'emploi de 2 m. c. de chêne ou de sapin. Lorsqu'on réédifie un vieux quartier, à Rouen, les nouvelles maisons, bien plus grandes que les anciennes, emploient deux fois moins de bois : tout est en fer, en pierre et en briques. Les ponts en bois ont partout cédé la place aux ponts métalliques. Dans la marine, on tend de plus en plus à remplacer les bâtiments en bois par des coques en fer, et l'emploi de la vapeur rend de plus en plus rares ces énormes mâtures supportant des surfaces voilières qu'on s'efforçait de rendre aussi larges que possible.

Les bois, il est vrai, sont appliqués aujourd'hui à des industries que n'ont pas connues nos pères, à des emplois plus scientifiques, en quelque sorte. Les chemins de fer en consomment des quantités considérables sous forme de traverses supportant les rails. Les houillères ont besoin de soutenir leurs galeries par des milliers de



poteaux, que nous expédions surtout vers le Nord, et même en Angleterre, tributaire de la France pour ce genre de produits. La papeterie, à court de matière première en ce temps de publications et de journalisme à outrance, se tourne aussi vers le bois, et sa consommation commence à entrer sérieusement en ligne de compte. Mais ces diverses industries n'ont pas besoin d'arbres plus que séculaires ; une génération d'hommes suffit à produire les bois nécessaires, et les futaies de cent cinquante ans perdent à proportion de leur utilité et de leur valeur. Les bois de chauffage eux-mêmes, menacés par la concurrence du charbon de terre, se trouvent dépréciés, et on a dû leur demander des transformations nouvelles et variées, car la matière ligneuse, si simple en apparence, puisqu'elle se compose de trois, au plus quatre substances élémentaires, est des plus protéiques, et, sous l'action de divers agents, peut se transformer en un nombre étonnant de produits distincts : les acides pyroligneux et acétiques, l'esprit de bois, l'éther méthylique, et maints autres dérivés ; puis enfin le charbon de bois, qui est comme le résidu de la fabrication. La distillation du bois est devenue une des industries importantes de notre pays.

Il faut encore tenir compte de la concurrence étrangère, due à la facilité toujours croissante des transports, et à l'abaissement des droits protecteurs. Les bois de charpente et de sciage nous viennent aujourd'hui en grande partie de l'étranger. La Belgique et l'Allemagne nous envoient des pièces toutes fabriquées de charronnage et de menuiserie. Nos bois de chauffage eux-mêmes,

dont la consommation est d'ailleurs fortement atteinte par l'emploi de plus en plus répandu de la houille, luttent difficilement contre les importations. On a vu, jusqu'en ces derniers temps, ce spectacle singulier d'usines situées aux portes de Rouen, adossées aux forêts du Domaine, n'ayant que la main à étendre pour se procurer leurs matières premières, et préférant les faire venir, par les canaux, des forêts de l'Yonne et de la Nièvre, où on les produit à meilleur compte qu'ici. Des scieries à vapeur s'alimentaient en chêne de Hongrie, dédaignant les nôtres, qui sont de moins bonne qualité.

L'État, en tant que propriétaire de bois, doit rechercher non l'intérêt le plus élevé du capital que représentent ses forêts, mais bien la production la plus abondante et la mieux appropriée aux besoins du pays. Or, ces besoins varient, se modifient avec les conditions de la vie, la nature des transactions avec les pays étrangers, les découvertes industrielles. Remarquons que les matières premières utilisables dans l'industrie peuvent se distinguer suivant qu'elles ont toute leur valeur dans le sol qui les renferme, comme l'or et les pierres précieuses, qui ont un cours généralement adopté et constant, que les frais d'extraction ne sauraient faire varier; d'autres, au contraire, n'ont pas de valeur tant qu'elles restent dans leurs gisements naturels, comme les pierres, l'argile, le sable; elles ne valent que par la main-d'œuvre qu'on emploie à leur extraction et la façon qu'on leur donne. Le bois est à cet égard une substance mixte; il a sur pied une certaine valeur, et cette valeur augmente jusqu'à aller parfois au double par la main-d'œuvre qui

le transforme en produits utilisables. Le revenu net d'une forêt, celui dont profite le propriétaire, et qui se compose de la valeur du bois sur pied réalisable chaque année, déduction faite des frais d'exploitation, d'entretien et d'administration, peut donc doubler de valeur lorsqu'il a passé par les intermédiaires chargés de le transformer. C'est alors la société qui bénéficie de cette plus-value ; c'est un élément de richesse qui profite au pays.

L'État, à ne considérer que les forêts de notre région, ne tire guère qu'un revenu de 30 à 35 fr. par hectare de sa propriété boisée ; c'est un taux de placement qu'on ne peut guère évaluer qu'à 1 1/2 ou 2 0/0 du capital présumé. Peu de particuliers consentiraient à un rendement aussi faible ; aussi, comme nous l'avons dit, les forêts ainsi traitées ne conviennent qu'à l'État.

En résumé, on peut distinguer actuellement dans les forêts domaniales de notre contrée trois sortes de traitements : le taillis simple ou sous futaie, qui donne principalement des bois de feu, du charbon, des écorces à tan et alimente les distilleries de bois ; la futaie de chêne et de hêtre, qui pour le moment s'exploite à cent ans tout au plus en coupes principales, mais qui, sous forme d'éclaircies périodiques, donne aussi des produits dans des bois plus jeunes. Ces produits sont surtout les bois de chauffage, les traverses de chemins de fer et les pieux de mines ; quelques pièces de charpente, peu de bois de menuiserie et d'ébénisterie, et quelques industries accessoires, telles que celles du sabotier et du lattier. Enfin les futaies résineuses qui, faute de sujets



plus âgés, s'exploitent entre soixante et quatre-vingts ans. Ces massifs donnent presque exclusivement des bois de feu, et spécialement le combustible nécessaire aux boulangeries, qui en consomment, tant à Rouen qu'aux environs, plus de 15,000 stères par an.

Tel est le bilan actuel des exploitations forestières de la région ; mais, comme tout change en ce monde, comme tout se transforme et se renouvelle, il pourra se faire que les forêts elles-mêmes se prêtent à de nouvelles exigences, à de nouvelles industries qui amèneront de nouveau la transformation de leur traitement. C'est ainsi que les prévisions de l'aménagiste peuvent être trompées par des changements de conditions économiques impossibles à prévoir : la science est ainsi mise en défaut par l'inconstance des choses humaines.

---

# L'ÉGLISE ET L'ÉTAT

## EN CHINE

Par M. Louis DESCHAMPS

---

L'une des questions les plus controversées de notre époque est bien celle des relations de l'Église et de l'État. Sous l'ancien régime, quels que fussent les principes suivis par les différents gouvernements, les hommes d'État et les Universités seules s'en préoccupaient : sous le régime moderne, un changement complet s'est produit : c'est l'opinion publique qui semble appelée à déterminer les relations entre le pouvoir civil et le pouvoir ecclésiastique. Le gouvernement, loin de chercher un appui dans le clergé, est, au contraire, soucieux d'écarter toute alliance avec une forme quelconque de religion. La politique et la théologie semblent inconciliables et désireuses de se rencontrer le moins possible. Au principe d'union entre les autorités spirituelle et temporelle qui caractérisait l'ancien régime a succédé le principe de la séparation. L'on affiche l'indifférence

et l'on pratique l'hostilité, dans l'espoir d'arriver bientôt au divorce.

Or, en considérant la tension des rapports entre l'Église et l'État dans les pays chrétiens, l'idée nous est venue d'examiner quels sont ces rapports dans les pays non chrétiens. Trois des grands gouvernements d'Europe : l'Angleterre, la France, la Russie, sont en relations continuelles avec des populations mahométanes et payennes, et, spectacle assez curieux, les hommes d'État les plus emportés contre le cléricalisme déclarent que l'anticléricalisme n'est pas un article d'exportation et se conduisent en Asie et en Afrique d'après les principes opposés à ceux qui règlent leur conduite en Europe. Ces difficultés et ces contradictions n'ont pas échappé à l'observation sagace des Turcs.

Depuis quelques années, le sultan manifeste le souci de voir rétablie l'unité de l'Islam, et pour lui le califat est le moyen naturel de regagner sur les pays mahométans l'influence que ne sauraient jamais acquérir les vice-rois et les résidents chrétiens. Les sultans turcs n'ont aucune prétention à un caractère ou à une origine sacerdotale ; mais pendant des siècles ils se sont imposés au monde mahométan comme chefs spirituels (califes). N'est-ce pas une preuve du lien puissant qui, en dehors des États européens, rattache le pouvoir spirituel à la puissance temporelle ?

Aussi m'a-t-il paru intéressant d'étudier les rapports entre le gouvernement civil et la religion dans un pays où les croyances et les rites ont conservé leur multiformité primitive, où elles se développent librement sous



les yeux d'un pouvoir civil qui trouve facile et avantageux de les favoriser toutes. Tel est le spectacle que nous offre l'empire qui a poussé le plus loin la civilisation asiatique, l'empire le plus ancien de tous, et qui présidera probablement à la chute de tous les autres : la Chine.

Le gouvernement chinois est remarquable en ce qu'il représente en Asie, depuis plusieurs siècles, une sorte de conservatisme moderne. Les autres grands États, la Perse, le Beloutchistan, l'Afghanistan, le Japon, jusqu'à l'année dernière, sont restés courbés sous le despotisme. En Chine, les classes dirigeantes sont arrivées depuis des siècles à un système administratif qu'elles considèrent comme relativement parfait. L'immobilité apparente du Chinois n'est pas due à la superstition ou à l'ignorance, comme c'est le cas des nations voisines, mais à une méfiance instinctive ; le Chinois ne croit pas au progrès indéfini, et il pense avoir atteint la perfection pratique. Ce sentiment se justifie, du reste, assez facilement en Asie. La population des empires asiatiques se compose des éléments les plus hétérogènes, de groupes nombreux n'ayant ni la même origine ni les mêmes croyances religieuses ; tant que ces parties disparates ne se sont point fondues en une nationalité compacte et homogène, elles ne forment pas une base suffisamment solide pour une constitution politique. Puis la civilisation, quels qu'en soient les avantages, ne se concilie guère avec ce principe, qui est le fondement des gouvernements asiatiques, le droit divin des rois.

En tous cas, les Chinois ont assurément réussi à

organiser leur administration sur une base scientifique sans troubler les croyances primitives de ces peuples.

Heureusement pour eux le flot destructeur de l'invasion mahométane est venu s'arrêter à leurs frontières; la Chine a échappé ainsi au déluge qui a divisé l'histoire de l'Asie occidentale en deux périodes distinctes, et qui a brisé toute continuité dans ses institutions politiques. Les religions chinoises ont donc pu se développer dans leurs variétés multiples et naturelles, et en échappant ainsi à l'influence léthargique du mahométisme, la Chine a affirmé sa supériorité sur l'Inde, et réussi à harmoniser ses doctrines religieuses et ses cultes avec son organisation administrative.

La seule grande religion d'État, la seule Église organisée qui ait jamais prospéré aux Indes est le bouddhisme, et c'est précisément ce même culte qui, se transformant et se développant tout à la fois, s'est établi en Chine comme la principale de ses religions d'État. Nous disons qu'il est la principale, le gouvernement chinois ayant, le seul peut-être parmi les États civilisés, réalisé le problème de maintenir des relations sympathiques et amicales avec plusieurs religions officielles. Parmi les États européens, il n'en est pas un qui sache s'identifier avec plusieurs croyances rivales et rester en bons termes avec chacune.

Dans les pays mahométans, le procédé est encore plus simple : toute croyance rivale est supprimée, autant que cela est possible. En Chine seulement le pouvoir est tolérant et impartial envers tous les cultes, et il aide et favorise particulièrement trois d'entre eux, à

cause de l'appui spécial que chacun d'eux apporte à l'administration de l'empire et au maintien des traditions nationales de moralité. Nulle part le principe de l'emploi de l'influence religieuse au profit du gouvernement n'a été réalisé plus scientifiquement qu'en Chine. L'immense surface et l'immense population de l'empire laissent place à plusieurs religions; le système gouvernemental trouve, lui aussi, place pour toutes. La tradition de la cour impériale est de maintenir la personne de l'empereur dans une réclusion auguste et pleine de majesté; l'usage est d'entourer tous les actes administratifs de formules imposantes, de préceptes de morale, qui conservent au mécanisme gouvernemental une apparence mystérieuse. La religion est liée à chaque service public, et les lois sont identifiées à des décrets du ciel. L'État s'interpose autant que possible entre le peuple et ses dieux, et l'empereur est l'intermédiaire naturel entre le pays et les pouvoirs célestes.

Les trois formes religieuses qui dominant en Chine sont : le système de Confucius, le bouddhisme avec ses subdivisions, et le culte taouist avec ses génies innombrables et ses dieux de la nature. Différentes l'une de l'autre, elles exercent cependant l'une sur l'autre une influence réciproque. Il est vraiment remarquable qu'en Chine, le pays de la plus ancienne civilisation et d'un gouvernement si fortement centralisé, les cultes et les croyances ne se soient jamais condensés depuis le cours des siècles en une religion nationale.

Même aux Indes, où la centralisation politique n'a pu s'étendre sur le pays entier, où toutes les institutions



s'opposent au développement d'une religion quelconque, cependant les rites indigènes et les idées théologiques se sont groupés plus ou moins autour des sanctuaires de Brahma, dont le panthéisme s'accommode facilement avec les doctrines des sectes divergentes.

Et dans les autres pays il se développe également, avec l'aide du temps, une religion nationale qui choisit, rejette, modifie et combine pour son propre compte les croyances et les cultes particuliers jusqu'à les absorber complètement, ou tout au moins les dominer.

En Chine, cette assimilation ne s'est jamais faite. La philosophie de Confucius, qui reflète les idées morales et politiques les plus élevées, la magnifique hiérarchie du bouddhisme du Nord, avec son église, ses ordres et ses doctrines métaphysiques, le taouisme avec son adoration des étoiles et des esprits qui président aux phénomènes naturels, ses attributs personnifiés, ses héros divinisés, ses génies locaux; toutes ces expressions d'un sentiment moral profond, de théories religieuses élevées et des superstitions étonnantes, semblent enchevêtrées dans la vie chinoise, sans souci de l'incohérence et de l'absurdité que provoque un tel assemblage. Les trois fondateurs de ces trois systèmes religieux ont vécu à la même époque, vers le VI<sup>e</sup> siècle avant J.-C., les Chinois leur ont voué un culte égal de vénération, et les appellent la Trinité des sages.

Et maintenant voyons quels sont les rapports du gouvernement et de la dynastie avec ces religions.

Les hautes sphères gouvernementales sont plutôt confucianistes que toute autre chose. Les classes diri-

geantes ont des tendances littéraires et intellectuelles trop marquées pour ne pas se rallier à un système de philosophie morale et de sagesse pratique aussi élevé que l'est le système du plus grand des moralistes asiatiques. Cependant le culte public des esprits taouistes est réglé aussi avec le plus grand soin. Il y a trois cérémonies d'État chaque année : au printemps et aux solstices.

Des cérémonies particulières ont encore lieu à l'occasion de grands événements publics, tels qu'une guerre, un fléau, ou l'accession au trône d'un nouvel empereur. C'est l'empereur qui accomplit lui-même les fonctions du culte, et dans les provinces il délègue ce soin non à des prêtres, mais aux grands officiers de l'ordre civil. Voici la prière de l'empereur aux pouvoirs célestes et terrestres :

« Moi, votre sujet, fils du ciel par la succession impériale, j'annonce à l'esprit impérial de la terre que le solstice d'été est arrivé, afin que tout être vivant soit soutenu par ses bénédictions, et pour cela je fais appel à l'appui bienveillant et efficace des esprits. »

Le culte des ancêtres n'est pas moins important : l'empereur célèbre leur anniversaire avec la plus grande solennité, donnant ainsi à son peuple l'exemple de la piété filiale, et lui enseignant en même temps le respect dû à la dynastie.

Il est bien certain que ces cérémonies liturgiques, qui donnent une expression élevée et solennelle aux croyances populaires, et qui représentent le souverain comme le gardien des mystères, permettent également

à l'État d'exercer une grande influence et sur le peuple et sur les religions elles-mêmes.

Nous en voyons la preuve sans cesse répétée dans la *Gazette de Pékin*. Ce recueil est plus ancien que la *Gazette de France*; il date de cinq siècles, et parmi les faits les plus remarquables qu'il a le devoir de relater, sont les cérémonies publiques du culte envers les différentes divinités. Celles du rang le plus élevé sont les dieux de la guerre, de la littérature et de l'instruction. Puis il y a une distinction entre les dieux purement intellectuels et ceux qui ne s'occupent que des besoins purement matériels du pays. Enfin, au-dessous encore, l'on trouve les divinités locales, les esprits des provinces et des villes : la plus petite bourgade a son culte spécial; les édits impériaux assurent à tous un respect égal, afin que tous prêtent leur appui au gouvernement. Et lorsque l'appui réclamé d'elles a été dûment accordé, elles sont récompensées, décorées, promues à une classe supérieure. Au moment de la guerre de Chine, le dieu de la guerre, dont l'importance était devenue considérable, fut élevé par l'empereur au même rang que Confucius qui, jusqu'alors, occupait seul la première place dans le Panthéon chinois. Que l'on ne s'imagine donc pas ce Panthéon composé de divinités oisives, assises les bras croisés comme Bouddha, ou dans des attitudes grotesques, et occupées à des amusements ridicules comme les dieux du moderne hinduisme. Tout au contraire, la condition essentielle mise par le gouvernement chinois au culte de son Panthéon est que les dieux serviront à soutenir la cause de l'ordre et à prévenir ou

•



diminuer les malheurs publics, tels que les inondations, la famine et la peste. Et comme c'est le gouvernement qui, par un décret, ouvre la porte du Panthéon aux dieux et aux esprits, il ne l'ouvre qu'aux esprits ministériels, et récompense ainsi, à peu de frais, les services rendus à la dynastie par les principaux officiers de la couronne.

C'est ainsi qu'un décret de mai 1878 ordonne l'érection d'un temple à Fuh-Tsung, homme d'État, afin que les vice-rois et gouverneurs lui offrent des libations aux jours consacrés. L'esprit du défunt, dit le décret, s'est manifesté favorablement en plusieurs occasions quand les rebelles ont attaqué la ville de Fuh-Tsung, et il a exaucé les prières qui lui ont été adressées pour la pluie.

En novembre 1878, le gouverneur adresse à l'empereur une pétition des habitants de Yuig-Chow, demandant que des sacrifices soient offerts au défunt commissionnaire des famines du Honan. Son père a déjà un temple, bâti en reconnaissance des services qu'il a rendus comme surintendant du transport des grains; il s'est distingué dans la répression des révoltes. Le fils a rendu les mêmes services, et la population reconnaissante demande que des sacrifices lui soient rendus comme à son père, et dans le temple de son père. Accordé.

Telle est la canonisation chinoise. Dans les autres contrées asiatiques, ce sont les prêtres ou le peuple qui décernent les honneurs de l'apothéose aux hommes de bien ou aux hommes illustres; en Chine, c'est un

bureau spécial du ministère d'Etat. Il accorde d'abord des honneurs analogues à ceux que nous attribuons en Europe à nos célébrités : des tablettes, des mausolées ; puis, si les services rendus justifient cet honneur, un temple, la célébration de liturgies publiques, et enfin les honneurs complets de la divinité.

L'on comprend aisément combien ce système satisfait les sentiments religieux du peuple et stimule le respect naturel dû aux morts. Le gouvernement peut ordonner, sans la moindre difficulté, le culte envers tel ou tel homme notable ; il n'a qu'à devancer ou diriger l'opinion publique dans le sens qui lui paraît avantageux, sauf à faire un choix judicieux des candidats aux honneurs divins. L'empereur lui-même, personnage sacré et à demi divin, jouit du monopole de la déification comme d'une prérogative constitutionnelle.

Telle est la politique impériale vis-à-vis de la religion taouiste et des superstitions populaires, et nous devons reconnaître que ce talent d'adapter et d'utiliser au profit de l'État le culte des ancêtres et la déification des personnalités célèbres, montre assez la souplesse d'esprit des lettrés et des philosophes qui gouvernent la Chine.

Ils n'ont pas été moins habiles avec le bouddhisme. C'est l'une des trois religions organisées du monde : elle a ses doctrines, ses traditions, ses ordres monastiques ; elle a en plus les incarnations successives de ses chefs spirituels. Le bouddhisme jouit de la plus grande indépendance en Chine ; dans la Mongolie, les lamas ont une grande influence politique, et au Thibet le gouvernement impérial laisse à peu près complètement l'admi-

nistration aux mains du grand lama. La *Gazette de Pékin* de 1874 publie une dépêche du résident impérial à Lhassa, rendant compte des honneurs qu'il a fait rendre au nouveau grand lama pendant son voyage de Lhassa à Urga. L'on serait tenté de croire qu'une église si bien organisée, si richement dotée, dirigée par un chef sacré, jouissant d'une puissance temporelle considérable, refuserait de soumettre ses opérations spirituelles au contrôle et à la censure de l'État. Il n'en est rien. Même pour les incarnations des lamas successifs, qui est le pivot mystérieux et le dogme essentiel du bouddhisme du Nord, le gouvernement impérial impose son autorité et envoie des ordres péremptaires. La métempsychose n'est pas permise à tout le monde, et lorsque les lamas sont assez mal inspirés pour déclarer que le Dharma-Raja, le chef de la loi religieuse, s'est réincarné dans un individu qui n'est pas *persona grata*, la réincarnation n'est pas autorisée et les lamas sont invités à chercher un autre successeur au pontife décédé.

Cette prohibition de ressusciter en un autre corps est l'un des moyens de coercition les plus effectifs contre les prêtres turbulents, et l'on voit là la rigueur extrême avec laquelle le gouvernement exerce sa suprématie sur les affaires spirituelles. Il s'entoure de fictions et de formalités, il tient à ce que le peuple croie aux prêtres et aux esprits, parce que l'État domine et les prêtres et les esprits et même les dieux.

De tels procédés sont bien faits pour nous étonner, et nous ne concevons qu'un abîme entre la vie et la mort,



entre l'humain et le divin. Nous répugnons à ce mélange grotesque de religion et d'administration locale, de miracles et de règlements de police. Les convulsionnistes du siècle dernier avaient été effrayés, dit-on, de voir affichée, au lieu de leurs tours de force :

De par le roi défense à Dieu  
De faire miracle en ce lieu.

Pour nous, cette plaisanterie était presque sacrilège : un Chinois l'accepterait avec respect venant du bureau des cultes. Et cela s'explique aisément. En Chine, le peuple, tout en étant des plus intelligents, ignore toujours les conditions de son existence, et la nature des influences auxquelles il est soumis. L'empereur vit bien loin, à Pékin, enveloppé de mystère, ne se montrant que rarement, au milieu de l'appareil le plus pompeux et à l'occasion des grandes cérémonies du culte. Entre lui et ses ministres d'un côté, les dieux du ciel et de la terre d'un autre côté, il n'y a point, pour le peuple, de différence sensible. Des doctrines comme celles de la transmigration des âmes et leur réincarnation sont de nature à augmenter la confusion des esprits sur les limites du monde visible et de l'invisible. Dans cette anarchie des idées religieuses, l'État a beau jeu à imposer ses interprétations et à diriger ses sujets en morale aussi bien qu'en politique ; aussi, lorsqu'une nouvelle foi cherche à se faire accepter du peuple, elle ne peut être regardée par les mandarins que comme une ennemie. Le christianisme, en particulier, qui ne saurait reconnaître la suprématie du pouvoir civil, est considéré avec raison

comme sapant les bases de la constitution chinoise ; c'est à ce titre qu'il est persécuté, et il est tellement contraire aux traditions populaires, que d'ici à de longs siècles probablement, il ne réussira à s'établir en Chine.

---





CLASSE  
DES BELLES-LETTRES  
ET ARTS



# RAPPORT

SUR LES TRAVAUX DE LA CLASSE DES LETTRES ET ARTS

POUR L'ANNÉE 1891-1892

Par M. P. LE VERDIER, secrétaire.

---

Le temps n'est plus où le rapport annuel de vos travaux se faisait volume. Alors un petit nombre seulement des mémoires de vos prédécesseurs voyaient le jour de la publicité. Pour le plus grand nombre, ils s'en allaient dans les cartons de vos archives : les auditeurs en gardaient le charme, tout aussi longtemps que leur mémoire était fidèle ; puis le temps, qui tout efface, la poussière et le froid des greniers conspiraient pour faire à des études savantes comme un manteau d'oubli. Qui se hasarderait aujourd'hui à visiter cette espèce de nécropole y rencontrerait sans doute d'heureuses surprises et découvrirait plus d'un mémoire utile à ses recherches. Il était donc de toute justice qu'une trace imprimée restât quelque part de ces études : c'était le rôle du rapport annuel ; il analysait, il commentait, il rendait compte fidèlement.



Mais aujourd'hui quelle lecture offerte à l'Académie n'est pas imprimée, si ce n'est dans son *Précis*, au moins dans les nombreuses revues auxquelles vous collaborez, à Rouen, à Caen, à Évreux, à Paris, en Belgique et ailleurs ? Partout répandus, lus, appréciés, qu'ai-je besoin de parler de vos travaux ? Le rapport, que l'usage m'impose, a perdu la meilleure part de son intérêt. Par suite mon devoir, comme votre désir, est que je fasse bref. Aussi, malgré la démangeaison de parler, naturelle à l'avocat, dit-on, et celle d'écrire, naturelle à l'académicien, je me hâte.

Vous avez tenu, durant l'année 1891-1892, trente-quatre séances, pendant lesquelles il a été lu trente-deux mémoires, discours ou rapports intéressant la classe des Lettres et des Arts, savoir :

|                                                 |       |
|-------------------------------------------------|-------|
| Poésie . . . . .                                | 1     |
| Rapports sur ouvrages . . . . .                 | 4     |
| Rapports sur prix de vertu . . . . .            | 3     |
| Discours de réception et réponses à ceux-ci . . | 4     |
| Mémoires . . . . .                              | 20    |
|                                                 | <hr/> |
|                                                 | 32    |
|                                                 | <hr/> |

Parmi ces derniers, vous en avez choisi huit pour le *Précis* ; vous leur avez ajouté plusieurs pièces de vers, et, comme de coutume, les discours de réception de vos nouveaux confrères, les réponses qui leur ont été adressées par M. le Président, et les rapports sur les prix de vertu. Suivant l'usage, vous avez écarté de l'impression

les rapports sur ouvrages. Quant aux autres mémoires, ils ont paru ou doivent paraître soit en volumes, soit dans des recueils périodiques français ou étrangers.

C'est une rude concurrence, en effet, que font à l'Académie, et les nombreuses Sociétés savantes, ses filles, qui sont nées et ont grandi à Rouen, surtout dans ce demi-siècle, sociétés littéraires, historiques ou scientifiques, et les recueils périodiques, depuis les grandes Revues jusqu'aux simples Bulletins, en passant par les Mémoires et les Annales, français ou étrangers, dont je m'empresse d'ailleurs de constater l'utile fécondité, mais dont on ne peut méconnaître le nombre, comparable peut-être à celui des étoiles. Par là votre collaboration est sollicitée de toutes parts.

Mais, si l'Académie peut se plaindre parfois qu'on travaille moins pour elle, les circonstances atténuantes lui sont immédiatement plaidées, épreuves d'imprimerie en main, par ses membres qui lui apportent la primeur de travaux encore sous presse.

M. le Président en a donné l'exemple, vous offrant deux mémoires, simples épisodes de ses études sur le moine de Clairvaux, destinés à la *Revue des questions historiques*: *L'Eglise et les Ordalies au XII<sup>e</sup> siècle*, et *Saint Malachie O' Morgair*, évêque irlandais, ami de saint Bernard. De même M. Paul Allard vous a lu sa *Note sur une table à jeu avec inscription historique trouvée dans une catacombe romaine*, où, retournée, elle était devenue dalle funéraire, et son *Étude sur la transformation du paganisme au*

*IV<sup>e</sup> siècle*, qui bientôt trouvaient place dans la *Revue catholique de Normandie*, et le compte rendu du Congrès des catholiques de Paris, de 1891.

Après eux, M. Héron vous a communiqué son aussi curieuse que lugubre découverte de *la Guillotine au XIII<sup>e</sup> siècle*, et M. l'abbé Sauvage, sa *Note sur l'origine du nom de la rue du Papegaud*, toutes deux parues dans la *Normandie littéraire*.

M. Christophe Allard, dans un travail développé sur *les origines de l'idée de mutualité et le rôle des Sociétés mutuelles*, a renouvelé pour vous une conférence qu'avait saluée une approbation générale. Et M. de Beaurepaire, à propos de la découverte, à Notre-Dame-de-Bondeville, d'une croix céramique du *xvi<sup>e</sup> siècle*, vous a apporté ses recherches sur l'emploi, dans notre région, des carreaux émaillés, et sur l'ancienne fabrication du papier.

Puis M. l'abbé Fouard vous a fait hommage d'un des plus intéressants chapitres d'un livre, dont un haut témoignage allait bientôt consacrer la valeur, *Saint Paul et ses Missions*, digne de prendre rang à côté de *Saint Pierre* et de la *Vie de N.-S. Jésus-Christ*. Avec M. l'abbé Bourdon, collaborateur à l'*Histoire de la Maîtrise de Rouen*, vous avez eu la biographie de Vervoitte et celle de l'abbé Langlois, noms demeurés chers à l'Académie. Enfin M. G.-A. Prévost qui, c'est de toute évidence, prépare de nouvelles études historiques sur l'ancien état social, par trois fois a tiré, pour vous, de ses cartons des études sur la *Vie privée de la noblesse rurale au moyen âge*.



Parmi vos œuvres, que j'appellerais extérieures, voilà celles dont vous avez bien voulu dédier à l'Académie les premières pages. Le temps me manquerait pour signaler les autres : deux nouveaux volumes de la *Muse normande*, *l'Église et les campagnes au moyen âge*, *l'Inventaire du mobilier de Surreau*, le receveur général de Normandie, au temps des Anglais, le tome III de *la Diplomatie française et la succession d'Espagne*, *Dernier recueil de Notes historiques et archéologiques* (dont le titre, tout le monde y compte, constituera bientôt une erreur bibliographique), un nouvel in-4° ajouté aux *Inventaires des Archives de la Seine-Inférieure*, sont les plus gros, et j'en passe (1).

Les travaux composés spécialement pour l'Académie comprennent une biographie de *Jules Michel*, dans laquelle M. Hédou a retracé les généreux efforts de quelques artistes rouennais contemporains, et *le Chat dans l'Art japonais*, étude critique, où M. Adeline s'est complu à montrer avec quel soin les artistes orientaux analysent la nature pour apprendre à la reproduire.

Après les beaux-arts, les belles-lettres. M. l'abbé Tougard, membre correspondant, vous a envoyé deux notes. L'une, à propos de la nouvelle édition du glossaire grec de Du Cange, publiée à Berlin, constate un véritable triomphe de l'érudition française, puisque l'éditeur allemand, renonçant à faire mieux ou même aussi bien,

(1) Par MM. Héron, G.-A. Prévost, Félix, A. Legrelle, membre correspondant, Ch. de Beaurepaire.

s'est borné à reproduire les feuillets de l'in-folio parisien de 1688, par des clichés photographiques. L'autre, relative à une transformation fréquente de l'*e* muet en *é* fermé, a montré les changements subis de ce chef par la prononciation française depuis le *xvii<sup>e</sup>* siècle.

M. Chanoine-Davranches a étudié les nombreuses confréries qu'une foi vive et une ardente charité avaient jadis suscitées dans presque toutes les paroisses ; il a montré, dans le passé, leurs féconds résultats et insisté avec raison sur l'assistance mutuelle qu'elles procuraient à leurs membres ; dans le présent, il a constaté les services que rendent notamment les confréries de charité rurales.

L'Académie a entendu M. de Beaurepaire lui exposer, à propos d'un procès criminel, assez banal, suivi, pour cause de vol, à la haute justice de l'abbaye de Montivilliers en 1493, l'appareil judiciaire considérable mis en mouvement et les frais élevés entraînés par la procédure ; et de ce déploiement étonnant la conclusion est venue que les crimes de ce genre devaient être assez rares, ou bien rarement poursuivis.

M. Paul Allard vous a fait connaître trois comédies inédites, d'un auteur inconnu, que leur ton patriotique fait dater facilement du commencement de ce siècle, et qu'il a eu la bonne fortune de découvrir dans une bibliothèque de campagne.

Un manuscrit, conservé à la Bibliothèque nationale, a fourni à M. l'abbé Sauvage un poème du célèbre théologien normand, Jean Petit, composé à la louange des Martel de Bacqueville, et l'heureux inventeur en a

extrait, pour vous le communiquer, un épisode où le poète a exposé un plan complet d'éducation à l'usage d'un jeune noble du XIV<sup>e</sup> siècle.

La poésie est venue aussi vous visiter, grâce à M. de Lérue, dont la muse, tour à tour gracieuse ou mélancolique, vous a valu un apologue, *le Lièvre et le Lion*, *Grand'père* et le touchant tableau de deux *Bons Vieux*.

Je n'ai garde d'oublier que les ouvrages offerts à l'Académie ont été l'occasion de plusieurs rapports. M. Henri Frère vous a rendu compte des fêtes célébrées par l'Académie de Mâcon en l'honneur du centenaire de Lamartine. M. le comte d'Estaintot a analysé les publications annuelles de plusieurs de vos Sociétés correspondantes. M. Héron vous a entretenu des papyrus grecs dont le British Museum a commencé la publication, et il s'est arrêté spécialement sur les textes inédits de la République athénienne d'Aristote et de Hérodas le mimographe.

M. de Beaurepaire vous a fait connaître les publications variées de M. Émile Travers, archiviste-paléographe, président de l'Académie de Caen, que vous vous êtes associé cette année au titre de correspondant.

Enfin le Secrétaire des Lettres a lu une notice biographique sur M. Chéruel, que vous aviez eu la douleur de perdre l'année dernière.

L'année qui finit sera marquée d'un caillou blanc : aucun deuil ne l'est venu attrister.



Par une heureuse opposition, votre tableau ne s'est trouvé modifié que du côté des membres nouveaux. M. Genevoix, auteur de plusieurs romans, que recommande une intrigue bien conduite, est entré dans vos rangs, apportant à vos travaux la promesse d'une collaboration que son éloignement l'a jusqu'ici empêché de tenir. Ancien notaire, il a demandé aux notaires du théâtre et du roman de payer sa bienvenue. Vous avez encore présente à l'esprit la réponse, si délicatement pensée et écrite, qu'a fournie à M. l'abbé Vacandard une course à travers le roman contemporain.

C'est dans la séance publique annuelle que vous avez reçu M. Lecaplain. Le récipiendaire et M. le Président vous ont, tous les deux, entretenu des origines des êtres et des théories les plus ardues de la science moderne sur le Transformisme. Vous les avez suivis avec plaisir sur les hauteurs où il leur a plu vous conduire, « au risque d'y manquer d'air et d'y gagner le mal des montagnes ».

Puis, de ces pentes escarpées, un peu haletants peut-être, vous êtes descendus vers des tableaux plus réels, avec les rapports sur les prix de vertu. Les rapporteurs, en effet, s'ils ont eu à retracer les plus sublimes dévouements, ont dû vous les montrer s'exerçant au soulagement des plus cruelles épreuves humaines. Aussi, est-ce au milieu de bien légitimes applaudissements que MM. Paul Allard, H. Frère et Roberty ont proclamé les noms de la demoiselle Élise Bellest, de la pauvre Marine Jolly, morte à la peine, du

patron Isidore-Ernest Canterelle, du garde champêtre Bunel, lauréats des prix Oct. Roulland, La Reinty et Dumanoir.

La seconde partie de la séance publique, consacrée à la musique, a fait éclater une fois de plus les heureuses inspirations de M. l'abbé Bourdon, dont *les Béatitudes*, *l'Enfance de Samuel*, *la Tombe dit à la Rose*, ont recueilli tous les suffrages.

J'aurai fini ce compte rendu si j'ajoute que, fidèles à vos traditions, vous avez assisté au service funèbre célébré en l'église d'Allouville, conformément à la fondation De La Reinty, et à celui, qu'ont prévu vos statuts, célébré en la cathédrale, à la mémoire de vos bienfaiteurs et des membres décédés de votre Compagnie.

---





# DISCOURS DE RÉCEPTION

DE M. GÉNEVOIX

---

MESSIEURS,

Depuis qu'il existe des Académies, et qu'elles se recrutent par les suffrages de leurs membres, il n'est pas un nouvel élu qui n'ait commencé son discours de réception en remerciant ses collègues de lui avoir plus tenu compte de sa bonne volonté que de ses mérites réels.

Chez de rares exceptions, l'expression de cette modestie n'est qu'une formule de politesse, mais les esprits les plus distingués n'ont pas moins donné tous une preuve de leur supériorité même en observant cet usage courtois auquel pas un, que je sache, n'a jamais manqué. Aucun n'a considéré comme une simple banalité de témoigner sa gratitude pour une admission qu'il avait sollicitée, et que, par conséquent, il avait reconnue comme un grand honneur.

Si les heureux que leur notoriété désignait d'elle-

même aux votes, pour ainsi dire acquis d'avance, ont tenu à se montrer fiers d'entrer dans la compagnie qui voulait bien les accueillir ; si, pour eux, les phrases de remerciements ont dû être faciles à trouver, comment s'exprimeront ceux qui, peut-être, ont eu tort de céder, comme moi, aux trop bienveillants encouragements d'une vieille amitié ?

Je tiens à laisser cette amitié tutélaire responsable de l'audace grande qu'elle m'a inspirée et que je lui dois, certes, de n'avoir pas vue punie comme elle l'aurait mérité, sans les tentantes incitations qui m'ont enhardi à demander une place parmi vous. Je suis, en effet, un timide, sans en avoir l'air, et quoique, je le reconnais, personne ne l'ait jamais cru.

Pour vous en donner une preuve, permettez-moi de vous raconter le mauvais tour que m'a joué cette timidité latente, la première fois que j'ai eu à parler en public.

Je commençai d'une voix étranglée, qu'un journal qui me voulait du bien, définit aussi spirituellement que justement, dans son compte rendu du lendemain. « Quel drôle d'organe ! disait-il ; où donc avons-nous entendu cette voix ?... Ce doit être aux Champs-Élysées... » Il avait raison... ma gorge contractée ne laissait échapper que des paroles rauques et étouffées que j'entendais moi-même, comme si un autre les eût prononcées, et mal prononcées, j'en avais le sentiment, je vous jure ! Mon cœur battait à se rompre, mes tempes se serraient, j'étais plongé dans un véritable bain de vapeur ! Je ne sais pas si j'ai jamais souffert

davantage ; j'ai cru un moment que je ne pourrais jamais aller jusqu'au bout de la tâche que je m'étais imposée ; si j'en avais été susceptible, je me serais trouvé mal... En un mot, j'avais un *trac* épouvantable, comme cet esprit si français, qui s'appelle Sarcey, n'a pas craint de le dire, en empruntant l'argot des comédiens, dans un bien charmant volume récemment paru, où il raconte ses débuts de conférencier et ses émotions survivantes d'entrée en matière, au cours de sa carrière d'orateur arrivé.

Il est vrai que j'avais le sentiment de soutenir une cause sympathique à une dizaine à peine de mes deux cents auditeurs, tant officiels que volontaires. Et tandis que les uns faisaient, un à un, le vide autour de moi ou se désintéressaient, tout entiers à des conversations particulières, les autres, derrière mon dos, m'accompagnaient de murmures très peu flatteurs et m'honoraient des invectives les moins parlementaires !

Aujourd'hui, au contraire, je me sens encouragé par votre aimable bienveillance, et aussi, vous l'avouerais-je, par ces feuillets que je tiens déjà d'une main moins nerveuse qu'en commençant. S'ils me laissent l'inquiétude d'un bien mauvais débit, ils me préservent au moins de la crainte de perdre le fil de ma pensée, de rester court devant vous.

Peut-être auriez-vous raison de préférer qu'il en fût ainsi ?... Mais, si je ne suis pas forcé de m'arrêter brusquement au milieu d'une idée, je ne profiterai pas des conditions favorables dans lesquelles je me trouve pour abuser de votre attention.



N'ai-je pas trop de raisons de me méfier de mes improvisations, même écrites, comme disait un orateur de mon espèce, et ne dois-je pas vous dire, comme à l'un d'entre vous, qui, au cours de ma visite, me demandait paternellement quelle branche de la science ou des arts j'avais étudiée : « Mon Dieu, aucune spécialement ; je les aime toutes, mais les ignore presque également ! Je n'ai qu'une grande bonne volonté qui me permettra, j'espère, d'acquérir quelques connaissances en votre société distinguée ! »

« C'est déjà quelque chose, me fut-il répondu, c'est même rare ! Vous écouterez au moins les conseils de vos aînés et pourrez ainsi profiter de leur expérience ! »

C'est ici ma seule prétention, et je n'en aurais pas d'autre si, même un cas, presque spécial dans le monde des lettres et des arts, ne mettait encore en garde ma méfiance naturelle de moi-même.

Dans la crainte de ne plus pouvoir en triompher, je n'ai pas voulu consulter la liste de ceux qui m'ont précédé dans cette compagnie. Y aurais-je trouvé un ancien notaire ? Peut-être que non ! En tous cas, s'il y en a peu dans les Académies de province, je crois qu'il n'y en a pas du tout dans la première de toutes, à l'Institut de France, et qu'il n'y en a jamais eu !

En revanche, comment ont été traités les pauvres tabellions dans tous les milieux où se recrutent les diverses classes de notre premier corps savant ?

C'est à frémir en y songeant, et laissant de côté les scientifiques, les sérieux adeptes des inscriptions que les mathématiques et l'archéologie prédisposent peu à

manifestent leur opinion sur leurs contemporains et même sur les êtres, pour eux peu intéressants, qui ont vécu dans des temps probables, contentons-nous de consulter les peintres, les sculpteurs, les musiciens et surtout les littérateurs, ceux enfin que l'on comprend sous le nom générique d'artistes.

Quel concours ne se sont-ils pas prêté de tout temps pour maltraiter et ridiculariser les malheureux notaires, et ne croyez-vous pas que ce soit par fatigue de dauber sur les innocents qu'ils aient fini par créer les types plus nouveaux de M. Jourdain, de M. Josse, de M. Joseph Prudhomme et autres philistins?

Hélas! je n'ai que l'embarras du choix pour justifier mes trop légitimes doléances, et ne pouvant faire défiler devant vous les caricatures des Daumier, des Henry Monnier, des Cham et *tutti quanti*, voulez-vous me permettre de vous prouver, par quelques citations, cette guerre aussi injuste qu'implacable contre d'honnêtes et utiles fonctionnaires?

Que peut-on leur reprocher cependant, si non de faire donner la première signature qui vous lie à la fille de votre belle-mère, la dernière qu'on peut à peine tracer lorsqu'on éprouve le besoin, pour la première fois, de se montrer généreux en distribuant éventuellement à des légataires les biens qu'on ne se sent plus la force de garder?

Oui, je puis cueillir à profusion dans les œuvres des poètes et des prosateurs, des auteurs dramatiques et des romanciers!

## MOLIERE

Saluons le génie français par excellence, n'en déplaise à Caliban et à plusieurs autres de ses ennemis posthumes, plus ou moins décadents ou symbolistes.

Si Molière a égratigné les tabellions, c'est avec une main gantée; mais les blessures à fleur de peau ne sont pas toujours celles qui font le moins souffrir. Peut-être le peu de considération pour la valeur morale et intellectuelle des notaires se dégage-t-il des railleries en apparence si anodines du grand poète, plus que de toutes autres.

Le notaire de l'*École des maris* n'est pas bavard.

LE COMMISSAIRE.

« Nous avons ici un notaire.

SGANARELLE.

Monsieur.

LE NOTAIRE.

Oui, notaire royal.

LE COMMISSAIRE.

De plus homme d'honneur.

SGANARELLE.

Cela va sans dire. »

Est-ce une ironie?

Le notaire de l'*École des femmes*, au contraire, est très prolix et débite à Arnolphe, qui ne s'aperçoit pas



de sa présence, trente et quelques vers dans lesquels il accumule avec satisfaction toutes les expressions techniques du formulaire. Si bien que son interlocuteur est forcé de lui céder la place sur ces mots :

« La peste soit de l'homme et sa chienne de face.  
Adieu ! C'est le moyen de vous faire finir. »

Le notaire n'est pas content et charge les domestiques de le dire à leur maître :

« J'ignore pour qui vous le pouvez connaître ;  
Mais allez de ma part, lui dire, de ce pas,  
Que c'est un fou fieffé ! »

La moquerie, toujours très fine, est-elle moins cruelle envers ce cerveau bourré de mots barbares et heureux de les produire à toute occasion ?

Si Sganarelle croit le notaire de l'*Amour médecin*, simple secrétaire de médecin, comme il croit docteur l'amant déguisé de sa fille, le sans façon avec lequel est traité ce soi-disant pseudo-tabellion prouve le maigre respect que méritaient dans l'esprit de l'auteur sa personne et son ministère.

« *Sganarelle*. — Oui, monsieur, il faut faire un contrat pour ces deux personnes-là. Écrivez (*montrant Lucinde*) : Je lui donne vingt mille écus en mariage. Écrivez.

*Le Notaire*. — Voilà qui est fait, vous n'avez qu'à venir signer.

*Sganarelle*. — Voilà un contrat bientôt bâti. »

Et de fait, on ne saurait aller plus vite ; mais c'est

avec la connivence involontaire du notaire que la *bécasse est bridée*, comme dit Lisette. Sa probité au moins n'est pas attaquée ici.

Le notaire des *Femmes savantes* fait tout au moins preuve de fermeté dans ses convictions, et de patience envers ses clients.

PHILAMINTE AU NOTAIRE.

« Vous ne sauriez changer votre style sauvage  
Et nous faire un contrat qui soit en beau langage ?

LE NOTAIRE.

Notre style est très bon et je serais un sot,  
Madame, de vouloir y changer un seul mot.

Et comme Belise insiste :

« Moi, si j'allais, madame, accorder vos demandes,  
Je me ferais siffler de tous mes compagnons...  
Procédons au contrat. Où donc est la future ?

PHILAMINTE.

Celle que je marie est la cadette.

LE NOTAIRE.

Bon.

CHRYSALE.

Oui, la voilà, monsieur. Henriette est son nom.

LE NOTAIRE.

Fort bien ! et le futur ?

PHILAMINTE (*montrant Brissotin*).

L'époux que je lui donne  
Est monsieur.

CHRISALE (*montrant Clitandre*).

Et celui, moi, qu'en propre personne,  
Je prétends qu'elle épouse, est monsieur.

LE NOTAIRE.

Deux époux !

C'est trop pour la coutume !.....  
.... Mettez-vous d'accord, et d'un jugement mûr,  
Voyez à convenir, entre vous, du futur.

PHILAMINTE.

Suivez, suivez, monsieur, le choix où je m'arrête.

CHRYSALE.

Faites, faites, monsieur, les choses à ma tête.

LE NOTAIRE.

Dites-moi donc à qui j'obéirai des deux ? »

Et sans souffler mot, pendant deux grandes scènes encore, il attend tranquillement que Chrysale reprenne :

« — Allons, monsieur, suivez l'ordre que j'ai prescrit,  
Et faites le contrat ainsi que je l'ai dit. »

On ne saurait être plus accommodant et moins gênant !



## BOURSAULT

Boursault est à peine une figure de second plan dans la riche galerie du xvii<sup>e</sup> siècle, cependant il a touché de bien près à la haute comédie, et à défaut de tabellion peint par lui, je ne puis résister au plaisir de vous lire dans *Esopé à la ville*, quelques vers du dialogue entre le fabuliste bossu et Albione, veuve d'un conseiller notaire.

ALBIONE.

« L'époux dont je suis veuve, étant mort conseiller,  
Je suis dans un étage à paraître plus grande  
Ou qu'une procureuse ou bien qu'une marchande.  
Rien ne m'est plus fâcheux que de m'encanailler.

ESOPE.

Et de quel acabit était-il conseiller ?  
Était-ce en robe longue ? en robe courte ? en botte ?

ALBIONE.

Non, monsieur, il était conseiller garde note.

ESOPE.

La peste ! N'est-ce pas ce que vulgairement,  
On dit tabellion, ou notaire autrement !

ALBIONE.

Oui, monsieur.

ESOPE.

Vertubleu ! C'est un grade sublime !

## ALBIONE.

J'ai fait ce que j'ai pu pour le mettre en estime.  
Conseiller à la Cour, président à mortier,  
Faisaient moins de fracas que moi dans le quartier.  
Voyant à mon époux, une somme assez grosse,  
Je voulus avoir chaise et puis après carrosse.  
Et tous les chevaux noirs n'ayant pas de grands airs,  
J'en eus de pommelés, comme les ducs et pairs ;  
Pour mon appartement, cinq chambres parquetées,  
A force de miroirs, semblaient être enchantées ;  
Et ce qui m'en plaisait, on n'y pouvait marcher  
Que l'on ne se mirât encor dans le plancher.  
Ayant vu par hasard, dont je fus bien contente,  
De gros chenets d'argent chez une présidente,  
Je priai mon mari de m'en donner d'égaux ;  
Et quatre jours après j'en eus de bien plus beaux.  
Je fus même à la foire, où j'eus la hardiesse,  
Voyant un cabinet qu'aimait une duchesse,  
Pendant qu'à marchander, elle se dépêchait,  
De le prendre à sa barbe, au prix qu'on le laissait.  
Pour ne pas abuser de votre patience,  
On parlait en tous lieux de ma magnificence :  
Quand pour un inventaire, où mon mari courut,  
Il s'échauffa si fort, qu'en trois jours il mourut.

## ESOPE.

Avez-vous achevé votre histoire modeste ?

## ALBIONE.

J'en ai dit tout le beau, j'en vais dire le reste.

Mon époux étant mort, ces miroirs, ces chenets,  
Ces chevaux, ce carrosse et ces beaux cabinets,  
Tout cela s'en alla chez qui les voulut prendre :  
J'y perdis les deux tiers, quand je les fis revendre.  
Enfin pour nous tenir, toujours sur le bon bout,  
Je n'ai rien ménagé ; j'ai presque vendu tout :  
Si bien que ce matin, ayant su qu'à des filles  
Qui doivent leur naissance à d'honnêtes familles  
Crésus donne une dot, pour les bien allier,  
Je vous en offre deux prêtes à marier.

Après avoir profité d'une si bonne occasion pour placer sa fable de la *Grenouille* et du *Bœuf*, Esope termine ainsi sa réponse :

Et pour ces beaux chenets, ces miroirs, ces chevaux,  
Combien feu votre époux a-t-il fait d'actes faux ?

ALBIONE.

D'actes faux ! Juste ciel ! Quoi ! d'un corps qu'on re-  
[nomme.....

ESOPE.

Il n'est rien de plus beau qu'un notaire honnête homme !  
Mais, dans tous les grands corps, on a vu de tout temps,  
Se glisser des fripons parmi d'honnêtes gens ;  
Et quand feu votre époux aurait été faussaire,  
Cela ne doit blesser aucun autre notaire.  
Si le bien qu'il avait eût été mieux gagné,  
Il en eût su le prix et l'aurait épargné.  
Les bienfaits de Crésus ne sont point pour vos filles. »



## REGNARD

Dans la glorieuse phalange des écrivains des xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècle, Regnard suit Molière le premier, quoique à distance, selon l'heureuse expression de M. Edouard Fournier, un de ses biographes ; il est peut-être même plus Parisien que l'illustre auteur du *Misanthrope*.

C'est dans celle de ses comédies restée la plus célèbre : les *Ménechmes*, qu'il a mis un notaire en scène, pour la première fois. L'esquisse n'est pas trop méchante, et le poète se contente de faire employer à M<sup>e</sup> Robertin, dans la conversation, les mêmes expressions que dans ses actes :

« Et dans lui l'on renomme,

Dit-il en parlant du futur,

La franchise de cœur qu'il a par préciput. »

A quoi Ménechme s'empresse, en goguenardant, de répondre dans le même style :

« Je voudrais pouvoir être avec vous but à but ;  
C'est vous qui des vertus êtes le protocole,  
Et pour vous bien louer, je n'ai point de parole. »

A cela près, Robertin n'est pas plus ahuri que les autres, au milieu des quiproquos produits par la ressemblance de Ménechme et de son frère jumeau, le chevalier.

Le titre seul du *Légataire universel* indique qu'on va voir des notaires. Ils jouent cependant un rôle assez

effacé, bien qu'ils soient deux, l'auteur s'étant souvenu que les actes se passent toujours devant M<sup>e</sup> *Un tel* et son collègue. Un tel, c'est Scrupule ; son collègue, c'est Gaspard. Ils reçoivent très correctement le testament fait frauduleusement par le valet Crispin aux lieu et place du vieil avare Gêronte, et n'attrapent en passant que ces légers brocards :

LISETTE.

« Je n'ai point eu le temps d'aller chez les notaires,  
Toi qui m'as trop longtemps parlé de tes affaires,  
Va vite, cours, dis-leur qu'ils soient prêts au besoin.  
L'un s'appelle Gaspard et demeure à ce coin,  
Et l'autre un peu plus bas et se nomme Scrupule.

CRISPIN.

Voilà pour un notaire, un nom bien ridicule ! »

— Et quand il vient dire à sa commère qu'il s'est acquitté de sa commission, le maroufle reprend :

« Ma foi, pour te servir, j'ai diablement couru ;  
Ces notaires sont gens d'approche difficile.  
L'un n'était pas chez lui ; l'autre était par la ville ;  
Je les ai déterrés où l'on m'avait instruit,  
Dans un jardin, à table, en un petit réduit,  
Avec dames qui m'ont paru de bonne mine,  
Je crois qu'ils passaient là quelque acte à la sourdine,  
Mais dans une heure au plus ils seront ici... »

Voyez-vous ce fourbe de laquais attaquant à la fois

et la probité et les mœurs notariales? *Horresco referens!*

### DANCOURT

Dans les *Fonds perdus*, un domestique bègue reçoit l'ordre d'éconduire un notaire que l'on a fait quérir, et demande comment est fait ce notaire.

« — Comme un honnête homme, lui répond Lisette.

— Et comment est fait un honnête homme? » interroge de nouveau le bègue, qui trouve, à juste titre, le signalement un peu vague.

Cette nouvelle question embarrasse la fine soubrette, qui ne peut assez bien renseigner le domestique pour lui permettre de reconnaître le tabellion, bègue lui-même, qui se présente à la scène suivante.

Le notaire et le valet, affligés de la même infirmité, se figurent naturellement être bafoués l'un par l'autre: mais l'incident n'a rien de typique, et je ne vous l'aurais pas signalé si, pour une seule fois peut-être au théâtre, l'officier ministériel ne jouait un rôle héroïque en rouant de coups le domestique qu'il croyait insolent!

Dans la même pièce, un autre notaire qui, selon l'expression de l'auteur, devra porter bonheur aux futurs, parce qu'il est jeune, vient à une heure plus favorable, sans doute, car il marie à une vieille femme un vieillard qui voulait en épouser une jeune, et à cette jeune femme, un jeune homme que la vieille voulait épouser. Inutile d'ajouter que les jeunes gens étaient d'accord. Le tabellion, d'ailleurs, dont les pouvoirs



étaient, sans doute, plus étendus que ceux de ses successeurs actuels, déclare qu'il n'aurait garde de faire des mariages mal assortis, car tous ses confrères se moqueraient de lui.

Dans le *Chevalier à la mode*, maître Guillemain se montre en quelques mots sans esprit un parfait modèle de platitude, qui pousse la veuve énamourée d'un financier à donner toute sa fortune à un viveur aux expédients, épris seulement de ses rentes.

Dans la *Folle enchère*, M<sup>e</sup> de Bonnefoy n'a de drôle que son nom, et fait, sans observation, signer un contrat, où l'époux convoité est adjugé à la femme qui peut y mettre le plus fort prix.

Dans les *Bourgeoises à la mode*, ce n'est plus dans l'exercice de ses fonctions que M<sup>e</sup> Simon nous est présenté. C'est à la fois comme veuf remarié à Angélique, une bourgeoise ambitieuse, frivole, joueuse et galante, singeant les grandes dames, et dont la soubrette dit en parlant de l'époux : c'est un homme qui n'est pas tout à fait maître chez lui ! Est-ce ici la seule maison où les maris ne sont que les domestiques de leurs femmes ? — et comme père faible qui, toujours suivant Lisette, bourgeois depuis les pieds jusqu'à la tête, ne veut pas que Marianne, sa fille du premier lit, prenne les manières de sa seconde épouse, et ne lui permet pas d'avoir avec elle tout le commerce qui plairait à la jeune fille. Ce peu intéressant personnage fait d'ailleurs ses farces avec la femme d'un ami qui est l'amant de M<sup>me</sup> Simon, et le dénouement digne de tout ce monde de viveurs mesquins et liardeurs met la main de Marianne dans



celle d'un fils de marchande à la toilette enrichie, fausement paré du titre de chevalier. C'est donc pour trouver un type de tous les ridicules bourgeois que Dancourt a pris un notaire qui, suivant l'opinion de Lisette, à qui reste le dernier mot, aurait, comme tous les maris, mieux fait ses comptes s'il avait donné à sa femme l'argent qu'il avait dépensé pour sa maîtresse.

### DESTOUCHES

Destouches a discrètement exploité notre type, et dans les deux pièces où il le met en scène, il lui fait jouer des rôles impliquant seulement une insignifiance absolue, une nullité complète.

Dans l'*Envieux*, le notaire, qui n'a pas même de nom, n'intervient qu'à la dernière scène, et voici comment s'exprime cet être impersonnel :

« *Le Notaire*. — Je vois bien que la compagnie ne s'ennuie pas de me faire attendre ; mais, pour moi, je m'ennuie d'attendre la compagnie. Voici vos deux contrats, madame, en voulez-vous entendre la lecture ?

*Araminthe*. — Cela est inutile. N'avez-vous pas exactement stipulé nos conventions ?

*Le Notaire*. — Oui, madame ; j'ai copié mot à mot les articles que vous m'avez donnés. Il ne s'agit plus que de remplir les noms qui sont en blanc. »

Et c'est tout ; il a bien copié, la bonne bête !

Dans le *Glorieux*, le tabellion a au moins un nom ; je vous présente *M. Josse*, qui n'est pas beaucoup plus brillant que son confrère anonyme de tout à l'heure.

C'est encore aux dernières scènes du dernier acte qu'il est introduit pour la signature du contrat. Destouches pense-t-il donc qu'il n'y a plus rien d'intéressant après le mariage? De notre temps, c'est souvent à ce moment-là seulement que la comédie commence!

LIMOUSIN.

« Approche, monsieur Josse.

M. JOSSE.

Est-ce ici qu'on s'assemble?

LIMOUSIN.

Oui!

M. JOSSE.

Lisons ma minute. A trois articles près, Monsieur, j'ai stipulé vos communs intérêts. C'est donc là la future?

LIMOUSIN.

A peu près! C'est ma fille.

M. JOSSE (*regardant avec ses lunettes*).

Voilà de quoi former une belle famille!  
Où donc est le futur?

ISABELLE.

Je n'en sais encor rien.

M. JOSSE.

Comment, se faire attendre! Oh! cela n'est pas bien.  
Et vous méritez fort.....

LIMOUSIN.

Le voici qui s'avance.

Assieds-toi, monsieur Josse, et nous prenons séance.

M. JOSSE.

Par devant.....

LIMOUSIN (*à Isabelle qui parle à Lisette*).

Ecoutez !

M. JOSSE.

Les conseillers du Roi,

Notaires soussignés, furent présents.

LIMOUSIN (*à Valère qui parle à Lisette*).

Eh quoi ?

Ne vous tairez-vous point ? Est-il temps que l'on cause ?

M. JOSSE (*au comte*).

Votre nom, s'il vous plaît, vos titres, votre rang ? »

Les notaires de Destouches sont, vous voyez, gens exacts, n'aimant pas à attendre, mais copiant exactement. Cependant, M. Josse a son opinion, car, à l'énoncé de l'apport de la future, il dit au comte, plus riche en titres qu'en argent :

« Voilà pour la future un titre magnifique,  
Et qui soutiendra bien votre noblesse antique ! »

Il accomplit ensuite son ministère, sans se préoccuper de l'attention des futurs, qui ne l'écoutent guère. C'est encore comme cela que ça se passe aujourd'hui.



## MARIVAUX

Point de caractère de notaire à signaler dans ce qui a survécu de l'œuvre si fine de Marivaux. Ce peseur de riens dans des balances de toile d'araignée, suivant l'expression de Voltaire, n'avait pas besoin de garde-note dans l'analyse à la fois profonde et délicate de ses délicieux caractères de femmes tendres et amoureuses ; dans ses études subtiles de marquises galantes, dont Sainte-Beuve a qualifié de guerre d'escarmouche morale les intrigues si tenues, connues dans le langage courant sous le nom coquet et gracieux de marivaudage.

## DIDEROT

Le puissant auteur du *Père de famille* et du *Fils naturel*, Diderot, dans ces formules premières du drame moderne, était trop occupé de l'idée émouvante, de l'action forte sur le cœur du spectateur, pour songer au comique, et le tabellion, heureusement pour lui, ne se prêtait guère à ses conceptions.

## SEDAINE

Les notaires n'ont pas été attaqués par Sedaine, un des auteurs dramatiques qui ont remporté le plus de succès de leur vivant, et dont le chef-d'œuvre, le *Philosophe sans le savoir*, est resté au répertoire de nos jours, à côté des meilleures pièces du siècle dernier. Sedaine avait été maçon jusqu'à trente-cinq ans, bien

que ses biographies lui accordent le titre d'architecte. Il avait eu trop à réagir lui-même contre ses débuts pour opposer aux autres l'influence de leur profession sur leur intelligence. « Je m'attends bien, avait-il écrit, que quelque lecteur pourra me dire, par forme d'avis : Soyez plutôt maçon ! Mais pourquoi ne serais-je pas maçon et poète ? Apollon, mon seigneur et maître, a bien été l'un et l'autre. Pourquoi ne tiendrais-je pas un petit coin sur le Parnasse, auprès du menuisier de Nevers ? Pourquoi n'associerais-je pas ma truelle au villebrequin de maître Adam ? »

### BEAUMARCHAIS

Quelle chance inespérée pour les notaires d'avoir échappé à la verve caustique de Beaumarchais ! Qu'ils doivent s'estimer heureux qu'un des leurs ait eu seulement la gorge un peu serrée par Bartholo, sans plus comprendre d'ailleurs la raison de cette violence que la réponse de Figaro à cette question : « Est-ce qu'elles ne sont pas deux demoiselles qui portent le même nom ? — Non, elles ne sont qu'une ! »

### BALZAC

Dans l'œuvre théâtrale du père de Mercadet, pas de notaire ; mais l'illustre auteur de la *Comédie humaine* n'a pas écrit pour les planches les plus belles scènes de ses études de mœurs.

## MUSSET

Deux fois le divin Musset a mis en scène un notaire dans ses comédies.

Dans la première, en date et en valeur, un de ses chefs-d'œuvre : le *Chandelier*, M<sup>e</sup> André n'instrumente pas comme notaire. C'est comme bourgeois que le poète nous le présente, et quel type de bourgeois ! Il donne sa mesure dès la première scène, où l'on retrouve un procédé familier à Molière. Prévenu qu'on a vu pendant la nuit un homme entrer chez sa femme, ce mari, facile à dauber, vient, dès son réveil, lui faire une scène terrible. Se termine-t-elle par des excuses de l'épouse ? Non, par des excuses de l'époux ! sans que Jacqueline ait consenti seulement à se justifier, sans qu'elle ait employé d'autre moyen que de se montrer plus irritée des reproches du tabellion que celui-ci de l'affront soupçonné ! Puis, tandis que le capitaine Clavaroché est heureux sous le couvert de Fortunio, et qu'à son tour le chandelier éclaire pour son propre compte, M<sup>e</sup> André reconnaît avec l'un, comme avec l'autre, le mal fondé de sa jalousie, l'injustice de ses accusations ; il reçoit avec le même plaisir à sa table l'amant d'hier et celui d'aujourd'hui ; il écoute la *Chanson de Fortunio* quand elle plaît à Clavaroché, et ne s'étonne pas que le capitaine refuse de chanter aussi à l'invitation du jeune clerc ; les nuages se dissipent aussi facilement devant ses yeux, au souffle de Fracasse qu'à celui de Chérubin. Franchement, si je ne craignais pas d'employer une expression qui n'a rien d'académique, je dirais que nous n'avons



rencontré nulle part un pareil jobard ! Fallait-il donc un notaire pour atteindre ce degré de naïveté, ou mieux de bêtise ?

C'est un notaire italien, qui, dans *Bettine*, cause volontiers avec le valet Calabre, est traité fort cavalièrement par le baron de Steinberg, tutoyé avec joie par Bettine, et ne s'ennuie pas d'attendre que les futurs conjoints se soient levés, soient allés au jeu et à la promenade, aient reçu leurs visites, tant que dure le flacon de Moscatelle qu'on lui a donné pour compagnie. Il a raison, puisqu'au moment où la bouteille est finie et où il songe à retourner à la ville, Calabre, aux dernières paroles de la pièce, lui montre enfin les futurs époux, dont l'un toutefois, le baron Steinberg est changé en marquis Stéphani. Ce tabellion transalpin ne vous semble-t-il pas une manière de domestique, et avons-nous jamais rencontré chez nous un de ses confrères qui exhalât le parfum de servilité de ce Capuscefalo ?

#### AUGIER

Ce n'est plus un bourgeois terne, médiocrement intelligent, mais naïf, amusant dans la suffisance creuse de sa fonction terre à terre ; ce n'est même plus un faiseur d'affaires à moitié honnête dans l'exercice d'une profession sans grand prestige ; c'est un finassier campagnard très fort et très dangereux qu'Émile Augier a pris comme type dans M<sup>e</sup> Guérin. Cette étude cruelle, où bien des traits portent, serait plus puissante, si, heureusement pour une fois, l'auteur de tant de chefs-d'œuvre n'avait eu la main un peu lourde.



Ce notaire de canton, enrichi plus ou moins usurairement, est à la fois un homme faux, fourbe, intrigant et sans cœur. Il donne lecture de ses actes, mais il les antidate. Par une sorte de fausse bonne foi envers lui-même, il avertit un fou qu'il va se ruiner, tout en le poussant à satisfaire sa folie. Il manque de sens moral en préparant le mariage de son fils avec une femme qu'il croit capable de tromper son vieux mari actuel avec le futur successeur de celui-ci. Il terrorise et tyrannise sa pauvre femme, paysane naïve, douce et honnête, tout en ayant l'air de l'entourer d'une affection pateline et protectrice. Comme dit spirituellement un personnage : « M<sup>me</sup> Guérin reste chez elle et file la laine. — M<sup>e</sup> Guérin tond ! » Il décachète encore les lettres de son fils déjà lieutenant-colonel. Il pousse ses clients à des procès dangereux pour s'enrichir de leur dépouille et acheter à vil prix un bien patrimonial dont il rêve de prendre le nom. Car il veut non seulement s'anoblir, mais devenir député, se faire décorer, et il ne comprend pas que son fils ait été fait commandeur sur le champ de bataille quand il n'est pas encore chevalier. Il est jaloux de ce fils dont il trouve la noblesse d'idées, l'amour désintéressé, le courage héroïque, de la jobardise, de la bêtise, de la naïveté. Et en même temps il est assez ridicule pour porter des gants de coton blanc quand il se met en habit.

Qui veut trop prouver ne prouve rien, dit un vieux proverbe, et Augier a accumulé vraiment sur une seule tête plus de défauts et même de vices qu'il n'en faudrait pour toute une corporation. Aussi n'est-on pas encore

satisfait quand, abandonné, renié par son fils, par sa femme enfin émancipée sous la protection de son enfant, M<sup>e</sup> Guérin reste seul avec son argent, et se met à table en face de Brénu, son homme de paille dans toutes ses opérations ténébreuses.

Peut-être trouverez-vous, Messieurs, que j'ai un peu abusé de l'esprit des autres ! C'est plus facile que d'en avoir pour son propre compte, et dans la crainte de n'en pas trouver assez de personnel pour laver, comme elles le méritent, ces injures gratuites, je vais encore emprunter la plume d'un des maîtres les plus puissants du théâtre contemporain.

#### ALEXANDRE DUMAS FILS

Je n'irai pas jusqu'à dire qu'en créant, dans la *Princesse George*, le personnage de Galanson, Alexandre Dumas a donné la formule (le mot est de circonstance) du parfait notaire moderne. L'intervention de Galanson dans les rapports conjugaux et familiaux de ses clients va peut-être un peu loin ; mais n'est-elle pas, en quelque sorte, autorisée par la délicatesse des sentiments élevés qui le font agir, par la situation poignante d'une jeune femme sympathique menacée d'un danger immédiat, par la reconnaissance enfin envers une famille à laquelle il doit sa position. Puis les intérêts matériels et moraux sont souvent si intimement liés, comme l'âme au corps ; il est si difficile quelquefois de dire où les uns commencent, où les autres finissent ; leur

influence réciproque est si indéniable : *Mens sana in corpore sano* ! — Galanson joue un peu trop du valet corruptible pour surprendre certains secrets ; mais le bonheur, l'honneur, la vie peut-être de la noble et adorable princesse George en dépendent ! Les airs de Richelieu qu'il se reproche à lui-même en tutoyant un valet de comédie, vont mieux à un talon rouge qu'à un tabellion ! Mais avec quelle sûreté de main il met à nu les caractères de tous ceux qu'il a intérêt à connaître ! Comme il fait confesser franchement la courtisane prête à jeter par dessus les moulins, ainsi qu'un simple bonnet de soubrette, la couronne de comtesse, qui va si bien à sa belle tête impassible ! Comme il déjoue ses manœuvres aussi habilement qu'il reconnaît mensongère la fausseté de ses diamants, lui fils d'orfèvre ! Ne peut-on lui pardonner un peu trop d'entregent en faveur de la sincérité de son dévouement, de la droiture de son intelligence, de la sûreté de son jugement, de son incomparable finesse, enfin ? Non seulement il a de l'esprit, mais il est artiste, car il voit, il connaît, il comprend la femme, et ici je ne veux pas parler du type, en somme assez vulgaire, de Sylvanie sacrifiant tout au bonheur de briller et d'être heureuse matériellement, physiquement ; j'entends la femme délicieuse et grande, qui lui fait dire avec sa pointe de bon sens bourgeois et pratique : « Grande dame ! Très grande dame ! On dira ce qu'on voudra, ces femmes-là sont d'une race à part, mais ça leur coûte cher quelquefois ! » — Le prince le reconnaît lui-même quand il dit : « Galanson a raison ; il y a vraiment là une femme ! »



— Certes ce sont des qualités personnelles qui donnent le principal relief au caractère; mais Dumas, et c'est un juge compétent en matière psychologique, Dumas pense que l'exercice de la profession, loin d'avoir atténué d'heureuses dispositions naturelles, en a favorisé le développement, les a mises complètement en valeur, puisqu'il fait dire à Galanson lui-même : « Ah ! j'en ai vu de ces monstruosité-là dans ma carrière de notaire ! Il n'y a pas beaucoup de confessionnaires qui en sachent aussi long que mon étude ! On ne soupçonne pas ce que le choc d'un appétit et d'une passion peut produire de catastrophes. » — Ce sont des paroles de philosophe profond et expérimenté.

Cependant vous reconnaîtrez ces lignes qui me sont restées dans l'oreille comme une musique depuis la réception d'un de nos collègues par notre dernier président :

« Il aime à renouveler l'aspect de son cabinet de travail, possédant assez d'œuvres d'art pour pouvoir changer les toiles précieuses qui doivent arrêter son regard. C'est tantôt un coucher de soleil qu'il a devant lui, avec ses rougeoisements de forge, tantôt une claire matinée de Corot. Des armures de Vollon alternent quelquefois avec des études de Baudry.

« Toutefois, si certains tableaux changent, il est des œuvres d'art inamovibles, telles que le portrait du maître par Meissonnier, une reproduction du *Persée*, de Benvenuto, et une copie — copie unique — de la fameuse *Tête de jeune fille* en cire, qui est la perle du musée de Lille.

« L'original de cette tête troublante et énigmatique, l'original de ce buste, jadis attribué à Raphaël, joli au-dessus de l'idéal, était d'un beau ton ambré, légèrement rehaussé de vieilles couleurs passées et d'ors assourdis, et se détachait merveilleusement, au musée Vicar, sur un fond de vitrine sombre, dont la niche de mosaïque dorée et les socles de velours en faisaient valoir la préciosité.

C'est aussi dans une vitrine que Dumas a placé cette tête divine copiée par Cras avec une patience de Chinois, doublée de l'intelligence d'un grand artiste. « Elle est le  
« grand tout dans un petit volume, disait-il un jour, car  
« sa forme donne l'image de la vie, et la matière dont  
« elle est faite donne la sensation de la mort. Ce que  
« nous avons écrit ensemble depuis quelques années  
« est prodigieux ! »

Et savez-vous comment le possesseur de ces merveilles s'exprime quand il veut dépeindre un mobilier banal et vulgaire ! « C'est, dit-il, un mobilier de notaire ! »

Ne nous souvenons que de Galanson !

Nous n'avions pas à interroger la tragédie dans laquelle le notaire n'a rien à faire, et brille par son absence.

J'ai déjà été trop long en n'étudiant, avec vous, que la comédie sérieuse ; que serait-ce, si nous nous attaquions au répertoire de Scribe, heureusement aussi démodé aujourd'hui que les meubles d'acajou ; si nous feuilletions ensemble les innombrables romans dont le krach fait, dit-on, la ruine des éditeurs ?

Nous n'avons pas non plus le temps de nous arrêter aux bonnes caricatures comme celle du notaire Pontoise dans le *Voyage en Chine*. Qui n'a présentes à la mémoire sa tête si drôle, et ses préoccupations professionnelles et paternelles au sujet d'une liquidation inachevée, et de ses deux excellentes filles Agathe et Sophie?

Dans les pièces qui alimentent actuellement les théâtres des boulevards, comme *Mon oncle Barbassou*, aussi bien que dans le vaudeville et l'opérette, ce ne sont plus que des charges dont je n'oserais pas parler devant vous, si amusantes qu'elles soient quelquefois.

Après le témoignage non suspect de Dumas, qui suffirait à venger mes anciens confrères de toutes les insultes des *Traîneurs de plumes*, comme dit si plaisamment le général de Galiffet, reprenant le plaidoyer pour mon propre compte, puis-je mieux le continuer qu'en invoquant les préceptes de la sagesse des nations? « Il vaut mieux faire envie que pitié! » Oui, Messieurs, tout en voyant sourire quelques-uns d'entre vous à la pensée peut-être que j'aurais mieux fait de me placer sous le patronage de l'Écriture et de m'écrier : « *Beati pauperes spiritu!* » je maintiens qu'il y a un peu d'envie dans cette injuste persécution.

Les magistrats eux-mêmes, perdant de vue la grandeur de leur mission, la noblesse de leurs fonctions, la hauteur de leurs sièges, ne laissent-ils pas percer quelquefois une nuance de jalousie contre ces officiers ministériels hiérarchiquement leurs subalternes? Aucun d'eux n'a-t-il jamais soupiré en taxant un mémoire de frais



rondelet, près duquel son traitement mensuel prenait des airs d'appointements de clerc?

Si les intègres juges, payés par tant de satisfactions honorifiques, ne savent pas toujours se défendre de ces mouvements très humains, quoi de plus naturel que la gent plumitive, plus souvent riche d'imagination, de rêverie et d'ambition que d'écus, regarde d'un mauvais œil ces modestes travailleurs cossus, sans songer que, par contre, on n'en a jamais vu un seul coulé en bronze, portraituré en marbre?

Et mécontents de ce confort bourgeois, qui leur semble cependant aussi ridicule, quand ils sont encore dans la lutte pour la vie, que mesquin, lorsqu'ils sont arrivés à la fortune, les amants des Muses ont vite fait de se consoler ou de se venger en traitant d'inepte un travail qu'ils ne connaissent pas.

Pour eux, comme pour bien d'autres, le garde-notes use sa vie à copier des formules surannées dont le style vieilli n'est peut-être pas beaucoup plus intelligible pour lui-même que pour les non initiés!

Eh! messieurs, le formulaire est pour le notaire ce que la théorie est pour l'officier, et il est aussi juste d'y voir toute la science notariale que d'enfermer tout l'art militaire dans l'« école du soldat ».

Un de mes amis, mort jeune encore, après avoir occupé plusieurs préfectures importantes, me disait un jour : « Ce qui me plaît le mieux dans ce poste, c'est que je le considère comme un des meilleurs fauteuils d'orchestre d'où l'on puisse assister au spectacle donné par la société contemporaine. »



Pour rester dans les expressions de théâtre, si le cabinet d'un préfet est un bon fauteuil d'orchestre, quelle baignoire qu'une étude de notaire, quelle baignoire grillée même!

A peine êtes-vous passé de rien à tout, de clerc à patron — encore une ressemblance comme de sous-officier à officier — que vous voyez défiler devant vous tous ces bons types d'assureurs sur la vie, dont la faconde permet de supposer que la France contient encore beaucoup plus d'avocats qu'il n'y en a d'inscrits au barreau — beaucoup d'entre eux l'ont été d'ailleurs. — Puis ce sont de nombreuses mères de famille, ornées de filles d'un placement plus ou moins difficile, qui viennent, accompagnées de leurs héritières, prendre des avis et des conseils dont elles n'ont pas le moindre besoin ou pour l'obtention desquels, tout au moins, la présence des demoiselles ne semble pas du tout justifiée. Les clients alors, même les plus infimes, vous conseillent au lieu de vous consulter, et vous acquerez promptement la conviction que les affaires sont une science que tout le monde connaît sans l'avoir apprise, ni plus ni moins que la politique, la médecine, la musique, et la peinture..... Mais pourquoi cette énumération à la fois trop longue et insuffisante? Ne pouvons-nous pas dire : comme toutes les autres sciences, par le temps de lumière et de progrès universels dans lequel nous vivons?

Peu à peu, cependant, vous avez pris votre aplomb, vous vous êtes marié, on vous a vu à l'œuvre, et alors la vraie mission commence. Elle est belle, variée et

grande, Messieurs, je vous jure, et quand, tout jeune encore, vous vous sentez le confident des familles, le dépositaire de leurs secrets, de leur honneur quelquefois, une légitime fierté étreint votre cœur de philistin.

Quand un jeune homme, compromis dans un moment de folie, vient vous prier de le sauver en vous interposant auprès de son père; quand une mère, veuve, vous demande de l'aider à arracher son fils à la dissipation et à la débauche; quand une femme, inquiète pour l'avenir de ses enfants, vous fait partager les angoisses que lui cause la conduite de son mari; quand vous réconciliez des époux; quand vous mettez la paix entre parents et enfants, entre gendre et beaux-parents même; quand vous dissipez un malentendu qui allait brouiller toute une honorable famille; quand vous maintenez la concorde dans une cohérie qui ne compte que des membres honorés et estimés, prêts cependant à se salir mutuellement devant les tribunaux; quand vous empêchez le patrimoine de gens intéressants et dignes de passer à une aventurière ou à un intrigant; quand vous obtenez pour une victime innocente le pain d'un enfant méconnu; vous pouvez vous dire que vous avez fait œuvre aussi noble et aussi utile qu'un vaudevilliste ou un dessinateur en vogue.

Et ce n'est pas tout! Comme Figaro, vous avez souvent occasion de rire pour ne pas pleurer; car, à côté de ceux que les nécessités impérieuses de la vie, ses inéluctables exigences, les passions, le malheur enfin, mettent aux prises avec des situations difficiles, dangereuses, tragiques quelquefois, toujours intéressantes,

combien d'autres se placent d'eux-mêmes dans des positions scabreuses, que, tout en les aidant à en sortir, vous ne pouvez vous empêcher de trouver comiques, plus comiques qu'on ne les montre au théâtre!

Combien viennent ingénument vous demander le moyen de faire, sans danger, une bonne petite canaillerie; de commettre légalement une action aussi mauvaise que profitable! Combien vous étalent sans vergogne, les calculs honteux de leur parfait égoïsme; vous mettent naïvement au courant des visées de leur âme pervertie! Que vous êtes étonné de voir quelquefois, même dans ceux qu'une longue carrière de droiture honore, dont les cheveux ont blanchi sur un front universellement respecté, qui ont bien et scrupuleusement géré, jugé peut-être, pendant toute une vie considérée, les intérêts et les affaires des autres; que vous êtes étonné, dis-je, de rencontrer des défaillances de conscience, des compromissions d'intégrité, qu'un affaiblissement sénile n'excuse même pas! C'est l'intérêt personnel seul qui les provoque, alors que déjà ceux qui s'en rendent coupables ont, par leur âge, un pied dans la tombe et devraient songer que bientôt cette tardive erreur effacera devant le juge suprême tout ce qu'ils ont fait avant de bien, de beau et de grand! Et ce sont quelquefois des gens religieux aussi bien que des philosophes qu'atteint cette aberration.....

Oui, les âmes de tout âge, les esprits de toute opinion, se mettent à nu devant vous, humble ministre de la religion terre à terre des intérêts matériels!..... En votre simple redingote noire, vous entendez d'aussi



curieuses confessions que le prêtre, car ce n'est pas après son crime, repentant, se cherchant à lui-même des excuses, régénéré déjà par le remords, que le coupable vient s'ouvrir à vous. C'est dans la préparation de sa faute que le pécheur vous consulte pour savoir si le code sera aussi accommodant que sa conscience !

L'aspect est moins noble, mais tout aussi curieux, et la connaissance du cœur humain s'acquiert assurément aussi profondément que dans les autres fonctions de juge, de ministre des différents cultes, de médecin ou d'avocat, qui passent pour les meilleures révélatrices de la vérité en ce bas monde.

Pour réagir contre la vague tristesse que fait naître dans l'esprit désenchanté cette étude cruelle *in anima vili*, permettez-moi de vous signaler, avec toutes les précautions oratoires qu'exige un auditoire aussi distingué, le défilé d'une clientèle spéciale qui, pendant quelque temps, visite le notaire.

C'est au moment où, si le problème moral n'a plus guère pour lui d'inconnues, le doute dissolvant peut s'accroître dans sa conscience quelquefois troublée, dans son cœur désillusionné, pour ne pas dire dégoûté, par les confessions de tant de Rousseau, aussi sincères à leur insu, et aussi répugnants que le triste Jean-Jacques.

La taille du tabellion s'est épaissie, ses épaules se sont voûtées, ses tempes blanchissent déjà, et la quarantaine marque sa griffe en plis ineffaçables sur le visage du travailleur dans toute la force de son activité, à l'apogée encore de sa puissance productrice.

Les résultats matériels sont acquis, l'avenir se dessine prospère, et l'homme, dont l'œuvre est désormais assurée, éprouve un sentiment de satisfaction auquel, cependant, peuvent se mêler quelques regrets, s'il se considère lui-même, s'il jette un coup d'œil en arrière, et s'il y voit déjà loin la jeunesse et ses plaisirs à jamais disparus. L'habitude, déjà longue, lui a rendu plus familières, par anticipation, les distractions et les joies de la maturité, mais il avait le sentiment qu'il perd, d'être jeune encore, de n'en pas user, mais de pouvoir le faire. C'est, toute proportion gardée, la crise de la trentaine chez la femme qui compte ses dernières années de beauté, comme il compte ses dernières années de force.

Chez les uns, la pensée ne s'arrête même pas, mélancolique, à cette étape importante de l'existence; chez d'autres, elle provoque une période de troubles indéfinissables, de regrets inavoués, d'inquiétude sur la valeur réelle de l'emploi fait de la vie, qui peut avoir ses dangers, et dont l'analyse difficile est périlleuse pour certaines natures.

C'est l'époque où, dans l'union légitime, l'amour peut n'être plus que de l'affection; où les enfants grands sont éloignés par leurs études; où le laborieux enrichi se demande quelquefois, avec anxiété, s'il ne ferait pas bien de jouir encore, pendant qu'il le peut, des plaisirs dont il s'est sévèrement et peut-être bien rapidement privé.....

Et parmi les veuves besoigneuses, les femmes inoccupées, même les professionnelles habiles dans la car-

rière galante, il se trouve tout à coup une clientèle qui essaye de s'implanter. Elles viennent en costumes savants et parfumés prendre des consultations, au besoin en donner, qui peuvent leur être très profitables si le sujet visé est bien au moment psychologique, s'il commence douloureusement à se sentir sur le retour!...

On a vu trop d'exemples de ces folies d'arrière saison, bien plus graves que celles de la jeunesse, d'autant plus dangereuses qu'elles sévissent sur ceux qui semblaient y donner le moins de prise.

Pour le sage, ce n'est qu'un chapitre de plus à l'étude que vous avez bien voulu suivre avec moi, laissât-il, sur sa lèvre sceptique, un sourire un peu plus amer!

Si à l'acquit forcé, à l'expérience gagnée de bonne heure dans ces fonctions délicates et multiples, vous ajoutez le tact et l'éducation indispensables, la probité, l'intégrité et aussi l'impartialité nécessaires; si vous vous dites : que ces qualités supérieures ne dispensent pas de l'étude pratique mais approfondie du droit; qu'il faut en outre des aptitudes toutes spéciales d'administration, de jugement, de décision et de coup d'œil, de patience et d'énergie; que, pour sauvegarder les intérêts de gens dans toutes les situations créées à notre époque par l'activité humaine, il faut bien les connaître; qu'on ne peut, sans se les assimiler sérieusement, traiter utilement les affaires; qu'elles varient à l'infini, au point de vue technique; vous conviendrez avec moi qu'un notaire estimable et compétent a une certaine valeur?



Oui, la profession notariale est une des plus belles et des plus difficiles, et si l'on me dit : vous êtes orfèvre, monsieur Josse, ou vous l'avez été ! — je répondrai que je m'en honore !

Mais si c'est un noble métier quand on l'exerce dignement, il est dangereux pour ceux qui, selon l'esprit du jour, veulent y gagner trop et trop vite. Ce sont ceux-là, qui indépendamment de l'état économique général, ont rendu si aiguë la crise traversée par une corporation jusqu'alors aussi considérée qu'ancienne. Et parmi ces indignes, je suis heureux d'avoir l'occasion de le dire, dans toute mon indépendance actuelle, ce ne sont pas toujours ceux qui échouent devant les tribunaux qui sont les plus coupables. Incapables, maladroits, la plupart du temps, ils n'ont quelquefois pas retiré le moindre plaisir, le moindre avantage personnel des sommes considérables qu'ils font perdre à leurs clients, pour les avoir engagées dans des spéculations illicites certes, mais auxquelles les a seuls poussés cette insanité spéciale qu'on pourrait appeler la fièvre des affaires ! Ce sont des faibles ! Mais il y a des forts qui, pendant de longues années, dérobent en détail — je cherche vainement une expression moins dure — rapidement, si vous voulez, des milliers de francs dont l'addition présente un total final de centaines de mille francs, sinon de millions. Quand ces habiles, ces adroits, ces fins hommes d'affaires, comme on dit, se retirent, la moitié de leur grosse fortune leur appartient illégitimement, et dans leur for intérieur, s'ils haussent les épaules, au nom d'un ancien collègue qui a mal tourné,



c'est de pitié sans doute, pour l'imbécile qui n'a pas su s'y prendre.....

Je n'ai pas voulu passer sous silence ces exceptions heureusement rares, car l'éloge n'a de valeur que dans la bouche qui sait aussi critiquer, et à notre époque documentaire, il faut tout voir et tout dire. C'est le plus grand tort de beaucoup de corps sociaux de n'en avoir pas le courage ! Les mauvaises brebis cachées s'enhardissent et pullulent ! Je me hâte, du reste, de constater que la proportion n'en est pas plus grande chez les notaires si nombreux, trop nombreux, que dans les autres corporations, telles que la magistrature, l'armée et le clergé lui-même. Ces derniers remparts de l'ordre établi n'en restent pas moins notre honneur et notre meilleure sauvegarde contre les revendications socialo-révolutionnaires, qui remuent non seulement la France, mais tout le vieux monde et aussi le nouveau. Si un célèbre tribun, dont l'honneur sera de n'avoir jamais désespéré de la France, vivait encore, il ne dirait plus probablement, comme le faisait récemment observer, dans une conférence à laquelle j'avais le bonheur d'assister, un orateur aussi puissant, le T. R. P. Monsabré ; il ne dirait plus, l'éloquent Gambetta, qu'il n'y a pas de question sociale ! Elle éclate partout, au contraire ; toutes les situations et toutes les professions en sont ébranlées, comme toutes les fortunes et tous les privilèges en sont menacés. Les notaires n'échappent pas plus que les autres à son énigmatique influence ! Eu égard au contre-coup qu'a sur leurs opérations une de ses conséquences indirectes, la dépréciation de la

richesse immobilière, ils font encore moins mauvaise figure qu'on ne pourrait le craindre dans cette crise universelle! C'est que la plupart sont d'aussi infatigables que modestes travailleurs, tout entiers à leur lourde tâche qui les vieillit avant l'âge, qui ne leur laisse pas même les loisirs nécessaires à leur santé, à leurs propres affaires. Comment s'occuperaient-ils alors d'art et de littérature? Ce ne sont pas des Béotiens, ce sont des absorbés qui n'ont plus besoin que de repos quand ils prennent leur retraite dans un honorariat bien gagné.

Mais tous n'ont pas le courage ou la force nécessaires pour suivre jusqu'à ce couronnement cette carrière écrasante. Ceux qui l'ont pratiquée pendant dix ans et plus ont eu le temps cependant d'y accumuler les observations que je vous communiquais tout à l'heure. S'ils s'en sentent le courage, l'audace, si vous voulez, pourquoi donc ne chercheraient-ils pas, comme d'autres, à utiliser des matériaux si variés, à mettre en lumière des documents si vécus, pour employer encore une fois le jargon courant?

Je vous vois d'ici hausser les épaules, et j'en ai entendu bien d'autres murmurer comme vous le faites : on ne s'improvise pas écrivain à quarante ans! — Je crois, en effet, qu'on ne le devient à aucun âge, on le naît, et celui qui prend la plume à son neuvième lustre, ne fait jamais que la reprendre, il l'a toujours plus ou moins pratiquée dans ses jeunes années. Si le notariat, en effet, ne mène pas souvent à la littérature, la cléricature, dans laquelle beaucoup sont appelés au corbil-

lard — bureau des clercs amateurs — et très peu sont élus au patronnat, la cléricature, dis-je, est une véritable pépinière d'écrivains. Pourquoi les notaires retirés par anticipation ne pourraient-ils pas reprendre parmi eux une place abandonnée plus souvent à regret, sous la pression des circonstances, que par leur propre volonté?

N'obéissons-nous pas en France à un préjugé bien vieux et bien routinier, en cantonnant ainsi étroitement dans les idées et les occupations relatives à une même profession, toute une existence que le hasard seul y a quelquefois enfermée, sans le consentement de l'intéressé?

Certains esprits, mal faits sans doute, semblent destinés à être toujours dans l'opposition par haine des réactions et des tyrannies; passent pour réactionnaires au milieu des libéraux, pour radicaux au milieu des conservateurs, pour cléricaux chez les philosophes, pour hérétiques chez les orthodoxes. J'ai bien peur d'être de ces malheureux, et parmi beaucoup de côtés, un surtout me séduit étrangement dans les idées autant que dans les mœurs américaines. C'est cette individualité puissante qui a permis de réussir à des existences aussi agitées, nous dirions en France aussi dépourvues de suite, que celles de quelques grands citoyens de la République sœur.

Permettez-moi, en deux mots, de vous signaler deux ou trois de ces figures intéressantes, ne fût-ce qu'au point de vue de l'étude de caractères, je ne dirai pas plus trempés, mais, certainement, autrement trempés



que les nôtres. A tout seigneur, tout honneur. Lincoln fut successivement gardeur de troupeaux, batelier, bûcheron, fabricant de palissades, pionnier, conducteur de trains de bois sur les fleuves, géomètre, portefaix, épicier, professeur, clerc de procureur, homme de loi, député, sénateur, président de la République; Grant, élève de Westpoint, après avoir gagné ses épaulettes de lieutenant à la bataille de Buenavista, dans la guerre contre le Mexique, se fit fermier dans le Missouri, puis commerçant en cuirs, et ne rentra dans l'armée, comme colonel, qu'à la guerre de la sécession. Mais pour que vous ne pensiez pas que cette diversité d'occupations ne convient qu'à ceux destinés par la Providence à la magistrature suprême, je prends la liberté de vous citer encore le général Sherman, mort récemment. Élève aussi de Westpoint, il avait combattu à côté de Grant à la bataille de Buenavista, avait donné sa démission de capitaine d'artillerie pour se faire employé de banque à San-Francisco, et bien que directeur de l'École Militaire de la Louisiane, au début de la guerre civile, ne rentra dans l'armée régulière, comme colonel, qu'à cette époque.

Et, Messieurs, sans rester dans une société aussi étrangère, si j'ai bonne mémoire, il y a un ancien clerc de notaire parmi les illustres maréchaux qui ont si souvent conduit à la victoire les brillantes phalanges de l'épopée légendaire du premier Empire. Ce héros serait mort peut-être sous la calotte grecque, en velours noir, d'un vieux gratteur de papier timbré, si les événements ne l'avaient pas jeté, soldat d'élite, dans l'armée, au

moment où il y songeait le moins. « Les hommes s'agitent et Dieu les mène ! »

Ici même, celui d'entre vous qui m'a imprudemment recommandé à votre bienveillance, et à qui vous devez cette beaucoup trop longue causerie ; l'ingénieur qui a débuté par la construction de bassins au Havre, en est-il moins bon professeur de sciences, et n'a-t-il pas prouvé que l'art du romancier ne lui est pas plus étranger que la solution des problèmes transcendants ?

Mais le cas est fréquent et ne provoque pas de protestations parce que les mathématiques, comme la littérature, sont universellement rangées dans le domaine de l'intelligence, tandis que la même justice n'est pas rendue au notariat méconnu !

Aussi, pour lui, me renverra-t-on aux vieux proverbes que j'ai déjà invoqués : « Chacun son métier et les vaches seront bien gardées ! » — me dira-t-on, et aussi : « Pierre qui roule n'amasse pas mousse ! » — Ils ont raison, Messieurs, ces naïfs dictons, et tout en aimant la grande liberté américaine, qui se retrouve dans toutes les manifestations de la vie chez ce peuple jeune, je ne répudie pas ces sages adages de mon vieux pays aimé. Aussi ne conseillerai-je jamais à mes anciens collègues en exercice de varier leurs graves occupations par des productions en vers ou en prose, de céder leurs études, dans la pensée de réaliser de plus beaux bénéfices, par des ouvrages littéraires.

Je demande seulement la permission, pour ceux d'entre eux qui se sentent, après leur retraite, taquinés par le besoin d'écrire, et surtout pour l'un d'eux que

vous entendez bien, je sollicite la permission, dis-je, de noircir du papier libre en traitant un autre sujet que les conventions des parties. C'est une distraction saine et agréable pour l'auteur, sans danger pour les autres, qui ne sont pas obligés de le lire, et s'il n'a d'autre ambition que d'apporter son petit appoint à l'étude de l'esprit humain, peut-être n'est-il pas impossible que cet amateur tardif atteigne son modeste but. Telle est ma seule prétention, et je me déclare dès maintenant satisfait, puisque vous semblez, en m'accordant une place parmi vous, m'encourager dans ma douce folie ! Je vous en remercie encore, et tous mes efforts tendront à justifier de mon mieux la confiance dont vous m'avez honoré.

---





# LA MORALE DANS LE ROMAN CONTEMPORAIN

RÉPONSE

Au discours de réception de M. GENEVOIX

Par M. l'Abbé VACANDARD, Président.

---

MONSIEUR,

Si jamais parmi nous quelqu'un a eu la faiblesse de douter que le goût de la littérature et des arts pût s'allier avec le génie des affaires, vous étiez destiné à dissiper ce doute. Après une brillante carrière notariale, où vous avez, par la sûreté de votre science professionnelle et la loyauté de vos conseils, conquis, en même temps que la reconnaissance de vos clients, l'estime et la confiance de vos concitoyens, vous vous êtes jeté soudainement dans une voie nouvelle, et vous avez fait voir par votre coup d'essai que vous étiez en droit d'aspirer à des succès littéraires. Cette passe était périlleuse, et d'autres que vous auraient pu y sombrer. N'était-il pas à craindre qu'un homme d'affaires, qui

se mêlait d'écrire, ne devint tout simplement un « gen-delettre », comme disait Louis Veuillot, au lieu d'être un écrivain. Comment vous avez su éviter cet écueil, tout le monde le sait. Personne n'ignore que vous avez failli être admis, sans aucun stage, à figurer dans une *Revue* qui donne à tous ses collaborateurs un brevet de l'art d'écrire. Vous n'aviez donc plus aucun motif d'hésiter à poser votre candidature à l'Académie de Rouen ; et votre parrain avait beau jeu, quand il nous présenta l'auteur du *Vicomte de l'Aubette* et d'*Amour d'épouse*.

*Amour d'épouse* a fait le tour de la presse. Il n'est pas un de vos auditeurs de ce soir qui ne l'ait lu, et si je voulais me faire l'interprète de la pensée commune, je n'aurais de voix que pour l'éloge. Vraisemblablement vos lectrices vont être fort surprises si, tout en m'associant à cet éloge mérité, je prends la liberté d'y mêler quelques réserves. Pour vous, Monsieur, que la louange trop continue a sûrement lassé, peut-être trouverez-vous une saveur particulière à entendre un mot de critique bienveillante.

Oh ! cette critique n'atteint pas le fond de votre ouvrage ; elle porte simplement sur un des caractères de votre héros et sur la hardiesse de votre dénouement. Vous nous présentez Paul comme un catholique légèrement déiste, un catholique qui a des faiblesses, — dont vous ne dissimulez pas d'ailleurs la gravité. — A cela je n'ai rien à dire. S'il suffisait d'être catholique pour être impeccable, demain le monde entier serait catholique, ne fût-ce que pour jouir du privilège



de l'impeccabilité. Mais j'aurais désiré qu'on reconnût le catholicisme de votre héros à quelque signe incontestable, à la doctrine, par exemple. Or, ses théories ne me paraissent pas d'une orthodoxie bien rigoureuse. Quand il soulève les grands problèmes de la religion, il lui arrive parfois de tenir un langage que ne désavouerait pas un rationaliste. Entre nous, je le soupçonne de n'avoir pas suivi le catéchisme de persévérance de sa paroisse ; ou, s'il l'a suivi, il n'en a certes pas retenu toutes les leçons.

Ses connaissances scientifiques ne sont pas beaucoup plus solides. Il est visible qu'il a entendu agiter autour de lui toutes ces questions de sciences pures, d'histoire et de philosophie qui passionnent aujourd'hui l'esprit humain ; mais je doute qu'il les ait bien saisies, et si on le pressait d'en donner la formule ou seulement un résumé, je craindrais fort qu'il ne s'embrouillât et ne jouât forcément à un jeu qui n'a rien de philosophique, le jeu des propos interrompus, pour ne pas dire des propos incohérents. Bref, ses idées manquent de netteté et de justesse. Peut-être, pour marquer davantage son caractère, auriez-vous pu donner sur ce point un peu plus de fermeté à votre dessin.

De la fermeté dans les idées et dans la résolution, c'est le fonds qui manque le moins à votre héroïne. C'est par là qu'elle sort du commun et du convenu. Je ne sache pas que le roman ait jamais produit un pareil exemple d'« amour d'épouse ». Mais il faut avouer que cela est hors de mesure, et vous avez dû voir plus d'une de vos lectrices s'insurger doucement contre un modèle qui

s'élevait si haut au-dessus de la nature et qui devenait presque immoral, à force d'étrangeté et d'aisance dans l'héroïsme. Vous avez pris soin, il est vrai, de mettre cet étonnant et sublime dévouement d'une femme outragée sous le couvert du sentiment religieux. L'idée est ingénieuse. L'amour de Dieu, je le sais, peut faire des miracles. Mais si cela explique votre dénouement, cela ne suffit pas à en justifier le tour inattendu. « De la vertu, pas trop n'en faut » dans un roman, à moins qu'elle n'y soit discrètement introduite. Or, votre dénouement n'est peut-être pas suffisamment préparé. L'analyse des sentiments qui ont dû agiter le cœur de l'épouse, avant qu'elle prît sa décision héroïque, vous aurait fourni quelques pages d'un intérêt beaucoup plus vif que le récit un peu long et un peu monotone de la première partie. En rendant, de la sorte, Jeanne plus attachante, votre étude aurait encore eu l'avantage d'amener insensiblement les lecteurs, et surtout les lectrices à accepter sans réserve la conclusion que vous leur ménagiez. Si Racine, par un prodige de l'art, a su faire excuser, applaudir même, en dépit de la morale, une Phèdre coupable, incestueuse, il était digne de vous de nous faire aimer et admirer, jusqu'au bout de sa vertu, une épouse dont le seul tort est d'être trop sublime.

A ces critiques imprévues vous jugerez sans doute, Monsieur, que vous avez affaire à un juge peu fait pour comprendre un art où vous excellez. J'en demeure volontiers d'accord. Chargé de vous souhaiter la bienvenue, j'ai dû interrompre le cours de mes études favorites, pour faire une excursion dans un domaine litté-

raire qui ne m'était guère familier. C'a été, en somme, pour moi, une bonne fortune. Vous m'avez fourni l'occasion de jeter un coup d'œil furtif dans le roman contemporain. Je m'en félicite. En un temps où tout le monde lit, il n'est pas indifférent de savoir quels livres se lisent et s'écrivent ; et de tous les genres littéraires, c'est à coup sûr le roman qui défraie le plus de lectures. Or, le roman aujourd'hui est avant tout un document humain. Vous m'avez donc mis à même d'élargir sensiblement le cercle de mes observations morales et psychologiques.

Je ne vous dirai pas que j'ai tout lu ; j'ai emprunté à nos romanciers célèbres une ou deux ou trois œuvres qui passent pour leurs chefs-d'œuvre ou qui marquent le mieux leur manière. Dans ces quelques volumes de choix, que de figures, tantôt nobles et imposantes, tantôt grotésques et hideuses, ont défilé devant moi ! Quel jeu des physionomies et des passions ! Toute l'échelle des êtres et des sentiments humains s'y retrouve ; on dirait une sorte d'exposition universelle. Il y a profit à visiter, à explorer ainsi la nature humaine en quelques jours. On peut même y trouver parfois un grand charme. Les émotions qu'on y éprouve ne sont pas toutes malsaines. Mais je vous avoue que certains spectacles imprévus m'ont troublé le regard. Sûrement toutes les galeries ne sont pas faites pour tous les yeux ; et, pour tout dire, arrivé à certain carrefour, je me suis aperçu que le roman avait aussi sa *rue du Caire*.

Il ne convenait pas que je m'attardasse en si mauvais lieu. Aussi, ai-je vite rebroussé chemin. Mon excursion



terminée, je recueillis mes pensées et mes impressions. Dire au juste quel parfum s'en dégageait, serait difficile ; mais ce que je puis assurer, c'est que parmi ces fleurs de la littérature contemporaine, bien nombreuses, trop nombreuses, hélas ! étaient ce qu'on a appelé d'un joli nom *les fleurs du mal*. Le souvenir de la lettre d'Alexandre Dumas me revint alors en pensée ; vous vous rappelez cette phrase qui a l'air d'une maxime : « Le théâtre étant la peinture ou la satire des passions et des mœurs, ne peut être qu'immoral. » Le mot est bien gros, et il se pourrait que le peintre spirituel du *Monde où l'on s'ennuie* et le chevaleresque auteur de *la Fille de Roland* eussent envie de protester contre un pareil jugement. Mettons qu'Alexandre Dumas avait surtout en vue ses propres œuvres. On ne peut contester que la plupart des pièces de théâtre de notre temps ne soient du même esprit, quand elles ne sont pas plus dangereuses, et « disent des choses que les vierges ne doivent pas entendre ». Et de la sorte, pris en général, le jugement du célèbre dramaturge reste vrai. Or, si je ne m'abuse, le roman de nos jours — toute différence de genres mise à part — ressemble fort au théâtre. Le roman, c'est le théâtre en chambre. Et je me demande lequel, du théâtre public ou du théâtre privé, est le plus dangereux. Sans doute les personnages d'un livre n'ont pas ce relief que leur donne la scène et qui prend le spectateur par tous les sens, j'allais dire par tous les pores. Mais dans ce tête-à-tête continu de la lecture, que rien ne vient troubler, ne peut-il s'établir entre les héros du roman et le lecteur, insensiblement ému, une

intimité inquiétante? Les peintures et les scènes piquantes, que la curiosité recherche, longuement et lentement embrassées dans le secret par la pensée ardente, ne troublent-elles pas, ne violent-elles pas la pudeur de l'âme d'une façon aussi inévitable et aussi immorale que les visions plus matérielles, mais plus rapides de la scène? Vous savez mieux que moi, Monsieur, ce que le grand nombre des lecteurs, ce que les lectrices, — car ce sont elles qui sont le grand nombre — recherchent le plus avidement dans ces sortes d'ouvrages. C'est le dénouement de l'intrigue, ce sont les peintures chaudes, c'est le moment psychologique où le héros et l'héroïne mettent leur âme à nu. Quand ce spectacle est beau et reposant, je comprends que la pensée s'y arrête et s'y complaise : une telle vue ne peut que l'ennoblir ; mais, s'il est troublant, ce qui n'est pas rare, que pensez-vous qu'il advienne de l'âme ainsi remuée? Faut-il conclure, conformément à la doctrine d'Alexandre Dumas, en disant : « Le *roman*, étant la peinture ou la satire des passions et des mœurs, ne peut être qu'immoral »? Telle est la question que je me posai au sortir de mes lectures, question qui prit aussitôt dans mon esprit la forme suivante : « Quelle place la morale doit-elle occuper dans le roman ? »

Je me trouvai du même coup en présence des différentes théories de l'art, émises par les maîtres du roman contemporain. Vous les connaissez toutes. La première et la plus ancienne, si je ne me trompe, est *celle de l'art pour l'art*, formule un peu vague, pavillon commode qui a permis à plusieurs écrivains d'introduire dans la

littérature bien des marchandises de mauvais aloi ou d'origine suspecte. L'école qui adopte cette devise fait profession d'ignorer le Bien en tant que Bien, et ne lui accorde son attention que s'il se prête à une manifestation du Beau. Ne lui reprochez pas de dédaigner la morale et la religion ; elle vous répondra qu'elle est toute disposée à faire des contes dévots ; elle s'abandonnera à ses heures à des rêveries édifiantes, mais par manière d'amusement et de jeu d'esprit ; elle lira la *Légende dorée*, pour en goûter la saveur singulière et *moyenâgeuse* comme elle parle, à la manière de ces athées mélomanes qui vont écouter la messe quand elle est de Mozart ou de Beethoven. Mais, voyez les suites de cette belle indifférence. Les gravelures ne choquent pas plus le goût des écrivains de cette école, que ne le ferait une page de *l'Imitation de Jésus-Christ*. Uniquement préoccupés de la forme, ils trouvent que la matière importe peu, que l'art purifie tout, que tout, même l'immoral, *l'amoral*, comme ils disent, peut être décrit, pourvu qu'en termes élégants « ces choses-là » soient mises. Tels, certains contes grivois de Guy de Maupassant. Faut-il croire vraiment que, poussée à cette extrémité, l'indifférence esthétique soit chose de bon goût ? Car n'oublions pas que les représentants de cette école s'estiment gens délicats. A coup sûr, ils sont gens du monde ; et si j'en juge par leur tenue dans un salon, par l'élégance de leurs manières, par la coupe de leurs habits et le nœud de leur cravate, ils sont d'une correction parfaite et d'une propreté irréprochable. Mais, je voudrais, — ai-je tort ? oui, sans doute, — je



voudrais que chez un homme de goût la pensée fut aussi correcte que la tenue et aussi propre que la mise.

Les analystes de profession, les psychologues n'ont pas échappé à ce péril de l'indifférence en matière de morale. Vous connaissez la curieuse distinction que Paul Bourget établit entre le moraliste et le psychologue. « Le moraliste, dit-il, est très voisin du psychologue par l'objet de son étude, car l'un et l'autre est curieux d'atteindre les arrière-fonds de l'âme et veut connaître les mobiles des actions humaines. Mais au psychologue cette curiosité suffit. » Pour lui, il n'y a que des états d'âme, le mal est un mot. « A peine s'il entend ce que signifie ou crime ou mépris ou indignation... Même il se complaît à la description des états dangereux de l'âme qui révoltent le moraliste ; il se délecte à comprendre les actions scélérates, si ces actions révèlent une nature énergique, et si le travail profond qu'elles manifestent lui paraît singulier. » Délectation malsaine, vous l'avouerez, et qui explique que Paul Bourget, moraliste d'intention, mais psychologue de profession et d'instinct, ait semé ses romans d'observations et d'analyses où une morale austère trouverait difficilement son compte.

Parlerai-je des pessimistes ? Ne craignez pas que je vous fasse ce soir un exposé de la philosophie de Schopenhauer. Ce qui m'intéresse ici, c'est la forme que le pessimisme a revêtue dans le roman, et en particulier dans l'œuvre de l'un de nos plus illustres romanciers, Pierre Loti. Je ne suis pas loin, je vous l'avoue, de reconnaître dans *Pêcheur d'Islande* un chef-d'œuvre.

Pourquoi faut-il que de ce poème, par certains côtés si pur, si naïf et si pénétrant, se dégage un sentiment de mélancolie si amère et une philosophie si désespérante ? Trois ou quatre pauvres cœurs, faits pour être heureux, et broyés par une nature aveugle et sans entrailles, voilà le drame. Pas un rayon de doux espoir qui l'éclaire. On ne voit, on ne sent agir que des forces brutales, irrésistibles, implacables. On en est oppressé. C'est que l'idée d'une Providence maternelle, d'un au-delà consolant, est absente du livre, comme elle l'est de la pensée de l'auteur. Analysez les autres romans de Loti, en particulier ses romans exotiques, vous y découvrirez le même pessimisme amer ou enivrant, mais toujours troublant et démoralisant. « Une langueur mortelle s'exhale de chaque page du *Mariage de Loti* », nous dit un critique non suspect, Jules Lemaître ; et il ajoute : « Je ne sais pas de rêve plus doux, plus amollissant, ni en qui s'endorment mieux la conscience et la volonté » que *Aziyadé*. Bref, si vous goûtez dans ces livres le charme limpide des poèmes ingénus, vous y goûtez aussi « le charme pervers de la sensualité la plus curieuse et la plus savante ». Et ne vous en étonnez pas. Loti est assurément un artiste, mais c'est aussi un blasé qui ne parvient à réveiller sa sensibilité émoussée que par des raffinements de jouissances esthétiques ou sensationnelles, mais rarement éthiques. Vous connaissez sa profession de foi : « Croyez-moi, mon pauvre ami, écrivait-il à vingt-sept ans, le temps et la débauche sont de grands remèdes... Il n'y a pas de Dieu ; il n'y a pas de morale ; rien n'existe de ce qu'on nous a appris à res-

pecter; il y a une vie qui passe, à laquelle il est logique de demander le plus de jouissances possible, en attendant l'épouvante finale qui est la mort. » Voilà, si je ne me trompe, le pessimisme dans toute sa nudité. Eh bien ! quoi qu'on en dise, les romans de Loti en portent la marque certaine, quoique voilée par l'art, et c'est ce qui les rend dangereux.

Le naturalisme est plus désolant encore. Vous vous rappelez la retentissante et présomptueuse formule : « Le roman sera naturaliste, ou il ne sera pas. » De là est né un roman grossier qui, sous prétexte d'observer la nature et de serrer de près la réalité, a pris pour champ d'exploration et matière à dessins, non pas l'homme, mais l'animal humain. Eugène Delacroix disait que chaque figure humaine, par une hardie simplification de ses traits, par l'exagération des uns et la réduction des autres, peut se ramener à une figure de bête. C'est de cette façon que le chef de l'école naturaliste conçoit l'homme et simplifie les âmes (1). Tous nos sentiments se réduisent pour lui à des besoins physiologiques. « La bestialité et l'imbécillité sont, à ses yeux, le fond de notre nature. Son œuvre nous présente un si prodigieux amas d'êtres idiots ou en proie « au sixième

(1) « La nature, que nos réalistes observent avec sagacité et qu'ils rendent avec force dans leurs peintures, n'est pas l'éternelle et saine nature : c'est la nature malade, malade et pervertie. Ils font leurs observations dans les bagnes et dans les hôpitaux; et les créations qu'ils nous en rapportent et qu'ils prennent pour vivantes et puissantes, ne sont en réalité que des pourritures. Nous protestons contre le déshonneur qu'ils infligent à la France et contre les vices qu'ils imputent à la majorité de l'espèce humaine. » (Jules Simon, *le Temps*, 10 février 1892.)



sens », qu'il s'en exhale — comme un miasme et une buée de fumier — pour la plupart des lecteurs un écoeu-  
rement profond, pour d'autres, une tristesse noire et  
pesante. » Tel est le jugement qu'en porte un de ses plus  
sincères admirateurs. Après cela, allons-nous lui con-  
tester le talent, un véritable tempérament d'artiste, une  
extraordinaire puissance d'imagination, voire du style,  
bien que sa plume ne soit pas toujours sûre? Non; ce  
qui nous semble contestable, c'est l'emploi que l'auteur  
fait de son talent. Ce que nous avons peine à com-  
prendre, c'est qu'un artiste se complaise à faire, à peu  
près uniquement, la peinture des passions grossières,  
des amours charnelles, des parties basses et répu-  
gnantes de la nature humaine; c'est qu'il s'enferme de  
parti pris dans les écuries d'Augias et en remue les  
immondices avec goût, avec amour, avec volupté. Qu'il  
le fasse avec art, encore une fois nous n'en discon-  
venons pas; mais ce n'en est pas moins une besogne  
écoeurante. Toutes les couleurs de sa palette n'ôteront  
pas à ces ordures l'odeur nauséabonde qu'elles portent  
avec elles. C'est une grande folie, à notre sens — et vrai-  
ment est-ce là une occupation d'artiste? — de couvrir,  
comme disait un ancien, un fumier de soie pour l'em-  
pêcher de sentir mauvais. Je sais bien que nombre de  
littérateurs, même des plus distingués, n'en souffrent  
pas, et qu'ils oublient le fumier, en admirant la soie.  
Mais savez-vous ce que cela prouve? Cela prouve qu'il  
y a des gens, même distingués, qui n'ont pas d'odorat.

Je n'ai pas la prétention de faire le tour de la litté-  
rature contemporaine pour en saisir les laideurs et les

mettre en lumière. Ce que nous en avons vu — et nous aurions pu prolonger cette enquête — montre assez qu'au regard de la morale elle n'est pas à l'abri de tout reproche. Est-ce donc à ce terme que vont aboutir nos recherches? Le roman n'a-t-il rien de mieux à nous offrir? Est-ce une nécessité de ce genre littéraire que la morale y soit sacrifiée à l'art? *L'Abbé Constantin* est une preuve que tout le monde ne l'entend pas ainsi; et je suis bien aise de voir depuis plusieurs années se lever en France une école qui proteste avec énergie contre cette théorie désolante. Il est des écrivains qui estiment que le Bien est une des formes supérieures de la Beauté, même de la beauté littéraire; qui prennent pour devise la belle pensée de Joubert : « Plus une parole ressemble à une pensée, une pensée à une âme, une âme à Dieu, plus tout cela est beau »; qui croient que le Vrai, le Beau et le Bien, cette trinité idéale, étant de l'essence de toute œuvre artistique, ne peuvent jamais être complètement séparés l'un de l'autre. Ils ne vous disent pas : « Il faut que l'art se subordonne à la morale et s'en inspire » : ce serait peut-être le condamner à la stérilité; mais ils vous disent : « Il ne faut pas que l'art offense jamais la morale » : ce qui est une affaire de goût et de conscience. Ils voient dans l'artiste, non pas un arrangeur de phrases, uniquement préoccupé d'amuser le public et de l'éblouir, mais un apôtre qui a charge d'âmes et qui doit avoir le sentiment de sa mission. M. de Vogüé, s'il faut le nommer, est l'un des chefs de cette école naissante. Dans son avant-propos du *Roman russe* — « c'est du Nord aujourd'hui que

nous vient la lumière » — il apostrophe rudement les délicats, les « mandarins », comme il les appelle, qui, dédaigneux de l'humanité, de ses chagrins, de ses misères, ne songent, dans leurs écrits, qu'à faire parade d'un vain talent et à flatter la curiosité de la foule ; il livre leurs ouvrages au mépris public. « Si c'est là de la littérature, dit-il, je demande pour l'autre un nom moins exposé aux usurpations ; sauf l'usage des plumes et de l'encre — on s'en sert aussi pour les exploits d'huissier — notre noble profession n'a rien de commun avec ce commerce. . . Sans doute chacun de nous cède quelquefois à la tentation d'écrire pour se divertir ; ce divertissement est légitime à coup sûr, si l'on y apporte de la probité et de la décence, mais il ressemble à la littérature autant qu'une boutique de jouets à une bibliothèque. »

Un tel langage était fait pour surprendre les *dilettanti*. Les *naturalistes* et les *pessimistes* ne sont pas mieux traités. Tous s'en sont émus. Mais s'ils ont feint de ne pas comprendre la leçon, d'autres moins prévenus l'ont recueillie avec faveur. De nombreux disciples se sont groupés autour de M. de Vogüé, et aujourd'hui le monde des lettres ne s'étonne plus d'entendre préconiser ce principe que la littérature est un apostolat. C'est déjà un grand pas dans la voie de la morale.

Que sortira-t-il de la nouvelle école ? Je ne sais. Vous, Monsieur, qui avez la prétention de vous y rattacher, pourriez sans doute nous le prédire plus sûrement. Ce qui est vraisemblable, c'est qu'il en sortira du bien. Quand tant d'âmes déshabituées de la morale religieuse



se tournent vers la littérature profane pour lui demander leur aliment intellectuel, il n'est pas inutile que les écrivains aient conscience de la grandeur de leur mission ; il importe qu'ils sachent que l'art d'écrire oblige, comme toute autre noblesse, et qu'un romancier n'est pas un simple artiste ou un simple psychologue, mais « un gardien à qui tout un peuple a confié son âme pour un moment. » Vous avez, Monsieur, le sentiment de cette responsabilité. Ce sentiment vous honore, en même temps qu'il sera pour vous un gage de succès. Pourquoi les lecteurs, condamnés depuis trop longtemps à vivre dans une atmosphère où la conscience se flétrit ou s'étiole, ne suivraient-ils pas, sur les hauteurs que l'air de la vieille morale purifie, l'écrivain qui saurait les y appeler d'une voix vibrante et sincère ? « Les âmes n'appartiennent à personne, dit encore M. de Vogüé, elles tournoient, cherchant un guide, comme les hirondelles rasent le marais sous l'orage, éperdues dans le froid, les ténèbres et le bruit. Essayez de leur dire qu'il est une retraite où l'on ramasse et réchauffe les oiseaux blessés, vous les verrez s'assembler, toutes ces âmes, monter, partir à grand vol, par delà les déserts arides, vers l'écrivain qui les aura appelées d'un cri de son cœur. » Monsieur, l'Académie souhaite que vous soyez cet écrivain-là.

Mesdames, je vous remercie d'avoir bien voulu donner par votre présence un air de fête à cette soirée tout intime, et je félicite M. Genevoix d'avoir eu un si brillant et si charmant cortège pour faire son entrée à l'Académie.

---



## P.-A. CHÉRUEL

Notice par M. P. LE VERDIER

Secrétaire de la Classe des Lettres.

---

Au cours de l'année qui s'achève, l'Académie a perdu l'un de ses membres éminents. M. Chéruel est mort à Paris le 1<sup>er</sup> mai 1891.

Faire mention de ce deuil dans le rapport annuel de vos travaux vous eût semblé un insuffisant hommage à sa mémoire. C'est son éloge même que vous voudriez entendre. Votre secrétaire ne se flatte pas de pouvoir l'écrire; quels que soient ses efforts et ses regrets, il ne saurait vous apporter qu'un infidèle souvenir de celui dont il n'a connu que les livres.

Pierre-Adolphe Chéruel était né à Rouen le 17 janvier 1809; il a donné quarante ans de sa vie à la ville où il avait vu le jour. Une longue carrière de professeur, une collaboration assidue aux revues locales, des travaux remarquables avaient attiré sur lui l'attention du monde savant, longtemps avant que Paris ne l'eût enlevé, et, dès 1834, vous lui aviez ouvert vos portes.



Bientôt vous l'appeliez à l'honneur de prendre place à votre bureau. En 1847, vous lui décerniez la présidence de votre Compagnie; depuis 1849, il vous est resté attaché par les liens de la Correspondance.

Un éloge de Chéruel devrait se diviser en deux parties : l'une raconterait la carrière du professeur et les étapes brillantes qu'il a parcourues dans l'Université; l'autre étudierait ses œuvres. Du professeur, je ne dirai rien : un de ses amis et de ses plus vieux élèves, M. F. Bouquet, en a fait l'objet principal d'une Notice qu'il a lue, l'été dernier, devant l'Assemblée générale de la Société de l'Histoire de Normandie. Il me suffira de rappeler qu'au sortir de l'École normale, Chéruel sollicita la chaire de professeur d'histoire au lycée de sa ville natale, que l'École normale le reprit, cette fois comme maître, dix-neuf ans plus tard, enfin que la réputation de son enseignement et la valeur de ses écrits le conduisirent aux postes éminents de recteur d'Académie et d'Inspecteur général de l'Instruction publique.

Les travaux de M. Chéruel, je n'ai pas la prétention de vous les rappeler tous, encore moins de les apprécier. La seule énumération de ses œuvres absorberait le temps dont vous me permettez de disposer. Et quelles œuvres ! *L'Administration de Louis XIV d'après les Mémoires d'Olivier d'Ormesson*, *l'Histoire de l'Administration monarchique en France depuis l'avènement de Philippe-Auguste jusqu'à la mort de Louis XIV*, les *Mémoires de la vie publique et privée de Fouquet*, *Saint-Simon considéré comme historien de Louis XIV*, et surtout son *Histoire de*

*France pendant la minorité de Louis XIV et sous le ministère de Mazarin*, sont des monuments historiques.

Est-ce tout? Non pas : le *Dictionnaire historique des institutions de la France*, les *Mémoires de Fléchier sur les Grands Jours d'Auvergne*, les *Mémoires de M<sup>lle</sup> de Montpensier*, les *Mémoires du duc de Saint-Simon*, le *Journal d'Olivier le Fèvre d'Ormesson*, les six premiers volumes des *Lettres du Cardinal Mazarin*, etc., attestent encore la puissance de travail et l'immense érudition de votre confrère, en même temps qu'elles sont au premier rang parmi les œuvres de l'école historique moderne.

Autrefois les chroniqueurs et, longtemps encore après eux, nos anciens historiens se sont bornés au simple récit : ils exposent les faits naïvement, comme ils les croient arrivés, sans critique ni examen, sans en rechercher l'enchaînement ni les conséquences ; ils racontent au jour le jour comme un plumitif ou un journal. Ils imposent leur parole ; ils ne justifient rien ; comme la tradition est leur seul guide, et qu'ils ne soupçonnent guère qu'il puisse en être d'autres, ils veulent qu'on les croie sur parole.

L'historien moderne ne se contente plus de procédés aussi simples. Pour être cru, il veut prouver, et ses moyens de preuve sont de deux sortes : l'exposition rationnelle, et le document original.

Raisonner les événements, en en montrant les causes et les conséquences, les origines et l'enchaînement ; du fait connu remonter aux faits qui l'ont engendré, et en

rendre ainsi l'événement comme tout naturel et forcé : voilà la méthode de l'école moderne. Mais pour prétendre à s'en servir, il lui fallait autre chose que de simples traditions, toujours contestables. Alors elle est remontée aux sources même de l'histoire : elle a interrogé les documents, fouillé les archives, scruté les chartes, les registres, les comptes, les correspondances, les actes de tout genre, les papiers les plus intimes, et toutes ces richesses longtemps méprisées comme papiers inutiles.

Cette double méthode, il est inutile de le dire, fut celle de Chéruel. « C'est aujourd'hui, écrivait-il en 1840 (1), une vérité généralement reconnue que l'histoire ne doit plus se contenter de traditions répétées de siècle en siècle, sans critique et sans discernement, mais qu'il faut remonter aux sources et s'appuyer sur les textes originaux. » « M'appuyer constamment, dit-il encore, sur les titres authentiques conservés dans nos archives, et les expliquer par les chroniques, voilà ma méthode (2). »

C'est ainsi, par exemple, que le dépouillement des lettres et des carnets de Mazarin devint le point de départ de son principal ouvrage : *l'Histoire de France sous la minorité de Louis XIV et le ministère de Mazarin*. Or, voilà que, pour être retourné aux sources, l'historien redresse les événements, rectifie les

(1) *Histoire de Rouen sous la domination anglaise au XV<sup>e</sup> siècle*, introduction, p. 1.

(2) *Histoire de Rouen pendant l'époque communale*, préface, p. II.



jugements, relève bien des erreurs, et révèle, à côté du fourbe italien que l'on a quelque peine à oublier, un patriote aussi français que grand ministre, à ce point que l'on a pu dire qu' « il avait renouvelé certains chapitres du règne de Louis XIV (1) ».

Mais la mine n'est pas épuisée; elle est inépuisable. Et M. Chéruel complète son œuvre : il publie le texte même des Lettres, comme il a publié le Journal d'Ormesson, les Mémoires de Saint-Simon, de Fléchier, de M<sup>lle</sup> de Montpensier, mettant ainsi les matériaux eux-mêmes à la disposition des travailleurs, qu'il convie à de nouvelles études.

\*  
\* \*

Je ne vous ai rien dit encore, Messieurs, des œuvres normandes de notre compatriote. Celles-là nous appartiennent davantage, aussi n'ai-je garde de les oublier. A dire vrai, c'est d'elles surtout que je comptais vous entretenir.

Au premier rang apparaît son *Histoire de Rouen pendant l'époque communale* (2).

Ne seriez-vous pas, Messieurs, de cet avis que, qui voudrait étudier l'histoire de Rouen aux derniers temps du moyen âge, n'aurait qu'à réunir trois livres : celui que je viens de citer de Chéruel, le *Mémoire sur le commerce maritime de Rouen* par M. de Fréville, et l'*Histoire de la Vicomté de l'Eau* de notre très savant

(1) *Journal des Débats*, 3 mai 1891.

(2) Rouen, 1844. 2 vol. in-8°.

confrère, M. Ch. de Beaurepaire? Je me plais, pour ma part, à les rapprocher.

Tous les trois, en effet, par l'abondance de leurs détails, par la fidélité de leurs observations, par la scrupuleuse exactitude des points de vue, dans des ordres d'idées différents, ont reconstitué la physionomie de Rouen à cette époque reculée.

On pourrait presque dire de notre cité que c'est le temps de son apogée. Ville libre, elle se gouverne avec une indépendance qu'elle n'a plus jamais connue, et, ville maritime, elle ne le cède à aucune autre de France pour les relations avec l'Orient, l'Italie, le Portugal, la Guinée, la Flandre et les Hanséatiques; elle a le monopole du commerce avec l'Irlande, et elle possède un port à elle auprès de Londres!

Avec M. de Fréville, on navigue, on trafique, on a sous les yeux les marchandises importées ou exportées. Avec M. de Beaurepaire, on assiste à la perception des droits qui enrichissent la ville ou le roi, on s'initie aux attributions complexes de la juridiction de la Vicomté de l'Eau; on n'a qu'à ouvrir les yeux pour voir exposés et appliqués le droit fiscal, le droit maritime et le droit administratif normands. Avec M. Chéruel on peut vivre à Rouen en plein XIII<sup>e</sup> siècle.

« Les titres de la commune de Rouen, qui jetteraient, écrivait-il, une si vive lumière sur l'histoire, les mœurs et les institutions de cette ville, sont encore ensevelis dans les archives municipales(1). » Et

(1) *Histoire de Rouen pendant l'occupation anglaise*, introduction (Rouen, 1840, in-8°).

M. Chérue! est allé secouer leur poussière. Fidèle à sa méthode, et, sans se rebuter, ni de leur nombre, ni de leur volume, il a dépouillé les registres et les liasses, avec un courage et une obstination toujours récompensés, ouvrant ainsi la voie, où il eut l'honneur d'entrer un des premiers avec Auguste Le Prévost, Richard, Déville, A. Pottier, et, depuis, suivi de tant d'autres, pour qui, aujourd'hui, l'auteur de la *Vicomté de l'Eau*, inventoriant la partie la plus riche des archives municipales, a supprimé jusqu'à la difficulté même des recherches.

*L'Histoire de Rouen pendant l'époque communale*, qu'avait déjà précédée en 1840 l'*Histoire de Rouen pendant l'occupation anglaise*, parut en 1844. Elle comprend l'histoire de la ville entre les années 1150 et 1382, depuis la charte communale de Henri Plantagenet, duc de Normandie, jusqu'à la suppression de la Mairie.

Il est incontestable que depuis longtemps déjà notre cité devait être dotée d'un gouvernement municipal : l'autonomie locale était de règle chez les anciens, et l'occupation romaine devait l'avoir acclimatée chez nous. Aux temps mérovingiens, nos pontifes, au moins à Rouen, semblent bien avoir été comme les chefs et les protecteurs du peuple : nouveau témoignage de l'indépendance locale. Quand ? Comment s'établit dans la cité l'autorité royale ? Quelle fut l'ancienne constitution de la ville ? Où s'arrêtaient ses libertés et ses franchises, au temps de l'invasion normande ? Aucun document n'a survécu qui permette de le reconnaître.

Or, à partir de la charte, qui l'érigéait en commune,



charte bientôt complétée par de nouvelles concessions de nos ducs, Rouen jouit d'une administration libre : avec ses magistrats électifs, la juridiction étendue de ses maires, l'assemblée de ses pairs, avec son beffroi, ses milices, son sceau au léopard, ses franchises et ses immunités, elle constitua une véritable république, quelque chose comme les anciennes villes libres impériales. Alors le conseil de ses pairs, pouvoir délibérant, le conseil de ses échevins, sorte de pouvoir exécutif, le maire, chef de la ville et juge supérieur, purent lutter contre les puissances rivales, l'abbaye de Saint-Ouen, le chapitre, les représentants de l'autorité royale, et obliger les plus puissants barons féodaux à traiter avec eux comme avec une puissance égale. En même temps, sous ce régime de liberté, le commerce, la navigation, les industries, les corporations, la population, les richesses des familles bourgeoises se développèrent merveilleusement.

Développement fatal pourtant ! La bourgeoisie, dit M. Chéruel, arrivée à une haute prospérité, voulut prendre parti dans les querelles des princes. Des guerres civiles à l'anarchie il n'y avait qu'un pas ; les violences démagogiques ensanglantèrent la ville. La royauté intervint et supprima la mairie en 1382(1). Ce fut la fin de la commune de Rouen.

Voilà la brillante période dont M. Chéruel s'est fait l'historien.

Je ne saurais oublier une autre de ses œuvres :

(1) Préface, p. VIII.

son édition du *Chronicon triplex et unum* (1). Vous savez que ce document est des plus précieux pour l'histoire de Rouen ; il n'est autre chose qu'une chronique qui s'étend de l'année 473 à l'année 1378, compilée en 1546 par un anonyme d'après les trois vieilles chroniques de Saint-Lô, de Sainte-Catherine et de l'Église de Rouen, et dont le manuscrit appartient à la bibliothèque de cette ville. Après l'avoir mis souvent à contribution, Chéruel donna ce texte, l'éclairant de notes nombreuses, et le faisant précéder d'un *proœmium*, qui comprend, en vingt-cinq pages écrites en latin, une savante étude sur les sources de l'histoire normande.

Faut-il ajouter que M. Chéruel fut un collaborateur assidu de plusieurs revues et des Sociétés qui eurent le bonheur de le posséder. Pour ne pas sortir de notre ville, disons seulement qu'il a donné, de 1833 à 1850, plus de trente articles à la *Revue de Rouen*, traitant de divers sujets d'histoire ou de littérature, et plusieurs à la *Revue de Normandie*, en 1869 et 1870. Enfin le Précis de vos travaux a recueilli un certain nombre de ses rapports et de ses mémoires (2).

(1) Publiée sous ce titre : *Normanniæ nova chronica ab anno Christi 473 ad annum 1378*, in-4<sup>o</sup>, 1850. (Extrait des Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie.)

(2) 1842, Rapport sur les travaux de la Classe des lettres. — 1843, Rapport sur le prix Gossier (M. de Fréville, lauréat). — 1847, Nicolas Bretel de Gremonville, ambassadeur à Venise et à Rome. — De l'administration monarchique en France. — 1848, De l'instruction publique à Rouen pendant le moyen âge. — Notice biographique sur Ch. Botta, recteur de l'Académie universitaire de Rouen. — 1849, De l'instruction publique à Rouen, depuis la fin du moyen âge jusqu'à l'établissement des Jésuites.

\*  
\* \*

Tant de travaux auraient dû, depuis longtemps, ouvrir à M. Chéruel les portes de l'Institut. On ne le faisait attendre que pour lui donner un siège qui fût digne de lui : en 1884, l'Académie des Sciences morales et politiques l'appela à succéder à Henri Martin. Ce fut le couronnement, mais non la fin de sa carrière : M. Chéruel a travaillé jusqu'à son dernier jour, scrutant encore et toujours son xvii<sup>e</sup> siècle.

Depuis qu'en 1874, recteur de l'Académie de Poitiers, il avait pris sa retraite, M. Chéruel s'était fixé à Paris, se consacrant tout entier à ses études.

« Il vécut alors », lisons-nous dans un des articles nécrologiques que lui a consacrés la presse de Paris, « il vécut alors d'une de ces existences parfaitement « régulières et provinciales, plus fréquentes qu'on ne « le croirait chez les Parisiens : il n'a sans doute pas « deux fois, en dix ans, traversé les ponts, sauf pour « aller à la Bibliothèque nationale, ni suivi d'autres « voies que celles des archives du quai d'Orsay, et, dans « les dernières années, de l'Institut.

« On le rencontrait souvent, » dit encore le biographe, « marchant à petits pas autour de l'Odéon, ou sous « les arbres du Luxembourg. Tout passant un peu sou- « cieux des physionomies eût remarqué, sans être « averti, l'extrême finesse et la bonhomie de la figure « chez ce vieillard aux airs modestes. Sa promenade « terminée, il rentrait dans son antique maison. Il a « toujours eu le goût des anciens logis, hauts, sévères « et spacieux.



« C'est là qu'il fallait le voir, au milieu de sa biblio-  
« thèque, le chef couvert d'un bonnet en velours de  
« forme abolie, la tête chenue et les mains agiles et  
« spirituelles, encadrées par la fourrure d'une houppe-  
« lande à grands plis. Il étudiait sans relâche le  
« xvii<sup>e</sup> siècle, et lui-même il évoquait l'image d'un  
« maître de jadis, de quelque docte et patient éru-  
« dit (1). »

L'écrivain que je viens de citer oublie d'ajouter que, près de lui, le visiteur aurait pu rencontrer un autre vieillard, la digne compagne de sa vie. Il eut la douleur de la perdre le 14 février 1891, après cinquante années coulées dans une parfaite union. Ce fut pour lui le commencement de la mort : il vécut encore dix semaines, soutenu par une grande foi religieuse, et s'éteignit dans les bras des siens.

Tel fut, Messieurs, votre confrère; vous avez le droit d'être fiers de l'avoir possédé dans votre Compagnie.

---

(1) P. Gauthiez, *Revue bleue*, 16 mai 1891.









H11A/E-SE 20 -

1871-1879

1. *Chrysomelids* 2. *Curculionids* 3. *Chrysomelids* 4. *Curculionids*

# JULES MICHEL

Par M. HÉDOU

---

Il y a longtemps déjà que nous voulions consacrer un mot de souvenir à cet artiste qui eut son heure de talent et dont la bonne nature et le caractère loyal et franc n'inspiraient que de la sympathie ; mais les mille et mille incidents de la vie de chaque jour ne nous en avaient laissé le temps. Aujourd'hui, grâce aux loisirs forcés d'une longue convalescence et d'une retraite solitaire à la campagne, nous pouvons réaliser nos projets et dire ce que fut Jules Michel, et comment son indifférence pour les besoins matériels de la vie et aussi les sévérités non justifiées du jury du Salon de Paris l'empêchèrent de donner à son talent l'essor que promettaient ses débuts.

Mais avant d'esquisser la biographie du peintre, il nous paraît indispensable de retracer le tableau d'un petit mouvement artistique qui se produisit à Rouen parmi la jeunesse de cette ville de 1856 à 1864. L'arrivée d'Émile Bayard, qui était venu faire dans la capitale de

la Normandie des charges et des portraits au fusain, ne fit, grâce à l'entrain et à la verve de cet artiste, que donner une nouvelle impulsion à la surexcitation qui agitait alors toutes ces jeunes têtes. Nous avons déjà parlé, dans *la Lithographie à Rouen*, de cet artiste célèbre aujourd'hui, nous ne reviendrons donc pas sur ses lithographies, mais nous dirons quelques mots des rares peintures qu'il exécuta à Rouen en dehors de ses dessins. Nous mentionnerons d'abord un dessin rehaussé de touches à l'huile représentant M. Rivoire fils dans son costume de Louis XIV jeune, en souvenir du rôle qu'il avait joué dans les Fêtes rouennaises de 1858. Puis, nous citerons deux têtes d'études que lui avait commandées M. Chaulin, marchand de tableaux, nouvellement établi à Rouen. Ces têtes, destinées à la location, représentaient : la première, une jeune femme avec un surtout de satin blanc bordé de cygne, et la seconde, un homme effrayé tenant un pistolet. Ces tableaux furent exposés, naturellement, à la vitrine du marchand, et il nous souvient encore de ce fait que des ouvriers qui passaient prétendirent que l'homme armé n'était autre que le meurtrier du curé de Saint-Romain, récemment assassiné, que l'artiste avait peint d'après nature. L'auteur de ces lignes fut d'autant plus charmé de cette appréciation que c'était lui qui avait posé pour cette étude, laquelle, par un singulier retour des choses d'ici-bas, est devenue, bien longtemps après, la propriété du modèle. Ce dernier possède également une charmante petite étude de *Chiffonnier jouant avec un rat* que



Bayard avait donné à son ami Félix Lefèvre dont nous aurons à parler plus loin. Enfin en 1860 figurait à l'Exposition de Rouen *le Macadamisage d'un pont à Paris* (étude de chevaux). Cette toile, peinte dans des tons gris très fins, donnait bien l'aspect des journées d'hiver de nos climats, après la pluie et avant le soleil. Mais, hélas ! un tailleur sans pitié saisit le tableau, le fit vendre à la salle des Commissaires-Priseurs, et bien longtemps encore nous vîmes le tableau accroché dans la boutique du créancier qui l'avait racheté. Depuis, ce *Macadamisage* a disparu avec son propriétaire et nous ne savons ce que l'œuvre de l'artiste est devenue.

Félix Lefèvre, dont nous venons de prononcer le nom, était une des figures les plus curieuses de ce petit clan artistique. C'était le fils d'un marchand de fer en gros de la rue des Charrettes. Grand, assez beau garçon, malgré la teinte rouge de ses cheveux et de sa barbe, il était obsédé par l'amour de la peinture, et il en obsédait les autres. Une fois qu'il vous tenait, il ne vous quittait plus. Harponné après déjeuner, la liberté souvent ne vous était rendue qu'à une heure avancée de la soirée, voire même de la nuit. Il faut, d'ailleurs, lui rendre cette justice qu'il avait un sentiment intense de la couleur et que, sans jamais avoir rien appris, il peignait avec une verve et une « patte » incroyables des paysages très savoureux d'aspect et très puissants de ton. Malheureusement le dessin faisait absolument défaut, et quelquefois, dans ses bords de plage, les maisons étaient au-dessous du niveau de la mer. Ce jeune homme eut certainement fait un peintre de talent s'il

avait reçu une éducation artistique en rapport avec ses aptitudes, mais faute de cette base première, ce fut un « raté », et nous croyons qu'il mourut peu heureux après la guerre de 1870.

De tous ces jeunes dévorés de l'amour de l'art, le plus audacieux et le plus fécond était à coup sûr M. Georges Hébert qui n'a pas cessé de faire de la peinture. Seulement, aujourd'hui, les années sont venues et le pinceau s'est assagi. Jadis c'était bien différent; il nous étonnait tous par le nombre et la dimension des toiles qu'il entreprenait, comme aussi par la cherté des couleurs qu'il employait. Pensez donc, il ne se servait que de laques; de la laque et encore de la laque; toutes les teintes y passaient et cela ruisselait quelquefois sur la toile. Aussi que sont devenues toutes ces peintures en glacis que les siccatifs et les vernis ne réussissaient pas toujours à maintenir? Comme tout cela a dû noircir et craquer! Ne trouvant pas à Rouen d'atelier assez grand pour y développer ses immenses compositions, M. G. Hébert avait loué sur le Mont-Riboudet une fabrique inoccupée appartenant à M. Berthelot, et encore nous nous rappelons y avoir vu une Crucifixion d'une telle largeur que l'artiste n'avait pu en tendre que la moitié et que la partie à laquelle il ne travaillait pas était repliée. Ainsi avait fait Cibot qui, par suite de l'exiguïté de son atelier, avait peint son tableau de Frère dégonde par morceaux, c'est-à-dire en roulant les parties de la toile sur lesquelles il ne peignait pas. Ce que l'artiste avait produit de mieux à cette époque, c'était son portrait. Il est vrai que le modèle prêtait par

son physique jeune, agréable et distingué. Toujours mis avec une coquetterie presque féminine, que l'âge excusait d'ailleurs, M. Hébert transportait sur ses toiles un peu de cette affectation de manières. Aimant son art avec passion, il s'y adonnait de tout cœur, mais il ne sut ou ne voulut pas, dès le début, faire des études sérieuses. Il s'affranchit trop tôt et ne put, par suite, mener à bien les vastes sujets qui hantaient son esprit. Cette éducation première mal comprise a, depuis, empêché cet artiste de percer, ce qui est bien regrettable, car il y avait en lui une nature richement douée.

A côté des novateurs et des audacieux il y avait les timides et les indécis. Celui qui tenait le premier rang parmi ces derniers était un élève de M. G. Morin, M. Hector de Folleville, et cependant, à voir ce grand garçon taillé en hercule, on ne l'eût jamais cru aussi timide et aussi incapable de prendre une résolution. Chaque artiste qu'il voyait travailler faisait impression sur lui. Tantôt il ne jurait que par M. Morin et préparait ses toiles et composait sa palette comme lui, tantôt c'était Daliphard et ses empâtements qu'il étudiait et cherchait à imiter. Pendant quelque temps, toutefois, il eut son originalité, et l'exposition de Rouen de 1862 fut son triomphe. Il y montra quelques toiles qui promettaient beaucoup, mais cela ne dura pas. Depuis, cet artiste s'est retiré à la campagne, où la chasse, croyons-nous, est restée sa passion favorite.

A ces noms il y aurait à ajouter celui de M. Louis Delamare-Deboutteville qui s'était fait connaître, à cette époque, par une belle copie du tableau de Benou-



ville : *Saint François bénissant la ville d'Assise*. Depuis, nous avons vu de cet homme du monde amateur quelques bons portraits.

M. Nicolle, qui est maintenant classé parmi les aqua-fortistes de talent, ne faisait guère à cette époque que des dessins et un peu de peinture. Comme nous c'était un des amis et parfois une des victimes de ce pauvre Félix Lefèvre. Que de théories il a dû lui entendre développer ! Que de séances énervantes il a dû subir aussi !

Quant à l'auteur de ces lignes, il cherchait à faire son éducation artistique en étudiant et en copiant les chefs-d'œuvre du Musée de Rouen, et aussi en peignant quelques natures mortes, seuls modèles que sa bourse lui permettait. Lié surtout avec Bayard, avec Michel, Lefèvre et de Folleville, il a pris quelque part à ces expansions artistiques d'une jeunesse qui ne doutait de rien, mais en même temps aussi il recueillait les bons conseils de personnages plus mûrs qui l'aimaient et qu'il aimait, tels que cet excellent M. Victor Delamare et son ami M. Gustave Morin. Bayard habitait à Rouen, au second, chez le père Collot, alors cafetier au coin de la rue des Rociois et de la rue Jacques Le Lieur. C'était là que souvent Lefèvre entamait d'interminables discours sur l'art et ses procédés, discussions que Bayard ne parvenait pas toujours à interrompre en chantant à pleins poumons les grands morceaux de *la Juive* ou des *Huguenots*.

Ce qu'il faut retenir de tout cela, c'est qu'il y avait entre toutes ces jeunes têtes une bonne et sincère

camaraderie que resserrait un lien commun, un amour plus ou moins raisonné mais toujours sincère de l'art. Chacun cherchait, travaillait, en un mot faisait ce qu'il pouvait. On ne se cachait pas les uns des autres, les plus forts donnaient bien amicalement des conseils aux plus faibles, et ces derniers en retour faisaient quelquefois obtenir des commandes à leurs amis. Ce mouvement artistique, que nous avons tenté d'esquisser dans ses principales lignes, prit fin par la dispersion de ceux qui l'avaient provoqué et maintenu. Une fois Bayard, Michel et Hébert retournés à Paris, tout rentra dans un silence relatif; F. Lefèvre essayait bien de temps à autre de développer une théorie sur les empâtements ou les glacis, mais le feu sacré n'y était plus, ce n'était plus que la voix d'un comparse privé de son chef de file.

Comme nous l'avons dit, de tous ces fanatiques de l'art, après E. Bayard, celui qui avait le plus de talent, c'était Jules Michel, et c'est de lui seul que nous allons nous occuper, désormais, dans cette notice, en cherchant à garder une juste mesure dans nos appréciations. Le temps, depuis 1856, a fait son œuvre et a mis les choses au point, nous tâcherons d'en tirer une épreuve fidèle.

Jules Michel est né à Fontainebleau, rue Basse, le 1<sup>er</sup> juillet 1834, de Louis-Alphonse Michel, commis greffier au Tribunal civil de cette ville et d'Euphrosine Deveuve, sa femme. Quelques années après la naissance de son fils, le père, qui était devenu huissier, vendit sa charge, quitta Fontainebleau et vint s'installer à Paris

avec toute sa famille. Ce fut donc dans cette dernière ville que le jeune enfant fit ses études, au cours desquelles il manifesta, de très bonne heure, de grandes dispositions pour le dessin.

Dès l'âge de seize ans, cette vocation se déclara avec une telle force que la mère ne crut pas devoir résister plus longtemps. Cette dame avait, chez des amis communs, fait la connaissance du peintre Marcel Verdier et, naturellement, ce fut à lui qu'elle s'adressa pour lui confier l'éducation artistique de son fils. Le jeune homme fut agréé et fit aussitôt son entrée dans l'atelier du maître chez lequel il travailla pendant cinq ans, de 1849 à 1854. Le professeur était-il bien choisi pour former un débutant ? Ce peintre très fantaisiste et souvent bien superficiel dans ses tableaux avait-il les qualités requises pour donner à un élève une première éducation solide ? Nous ne le pensons pas. Peut-être eût-il été plus apte à développer, chez un élève ayant déjà de l'acquit, certaines qualités originales que l'école arrête ou étouffe souvent ! Toujours est-il que Jules Michel quitta l'atelier de son patron, devenu son ami, en emportant une science incontestable du dessin, une adresse très grande dans le maniement de la brosse et du crayon, une très grande facilité de composition et une recherche certaine du style. Si nous joignons à cela une originalité et un charme bien personnels qui faisaient reconnaître de suite une œuvre de l'artiste, nous aurons un aperçu assez complet du bagage avec lequel Michel entreprit sa carrière artistique. Il est juste, d'ailleurs, d'ajouter que les cinq années que



l'élève passa dans l'atelier du maître constituant la période brillante de Verdier, dont le talent facile et gracieux promettait beaucoup, mais une mort prématurée enleva l'artiste avant de lui avoir laissé le temps de tenir ses promesses.

Devenu libre de ses destinées, en proie à toutes les illusions de la jeunesse, Jules Michel s'installa dans un petit atelier qu'il avait loué à Paris, rue Fontaine-Saint-Georges. Les débuts y furent pénibles et la première et seule année qu'il y passa fut une année de privations. Un grand amour de l'art et une extraordinaire gaieté, qui était le fond du caractère de l'artiste, lui permirent de traverser sans trop d'encombres cette période si difficile de l'entrée dans la vie. Heureusement la crise fut de courte durée.

Jules Michel avait rencontré dans l'atelier de Marcel Verdier M. Georges Hébert dont nous avons déjà eu occasion de parler au début de cette notice. Jeunes tous deux, tous deux fanatiques de peinture, cette communauté d'âges et de goûts devait les réunir forcément, d'autant plus que le caractère timide, bon et affectueux du premier devait s'allier facilement aux qualités bien sympathiques mais un peu moins timides qui distinguaient le second. De là naquit entre les deux camarades une très vive et très sincère amitié qui faisait bien plaisir à voir.

M. G. Hébert, qui appartenait à une famille normande, profita d'un de ses voyages aux environs de Rouen pour présenter son ami à un de ses oncles, M. Larible, qui possédait une filature et un tissage de

coton des plus importants auprès de Dieppe. La recommandation du neveu eut le plus salutaire effet auprès de l'oncle, qui fit le meilleur accueil au jeune peintre dont le caractère heureux et modeste l'avait séduit au moins autant que le talent. Dès ce jour, Michel eut un appui sérieux, car, à peine la connaissance faite, le protecteur prouva à celui qu'il avait reçu chez lui toute la réalité de sa sympathie, en lui faisant des commandes flatteuses pour son amour-propre en même temps qu'utiles pour le tirer d'embarras.

Comme entrée en matière, M. Larible pria l'artiste d'exécuter son portrait, dont il fut, d'ailleurs, si satisfait qu'il commanda aussitôt celui de sa femme et ceux de ses enfants. Là ne se borna pas sa bienveillance, car, pour faciliter au peintre la conduite à bien de tout ces travaux, il l'invita à s'installer chez lui à la campagne.

Ce fut donc au château du Réel, situé à la porte de Bosc-le-Hard (Seine-Inférieure), que Jules Michel reproduisit les traits des membres de la famille Larible, et, en cette même année (1856), ces tableaux figurèrent au Salon de Rouen, en compagnie d'une toile de genre représentant des Laveuses. Nous avouons ne pas nous rappeler ces œuvres; mais M. Darcel, le critique attitré et autorisé des Expositions de Rouen, fit bon accueil au débutant, auquel il consacra l'article suivant :

« Ce sont deux bons portraits que ceux de M. L...  
« et de M<sup>me</sup> L... (nos 265 et 266) par M. J. Michel.  
« Celui de M<sup>me</sup> L..., d'un ton assez fin, d'une car-

« nation blanche transparente, laisse deviner dans les  
« ombres le sang qui circule et n'est point surchargé de  
« trop de colifichets. Celui de M. L. . . , peint dans le  
« même sentiment de chaude tonalité, est plus vigou-  
« reux, mais, dans l'un et dans l'autre, les mains sont  
« mal dessinées. Celles de la femme n'ont point d'arti-  
« culations et sont aiguës outre mesure. Celle qui,  
« dans le portrait d'homme, tient le fusil, ne tourne pas  
« et semble coupée par moitié là où les doigts dispa-  
« raissent.

« Il y a trop de dureté dans le portrait des deux en-  
« fants qui, peints en pied et de petite proportion,  
« jouent avec un chien au milieu d'un parc. Réparons  
« un oubli tandis qu'il en est temps encore et citons  
« comme un tableau satisfaisant les *Laveuses* (n° 268)  
« que M. Jules Michel a peintes en embellissant un peu  
« la nature. »

En somme, cette appréciation ne dut point être désagréable à l'artiste qui put même être flatté du soin avec lequel ses premières œuvres avaient été examinées par un homme compétent et de l'importance de l'article que ce dernier lui avait consacré. Dans tous les cas, cette critique ne lui nuisit point dans l'esprit de son protecteur qui recommanda chaudement son peintre et lui fit obtenir la commande d'autres portraits de plusieurs amis de la famille.

Ainsi soutenu, ne craignant pas trop les aléas de la vie d'artiste dans cette maison hospitalière, n'ayant pour le moment aucune préoccupation de la vie matérielle, Jules Michel donna essor à ses idées et mit à



exécution ses projets de tableaux dans lesquels nous aurons toujours à constater l'existence d'une idée à laquelle se mêlera une pointe de sentiment allant quelquefois même jusqu'à l'expression de la douleur intense. Jamais la composition n'est banale, et elle est toujours traitée dans une tonalité et avec un faire concordant bien avec la note dominante du tableau. Ce dernier est-il triste comme *Désespoir et Misère*, l'harmonie sera tenue dans des tons sourds, tout en maintenant l'effet voulu; au contraire, le sujet est-il gai ou gracieux, la main du peintre se joue avec les tons les plus riants de la palette. L'esprit du sujet se retrouve toujours dans la facture de la toile.

En 1858, Jules Michel a suivi M. Larible, qui a quitté le château de Bosc-le-Hard pour aller habiter à Sauqueville, près Dieppe. C'est de là que l'artiste envoie à l'Exposition municipale de Rouen une caisse qui ne comprend pas moins de sept toiles, savoir : trois portraits, ceux de M. et de M<sup>me</sup> G..., et de M. L...; deux scènes de genre : *Désespoir et Misère* et *Il n'y a point de roses sans épines*; un pastel intitulé : *La Mantille* et une *Scène orientale* où figure une femme mauresque. Ainsi qu'on le voit, le talent de Michel s'affirmait sous des aspects différents et variés. Ces essais plus ou moins heureux déroutèrent un moment la critique qui, toutefois, trouva sous sa main un talent plein de promesses et s'attacha aux pas de l'artiste.

« Nous avons peine, dit l'écrivain du *Journal de Rouen* chargé du Salon, à nous rendre compte à

« nous-même (pourquoi ne l'avouerions-nous point ?)  
« de la vraie valeur de M. J. Michel, tant son expo-  
« sition multiple renferme d'excellents morceaux et de  
« choses inférieures. Certains tableaux sont d'un  
« coloris fin et harmonieux ; dans d'autres, on croirait  
« voir l'ébauche d'un élève qui mélange pour la pre-  
« mière fois les couleurs de sa palette. Dans certains  
« de ses portraits on remarque une recherche du dessin  
« et de l'arrangement, dans d'autres il y a des naïvetés  
« de pose et de dessin incroyables. Habile par ren-  
« contre et suivant l'heure, M. J. Michel nous semble  
« avoir besoin d'études persévérantes et d'une disci-  
« pline sévère qui mette à profit ses qualités et com-  
« batte ses défauts. De tous ses portraits, d'un ton  
« rouge trop uniforme dans les chairs, c'est celui de  
« M<sup>me</sup> G. . . que nous préférons. Malgré le pathétique  
« assez bien exprimé sur la tête de cette mère qui, dans  
« *Désespoir et Misère*, à genoux, accoudée d'un bras  
« sur le berceau vide, tient, pendant à son autre bras,  
« son enfant mort, nous eussions préféré pour M. J.  
« Michel qu'il n'exposât point cette œuvre inachevée.  
« D'abord quelle est la mère qui, à moins d'être folle,  
« s'aviserait de porter avec un si complet oubli d'elle-  
« même et de sa précieuse dépouille l'enfant qu'elle  
« pleure ? Puis dans cette mansarde pauvre, délabrée  
« et froide, tout ne peut être de cette couleur sale,  
« grise et uniforme qui colore les meubles, les vête-  
« ments et les corps. Cette erreur, M. J. Michel nous  
« la fait oublier avec le charmant tableau intitulé : *Il*  
« *n'y a pas de roses sans épines*. C'est une jeune fille

« souriante et gracieuse, en casaque grenat et en robe  
« blanche qui s'accroche à toutes les épines d'un  
« buisson de roses sauvages, au milieu d'un hallier tout  
« ensoleillé. La peinture en est harmonieuse et légère,  
« la lumière d'un blond chaud tout printanier. »

De 1856 à 1858, les progrès de l'artiste avaient été très sensibles et ils avaient fait très bonne impression sur le critique du *Journal de Rouen*, car nous connaissons bien peu de peintres auxquels M. Darcel ait adressé des éloges aussi complets que ceux contenus dans les dernières lignes de l'article que nous venons de rapporter. L'ensemble de son exposition valut à J. Michel sa première récompense, une mention honorable. Franchement, c'était peu pour autant d'efforts persévérants et heureux. Aussi croyons-nous que l'artiste fut moins charmé de la mention qu'on lui décerna que de l'article si juste qui lui prouvait que son œuvre, loin de passer inaperçue, recevait de la critique sérieuse le meilleur accueil.

En bonne voie de prospérité artistique, notre ami voulut faire ses débuts au Salon de Paris, où il envoya trois tableaux qu'il avait choisis à cet effet parmi ses dernières productions les plus réussies; savoir : deux œuvres que nous connaissons déjà : *Désespoir et Misère* et *Il n'y a pas de roses sans épines*, le tableau qui avait séduit M. Darcel, et une composition nouvelle assez importante : *La vertu chancelante*. C'est l'éternelle scène de la jeune fille tentée par la vieille matrone qui a fait dire, avec raison, que les femmes ont corrompu plus de femmes que les hommes n'en ont



séduit. M. Michel fut reçu et la critique daigna s'occuper de l'artiste, malgré les hauteurs considérables auxquelles ses tableaux avaient été accrochés. Un jeune, ça se comprend; plus tard quand il sera arrivé et n'aura plus besoin de se faire connaître, on le mettra sur la cimaise. Qu'on ne se trompe pas, toutefois, sur la réflexion qui précède; nous ne demandons pas les meilleures places pour les débutants, mais nous croyons qu'il n'est que juste et logique, du moment où on reçoit leurs œuvres, d'exposer ces dernières de façon qu'on puisse les voir et les juger. Il est vraiment grotesque de voir des tableaux admis, exposés dans des conditions telles qu'il est impossible de les apprécier et, souvent même, de les découvrir.

Quoiqu'il en soit, des salonniers consciencieux furent attirés par les compositions du jeune peintre, et M. Louis Jourdan, l'un d'eux, ne se méprit pas sur le talent de ce dernier et lui consacra les lignes suivantes : « J'aime  
« assez que l'artiste mette une idée dans ses toiles.  
« M. J. Michel a cette heureuse préoccupation et elle  
« se manifeste dans les tableaux qu'il a exposés. J'ai  
« découvert à des hauteurs démesurées sa *Vertu chan-*  
« *celante*. Pauvre petite vertu ! Elle est représentée  
« par une belle fille d'un blond ardent, légèrement  
« vêtue, pieds nus, une horrible vieille assise devant  
« elle lui montre des colliers de perles, des bijoux, des  
« pièces d'or ruisselant sur une table immonde. Et  
« l'enfant hésite, elle ne peut détacher son œil de ces  
« splendeurs qui la tentent. Résistera-t-elle ? Dieu le  
« veuille ! mais j'en doute. Ce tableau est bien com-

« posé. La vieille est par trop ridée, sa pose et son air  
« tournent trop au mélodrame, mais tel qu'il est ce  
« tableau mérite l'attention. Malheureusement il n'est  
« pas facile à découvrir. Deux autres toiles du même  
« auteur : *Désespoir et Misère* et *Pas de roses sans*  
« *épines* ont jusqu'ici échappé à toutes mes investiga-  
« tions. »

Un autre critique anonyme s'occupa aussi de J. Michel, mais seulement pour décrire le tableau : *Désespoir et Misère*. « Une malheureuse mère, dans  
« le plus affreux dénûment, soutient sur son bras un  
« enfant mort de maladie et de besoin. Dans cet hor-  
« rible moment où tout semble l'abandonner, elle s'est  
« jetée à genoux et tend une main suppliante vers  
« l'image du Rédempteur qui a aussi accepté toutes  
« les souffrances et toutes les douleurs pour le salut du  
« monde. » Nous devons constater que souvent ces écri-  
vains ne se préoccupent guère de la qualité des peintures  
exposées ni de leur plus ou moins bonne exécution. Le  
sujet seul les séduit et ils ne voient que lui. L'un d'eux  
nous en a fait comprendre le motif, et il est facile de  
déduire de ses récriminations qu'en effet, la hauteur à  
laquelle étaient fixés les cadres ne devait pas permettre  
de juger des qualités ou des défauts de la facture, du  
dessin ou de la couleur qui les caractérisaient. Et  
cependant, quand un jury reçoit des tableaux, c'est  
qu'il les juge dignes d'être exposés, c'est-à-dire vus.  
Mais alors il faudrait être logique et c'est ce dont se  
piquent le moins les administrations ou les Sociétés.

A la même époque, se rattachent plusieurs petits

tableaux que J. Michel peignit pour quelques amateurs et notamment pour M. Larible qui lui continuait son affection et chez lequel il résidait toujours. Mais l'année suivante, l'artiste comprit que, s'il était très sain et peut-être économique d'habiter la campagne, cet éloignement de tout centre artistique pouvait aussi avoir son mauvais côté. Il fallait se faire connaître et l'isolement était un moyen défectueux d'arriver à ce but. D'un autre côté, rentrer à Paris, c'était peut-être tenter une épreuve qui avait déjà mal réussi. Il prit un terme moyen et vint s'installer à Rouen, rue de l'Hôpital, n° 1, dans un logement que Court avait occupé avant lui et que Daliphard devait louer plus tard, alors que sa pauvre intelligence malade ne lui permettait plus la saine direction de ses actes. Cet appartement dépendait, d'ailleurs, d'un hôtel remarquable par son architecture, datant de la Renaissance, et il appartenait à une vieille dame, la baronne de Bimorel, qui, dans sa jeunesse, avait fait de la peinture sous la direction d'A. de Malécy.

A peine installé chez lui, Jules Michel se mit à la besogne avec ardeur et attaqua sans retard une grande toile en hauteur, sur laquelle il peignit une jeune *Bacchante couronnant un buste du dieu Pan*. Il concentra dans l'exécution de cette figure nue toute sa science de dessinateur et de coloriste. Les accessoires eux-mêmes n'avaient point été négligés, et il nous souvient qu'avant de peindre la peau de panthère ou de tigre sur laquelle posaient les pieds de la bacchante, l'artiste alla étudier la façon merveilleuse avec laquelle



E. Delacroix avait rendu la peau de tigre qui sert de selle à l'empereur romain dans son immortel chef-d'œuvre que possède le Musée de Rouen et qui représente *la Justice de Trajan*. Que de séances, du reste, nous faisions tous ensemble ou séparément devant cette toile, la plus splendide certainement de toute notre école moderne ! Que de discussions auprès du cadre et, cependant, comme nous étions tous d'accord pour adorer le maître dans son œuvre la plus parfaite et la plus puissante !

La *Bacchante* était la création dans laquelle J. Michel mettait à ce moment toute son énergie et tout son sentiment. Jusqu'à présent il n'avait encore osé rien d'aussi hardi ni d'aussi important. Il voulut donner toute sa mesure et faire passer toute son âme dans cette composition. Elle fut, du reste, une de ses meilleures productions et son principal envoi au Salon de Rouen en 1860, où il exposa également deux autres toiles : *la Vertu chancelante* qui, nous venons de le voir, avait figuré l'année précédente au Salon des Champs-Élysées, et *le Nid*, tableau de genre plus modeste.

M. Darcel, qui se préoccupait de plus en plus de l'artiste, crut voir dans cette *Bacchante* l'effet de l'influence que M. G. Hébert exerçait sur son ami. Il est certain qu'ils étaient très liés, se voyaient souvent et échangeaient non moins souvent leurs impressions et leurs idées sur la peinture et l'art en général. Il est certain également que tous les deux, en bons élèves de M. Verdier, peignaient par glakis ; mais chez M. G.

Hébert il y avait abus dans l'emploi des laques et de ce qu'on appelle en terme d'atelier « des sauces ». J. Michel était plus sobre et plus tempéré dans l'usage de ce procédé. Il établissait d'abord son tableau avec des pâtes solides; ses dessous étaient modelés puissamment, et ce n'était que pour finir sa toile et lui donner de la finesse et de la transparence qu'il appliquait des couleurs fluides combinées ensemble, avec lesquelles il achevait de modeler avec grand soin son tableau. En un mot, c'était le procédé de M. Verdier que M. Hébert exagérait, tandis que son camarade restait dans la note juste du maître. Nous savons bien que ce n'est plus la façon de peindre du jour, mais ce n'est pas une raison pour exclure tous les tableaux peints de la sorte, d'autant plus que les glacis peuvent revenir à la mode. Des grands maîtres en ont usé avec raison et toute manière de peindre est bonne quand elle donne pour résultat un beau tableau.

Mais revenons à M. Darcel, puisque c'est toujours lui qui donne la note sérieuse et juste quand il s'agit des artistes en général et des artistes normands en particulier : « Dans les précédentes expositions, dit-il, il « nous avait semblé reconnaître des hésitations dans la « peinture de M. J. Michel; elle nous paraissait man- « quer d'unité d'un tableau à l'autre et marquer des « influences contraires. L'exposition de cette année « nous a fait acquérir la certitude que M. J. Michel « n'est point encore en pleine possession de lui-même, « et qu'il se laisse trop influencer par les milieux où il « se trouve. Nous sommes surtout confirmés dans cette

« pensée, en présence de sa *Bacchante* colorée, bien  
« évidemment, d'un reflet des tableaux de M. G.  
« Hébert. Quoique la couleur de M. J. Michel soit  
« toujours montée de ton, jamais elle n'avait acquis  
« cette intensité qu'on remarque dans la *Bacchante*. Il  
« y a là une exagération de la couleur du Titien que  
« rappellent surtout les fonds et les accessoires traités  
« avec une grande hardiesse et un grand talent. Si  
« tout était comme eux, surtout comme la peau de  
« panthère placée sur le tertre où s'appuie cette élé-  
« gante fille pour couronner le buste de Priape, nous  
« n'aurions que des éloges à donner à cette toile. Mais  
« il y a une couleur jaune dominante qui n'a jamais  
« été le soleil. Bien que nous eussions mieux aimé que  
« le peintre nous montrât la tête de sa *Bacchante* qui,  
« rejetée en arrière par un mouvement hardi, et  
« cachée par le bras levé, laisse se développer avec  
« une grande élégance les lignes du torse, nous ne  
« pouvons méconnaître toutes les qualités de style  
« de cette figure plus grande que nature et vêtue  
« d'une chaste nudité. Plus de sévérité dans le dessin  
« des jambes et des pieds, qui ne vaut pas celui du  
« torse, eût été également à souhaiter dans l'intérêt de  
« ce tableau qui marque un grand pas sur son aîné la  
« *Vertu chancelante* qui avait figuré à l'Exposition  
« de Paris de 1859. »

Et sait-on ce que le jury décerna au jeune peintre qui mérita l'article de critique ci-dessus, qui peignit la *Bacchante* et la *Vertu chancelante*? Une pauvre médaille de bronze. Franchement, il y avait de quoi



décourager un esprit moins fêru de l'amour de son art. Combien alors, et depuis, on a accroché des médailles d'or sur des tableaux dont les auteurs n'avaient pas le quart de la valeur de notre artiste. Mais passons, toutes nos récriminations ne donneront pas de savoir et de compétence aux juges qui n'en ont pas.

A ce moment se place l'exécution de quatre grands panneaux desquels nous fûmes assez heureux de faire obtenir la commande à notre ami. M. J. Thieury qui se livrait, à ce moment, à des études d'histoire locale nous avait manifesté le désir d'orner son cabinet de travail de tableaux allégoriques représentant le *Travail*, l'*Amitié*, le *Souvenir* et l'*Espérance*, et nous avait demandé notre avis sur le choix de l'artiste le plus capable de remplir ce programme. En présence du succès de la *Bacchante*, nous n'hésitâmes pas à mettre nos deux amis, l'amateur et le peintre, en rapport ensemble. Une fois le prix débattu et convenu J. Michel se mit aussitôt à l'œuvre et ce fut le même modèle qui avait servi pour la *Bacchante* qui posa pour les quatre figures allégoriques. Ces dernières furent conçues dans les mêmes sentiments que la *Bacchante*, c'est-à-dire qu'elles avaient aussi beaucoup de style et de noblesse dans la pose. Le dessin en était cherché avec, peut-être, un peu de mièvrerie dans les extrémités, mais la figure d'ensemble se tenait bien. Le procédé de peinture était le même; des dessous solides auxquels des glacis venaient donner des tons chauds et brillants. Les draperies, les accessoires, les ciels et les terrains étaient traités de main de maître. En somme,

ces quatre compositions formaient un ensemble très réussi et constituaient une brillante décoration d'un cabinet de travail. Mais, comme les livres, les tableaux ont leurs destinées et le *Travail*, l'*Amitié*, le *Souvenir* et l'*Espérance* ne furent jamais exposés et ne figurèrent à aucun Salon. Seulement, il nous souvient de les avoir revus à Paris, plusieurs années après, accrochés à l'étalage extérieur d'un marchand de tableaux de la rue de Tournon, où ils faisaient encore bonne figure quoique privés de cadres et sortis de leur milieu. Où sont-ils maintenant ? Où sont les neiges d'antan ? Jules Thieury, en quittant Rouen pour aller habiter Dieppe d'abord, Amboise ensuite, où il mourut, croyons-nous, avait vendu une grande partie de son mobilier, et les pauvres panneaux de notre ami Michel étaient venus s'échouer, d'une façon bien imméritée, presque sur la voie publique.

En 1861, J. Michel reçut de la part de la veuve d'un des grands industriels de Rouen, M<sup>me</sup> Maze, la commande d'un tableau d'histoire : *la Présentation au roi Louis-Philippe des drapeaux pris en Algérie*. Cette composition, qui ne comprenait, en grande partie, que des portraits officiels, ne se trouvait pas être beaucoup dans le tempérament de l'artiste qui, cependant, sortit à son honneur de la tâche entreprise. Il se tira habilement de l'agencement de tous ces personnages et de leurs costumes un peu démodés ; il sut donner une certaine originalité à la scène en mettant en évidence le groupe de chefs arabes qui accompagnaient les offi-

ciers porteurs de drapeaux et en lui donnant une notable importance.

Les années 1860 et 1861 furent consacrées à l'exécution de ces commandes et aussi à la confection de quelques autres tableaux d'un ordre plus secondaire. L'artiste n'avait point été, non plus, sans préparer les envois qu'il se proposait de faire à l'Exposition de Rouen qui allait s'ouvrir en 1862, envois qui devaient être nombreux puisqu'ils ne comprenaient pas moins de onze cadres, peintures ou dessins.

Le succès et les commandes donnaient bon espoir au jeune peintre qui crut le moment venu de se créer un intérieur. Il se maria donc à Bosc-le-Hard le 12 mai 1862, et épousa Miss Frances Mary Lamb, une jeune fille anglaise, instruite et intelligente, près de laquelle il trouva un bonheur complet pendant les années prospères, et le dévouement le plus absolu quand la maladie vint paralyser son bras. Naturellement, en tête des quatre portraits qui figurèrent au Salon rouennais de 1862, se trouvait le portrait de sa jeune femme, très ressemblant et plein de distinction. A côté, se trouvait celui de la mère de l'auteur de la présente notice, reproduisant, avec non moins de talent que de fidélité et d'esprit, les traits du modèle. Deux autres portraits d'enfants complétaient cette série. Venait ensuite un tableau de genre d'assez grandes dimensions : *la Cruche cassée*, qui fut acheté par M. Berthelot et que Michel, renonçant à ses glacis, avait peint en pleine pâte. Puis des dessins dont les sujets étaient empruntés à la légende de *Faust* et enfin, la fameuse scène de



*l'Homme à la mer*, tirée du roman de Victor Hugo et traitée au fusain, genre qu'Émile Bayard avait mis fort à la mode à Rouen par ses charges et ses portraits. Nous citerons encore, mais par mémoire seulement, *l'Escarpolette*, petit dessin ovale à la mine de plomb, un peu maniéré, mais enlevé avec adresse et dans lequel l'artiste avait fini les chairs au pointillé.

En présence de cette exposition importante et des progrès considérables qu'elle accusait, la critique locale s'occupa beaucoup du peintre; MM. Delamare-Deboutville et Gustave Gouellain ne lui marchandèrent point leurs éloges, tout en faisant quelques réserves comme tout bon critique doit faire.

M. Darcel, que l'on ne saurait trop citer, trouve l'artiste affranchi de l'influence de M. G. Hébert et loue les progrès qu'il a accomplis : « Ainsi que nous  
« l'avons déjà dit, ajoute-t-il, dans notre première  
« *Revue de l'Exposition*, M. J. Michel s'est affranchi  
« des imitations qui le détournaient de sa voie et,  
« redevenant lui-même, il est arrivé à être un peintre  
« avec lequel il faut compter.

« La *Cruche cassée* est une œuvre très forte et  
« charmante tout ensemble. Quand on a un si-joli  
« casaquin de soie jaune et des mules de velours; et un  
« sein si charmant et de si jolis bras, on ne va point,  
« me direz-vous, porter du lait à travers champs. On y  
« va : mais on est si maladroite dans tous ces beaux  
« atours qu'on y laisse tomber sa cruche. Alors on  
« s'asseyait à demi au pied d'un arbre, on allonge les  
« bras de façon à croiser, avec une grâce un peu tour-

« mentée, ses mains sur ses genoux, et l'on pleure tout  
« juste assez pour rester jolie. L'autre fille à *la*  
« *Cruche cassée*, celle de Greuze, elle, s'étonne de  
« l'accident. La chose est arrivée qu'elle n'en a pas  
« encore une entière conscience. Mais celle de  
« M. Michel sait fort bien ce qu'elle a fait et n'en est  
« pas autrement désespérée.

« M. J. Michel est un coloriste, mais il montre un  
« peu trop encore par quel artifice il arrive à l'har-  
« monie dans son tableau. Ainsi, dans la *Cruche*  
« *cassée*, la tonalité est jaune d'or et tout est plus ou  
« moins ramené à cette couleur. Les cheveux et le  
« casaquin de la belle sont d'or, ainsi que les blés et  
« ainsi que certaines feuilles jaunissantes du chêne  
« qui lui sert de repoussoir. Les chairs et les vêtements  
« participent de cette même couleur. Ce n'est pas une  
« peinture monochrome, loin de là ; mais l'analyse y  
« découvre trop facilement la couleur dominante. De  
« même dans le portrait de M<sup>me</sup> M..., c'est la robe  
« gris-perle qui donne le ton et qui est à la clef, comme  
« dirait, je crois, un musicien. Or, les tons gris-perle  
« abondent dans les chairs qui sont nacrées et qui, par  
« place, manquent de consistance. C'est dommage, car  
« ce portrait est fort joli, d'une tournure élégante et  
« facilement posé. Citons le *Nid*, petit tableau char-  
« mant, avant d'analyser *Un homme à la mer*.

« Disons, tout d'abord, que M. J. Michel nous  
« semble avoir eu tort de prendre pour commentaire  
« de son tableau le passage des *Misérables* qui porte  
« le même titre que son tableau.

« Quelle est l'impression qui se dégage de la lecture  
« du chapitre de Victor Hugo? Celle de l'immensité, de  
« l'éparpillement, de l'infini, en opposition avec la  
« petitesse de l'homme. D'abîme en abîme, il roule bal-  
« lotté par les vagues et encore par les vagues. Le ver-  
« tige le saisit devant l'énormité de toutes ces petites  
« choses qui s'agitent autour de lui et qui l'englou-  
« tissent, revenant plus formidables et plus pressées à  
« mesure qu'elles ont passé. Au-dessous de lui s'ou-  
« vrent des profondeurs incommensurables. Ces pro-  
« fondeurs, la peinture ne peut les exprimer; si l'on fait  
« trop de place à la mer, l'homme disparaît, le peintre  
« ne pouvant toujours le ressaisir et le remettre en  
« vue comme fait l'écrivain. Si l'on donne trop d'im-  
« portance à l'homme, la mer semble trop petite. Il y  
« a donc là une double difficulté qui nous semble invin-  
« cible pour la peinture.

« M. J. Michel a voulu concilier les deux partis,  
« mettre un homme en présence d'une vague énorme;  
« il a fait un naufrage, mais non *l'Homme à la Mer*  
« de Victor Hugo.

« Nous signalerons encore, dans la très nombreuse et  
« très remarquable exposition de M. J. Michel, deux  
« fusains d'un effet fantastique d'après le *Faust* de  
« Goethe, sujets qui perdraient peut-être de l'aspect  
« qu'ils ont aujourd'hui à être précisés par la peinture,  
« grâce à l'indécision qu'offre leur mode d'expression  
« actuel. »

Une médaille d'argent fut la récompense de ces



efforts et ce fut aussi le couronnement de la carrière de l'artiste à Rouen, où il n'exposa plus.

L'année suivante, en 1863, J. Michel crut devoir envoyer à Paris sa *Bacchante*, que le jury refusa de recevoir. Pourquoi? Le mystère de ce refus n'a point été trahi. Du reste, cette année-là, la sévérité du jury fut telle qu'elle souleva une réprobation unanime et que les artistes obtinrent de l'Empereur l'autorisation et la facilité d'ouvrir un Salon des refusés. J. Michel s'empessa de profiter de l'occasion et de faire appel de la décision du jury auprès du public. La sentence des premiers juges ne fut pas confirmée, car la *Bacchante* fut un des clous du Salon des refusés, ainsi que le portrait de la femme de l'artiste qui l'accompagnait.

En présence de cette injustice, M. Darcel crut devoir revenir sur l'étude de ces deux œuvres de l'artiste :

« Les amateurs rouennais, dit-il, ont dû n'avoir point  
« oublié une *Bacchante* exposée par M. Michel en  
« 1860 à l'Hôtel-de-Ville. C'est une étude un peu som-  
« maire d'une svelte jeune fille qui, appuyée d'une  
« main sur un tertre que recouvre la fauve dépouille  
« d'une panthère, renverse sa tête en arrière et relève  
« l'autre bras pour couronner un Terme. La tête dis-  
« parait dans ce mouvement, mais la ligne du corps se  
« développe harmonieuse et, à part quelques exagé-  
« rations de longueur et quelques incertitudes dans le  
« dessin des pieds, cette figure dénote un excellent sen-  
« timent de la femme. Quant à la couleur empruntée  
« au Titien, elle est, à notre avis, trop montée de ton,  
« mais splendide par places, comme dans la peau de

« panthère et dans les fonds. Malgré ces éminentes  
« qualités, cette toile a dû être exposée dans les gale-  
« ries des œuvres refusées, ainsi que le portrait de  
« femme que nous avons vu à l'automne dernier dans  
« les galeries du Musée. Ici M. Michel pêche par un  
« excès contraire, par l'inconsistance du ton. Ce por-  
« trait, on doit s'en souvenir, est peint dans une  
« gamme claire et opalescente qui demande une expo-  
« sition de demi-jour. Mais la grande lumière du Salon  
« a dévoré les tons fins, les subtilités de la couleur,  
« pour ainsi dire, et le modelé des chairs semble vide  
« et creux. C'est un point auquel M. J. Michel devra  
« prendre garde dans sa peinture actuelle qui est l'an-  
« tipode de l'ancienne. Malgré cela, il vaut mieux  
« tomber comme M. J. Michel, que de réussir comme  
« certains. »

L'ensemble de l'article qui précède et surtout la dernière phrase constituent bien une protestation en due forme contre cet arrêt inique qui avait fermé au jeune artiste les portes des Champs-Élysées, portes qui lui avaient, cependant, été ouvertes pour des œuvres inférieures à ce dernier envoi, comme par exemple *Désespoir et Misère* ou *Il n'y a pas de roses sans épines*. Même dans la *Vertu chancelante*, une des meilleures œuvres du peintre, celui-ci ne s'était pas élevé aussi haut que dans la *Bacchante*. Cette protestation ne fut d'ailleurs pas la seule, et M. Louis Étienne, dans sa *Revue du Salon des refusés*, réhabilite notre ami contre la sentence qui le frappa d'une façon si criante :

« M. Michel (Jules) nous mène, écrit-il, tout droit

« au classique et nous avouerons ne point comprendre  
« ce qui a pu faire exclure sa *Bacchante*, toile trop  
« importante par sa dimension et son excellente facture  
« pour n'avoir point été aperçue par le Jury.

« Une belle jeune femme, vêtue seulement de sa  
« luxuriante chevelure d'or, se renverse en arrière et  
« envoie un dernier geste d'amour à l'image du dieu  
« Bacchus. La coupe est tombée de l'autre main qui  
« s'appuie sur la peau de tigre traditionnelle. Un vase  
« d'airain rempli de fruits de la treille est jeté à ses  
« pieds et jonche le terrain de vendanges. La baccha-  
« nale dans le fond, les accessoires qui accompagnent  
« le sujet principal, l'atmosphère ambrée qui circule,  
« rien ne manque à cette toile pour en faire un tableau  
« vraiment digne et très bon. C'est étudié, gracieux et  
« d'un bon dessin, la pâte en est ample, mais donne  
« peut-être trop de mollesse au modelé. »

Telles sont les appréciations louangeuses données par la critique aux tableaux refusés de M. Jules Michel. Dans toutes nos recherches nous n'avons point trouvé d'autres articles y relatifs. Ces éloges peuvent être très consolants, mais s'il est honorable de tomber ainsi, il n'en est pas moins vrai que l'on tombe sous le coup d'une décision injuste, et l'artiste est quelquefois, par ces refus inqualifiables, frappé à mort dans son art comme dans sa vie. Et ce fut le cas de M. Michel qui, à partir de cette époque, ne retrouva plus l'énergie, la verve et le succès d'autrefois. Dès lors commence la période décroissante de la carrière de cet artiste qui



n'avait pas encore trente ans, et qui cependant était fort bien doué.

Croyant peut-être mieux réussir auprès du jury, J. Michel essaya du genre religieux et envoya au Salon de Paris de 1864 une grande toile intitulée : *Au pied de la croix*, avec personnages de grandeur naturelle. On voit d'ici le sujet, la Vierge environnée des saints accoutumés, évanouie au pied de l'instrument de supplice sur lequel son fils est mort. C'est le dernier tableau que nous ayions vu de lui, c'est aussi le dernier qui sortit de son atelier de la rue Saint-Lô, n° 1. Le tableau fut admis, mais nous n'avons trouvé dans les Salons de cette époque aucun article qui nous indiquât que la critique s'était préoccupée de cette œuvre. Le tableau était bon, bien composé et bien peint, mais il n'était plus dans la note du peintre. Jules Michel avait surtout un grand sentiment de la femme, mais de la femme jeune avec toutes ses fraîcheurs et toutes ses grâces, et le tableau d'histoire ou de religion n'excitait point sa verve. Un beau corps à modeler, en pleine lumière, une jolie tête à reproduire, portrait ou fantaisie, voilà ce qui l'inspirait, voilà où il triomphait.

Découragé, notre ami quitta Rouen et retourna à Paris avec sa jeune femme et son enfant (1). Pour vivre il fallut renoncer à faire de l'art pour l'art et

(1) Le 4 juin 1863, à sept heures du matin, naissait Émile-Benjamin Michel, que son père déclarait avec l'assistance de ses deux amis G. Hébert et J. Hédou. Par une singulière coïncidence, vingt ans plus tard, ce dernier devait, comme avoué, défendre les intérêts de la veuve et du fils de son ancien ami.

accepter les commandes qui pouvaient se présenter. Grâce à ses démarches et à ses relations, sa mère le fit admettre à travailler au Grand Panorama de Solférino, et sa collaboration dura plus d'un an. Elle s'exerça surtout dans les grandes figures, et ce fut lui qui peignit notamment le corps des Cent-Gardes et les portraits de plusieurs généraux.

Dans les années qui suivent, J. Michel s'occupe de plusieurs travaux et peint quelques portraits, parmi lesquels il convient de citer ceux de M<sup>lle</sup> d'Hauterive et de M. Oudry d'Auteuil. Un autre amateur de Paris lui acheta un tableau avec personnages de grandeur naturelle, qu'il peignit à cette époque et qui représentait *Vénus arrachant les ailes de l'Amour*, ainsi que quelques autres compositions de genre ou de nature morte. Nous ne pouvons que citer toutes ces productions que nous n'avons pas vues et comme, au moins à notre connaissance, elles n'ont figuré à aucune exposition, cela nous donne à penser que la période brillante du talent de l'artiste était passée.

En 1867, J. Michel semble reprendre courage et il attaque une grande composition représentant *les Gauloises excitant leurs maris à combattre à la bataille d'Alésie*, mais encore cette fois les portes du Salon de Paris ne s'ouvrirent point pour lui donner accès. Le tableau reçut un meilleur accueil en Angleterre, où il trouva acquéreur.

Cependant, deux années après, il fut plus heureux et il exposa à Paris, en 1869, un portrait du sculpteur Farnoni, qui, croyons-nous, passa inaperçu de la critique.

Enfin, la dernière œuvre du peintre avant la guerre, fut une copie du portrait de l'empereur; c'était la seconde fois qu'il exécutait pareille commande, car il avait déjà reproduit les traits du souverain avant de venir en Normandie.

Pendant la cruelle période de 1870-1871, le jeune artiste quitte la palette pour le fusil et endosse l'uniforme de garde national. C'était du pain, rien de plus, ou plutôt, nous nous trompons, c'était aussi la maladie contenue en germe dans toutes ces privations endurées qui eurent pour résultat d'ébranler sa santé. Lorsque la paix et la tranquillité furent revenues, ce fut encore pour travailler à un panorama qu'il reprit ses pinceaux, le *Panorama du siège de Paris*, mais il y travailla peu de temps, car en juin 1872, un amateur anglais l'appela à Hastings où notre artiste peignit pour lui des tableaux décoratifs, en même temps qu'il exécutait des portraits pour d'autres personnes. Ce fut aussi à ce moment qu'il vendit son tableau des *Gauloises*, et qu'il exposa à l'Académie de peinture de Londres deux toiles demi-nature : *Le Printemps* et *la Cigale et la Fourmi*, ainsi que deux petits sujets de genre.

Encouragé par ces quelques succès, J. Michel quitta Hastings pour aller s'établir à Londres en 1877, où, par l'intermédiaire des amis ou des clients qu'il venait de quitter, lesquels avaient été satisfaits de ses ouvrages, il trouva à peindre des portraits ainsi que quelques tableaux de moindre importance. Entre temps, il peignait des copies d'après d'anciennes gravures et faisait tout son possible pour faire vivre sa petite



famille ; mais sa santé, altérée à la suite du siège de Paris, ne s'était jamais remise depuis et restait chancelante.

Atteint d'une bronchite chronique qui ne cessa de s'aggraver, Michel n'eut bientôt plus la force de peindre, et alors ce fut sa femme dévouée, sa bonne et intelligente compagne, qui soutint le ménage en mettant à profit l'instruction qu'elle avait reçue et en donnant des leçons.

Malheureusement la fin était proche : le 13 janvier 1879, la maladie prit subitement un caractère alarmant, tous les soins furent impuissants à conjurer le danger et Jules Michel s'éteignit le 16 janvier suivant, au milieu des siens. Il repose maintenant dans la tombe de la famille de sa femme, au cimetière de Tinchley, au nord de Londres.

Jules Michel était de petite taille et sa figure n'était pas correctement belle, mais il avait une physionomie fort intelligente et très sympathique. La bonté de son cœur perçait à travers ses traits. D'une nature on ne peut plus artiste, impressionnable à l'excès, notre pauvre ami n'entendait rien aux choses naturelles de la vie. Bon, tendre, poétique, généreux à l'extrême, il n'était pas armé pour la lutte et ne savait pas défendre ses intérêts. Son amour pour son art n'avait d'égal que son affection pour sa mère, sa femme et son fils, qui n'étaient d'ailleurs pas en reste avec lui.

Nous ne reviendrons pas sur son talent comme artiste ; nous l'avons analysé et apprécié au cours de cette étude. Il ne nous reste plus qu'un regret à exprimer :

c'est de ne voir au Musée de Rouen aucune œuvre de cet artiste qui était loin d'être sans valeur, de ce peintre à qui notre ville porta bonheur et qui ne connut la décadence que lorsqu'il l'eut quittée. Il est certain que sa *Bacchante*, par exemple, eût été un souvenir fort honorable de ce mouvement artistique dont nous avons parlé et qui ne manquait point d'un certain intérêt.

---

# LE CHAT D'APRÈS LES JAPONAIS

Par M. J. ADELINÉ

---

En Chine, a dit notre ami Champfleury, le chat est figuré surtout par la statuaire céramique, en *blanc de Chine*, en *bleu turquoise*, en *vieux violet*. M. Jacquemart, dans son *Histoire de la porcelaine*, cite un chat en *vieux violet* qui fut vendu dix-huit mille livres à la vente Mazarin.

Sur les porcelaines plus communes on voit aussi, émaillés en couleurs variées, des chats représentés assis et offrant quelques analogies avec les chats égyptiens. D'autres fois, ces animaux sont figurés en rond, la tête appuyée sur les pattes de devant ; alors ils sont moins naturels, leur tête grimaçante, à oreilles droites ; les yeux exagèrent le caractère félin de la prunelle, fendue verticalement ; souvent même la fente est réelle, et comme le dos porte une ouverture, il est permis de croire qu'on éclairait intérieurement la tête pour obtenir un effet plus saisissant. Bon nombre de ces chats couchés sont des vases à fleurs.



Mais, au Japon, on a fait surtout des chats en porcelaine tachée de rouge et de noir, et Champfleury, sur la cheminée de son petit salon, conservait deux chats de faïence française, vraisemblablement inspirés de ces chats japonais et dont la masse brune n'était égayée que par des yeux jaunes et des semis de piques, de carreaux, de trèfles de même couleur audacieusement jetés sur le dos de ces bêtes énigmatiques. L'auteur des *Bourgeois de Molinchart* avait beau être blasé par la vue de ces bibelots, lorsque, fumant sa pipe et à demi somnolent, son petit œil bridé rencontrait les chats de faïence, un éclair semblait luire à travers ses paupières mi-closes.

Il rêvait, sans nul doute, cet ami des chats, à d'autres porcelaines fines, et aussi à ces images répétant souvent la figure de ces curieux animaux. C'est qu'en effet si les Japonais ont le plus souvent représenté le chien toujours dans le jardin, ils ont aimé, au contraire, à représenter le chat se faufilant au plus intime de l'intérieur. Là, il est près d'une dame à sa toilette, ailleurs les enfants s'en amusent pendant que les dames prennent le thé, tantôt ce sont de petites scènes avec personnages à figures de chats, sortes de dessins humoristiques dans le genre des fantaisies de Kaulbach et de Granville, tantôt ce sont des têtes de chats de dimensions colossales, faites de chats minuscules savamment groupés et dans des attitudes les plus bizarres ; presque toujours ces chats sont blancs avec larges macules brunes ou noires. Il paraît que c'est là l'espèce estimée au pays de l'Extrême-Orient.

\*  
\* \*

Tous les chats japonais cependant ne sont pas aussi régulièrement tachetés : tel est, par exemple, celui représenté sur un simple écran acheté pour un prix plus que fort modique il y a, il est vrai, une quinzaine d'années déjà.

C'est donc sur un de ces brins de bambou fendus en brindilles nombreuses, torsés savamment et habilement aplatis, que l'image vulgaire a été collée tout simplement.

Sur cette image — le chat, d'assez grandes dimensions, mesure environ sept centimètres de haut — est représentée la scène suivante :

Une jeune Japonaise vue à mi-corps, coiffée comme le sont là-bas les élégantes qui passent de longues heures à lisser leurs cheveux noirs à l'aide de spatules de bois dur, et qui, pour ménager ce frêle édifice, s'imposent la torture de coucher la tête posée sur un petit chevalet ajouré remplaçant le moelleux oreiller ; une de ces élégantes, la joue appuyée sur la main gauche, caresse de la main droite un *chat endormi*.

Les doigts effilés de la jeune femme se promènent sur le front de l'animal et, au-delà des rebords de la fenêtre où se prélassent le chat blanc, l'oreille au guet et portant un collier rouge à grelot doré, se déroule une perspective d'arbres roses et de mers bleues au milieu desquels des points noirs, des jonques et des toitures enchevêtrées se devinent en arrière de grands panneaux chargés d'inscriptions bizarres.

Le chat — pour nous le principal personnage de l'estampe — mérite qu'on le regarde, non seulement au point de vue du dessin, mais encore au point de vue de l'exécution.

Il a les yeux mi-clos et semble savourer avec délices les caresses de sa maîtresse; son petit museau laisse à peine dépasser un imperceptible bout de langue rosée. Voilà pour l'expression. Quant au rendu, il est à la fois d'une simplicité et d'une habileté merveilleuses.

On connaît cette planche, célèbre dans l'histoire de la gravure japonaise, représentant un cheval blanc et un cheval noir et dans laquelle le cheval noir seul a été dessiné, gravé et imprimé, tandis que le cheval blanc n'est indiqué que par un simple gaufrage.

Eh bien, l'auteur anonyme de cette modeste estampe s'est inspiré du même principe. Un contour sommaire formé de traits indécis et rompus et de simples et rares hachures qui, au premier abord, semblent jetées négligemment, délimitent les formes de l'animal. Puis à cette planche imprimée en noir pâle on a ajouté une planche de gaufrage qui indique les poils blancs et précise bien les membres. Sur le dos les poils se contournent; ils sont nombreux et plus fins, presque tassés outre mesure sur le front et le nez; ils disparaissent complètement au revers de l'oreille.

Et quand on pense que les Japonais ont passé et passent encore, près de certaines gens, pour des êtres fantaisistes n'ayant jamais regardé la nature!

A côté de cet écran typique, un autre du même temps, croyons-nous, paraît bien pâle, — ce n'est d'ail-



leurs que dans le lointain, près d'un plateau chargé d'un thé, qu'apparaît la silhouette du chat, — toujours blanc, mais cette fois taché gris — et qui semble tournoyer traîtreusement autour des friandises. Le regard sournois, le collier rouge au cou et la queue coupée ras, la petite boule de poil semble plus leste que de coutume. L'animal est représenté non pas somnolent, mais sautillant, le dos fortement cambré; le détail est à noter.

\*  
\*\*

A l'exposition de la Gravure japonaise, qui eut lieu en 1890 à l'École des Beaux-Arts, on a pu admirer *Une femme tenant un chat en laisse*. Cette pièce remarquable, imprimée en noir, enluminée au pinceau et rehaussée d'un sablé d'or, datait de l'extrême fin du xvii<sup>e</sup> siècle. Elle était signée du nom de Okoumoura Massanobou, que les écrivains d'art, M. S. Bing en tête, classent avec raison dans cette première série d'artistes qui, de 1675 à 1720, suivaient les traditions de Hishikawa Moronobou, qui est considéré comme un des créateurs de l'estampe japonaise, et qui ont largement contribué à la production de pièces imprimées en deux tons et enluminées au pinceau.

Plus tard, Kitakawa Outamaro a reproduit aussi un enfant assis sur les genoux de sa mère et jouant avec un chat, et a signé ce *Rêve du chat* qui est une des plus amusantes compositions de l'un des artistes dont les œuvres caractérisent bien l'apogée de la chromo-xilographie qui prend fin avec le xviii<sup>e</sup> siècle.

Toutefois, la véritable traduction de la légende de cette

scène ne serait-elle pas plus tôt le *Cauchemar du chat*, car la scène est si terrible que le mot de rêve paraît un peu fade.

On va en juger :

Tout d'abord il est bon de savoir qu'au Japon les rêves ne sortent pas du cerveau. Ils sortent du cœur, ont dit certains auteurs ; ne serait-ce pas plutôt de l'estomac ? ont insinué alors des observateurs doublés peut-être de médecins .. puisque la fumée, dans laquelle le sujet rêvé s'enveloppe, se dégage toujours de la gorge.

Un lettré et des plus fins, Edmond de Goncourt, avait déjà pressenti cette théorie qui ne manque pas de vraisemblance. Quoiqu'il en soit, Outamaro, qui était aussi le peintre des élégantes — une sorte de Gavarni doublé d'un Grévin tout simplement — éprouvait de temps à autre le besoin d'abandonner ses sujets habituels pour lancer hardiment sur le papier quelque scène humoristique dont l'effet de gaieté était assuré par avance.

Sans être Japonais, a dit S. Bing, on peut s'amuser de cette scène expressive, la figure maussade du brave homme auquel le chat vient de voler le poisson apprêté pour le repas, les dimensions formidables du bambou avec lequel on se propose de rouer de coups le hardi voleur, autant de détails comiques bien rendus.

Heureusement tout cela n'est qu'un rêve. Le chat endormi, pelotonné, ramassé en boule sur lui-même, laisse son petit museau se détacher en clair sur l'extrémité de la queue zébrée. Deux taches noires enserrant étroitement le museau se répètent sur le front et très près des oreilles. Quelques larges taches de ci et de là

semblent destinées à servir de rappels de ton à ces taches de la face au milieu desquelles les yeux clos s'accusent par deux petits traits minces : légères extrémités d'accolade interrompue par la large lumière du nez. Le reste, indiqué par de franches hachures bien espacées, ne laisse deviner que des oreilles pointues — un peu inquiètes — et l'extrémité d'une petite patte striée, elle aussi, de petites taches noires, qui semblent souligner avec attention l'attache de chaque griffe.

Ce chat endormi sur une moelleuse étoffe est donc bien nature, même pour nous autres Occidentaux, mais dans les nuages du rêve quelle scène terrible !

La Japonaise avec son plat vide ne peut nous émouvoir, c'est entendu. Quant au Japonais qui a le triste courage d'appuyer de tout son poids sur le cou de la pauvre bête et qui, agenouillé, fait encore la moue et semble concentrer toutes ses forces pour retirer de la gueule du chat le poisson volé ; ce Japonais nous fait simplement horreur. Après tout, cette Japonaise surprise et ce Japonais furieux n'avaient qu'à fermer soigneusement leurs buffets, telle pourrait être la moralité de cette belle estampe d'Outamaro.

A côté d'elle il faut citer une planche en couleur de Gakutei représentant *un Chat croyant voir un autre chat dans son image réfléchi par une boîte en laque*, qui est une des plus belles et des plus rares pièces en couleur de la gravure japonaise. De même aussi le *Chat dévorant une tranche de fruit* de Teisai Hokouba. Et que l'on ne croie pas à une fantaisie, un chat européen de notre entourage, *Mi-Ki-Ka*, aimant,



lui aussi, à fourrer son museau rosé dans un bouquet de fleurs et ne dédaignant pas les friandises bien parfumées et bien sucrées ; rien ne s'oppose à ce qu'un chat japonais se délecte avec un fruit savoureux.

Avec le *Chat guettant un papillon*, d'un auteur inconnu, rappelant la charmante *Distraction*, bien connue, et le *Chat contemplant des poissons rouges*, de Keisai-Yeisen, on rentre encore dans le domaine des choses réelles, mais avec les *Chats acrobates*, d'Hirosigé, on tombe dans la fantaisie et, avec les costumes extraordinaires dont nous allons parler, on entre encore plus à grands pas dans le domaine de l'imprévu.

\*  
\* \*

Cette estampe, dont les tirages modernes sont trop colorés mais dont le dessin est d'un archaïsme bien intense, représente une jeune femme vue de face et un tout jeune garçon vu de dos.

Passons sur les coiffures ornées de multiples épingles, passons sur les tuniques fines aux beaux plis alternés de blanc, de rouge et de jaune, et regardons seulement les robes.

Ces robes sont extraordinaires.

Au milieu des masses sombres d'un violet émaillé de fleurs vertes, au milieu des rayures, se détachent des *têtes de chat* d'une extrême féroceité. Les plis des étoffes, traduits par des lignes noires vigoureusement indiquées, sabrent audacieusement les museaux félins. Sur une large manche, près du coude replié, s'étale grimaçante la face d'un chat dont les yeux roulant dans leur

orbite glauque sont surmontés de cils effroyablement contournés. Les narines dilatées, la gueule entr'ouverte découvrant de formidables crocs, la tête de chat, immense et blanche, à peine molelée par de légères hachures se détachant sur un fond jaune, apparaît d'un côté de la figure de femme et, de l'autre côté, deux queues jaunâtres, à l'aspect soyeux, nous donnent la sensation d'un animal extraordinaire dont le corps est contourné d'une étrange façon. Dans un autre repli de la manche c'est une tête de jeune chat qui apparaît grimaçante, et sur la traîne superbe s'aplatissant sur le sol, un autre jeune chat, vu de profil et la patte en avant, grimace avec férocité.

Sur le jeune enfant habillé d'une robe qui semble taillée dans la même étoffe, la grosse face de chat réapparaît encore, mais près du cou de grosses taches noires accentuent encore la blancheur de cette face, le museau se perd dans l'ample ceinture et, d'un côté, apparaissent les pattes crispées et, de l'autre, les doubles queues soyeuses.

Ces costumes fantaisistes contrastent étrangement avec la simplicité de faire d'une gravure d'après un dessin de l'école de Tosa, représentant un *Chat endormi sur un brûle-parfums*.

Le brûle-parfums consiste simplement en une sorte de cloche percée de petites fenêtres semblables à d'étroites meurtrières. Des brindilles de fleurs parsèment de taches irrégulières certains espaces de la cloche et en rompent agréablement la monotonie.

Sur le sommet de cette boule luisante, une deuxième

boule est posée, c'est-à-dire un chat pelotonné sur lui-même et endormi dans la quiétude la plus parfaite. Ses pattes ne laissent voir aucune griffe, sa queue est ramenée en volute, et la tête, vue de face, est des plus comiques. Avec ses yeux clos autant que possible, avec ses babouines ornées de superbes barbes, le chat a cependant les oreilles dressées pour recueillir de droite ou de gauche la moindre rumeur lointaine, mais entre ces oreilles et cerclant ses bonnes joues rondes, apparaît l'inévitable collier dont le nœud bien placé au sommet de la tête indique un animal de mœurs paisibles.

De tout autre caractère est celui gravé à l'eau-forte et au trait, dans l'Art japonais, d'après une esquisse du grand Hokou Saï.

C'est, dans un médaillon circulaire, *Un chat emportant une souris*. Le chat, vu en raccourci ou plutôt très ramassé sur lui-même, a la tête de profil, les oreilles en arrière et l'œil grand ouvert. Le poil hérissé et les griffes en avant, le chat est féroce et la pauvre souris, l'œil à demi-fermé, est bien près de son heure dernière ; mais, quelque terrible que soit le chat..... à son cou flotte toujours le ruban brodé avec houpette de soie.

\*  
\* \*

Faut-il maintenant entrer dans le royaume de l'hallucination ?

A ce point de vue, nous autres gens de l'Occident, nous n'avons pas la moindre idée de ce que les imaginations japonaises peuvent rêver.

Quand nous avons évoqué un fantôme bien blanc se



découpant sur un ciel bien noir, nous croyons avoir presque tout dit. Quand nous y avons ajouté un clair de lune, des silhouettes méphistophéliques et des arbres aux branches tordillées et rappelant vaguement des visages humains, nous sommes au bout de notre rouleau. Quand nous avons évoqué la fulgurante apparition de la fiancée de marbre de *Zampa*, la terrible statue du Commandeur, s'avançant de son pas effrayant et pesamment terrible vers la table du festin, et le vulgaire spectre des *Cloches de Corneville*, nous avons tout dit. Seul, Goya a osé des monstres horribles. Pour nous le fantastique consiste plutôt en éclairage imprévu qu'en formes inconnues.

Or, les Japonais multiplient en des images vulgaires des rêves beaucoup plus effrayants que ceux de Goya.

Dans de simples images à un sou — à quelques centimes même — les fantaisies les plus audacieuses se succèdent. Parfois cela n'est pas simplement dessiné et colorié ; des brins de roseaux habilement collés aident à la manœuvre de véritables changements à vue, et le tout combiné a pu permettre d'accumuler dans une surface de quelques centimètres carrés, une réunion de monstres auprès desquels le plus terrible dragon des Hespérides ne devait être qu'un simple caniche bien inoffensif..... à peine déformé.

L'une de ces images fantastiques est bien typique.

La scène représente un intérieur en apparence assez tranquille : près de la bouillotte où chante l'eau du thé, un personnage est accroupi calmement. Mais cela ne va durer.

Tout d'un coup la bouillotte disparaît et au milieu des flammes elle est remplacée par le museau d'un renard. La lanterne ronde s'éteint et une figure grimaçante, tirant la langue affreusement, apparaît. Les volets s'ouvrent, poussés par les mains invisibles de spectres à tête plate et à bras de fer articulés dans des mâchoires terribles. Au-dessus de la veilleuse des figures bleues et vertes, aux tons cadavériques, entourés de chevelures humides traînant très bas comme de longues queues de sombres comètes, se balancent lentement.

Partout grouillent des yeux étranges dont les appendices se terminent en longs filaments, et des rats non moins étranges, n'ayant que deux pattes, mais possédant une tête immense, des oreilles gigantesques, des yeux bleus prodigieusement écarquillés et une gueule terrible et sanguinolente, se meuvent, apparaissent et disparaissent par le moindre interstice.

Au milieu de cet intérieur un chat est représenté et, toutes proportions gardées, ce chat est l'être le plus naturel de tous ceux qui figurent dans cette scène. Il a bien *trois* yeux, mais, à part ce simple détail, il est d'une régularité de dessin rigoureuse.

Il s'avance, vu de face, les pattes de devant bien arquées. Au cou, toujours le collier rouge et l'inévitable grelot. Mais les yeux sont plus ouverts — le troisième surtout — la gueule aussi et le nez dilaté semblent respirer de sauvages effluves. Est-ce avec intention ? Ce chat fantastique, aux yeux si lumineux, est placé près de la grande lanterne dont le papier huilé se frange de rose par le bas.

Derrière la lanterne, suivant le mouvement d'oscillation d'une image fixée par un nœud de soie claire, apparaîtrait, au gré de celui qui regarde, soit une agréable figure de jeune Japonaise au brillant costume, une très séduisante *mousmé*, soit une terrible face de cadavre dont le crâne, aux sutures bleutées et aux noirs orbites, se détache d'un corps invisible toujours enveloppé de la même étoffe à fleurettes roses qui habille si élégamment la gentille *mousmé*.

Le chat à trois yeux prend ainsi de temps à autre une physionomie terrible lorsqu'il est près du cadavre, mais lorsque la jeune Japonaise le remplace, sa tête étrange disparaît ; c'est le rêve qui se dissipe, ce sont les fumées du nuage d'opium qui s'évanouissent dans le ciel bleu au clair rayonnement du soleil.

\*  
\* \*

A côté de ces cauchemars, il y a d'autres scènes représentées sur ces images qui, découpées et montées sur des brins de jonc, arrivaient en France, il y a quelques dizaines d'années, souvent enveloppées dans des sacs soyeux, gaielement décorés de corbeilles enrubannées.

L'une de ces scènes représente tout l'intérieur d'une habitation japonaise. Derrière les cloisons glissantes s'agite tout un monde de gens extraordinaire ; tous sont vêtus et drapés de correcte façon, tous ont des nœuds de ceinture superbes et de vive couleur et de sombres manteaux, mais tous ont des têtes de chats. Quelques-unes de ces têtes sont souriantes, d'autres ironiques,



d'autres presque féroces. C'est une villa de chats habillés à la façon de Kaulbach ou de Grandville, et, sur la toiture de cette maison, peuplée d'êtres extraordinaires, sur les tuiles rougeâtres du faite saillant, deux vrais chats se prélassent, accroupis face à face; l'un d'eux lèche sa patte avec béatitude, mais tous deux ont le cou orné du large et traditionnel collier rouge à grelot.

Dans la même série de jouets, et mieux encore peut-être, on peut placer ces découpures à double face qu'un bout de roseau savamment articulé permet de manier et qui, mises en mouvement, rappellent, avec le goût et l'esprit en plus, ces polichinelles vieillots auxquels Epinal adjoint parfois des Colombines d'une si horrible tournure.

L'enfant japonais qui dissimule son visage sous un masque terrible est un des jouets les plus familiers; il en est de même du chat jouant d'une sorte de grande mandoline ou plus simplement jetant en l'air une de ces balles de soie multicolores qu'il tient légèrement accrochée par les griffes.

Dans le premier cas, le chat est vêtu somptueusement, la tête est espiègle, les petites pattes blanches émergent seules des longues manches.

Le *Chat mandoliniste* est presque souriant, sa gueule entr'ouverte laisse briller de petits crocs suraigus; l'œil bridé semble suivre dans des lointains invraisemblables le dessin d'une mélodie problématique.

Le *Chat jouant à la balle* a la tête ornée d'un vaste

nœud au-dessus duquel s'épanouissent des fleurs avec ornements frangés retombant derrière l'oreille.

Tous deux, le nez rose et l'œil fendu en amande, sont exquis. Plus curieux peut-être est le jouet représentant un *Chat sur un coussin jouant avec une boule*.

Pour ce jouet, comme pour le précédent, ce qui nous surprend surtout, il faut bien le dire, nous autres Occidentaux, c'est le soin avec lequel procèdent les dessinateurs de ces simples images.

Quand nous avons plaqué sur un carton une figure coloriée, quand nous l'avons découpée et soigneusement montée à l'aide de ficelles, *dont les nœuds sont apparents*, nous trouvons que nous avons dit le dernier mot, poussé *le dernier cri* de l'habileté. D'un côté le pantin est colorié, de l'autre il n'offre qu'un carton blanc, il n'importe, cela est parfait ainsi. Dans l'Extrême-Orient on est plus difficile.

Retournez ces simples jouets japonais, les personnages, vus de face, vous apparaîtront vus de dos et aussi strictement dessinés d'un côté que de l'autre.

Le mécanisme bien simple est placé entre les deux feuilles de papier découpées et repliées, ou collées sur les bords, il est dissimulé autant que possible.

Ah ! ce ne sont pas nos jouets qui sont supérieurs à ce chat blanc légèrement taché de noir, vu de profil et toujours cravaté de rouge avec grelot doré.

Quand le mécanisme — si toutefois le mot n'est pas bien gros pour désigner une simple et très habile combinaison de brins de roseau articulés — quand le mécanisme est mis en mouvement, la patte droite se lève, la

boule remue et la queue frétille. Les oreilles dressées, la gueule entr'ouverte, le chat est d'une grande vérité d'attitude, bien qu'indiqué aussi sommairement que possible par un simple contour d'une extrême liberté d'exécution.

\*  
\* \*

De même, a dit M. Ary Renan, que le chien japonais a, on le sait, une structure particulière, le chat du Japon, lui aussi, n'est pas absolument semblable au nôtre. C'est encore un animal de luxe que les dames portent dans leurs bras ou tiennent en laisse.

Les arts japonais du modelage, dont nous allons très rapidement parler, l'ont représenté sous une forme rebondie à l'excès, comme une masse replète et sans vie. Il faut être averti de la différence de race pour accepter comme chat cet étrange animal ; il faut apprendre, a dit M. Renan, il faut apprendre en quelque sorte la signification de cette forme plastique. De même que dans l'écriture chinoise, tel signe signifie « chat », cette forme plastique signifie également « chat » sans que nous devions nous en étonner, puisque les Japonais ne s'en étonnent pas.

Cette masse replète et sans vie dont parle M. Ary Renan n'est pas cependant sans quelques exceptions nombreuses, nous venons de le voir.

Sans doute dans la belle estampe d'Hiroshigé, « le Faubourg d'Asa-Kusa, vu par la fenêtre d'une maison de thé », le seul personnage de la vignette est bien un chat gras et dodu correspondant bien au signalement donné ; mais dans la page du croquis du même auteur



réunissant, en grand nombre, des chats endormis, des chats occupés à leur toilette et des chats joueurs, les attitudes et les formes sont plus variées. Toutefois, tous ont la queue écourtée et n'offrant que l'aspect d'une simple touffe de poils. Mais tous cependant ont de bien justes mouvements. Les uns semblent préoccupés outre mesure de ces balles en soie avec fils d'or qu'ils ont dû, sans nul doute, voler à quelque enfant; les autres, encapuchonnés de cornets de papier, font les gestes les plus drôlatiques du monde pour se débarrasser de leur coiffure gênante. Presque tous, notons-le cependant en passant, sont représentés sans le collier et le grelot traditionnel.

Dans les croquis rapides de Kitao Keisai Massayoshi, on peut étudier de quelle preste façon on peut, en un simple coup de pinceau, indiquer le mouvement exact d'un *Jeune chat procédant à sa toilette*, une des pattes de derrière étendue.

Mais quand on aborde la sculpture, non seulement les formes se précisent, mais l'expression devient elle-même d'une étonnante vérité. Un délicieux groupe en terre, modelé par un artiste de Yédo du commencement du siècle et conservé précieusement par M. S. Bing, est une preuve irrécusable de ce que nous avançons. Le petit groupe a quelques centimètres à peine de hauteur et représente *Une chatte entourée de ses petits*. Le tout peut se placer sur un petit socle en bois ajouré, mais, sur toutes les faces, l'œuvre est travaillée avec une recherche du détail vraiment inouïe. Il est impossible de mieux rendre l'air inquiet de la mère dont les

pupilles dilatées semblent perdues dans le vide ; quant aux chatons, accumulés les uns sur les autres, les pattes mélangées et jetées au hasard, ils forment une masse fouillée dans les plus profonds replis et témoignant d'une habileté d'outil peu commune.

A côté de ce groupe de chats, il faut signaler *le Chat endormi*, brûle-parfums en vieux Satzouma, aux armoiries de Tokougava, faisant aujourd'hui partie de la collection Gonse, et le bronze de la collection Cernuschi.

Le premier, offert vers 1780 par le prince de Satzouma à la princesse Tayasou Tokougava, passa, après la terrible révolution de 1868, aux mains d'un banquier d'Osaka. Acquis plus tard par M. Wakaï, c'est aujourd'hui une des belles pièces de la collection de l'auteur de l'*histoire de l'Art japonais*.

Le chat est représenté en boule, endormi aussi complètement que possible, les oreilles aplaties, la langue à demi sortie.

Sur le beau fond, si délicieusement craquelé, de la pâte, des écussons, quadrillés ou semés de chrysanthèmes, se détachent hardiment ; et, autour du cou, toujours le petit collier de ruban noué sur la tête donne sa note dans cette harmonie pâle et sillonnée de fissures extrêmement fines et serrées, sur laquelle s'enlèvent, avec une extrême pureté, des émaux d'une limpidité exquise, complétant, comme l'a si bien dit S. Bing, un ensemble qui tient presque autant de la bijouterie que de la céramique, et qui donne la plus haute idée de ce que l'aristocratique distinction de goût japonais a pu enfanter de plus élevé.

Le *Chat en bronze rehaussé de zébrures d'or* date du xvii<sup>e</sup> siècle. Le chat, posant directement sur le sol, est à demi dressé sur ses quatre pattes, les deux pattes de devant infléchies, les deux pattes de derrière posant à plat. L'œil fermé, la gueule entr'ouverte, le cou entouré d'un collier torqué dont les bouts apparaissent entre les oreilles, le chat est d'un mouvement fort juste ; mais les zébrures en forme de flammes qui le sillonnent lui donnent une apparence des plus fantastiques.

Cependant, c'est peut-être relativement dans un groupe en ivoire, faisant encore partie de la collection Gonse, que l'on retrouve la plus parfaite reproduction de chat qui puisse surtout nous satisfaire, nous autres Occidentaux.

Ce groupe représente une jeune mère tenant dans ses bras un jeune enfant, tandis qu'un second enfant plus âgé est accroupi à ses pieds. Tous deux agacent ou jouent avec un chat qui, dressé, les oreilles au guet et les yeux éveillés, met toute son ardeur au jeu. Malgré les petites dimensions, le corps est couvert de stries — procédé habituel des artistes japonais — qui, comme dans un petit Netzké, représentant un singe, que nous possédons, excellent ainsi, à l'aide de courtes hachures tracées sur l'ivoire et légèrement noircies, à donner la sensation de la fourrure la plus soyeuse ou du poil le plus luisant.

\*  
\* \*

Enfin, à côté de ces statuettes, de ces figurines et de ces images, une autre représentation du chat chez les Japonais est à signaler.



Sous la simple forme de jouet en relief, sous la simple forme de boîte à friandises, ils savent encore fabriquer des chats dont la fourrure en peluche de soie, savamment coloriée, non moins savamment tondue, laisse de ci de là apparaître la peau rosée.

Quelques-uns de ces chats, souvent la patte en l'air et frottant leur gentil museau rose, sont microscopiques, grands à peine comme des souris, ils peuvent être placés sur la plus étroite plate-forme. Pour ceux-là, la tranche d'un livre est un Champ-de-Mars immense. Mais d'autres sont grands comme nature, parfois même plus grands encore.

Il y a quelques temps, traversant encore une fois Anvers, dans un de ces immenses bazars japonais approvisionnés de première main et dont les galeries superposées ployent sous le faix d'objets, sinon tous précieux, tous du moins toujours amusants ou bizarres, un de ces chats de peluche de soie nous apparut.

Il avait au moins cinquante centimètres de haut et cependant il portait toujours le très enfantin collier rouge au cou. Il frottait de sa patte velue son museau rosé. Le geste était un peu gauche et roide, l'attitude un peu figée, mais la silhouette d'ensemble était juste. La peluche rouge tranchait peut-être avec trop d'intensité sur le blanc, mais il n'importe, le gros chat, et ce n'était qu'un simple joujou, était bien suggestif. Un souffle rapide, semblait-il, l'eût animé.

Les chats souvent, dans leur toilette méthodique, interrompent quelquefois leurs gestes rythmiques ; parfois le geste esquissé s'arrête brusquement, la patte lan-

cée vivement s'immobilise tout à coup. Le modelleur de ce jouet étrange semblait avoir voulu saisir de son petit œil bridé et subtil cet instant d'hésitation.

\*  
\* \*

Et si l'on nous demande pourquoi avoir parlé si longuement du chat d'après les Japonais, quelle excuse pourrons-nous présenter?

Faudra-t-il avouer humblement que ces quelques notes et ces quelques pages ont pu être écrites sous les regards inquisiteurs de deux félins européens (Ki-ki et Mi-ki-ka), circulant librement sur la table de travail.

Qu'on nous permette seulement une dernière anecdote :

Aux environs de Kioto, dans un temple célèbre, il existe, dit-on, un Kakemono de dimensions exceptionnelles. Il mesure douze mètres de haut et représente la mort du Bouddha Sakia-Mouni.

Le saint homme est couché à l'abri d'un arbre : il est entouré de ses disciples, sa mère descend du ciel.

Or, dans un coin de cette mystique peinture apparaît un chat.

L'œuvre était achevée, dit une touchante tradition, l'artiste venait d'essuyer ses pinceaux et il allait remettre le Kakemono entre les mains des bonzes qui le lui avaient commandé, lorsque son chat qu'il aimait beaucoup lui sauta sur l'épaule et lui fit comprendre en son langage qu'il voudrait bien figurer dans le tableau.

Le maître ne sut pas résister à cette supplication et à

ce persuasif ronron, et, en trois coups de pinceau, il fit ce que son favori lui demandait.

Il n'y a pas qu'au Japon qu'on aime les chats, mais ces quelques pages ne vaudront jamais l'esquisse d'un Kakemono superbe ; nous serons toujours inférieurs aux artistes du pays charmant d'Extrême-Orient.

---



# TROIS COMÉDIES PATRIOTIQUES

ET LA

CENSURE THÉÂTRALE SOUS LE PREMIER EMPIRE

Par M. PAUL ALLARD

---

Fouillant, il y a quelques jours, dans une vieille bibliothèque, j'ai fait une trouvaille dont je ne voudrais pas exagérer l'importance, mais qui m'a paru offrir quelque chose de curieux.

Il est fort question, à l'heure présente, de l'abolition de la censure théâtrale. Si je ne me trompe, un projet de loi proposant cette réforme radicale a été présenté au Parlement et a même eu les honneurs d'une première discussion. A en juger par ce que la censure laisse passer, on estimera peut-être que les mailles de son filet sont suffisamment larges, et que ses ciseaux ne sont pas bien méchants. Je connais même des esprits chagrins qui ne verraient aucun inconvénient à ce qu'on serrât un peu les mailles et à ce qu'on aiguisât parfois les ciseaux. Ces personnes scrupuleuses n'appartien-

nent probablement ni au monde du théâtre ni au monde de la presse; mais peut-être sont-elles en assez grand nombre parmi les pères de famille. Quoiqu'il en soit, je crois que les plus disposés à armer la main des censeurs, et à leur demander de se servir quelquefois de leurs armes, n'auraient pu s'empêcher, s'ils avaient vécu dans les premières années de ce siècle, de trouver que la censure impériale prenait parfois trop au sérieux ses devoirs, et retranchait d'une main impitoyable des passages qui nous paraîtraient aujourd'hui bien innocents. On sait de quoi elle était capable, et, pour voir comment elle s'exerçait sur les grands sujets, il suffira de consulter un livre récent de M. Welschinger (1) ou de se souvenir d'une savante et spirituelle communication d'un de nos confrères sur *Polyeucte à Rouen* (2). Mais sur les petits sujets eux-mêmes, sur ces *minima* dont jadis n'avait cure le prêteur, elle n'abaissait pas un regard moins sévère : même le plus humble vaudeville destiné à quelque théâtre de province devait passer sous sa coupe, et la main du censeur ne laissait pas de biffer parfois une tirade ou de casser une aile à un couplet. Ceci me ramène à ma trouvaille.

Dans la vieille bibliothèque où je faisais des recherches, outre un Cicéron in-folio de 1553, les plaidoyers de Guy Patin, les commentaires de Basnage et *l'Antiquité expliquée* de Montfaucon, je n'ai pas été peu surpris de rencontrer, serrés contre les parois de

(1) Welschinger, *La Censure sous le premier Empire*. Paris, Plon, 1882.

(2) J. Félix, *Polyeucte à Rouen*, dans le *Précis de l'Académie*, 1879.

veau armorié de ces vénérables volumes, trois cahiers manuscrits, dont l'écriture indiquait le commencement de ce siècle. Un second regard augmenta ma surprise : ces trois cahiers étaient des comédies. L'une était datée du lendemain d'Austerlitz : les deux autres portaient les dates de 1812 et de 1813. C'étaient bien des pièces du temps : sous-lieutenants héroïques, sensibles et vertueux, sergents irrésistibles, jeunes personnes éprises de la gloire et de l'uniforme, refrains en l'honneur de Napoléon et à la honte de l'Angleterre. Comment ces reliques d'un passé à peine refroidi, ces couplets patriotiques griffonnés en marge de l'épopée impériale, étaient-ils venus se blottir parmi des in-folio portant l'*ex libris* d'avocats ou de conseillers au Parlement ? Personne n'a pu me le dire : *habent sua fata libelli* ; la destinée des petits livres est pleine d'imprévu et de caprice. Mais, tels qu'ils étaient, ces petits livres, ou plutôt ces cahiers, m'ont paru valoir la peine d'être ouverts. Faisant trêve à une étude plus sérieuse, j'ai parcouru les trois comédies.

## I

La première, intitulée : *Le Journaliste ou la Fête à l'improptu*, a été écrite, comme je l'ai dit, après Austerlitz et la paix de Presbourg, c'est-à-dire dans l'hiver de 1804-1805, ou plus probablement en 1806, car il y est fait allusion au blocus continental. A-t-elle été jouée ? cela est vraisemblable ; mais, à la différence



des deux autres cahiers, la copie de cette pièce ne porte pas le visa de la censure, sans lequel aucune œuvre ne pouvait paraître sur la scène. Je suppose que le cahier qui est entre mes mains était la copie destinée à l'imprimeur plutôt que celle des comédiens; il contient, en effet, au haut de la première page, l'indication suivante : 300 exemplaires, 3 reliés. A coup sûr, la pièce a reçu une publicité quelconque, car elle est précédée d'une épître à la Garde d'honneur de Strasbourg, remerciant cette milice d'en avoir accepté la dédicace et d'en avoir ainsi assuré le succès. La lettre est signée Tolmer Vallier : cet auteur dramatique me paraît inconnu, et, à vrai dire, la pièce que je vais analyser n'est pas de nature à dissiper l'obscurité qui enveloppe son nom.

L'intrigue est des plus simples : c'est proprement une comédie à tiroirs, où chaque scène doit être l'occasion d'une manifestation patriotique. Deux amis, Saint-Val et le journaliste Dumont, ont parié cinquante louis que l'un donnera avant l'autre une grande fête en l'honneur de la victoire d'Austerlitz et de la paix. Saint-Val s'adresse à un machiniste, gascon de naissance, qui lui promet d'opérer des merveilles :

Pour célébrer notre empereur  
Rien ne me paraît difficile :  
Pour rendre hommage à sa valeur,  
En camp je changerais la ville;  
Dans une cave je ferais  
Naître une aurore boréale;  
En cas de besoin, je pourrais  
Faire danser la Cathédrale.

Il n'était pas encore question de dynamite; sans quoi la censure eût peut-être pris ombrage de cette gasconnade. Mais il est une chose plus pressante que de « faire danser la Cathédrale », c'est d'empêcher Dumont de préparer, de son côté, la fête qu'il rêve, et d'arriver bon premier. Saint-Val achète la complicité du machiniste, et celui-ci dépêche près de Dumont une troupe de comédiens, qui, l'un après l'autre, se présentent à lui sous le prétexte de faire insérer quelque chose dans son journal. C'est d'abord le rimeur Chevillard, avec un poème épique de douze cents vers et une chanson en l'honneur de l'armée française; c'est ensuite la petite fille qui vient soumettre au journaliste un couplet pour la fête de son bon papa, le grenadier La Victoire; puis Sans-Chagrin, qui prend le bureau du journal pour le comptoir du cabaretier d'en face, et profite de son erreur pour entonner une chanson en l'honneur du blocus continental; puis la mère Bellerose, ancienne vivandière, dont les onze fils sont morts au champ d'honneur; puis le père Isaac (Abraham-Jacob), rue Bonnefoi, 18, offrant des lunettes avec lesquelles on peut découvrir ce qui se passe dans le cœur des femmes, et même apercevoir d'avance la prospérité dont la France jouira dans deux ans; puis la bouquetière Javotte, qui vend toute espèce de fleurs, mais n'a pas de lauriers dans ses corbeilles, parce que l'empereur les a tous moissonnés. Bref, pendant que ces divers fantoches défilent dans le cabinet du journaliste, Saint-Val active les préparatifs de la fête, et la donne enfin devant son rival désappointé.

Inutile de dire que cette fête consiste en un feu d'artifice de refrains patriotiques.

Comme on le voit, l'intrigue n'est pas compliquée, et les personnages ne sont pas très originaux. Une seule scène m'a paru drôle, celle de l'annonce matrimoniale. L'annonce matrimoniale fleurissait déjà à la quatrième page des journaux de 1806. Ici, cependant, rien des agences : c'est la jeune première elle-même qui vient se faire annoncer.

SOPHIE

Je me nomme Sophie, j'ai vingt ans, de la fortune, beaucoup de gaieté, je suis fille, maîtresse de moi, et je viens vous prier de mettre cet article dans votre journal.

DUMONT

Pourquoi ?

SOPHIE

Pour avoir un mari.

DUMONT

Avec toutes les qualités que vous possédez, il me semble que vous ne devez pas avoir besoin de cette ressource pour trouver un établissement digne de vous.

SOPHIE

Je veux avoir un militaire,  
Jeune, brave, et surtout bien fait,  
Mais observez que pour me plaire  
Il le faut sans bien tout à fait.  
Riche, je veux de ma fortune  
Faire usage d'après mon cœur.



DUMONT

Vous voulez sans doute qu'il soit d'une classe un peu élevée ?

SOPHIE

Il n'est point de classe commune,  
Monsieur, dans la Légion d'honneur.

DUMONT

Ah ! vous le voulez décoré de la croix ?

SOPHIE

Oui, monsieur, ce sont mes conditions.

DUMONT

Ma foi, mademoiselle, vous aurez le choix, car à l'affaire d'Austerlitz, il n'est pas un soldat qui ne l'ait méritée.

J'ai peur de paraître naïf ; mais j'avouerai que tout ce chauvinisme « commencement de siècle » ne me donne aucune envie de rire. Je suis sûr que, en traçant le caractère de cette contemporaine du général de Marbot, l'honnête Tolmer Vallier a moins prétendu faire une caricature qu'un portrait. Beaucoup de nos grand'mères ont dû penser comme cela, en 1806.

## II

Franchissons six années, pour arriver à la seconde comédie, *la Femme à la mode*.

Celle-ci a été représentée au théâtre de la Gaïeté de Bordeaux. La feuille de titre porte en haut le mot :

*Reçu, et en bas la mention : Vu au ministère de la police générale de l'Empire, conformément aux dispositions du décret impérial du 8 juin 1806 et à la décision de S. E. en date de ce jour, à charge de retrancher les passages indiqués aux scènes 2<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup>. — Paris, le 12 octobre 1812. — Le Secrétaire général : Saulnier.* Les auteurs sont indiqués sur la couverture, mais cette indication ne nous apprendra pas grand'chose : ce sont Charles M. et R. de L. ; probablement deux débutants, qui ont caché le reste de leurs noms sous un modeste semis d'étoiles.

La pièce, en un acte, a un peu plus que la précédente les allures d'une comédie. L'intrigue est d'une parfaite innocence. M<sup>me</sup> Dalainville est une femme à la mode, qui ne rêve que bals, promenades, concerts, visites, carrosses et toilettes, et refuse de marier sa belle-fille à un jeune homme pauvre. M<sup>me</sup> Dalainville est riche, mais sa fortune lui a été léguée par un oncle, sous la condition que, si un frère dudit oncle, parti pour l'Amérique et probablement mort, se retrouvait, celui-ci aurait le droit de reprendre le patrimoine. Naturellement le frère revient, s'introduit sous un nom supposé chez M<sup>me</sup> Dalainville, constate sa frivolité, sa sécheresse de cœur, se fait reconnaître, et revendique l'héritage. Coup de théâtre : les amis, les compagnons de plaisir s'enfuient ; M<sup>me</sup> Dalainville reste seule et ruinée. Mais le revenant, de son vrai nom le chevalier de Verminil, est bon homme : il renonce à reprendre son bien, à la condition que M<sup>me</sup> Dalainville deviendra aussi

sérieuse qu'elle a été frivole, et mariera la sensible Cécile au vertueux sous-lieutenant Saint-Ange. Le tout se termine, bien entendu, par des couplets patriotiques.

Entendez-vous sur la frontière  
Gronder deux cents foudres d'airain ?  
L'honneur nous montre la carrière,  
L'aigle prend son vol souverain.  
Tout cède à notre ardeur guerrière...

Hélas ! cruel rapprochement de dates ! le visa de la censure, approuvant ces paroles enthousiastes, a été écrit le 12 octobre 1812, c'est-à-dire le lendemain de l'incendie de Moscou, et quelques jours avant le commencement de la retraite de Russie. Et quand la pièce fut jouée, probablement nos soldats étaient déjà aux prises, sur la fatale route de Smolensk, avec l'immensité des steppes, le froid glacial, les tourbillons de neige et les cosaques !

La censure, je l'ai dit, n'avait point approuvé sans restriction la pièce très inoffensive dont on vient de voir l'analyse. Elle a supprimé deux passages aux scènes 2<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup>. Il est curieux de s'y reporter, si l'on veut se rendre compte des scrupules excessifs de la censure en ce temps-là. Napoléon s'en est un jour irrité lui-même. « Il semble que messieurs les censeurs prennent à tâche de ne faire que des bêtises, » a-t-il dit au Conseil d'État. Si le modeste vaudeville que j'ai entre les mains avait passé sous son regard impérial, je doute qu'il eût atténué cette expression. Vous en jugerez. L'auteur a mis en scène l'intendant de M<sup>me</sup> Dalainville, répondant



au nom symbolique de Desgriffes. Comme c'est un malhonnête homme, on s'est empressé d'en faire un Anglais, et, en cette qualité, on lui fait parler le patois informé qui, au théâtre, avec le pantalon à carreaux et les favoris rouges, caractérise aujourd'hui encore les fils d'Albion. A Londres, chante-t-il :

A Londres un intendant habile,  
Employant un manège utile,  
Sait engraisser son coffre-fort  
Du trop d'embonpoint de Mylord.  
L'art d'endormir son conscience  
Etre fort à la mode en France.  
Ah ! sur ce point, je le promets,  
Toutes les nations être Anglais !

Ce n'est pas bien dangereux ; cependant, en marge de ces quatre derniers vers, soigneusement barrés, s'étale le mot : *supprimé*, suivi du paraphe du secrétaire général du ministère de la police.

Passons à la scène 5<sup>e</sup>. C'est Folleville, qualifié sur la liste des personnages de « petit fat musqué, caricature à lorgnons, » qui prononce les paroles séditieuses. « Vous ne savez pas, dit-il, j'établis une mode ravissante, un habit vert perroquet à la Tamerlan : j'attends votre bal pour débiter. » En marge : *supprimé*, avec le redoutable paraphe. Il paraît qu'il y a dans ces mots de la politique, et de la politique d'opposition. Où n'en trouvait-on pas, en un temps où la censure des livres refusait de laisser paraître la traduction française des *Psaumes* de David, comme « semblant offrir un appât aux malveillants ? » L'habit vert perroquet a-t-il paru

aussi « offrir un appât aux malveillants ? » A-t-on pensé qu'ils y verraient une allusion à l'uniforme vert des chasseurs de la garde, que Napoléon portait de préférence ? A-t-on craint une comparaison entre le terrible conquérant asiatique du <sup>xiv</sup><sup>e</sup> siècle et l'empereur des Français, qui jouait alors en Orient sa fortune et sa couronne ? Tout cela est possible : et, à l'époque extraordinaire où Napoléon datait de Moscou le décret réorganisant la Comédie-Française, on ne saurait s'étonner de voir à Paris le ministre de la police pesant avec un soin si scrupuleux les moindres paroles d'un obscur vaudeville destiné à un théâtre de Bordeaux.

### III

La troisième comédie est une pièce encore plus patriotique que les deux autres, car elle s'appelle *l'Enfant de giberne*, ce qui, dans le langage du temps, voulait dire l'enfant de troupe.

Un petit enfant a été sauvé par un grenadier français pendant le siège d'une ville allemande. Il est devenu tambour et accompagne à l'armée son sauveur, le grenadier La Grenade. Le régiment traverse un village des bords du Rhin, se rendant en Pologne pour y tenir garnison. Ceci peut se passer à une époque indéterminée, entre 1806 et 1812. Or, dans une maison du village, était servante la mère du petit tambour. Reconnaissance de la mère et du fils : et comme celui-ci ne veut ni abandonner sa mère retrouvée, ni quitter son père adoptif, l'Allemande Marceline épouse le Français La

Grenade, aux acclamations du régiment qui la choisit pour cantinière.

Il est curieux de voir le mariage d'une Allemande avec un grenadier français servir de dénouement à une pièce aussi empreinte de chauvinisme. A l'époque où elle fut écrite, les pays de la Confédération du Rhin n'étaient nullement hostiles à la France : le nom de Napoléon s'y prononçait avec admiration ; nos soldats étaient accoutumés à tenir garnison dans les villes allemandes et se mêlaient volontiers avec le peuple ; le nom français ne soulevait pas encore, dans les contrées germaniques, ces haines qui déjà embrasaient sourdement la Prusse, le Tyrol et l'Autriche. Ce n'est guère qu'en 1813, après nos premiers revers, que le patriotisme allemand, réveillé par les Sociétés secrètes et enflammé par les hymnes d'Arndt et de Kerner, se tourna résolument contre nous. Malheureusement, à l'époque où la comédie passa devant la censure, les sentiments qu'elle exprimait étaient devenus un anachronisme, car c'est le 6 octobre 1813, à la veille de la bataille de Leipzig, que fut signé le permis de représenter.

Je me hâte de dire que ces sentiments d'amitié internationale, dont la comédie porte en beaucoup de pages la trace, ne paraissent avoir causé aucun mécontentement aux censeurs. Ils ne se montrent pas moins indulgents pour les défauts littéraires de la pièce. Celle-ci renferme cependant des métaphores bien audacieuses. Le soldat Briquet poursuit de ses déclarations une blonde Gretchen, qui le repousse. Mais il ne se décourage pas. « *Un cœur a beau me tourner le dos, je*



n'en tiens compte, et si l'on ne m'aime pas du premier abord, il faut bien qu'on finisse par le faire, pour se débarrasser de moi. » Le seul scrupule qu'ait éprouvé la censure est assez curieux. En ce temps, la démarcation des genres littéraires était fort rigoureuse. Chacun occupait sa petite case et ne devait pas déborder sur la case voisine. Une comédie n'était pas un vaudeville, ni un vaudeville un opéra-comique. La pièce assez informe que je viens d'analyser tenait un peu de tout cela. Aussi le permis est-il ainsi rédigé : « Vu et permis de représenter, à charge de faire déterminer par Monsieur le préfet du département du Rhône le répertoire auquel appartient le présent ouvrage. » Je crois que les préfets de 1892 seraient souvent embarrassés si le métier de critique littéraire était ainsi ajouté à leurs attributions.

J'en aurais fini, si je ne voulais signaler encore, dans *l'Enfant de giberne*, une coïncidence assez singulière. Le permis de représenter, donné par l'auditeur au Conseil d'État, commissaire général de police, est, je l'ai dit, du 6 octobre 1813. Mais on trouve par anticipation dans la pièce un mot célèbre pour avoir été prononcé en 1815. Le petit tambour chante :

Dissipez ces vaines alarmes :  
En amour et dans les combats,  
Tant que le Français a des armes,  
Il meurt, mais il ne se rend pas.

Le petit tambour avait prévu Waterloo, et devancé Cambronne — en l'expurgeant.

---



# UN PLAN D'ÉDUCATION

AU XIV<sup>e</sup> SIÈCLE

Par l'Abbé SAUVAGE

---

Il y a quelques semaines, un de nos plus laborieux confrères (1), entretenant l'Académie de Rouen de la vie intime et privée de la noblesse provinciale, rappelait la note substantielle dans laquelle notre maître à tous, M. Léopold Delisle, a fait justice du préjugé, aussi faux que ridicule, qui attribuait, disait-on, à la noblesse l'ignorance comme un privilège de caste (2).

Sans avoir la prétention de renforcer une thèse suffisamment établie pour n'avoir aucunement besoin de notre modeste concours, nous voudrions aujourd'hui fournir une preuve nouvelle de l'amour des nobles

(1) M. Barbier de la Serre.

(2) *De l'Instruction littéraire de la Noblesse française au moyen âge, à propos d'un autographe du sire de Joinville.* — Notice lue par M. L. Delisle, le 1<sup>er</sup> mai 1855, à la séance annuelle de la Société de l'Histoire de France, présidée par M. de Barante.



hommes pour les études libérales et la bonne éducation. Pour cela, nous n'avons qu'à résumer un programme rédigé à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, sous ce titre significatif : « *Les conditions qui sont requises à l'enfant d'un seigneur à estre droit gentil,* » c'est-à-dire *vrai gentilhomme*.

Ce programme est inséré dans un curieux ouvrage poétique, intitulé : *Le Livre du Champ d'or et des trois nobles marteaux*, « que maistre Jehan le Petit fist l'an mil ccc iiiij<sup>xx</sup> et neuf. »

Nous l'avons emprunté au Manuscrit Français 12470 de la Bibliothèque Nationale de Paris, où il est accompagné d'autres poèmes du même auteur (1), composés vers le même temps, c'est à savoir en 1388 et 1392.

Dans son *Dictionnaire des Littératures*, au mot PETIT, M. Vapereau n'hésite pas à identifier notre poète, qu'il fait naître « au pays de Caux », avec un personnage historique tristement célèbre, le trop fameux docteur Jehan Petit, qui, le 8 mars 1407, en l'hôtel de Saint-Pol, à la face du Dauphin, qui fut depuis Charles VII, « présent en estat royal », du roi de Sicile, du cardinal de Bar, des ducs de Berry, de Bretagne et de Lorraine, du Recteur de l'Université et d'une foule d'autres personnages de la Cour, n'hésita pas à faire l'apologie de l'assassinat commis par Jean Sans-Peur, duc de Bourgogne, en la personne de son cousin et rival, Louis duc d'Orléans.

(1) La *Société des Bibliophiles normands* en a voté l'impression dans un délai assez prochain.

Jehan Petit était certainement docteur en théologie de la Faculté de Paris. Lorsqu'il mourut à Hesdin, en juillet 1411, son corps, nous dit Monstrelet (1), fut enseveli en l'église des Frères-Mineurs ; c'est peut-être la raison qui l'a fait généralement considérer comme Cordelier, bien qu'on ne possède aucune preuve qu'il ait jamais appartenu à l'ordre de Saint-François (2). Seul, M. Siméon Luce en a fait un Dominicain (3), sans expliquer les motifs de cette dérogation à la croyance commune ; son opinion, d'ailleurs, a été réfutée très nettement et, ce nous semble, victorieusement, par le R. P. Chapotin, des Frères-Prêcheurs (4) : elle n'eût pas tenu un seul instant debout en présence des œuvres poétiques du célèbre docteur, où éclate en toutes circonstances une hostilité marquée contre l'ordre de Saint-Dominique.

Comme origine, il est incontestable que Petit était Normand ; le religieux de Saint-Denys et Pierre Cochon, dans leurs *Chroniques*, le déclarent expressément (5). M. Vapereau le fait Cauchois ; nous dirons tout à l'heure pourquoi. Les deux faits sont incontes-

(1) *Chroniques*, chap. LXX, tom. II, p. 123 et 461, de l'édition de la Soc. de l'Histoire de France.

(2) Peut-être était-il *tertiaire* (nous n'en savons rien du reste) ; mais un lien si léger serait sans conséquence.

(3) *Jeanne d'Arc à Domrémy*.

(4) *La Guerre de Cent Ans, Jeanne d'Arc et les Dominicains*, chap. III.

(5) V. aussi l'excellente étude de M. Léon Puisseux sur *Les Docteurs Normands au commencement du XV<sup>e</sup> siècle* ; étude lue au Congrès de la Sorbonne, en 1864.

tables, si l'on admet l'identification de Jehan Petit, le docteur, avec le poète Jehan le Petit. Or, cette identification nous paraît ressortir, entre autres preuves, du rôle attribué au fameux apologiste de l'assassinat des princes par la plupart des chroniqueurs, qui nous le montrent comme un des adversaires les plus résolus du schisme dont l'Église était alors désolée; tel est précisément le sujet du premier poème du recueil de Jehan le Petit, composé en 1392 et qui porte pour titre : *La Complainte de l'Église*.

L'identification admise, et elle paraît incontestable à moins d'un formel parti-pris, nous croyons pouvoir préciser l'origine de Jehan Petit : il serait, non seulement Cauchois, mais enfant de Bacqueville, ou des environs de Brachy.

Quel autre en effet qu'un indigène eût pu écrire ces vers :

En m'endormant dedans mon lit,  
 . . . . .  
 Il me fut advis que j'estois  
 Sur mon cheval, et que chantois,  
 Esgaré es bois de Brachie?

Quel autre aurait osé parler, sans plus ample éclaircissement,

Du petit bois de la Surelle ?

ou bien encore

. . . . . d'un grand hestre,  
 Lequel me fist tantôt cognoistre,  
 Que j'estois près de l'eur (1) du bois ?

(1) C'est-à-dire sur la lisière, sur le bord; du mot latin *ora*.



Or, non seulement le poète connaît ce hêtre, mais encore tous ses alentours :

Nastivement vers lui menois  
Emprès voir lier mon cheval,  
Droittement au goulet du val.  
Et a terre me suis assis,  
Melancolieux et pensis,  
Tout droit en la pointe du clos  
De deux costez moult bien enclos  
De deux bois entre deux montagnes.

Petit connaît d'ailleurs fort bien la légende de Saint-Léonard, si populaire à Bacqueville, et la délivrance du seigneur du lieu par l'intercession de ce saint, « il « y a cxx. ans en ça », c'est-à-dire vers 1260 (1).

Il en a soupesé les fers, « des fers à gougeons », nous dit-il, qu'il a touchés de ses mains et soulevés, non sans effort,

Car à grand peine les pouvois  
Lever de terre haut iij. doys.

Il a également vu l'endroit où les prisonniers, endormis, se réveillèrent de leur profond sommeil :

Dedans les bois de Bacqueville,  
Ou fourré d'un quesne sur le mont,  
Au côté devers Abbemont.

Il décrit l'arbre légendaire :

Ce chesne en trois forches se forche (2)  
Dès la terre, tout d'une souche.

(1) Encore une variante à ajouter aux hypothèses que nous avons déjà présentées à ce propos. Inutile de faire observer que des *hypothèses successives* ne sont point des *contradictions*, tant qu'on les donne pour *simples hypothèses*.

(2) *Forche* pour *fourche*. On prononçait l'*u* sans l'écrire, comme le prouve la rime *souche*.

Enfin la dame de Bacqueville est pour lui sa dame et maîtresse :

Car c'est la dame de la terre  
.  
.  
.  
.  
.  
.  
.  
A qui je doy obéissance,  
Comme a dame de grand puissance.

C'est pourquoi *trois* de ses poèmes, sur *cinq* que nous possédons, sont consacrés au récit des hauts faits des Martel de Bacqueville.

Tel est notamment le sujet du *Livre du Champ d'Or et des trois nobles marteaux*.

Comme beaucoup de poèmes contemporains, celui-ci est allégorique : c'est l'explication figurée de l'écusson des Martel de Bacqueville : *D'or à trois marteaux de gueules ; support : un arbre de sinople*. Mais chacun des marteaux représente de plus un des membres les plus illustres de cette vaillante famille : 1° Le héros de la légende de Saint-Léonard ; 2° Guillaume V, dit *le tors* de Bacqueville, parce qu'il était boiteux, ce qui ne l'empêchait pas d'être un des hommes les plus forts de son temps ; 3° enfin, Guillaume VI, le vaillant compagnon de Bertrand du Guesclin et du sage roi Charles V.

Mais le poète n'entre pas de plain-pied dans son sujet : il n'y arrive qu'à la suite d'un épisode assez long.

Tandis qu'il dort tranquillement dans son lit, il rêve qu'étant à cheval, il s'est perdu dans les bois entre Brachy et Bacqueville. Fatigué d'une longue course, il entre, pour se reposer, dans un enclos semé de fleurettes d'or, du milieu desquelles se détachent trois

touffes empourprées de violettes, figurant comme trois marteaux. A peine a-t-il attaché son coursier à un grand arbre, situé à l'extrémité de ce champ, qu'un homme sort du bois voisin. A sa haute taille, au timbre de sa voix, à son costume surtout, qui est celui d'un Frère prêcheur du couvent de Paris, « le Clerc », car c'est la désignation modeste que l'auteur se donne à lui-même, reconnaît Jehan de Montson, dont les attaques téméraires contre la Conception Immaculée de la Très Sainte-Vierge-Marie troublaient alors la Sorbonne et soulevaient en particulier la « Nation de Normandie, » dont l'Immaculée Conception était la fête patronale.

Une dispute s'engage aussitôt : les quatorze propositions émises par le Jacobin et censurées par la Sorbonne sont tour à tour développées, discutées en rimes françaises et réfutées à grand renfort de textes latins et d'arguments, si bien que Montson, écrasé par la logique et par la science de son fougueux adversaire, finit par battre en retraite, et se retire, au vers 467.

Alors le clos où se trouve Petit semble luire d'un plus vif éclat ; et une Dame inconnue, *Domina ignota*, se présente devant lui. Elle ne se nommera qu'au vers 1949 ; disons cependant tout de suite que c'est *Dame Gentillesse*, qui symbolise ici la Noblesse elle-même, c'est-à-dire l'ensemble des vertus et des qualités que devrait posséder un véritable gentilhomme.

Avant de révéler au poète qui elle est, cette aimable partenaire lui explique, avec maints détails, ce que signifie le *Champ d'or*, où ils se trouvent réunis, puis ce que représente chacun des trois *marteaux*. Cette partie



de son discours est remplie de traits historiques fort peu connus, voire entièrement inédits, sur la personne des Martel, sur leur lignage et leurs exploits; on y trouve même des faits d'intérêt général, avec l'explication de certains rapports de famille demeurés obscurs jusqu'ici pour les généalogistes.

Comme toujours, Dame Gentillesse joint à l'éloge des héros ses doléances sur l'empirement des temps, sur l'abandon où on la laisse, ainsi que Prouesse, sa fille, autrefois si prisée, par des hommes tels que Du Guesclin, et Godefroy de Bouillon, dont elle raconte l'enfance assez sévère.

Le confident de ses plaintes, c'est-à-dire « le clerc » Jehan Petit, s'efforce de la consoler, lui promet des jours meilleurs et, comme conclusion pratique, finit par lui demander

De bien savoir et bien cognoistre  
Lesquieulx gentilz hommes doivent estre  
Et lesquieulx non.....

C'est-à-dire quelles conditions un gentilhomme doit remplir pour être digne de ce titre.

Elle respont: Sois ententis (attentif)  
A mes dis; je le t'apprendray.

Et c'est alors que commence l'exposé très détaillé du plan d'éducation que doit suivre un fils de seigneur, depuis sa plus tendre enfance jusqu'à ce qu'il ait obtenu les éperons de chevalier.

Dès que le fils d'un noble est né, son père doit se préoccuper du choix d'une bonne nourrice, car il faut

drait bien se garder de confier un tel enfant à la première femme venue,

Qui seroit une felle quelle.

Il faut une femme honnête et saine ;

Mais se sa mère naturelle  
Le pavoit nourrir bonnement,  
Mieux vauldroit le nourrissement  
Que de toute autre créature.

Aussi, la mère de Godefroy de Bouillon, apprenant que son jeune enfant avait sucé du lait d'une autre femme, le fit-elle pendre par les pieds jusqu'à ce qu'il eût tout rendu.

Lorsque l'enfant aura franchi cette première période, qu'on le retire des mains des femmes, et, dès qu'il touche à l'âge de puberté,

Qu'il soit baillé à un bon maistre  
Qui lui apprenne bien son estre ;  
Et à Paris le mènera  
Et très bien le dottrina,  
Tant de vespre que de matin.

Tel fut d'ailleurs le plan d'éducation adopté par Grandgousier pour le jeune Gargantua, ainsi que l'expose Rabelais :

« Voici bien le cas pour porter mon fils à Paris... Au lendemain, après boyre (comme entendez) prinrent chemin Gargantua, son précepteur Pomocrates et ses gens... Finalement arrivarent à Paris : ouquel lieu se refraischit deux ou trois jours, faisant chiere lie avecques ses gens, et s'enquestant quels gens sçavants estoient pour lors en ville, et quel vin on y buvoit ».

Le jeune gentilhomme doit de même chercher de bons maîtres, car son programme d'études est assez compliqué.

Il doit d'abord apprendre le latin, assez à fond pour le parler ;

Et aussi faut qu'il s'estudie  
En ars et en philosophie,  
Par especial en logique,  
Qui en toutes choses s'applique.

Il acquerra donc à la fois la science des lettres et la connaissance de soi-même, l'art de bien raisonner et de bien diriger son esprit et son cœur ; car, Dame Gentillesse le déclare :

Il n'est ni florins, ni deniers,  
Qui tant valent à chevalliers.

Sans aborder précisément la science théologique et la haute littérature, il faut que le jeune gentilhomme en ait au moins quelques notions :

Convient entendre l'Escripture  
Et parler latin par mesure.

Ce n'est pas sans quelque regret que Dame Gentillesse s'en tient là, car les « Seigneurs anciens » poussaient plus loin l'étude des Arts dits Libéraux, à preuve, d'après elle, les grands empereurs Alexandre et Charlemagne, et leurs maîtres fameux, Aristote et Alcuin. Mais elle est obligée d'avouer que les études baissent ; elle exagère même à coup sûr la négligence de ses contemporains.

Maintenant nul ne s'y adresse,



dit-elle, non sans amertume. Le <sup>xiv</sup><sup>e</sup> siècle pourtant compte plus d'un savant noble et plus d'un littérateur gentilhomme. Si les rudes occupations de la guerre de Cent Ans ralentissent le zèle de la noblesse pour les lettres et pour l'instruction supérieure, il s'en faut que l'éducation des jeunes fils de famille y ait été abandonnée ou complètement négligée; dame Gentillesse n'avoue-t-elle pas elle-même qu'on estimait alors les gens instruits, précisément parce qu'ils étaient tels, et quelle que fût d'ailleurs leur dignité sociale?

Et en tien chacun greigneur (meilleur) compte,  
Soit filx de Roy, de duc ou comte.

C'est que la bonne instruction est la marque propre de l'humanité;

Car Dieu fist toute brute beste  
Porter envers terre sa teste,  
Et toute humaine créature  
Lieuve (lève) envers le ciel sa figure (1).  
Par quoy nous monstre et signifie  
Qu'à tous fust bon savoir clergie,  
Et qui n'en vueult avoir l'usaige  
Il est comme une painte ymaige.

Est-ce qu'un poète ami d'une famille noble aurait osé développer de telles pensées devant des rustres se vantant orgueilleusement « de ne savoir lire ni écrire? »

(1) Os homini sublime dedit, cœlumque tueri  
Jussit, et erectos ad sidera tollere vultus.

(OVIDE.)

Dame Gentillesse va plus loin :

Pour ce doit chacun noble apprendre  
A science avoir et apprendre ;  
Car c'est trop grande vilennie  
Quand, par deffaulte de clergie,  
Un chevalier est en danger  
D'un clerc, qui est son escuyer.

On ne peut nier qu'un grand seigneur puisse avoir  
quelquefois besoin de secrétaire ; mais il doit pouvoir  
s'en passer, car

S'on lui apporte lettres closes  
Et (qu') il ait pour aucunes choses  
Envoyé hors ses secrétaires,

il ne peut être à la merci du premier savant venu ; il  
faut par conséquent qu'il lise lui-même ses lettres, pour  
y répondre sans retard ; et surtout s'il s'agit d'une dame,  
car, dans ce cas,

... Il faut nécessairement  
Qu'il rescrive hastivement,  
Afin que cil qui les rapporte  
La réponse avant soy remporte.

L'éducation du jeune noble doit donc commencer de  
bonne heure. Il ne faut pas non plus qu'elle soit dé-  
pourvue d'une certaine sévérité,

Quand jeunes est et chastiable  
Et des maitres disciplinable.  
Enfant qui n'est repris, sans faille,  
N'apprendra ja (jamais) chose qui vaille.

A l'instruction littéraire et à l'éducation morale il  
faudra nécessairement joindre l'éducation religieuse,

dont l'amour de Dieu est la base et l'amour du prochain le corollaire principal.

Mais il ne suffira pas d'une religion quelconque, et encore moins d'une religiosité vague : le jeune gentilhomme a besoin d'une piété vraie et solide, qui se traduise au dehors par des pratiques régulières. Chaque jour, un seigneur doit, s'il ne lui est impossible, ouïr la messe avant toute autre affaire. Il récitera quotidiennement les *Heures de Notre-Dame*, qui répondaient à peu près à ce qu'on appelle aujourd'hui le petit office de la Très-Sainte-Vierge.

Une pratique aussi générale explique la multiplicité et la beauté des manuscrits intitulés *Heures de Notre-Dame*, et même leur composition ; car ils comprennent bien des prières qui n'ont aucun rapport avec la dévotion à la Mère de Dieu ; par exemple l'*Office des Morts*, les *Psaumes de la Pénitence*, les *Antiennes* et les *Oraisons* des Saints les plus populaires, etc., etc. Ces recueils étaient donc d'un usage fréquent, quotidien même, pour beaucoup ; aussi chacun possédait-il ses Heures. Qu'on nous pardonne cette légère digression.

A l'éducation générale succédait l'instruction spéciale.

Parvenu à l'adolescence, généralement l'enfant noble était envoyé à la Cour, toujours avec son gouverneur, écuyer honorable et ayant fait ses preuves, quelquefois même chevalier d'expérience, si le jeune homme appartenait à une famille assez élevée pour cela. Ce gouverneur dirigeait ses débuts dans la vie publique, surveillant ses premières démarches, le guidant et le conseil-



lant. Dame Gentillesse lui recommande de veiller surtout aux rapports de son pupille avec ceux qui l'entourent.

On peut ainsi résumer les relations du jeune page :  
« Humble avec ses supérieurs, familier avec ses égaux,  
« qu'il soit bon et aimable avec ses inférieurs. »

A ses greigneurs soit humblement,  
Entre esgaux familièrement,  
Entre mendres soit amiable.

Sa conduite envers les dames sera pleine de délicatesse, quelle que soit leur condition :

Et qu'il honnoure toute femme,  
Soit demoiselle, ancille (servante) ou dame,  
En l'honneur et la ressemblance,  
Reverence et obéissance  
De la douce Vierge Marie,  
Qui porta le doux fruit de vie.

Ce respect doit se révéler en toute espèce de circonstances. Un véritable gentilhomme ne touchera jamais à une femme, si ce n'est de son consentement ; jamais en sa présence il ne se permettra une parole libre ou légère, fût-ce même à table ou en voyage. Il se gardera tout entier pour la dame de son choix ; mais à celle-ci il apportera le plus absolu dévouement.

Politesse et respect, discrétion et *dévotion*, dans le sens le plus étendu de ce mot ; telles sont donc les règles de la chevalerie envers les dames de tout rang. Et l'assimilation à la Vierge Marie fait encore mieux comprendre ces principes, qui sont, non de la galanterie, mais du respect envers la femme, uniquement parce qu'elle est femme.

Cette sérieuse éducation se complétait par des voyages ; non pas des voyages de touriste, mais des expéditions sérieuses et souvent même aventureuses. Le jeune preux payait de sa personne

En ces voyages d'Oultremer  
Et de Prusse et de Barbarie.  
Et pour Dieu ne s'espargne mie,  
Mais à la mort Nostre Seigneur  
Vengier mette peine greingneur  
Qu'il pourra, selon sa puissance.

Son gouverneur accompagne toujours le jeune novice en ces courses lointaines, pour le former au grand art de la guerre, non seulement au maniement des armes, mais à la science stratégique, jusqu'à ce que, par quelque beau fait d'armes, il ait gagné ses éperons.

Car c'est seulement quand il est chevalier que le noble peut regarder son éducation comme finie ; et c'est seulement alors qu'il rentrera dans ses foyers, après avoir donné des preuves de sa valeur et de sa *patience*.

Et quant esté partout ara  
Et mainte paine aura soufferte,  
Et sa char sera bien deserte (1)  
De fain, de froid et de mez aize,  
Adonc ne lui chauldra d'être aise.

Lors se verra bon chevalier ;  
Et se fera partout prisier.  
En son pays retournera  
Et ses parents visitera,  
Et les dames et demoiselles  
De son pays, et les pucelles.

(1) De *deserta*, abandonnée ; sa chair saura souffrir la faim, le froid, les privations, parce qu'il l'aura négligée pour des causes plus dignes de lui.

Alors il lui sera aisé de trouver une compagne digne de lui, digne de son amour ;

La dame est de bonne heure née  
Qui pourra de lui estre amée.

Alors, durant les veillées du château, il racontera ses exploits, mais sans jamais exagérer son rôle, et surtout sans jamais mentir :

Pourquoi serait grand villennie  
S'il estoit pris en menterie.

Dame Gentillesse, en effet, a le mensonge en telle horreur qu'elle n'a pas trop de trente vers pour en montrer à son élève toute la honte et toute la laideur

Par quoy gard qu'en chose qu'il conte  
Ne mente, car c'est trop grand honte,  
Grand deshonneur et grand diffame  
A tous homs filz de preude femme.

Pourquoi d'ailleurs mentirait-il ? Ne doit-il pas fuir tout orgueil ?

Car se orgueil en lui se boutoit,  
Toutes ses bontés détruiroit.

Or, il doit être patient, ignorer la jalousie, se montrer large et généreux, se garder de toute « ribaudie », c'est-à-dire de la luxure, de l'ivrognerie et autres vices grossiers. Par contre, il ne manquera jamais aucune occasion d'accomplir une œuvre de miséricorde, soit corporelle, soit spirituelle.

C'est seulement à ce prix qu'il sera

Le plus gentil homme  
Qui soit d'ici jusques à Romme,



Mais aussi les plus grands honneurs seront rendus à sa vaillance, en même temps qu'à ses vertus, et le prince, tout le premier, recherchera son aide et ses conseils, pour peu qu'il ait souci de son propre intérêt :

Et le Roi, se ne veult mesprendre,  
Doit à eulx de tout conseil prendre.

Le Discours de Dame Gentillesse n'offre pas à lui seul moins de 854 vers, après lesquels elle prend congé du clerc :

Adieu, clerc, je vais à la dance  
En la noble maison de France.

Il serait, on le voit, difficile de tracer un cours d'éducation plus complet et mieux détaillé, puisque celui-ci embrasse l'enfance, l'adolescence et la jeunesse du seigneur, jusqu'à ce qu'il ait conquis pleinement sa virilité.

Tout y est prévu, en effet :

L'éducation maternelle ;

Le temps à donner aux études premières et celui à passer dans une Université, pour en suivre tous les cours jusqu'à, et y compris, une solide philosophie et un bon cours de logique, si nécessaire pour tous et cependant si négligé, particulièrement de nos jours ;

La formation du caractère par la religion, la piété, la pratique de la politesse, dans un milieu élevé et délicat ; le respect de soi et des autres, principalement de la femme, marchant de pair avec le développement physique et une préparation spéciale à la carrière des armes ;

L'initiation aux devoirs militaires, complétée par des

épreuves sérieuses, en pays étranger et sous une direction sage;

Un mariage d'inclination et de convenance à la fois, à l'âge où la formation est complète et où le corps est en pleine vigueur, bien que dans toute sa pureté;

Quelle meilleure préparation pourrait-elle être apportée à une vie glorieuse et honorable?

Le développement physique et moral réalise donc ce bel idéal de l'école : *Un esprit sain dans un corps sain.*

Que l'on s'étonne après cela des grandes choses réalisées par les hommes du moyen âge. Qu'on les compare à ces fruits secs, d'une décadence hâtive, qui veulent, au sortir du nid, s'élancer sur les plus hautes cimes. On pourra qualifier ces preux de *barbares* et de *naïfs*, mais qu'on essaie d'abord d'égaler leurs hauts faits, ou seulement de créer comme eux ces œuvres originales, monuments, littérature, manuscrits, qui nous étonnent autant que leurs armures géantes.

Quiconque a étudié de près les hommes de cette période, fût-il pétri de préjugés, reconnaît en eux *des hommes*; s'il veut trouver le secret d'une si forte virilité, qu'il se rappelle l'emploi de leur jeunesse.

Nous n'insisterons pas d'ailleurs sur le rapprochement que suggère la date précise du poème dont nous venons de donner l'analyse : TREIZE CENT QUATRE-VINGT-NEUF.

---

# UN PROCÈS CRIMINEL

A LA HAUTE JUSTICE

DE L'ABBAYE DE MONTIVILLIERS EN 1493

Par M. Ch. de BEAUREPAIRE

---

Au nombre des foires les plus célèbres du pays de Caux on citait autrefois celle de Montivilliers, qui s'ouvrait le 13 septembre après vêpres, veille de la Sainte-Croix, vocable sous lequel une des églises de cette ville avait été consacrée. Sa durée était, comme elle est encore, de huit jours (car cette foire n'a point été supprimée), et il n'est pas douteux qu'il ne s'y fit, au moyen âge, un commerce considérable de cette sorte de draps, fabriqués alors à Montivilliers, dont la réputation s'étendait au loin, même à l'étranger, en Flandre, en Angleterre et jusqu'en Italie. A cause de l'importance exceptionnelle de cette foire, peut-être aussi pour quelque fait religieux dont le souvenir n'a point été conservé, la Sainte-Croix était, à Montivilliers, une date solennelle



dans l'année; elle servait invariablement de point de départ aux comptes qui étaient rendus à l'abbaye, de préférence à Pâques ou à la Saint-Michel, communément adoptés ailleurs, comme début de l'année, par les comptables, de même que, comme termes de paiement, dans les baux et dans les marchés. La foire Sainte-Croix se tenait dans un champ situé en dehors de la ville, mais contigu à son enceinte. « Les dames de Montivilliers, lisons-nous dans un ancien mémoire, à cause de leur fondacion, dotacion ou augmentation, ont [dans cette foire] droit de coustumes, acquits, visitacion, par leur sénéchal, sergans et officiers, et plusieurs droitures, entre autres, haute, moyenne et basse justice, et de congnoistre, par ledit sénéchal, sous-sénéchal ou autres par elles commis, leurs officiers séculiers, de toutes matières, tant criminelles que civiles, durant le temps de huit jours. » En 1374 pendant la foire, la justice se rendait sous une *feuillie*, à laquelle on accédait par une porte que figuraient des perches fichées en terre (1). A la fin du xv<sup>e</sup> siècle, il n'est plus question de

(1) Sentence de Regnaut des Illes, bailli de Caux, par commission de l'Echiquier, contre Gilles du Moulinet, vicomte de Montivilliers, juillet 1374 : « Qui pis est, au temps des foires Se Croix, qui darrenièrement furent, là où elles (les religieuses) ont toute haute justice, moyenne et basse durant lesdites foires, quant l'en drechoit la feillie où les officiers des dites religieuses tiennent et ont accoustumé tenir la jurisdiction des causes qui y mouvent le temps des dites foires durant, de fait, de sa volenté, indeue et desraisonnable, estoit venu ou lieu ou l'endroit de la dite foillie, avoit abatu et bouté jus, à ses espaulles, les perques par quoy l'en faisoit l'entrée de la dite foillie, en leur troublant et empeschant leur dicté juridiction et justice qu'elles ont, le temps durant des dites foires. » (Arch. de la S.-Inf. F. de Montivilliers.)

*feuillie* : on se contentait, à défaut de prétoire, d'un local vulgairement nommé l'*Oriol*, où se conservaient les poids du marché ; et ce ne fut que plus tard que les religieuses procurèrent à leurs officiers un local plus convenable. Cette simplicité dans l'installation des hautes justices était dans les habitudes du temps, et nous avons eu l'occasion de le faire remarquer à propos de la haute justice de la Fontaine-Jacob à Rouen. Il n'y a pas lieu de s'étonner, non plus, qu'une juridiction spéciale eût été accordée aux religieuses de Montivilliers, l'un des monastères les plus anciens, les plus riches, les plus favorisés de notre province. Des droits de la même nature appartenaient aux maires de Rouen, de Caen et d'autres villes pendant les foires, avec cette différence que, dans ces localités, les magistrats municipaux composaient eux-mêmes le tribunal, tandis que les religieuses, à Montivilliers, étaient représentées par des officiers séculiers, lesquels, une fois nommés par elles, étaient inamovibles, et par conséquent aussi indépendants que pouvaient l'être ceux des autres juridictions.

Bien rares, du reste, étaient les occasions où ce droit de justice avait à s'exercer autrement que pour de simples délits. S'il en eût été différemment, on en trouverait des preuves dans les comptes de l'abbaye où nous les avons inutilement cherchées.

En 1493, par exception, un fait, qui parut alors d'une extrême gravité, donna lieu, de la part des religieuses, à la revendication du droit de haute justice.

Il était arrivé, pendant la durée de la foire Sainte-

Croix, qu'un nommé Sandrin (1) Bourel s'était rendu coupable d'une tentative de vol pendant la nuit dans la maison d'un bourgeois. Arrêté sur la dénonciation de celui-ci, il avait été mené aux prisons royales, et les juges royaux s'apprêtaient à lui faire son procès, lorsque Jean Belain, procureur du monastère, vint le réclamer, au nom de l'abbesse.

Le prisonnier fut rendu par Robert Hellart, écuyer du Roi, lieutenant général de Pierre Blosset, bailli de Caux, lequel Hellart tenait les assises, le mardi 24 septembre, continué du lundi précédent, premier jour desdites assises. Il mit toutefois à la *délivrance* cette restriction de pure forme : « le tout sans préjudice du droit du Roi (2). »

Il lui avait été démontré que les religieuses avaient, en effet, « droit de avoir la congnoissance et pugnicion de tous cas criminels et civils qui eschoient et pevent escheoir en la ville et trois paroisses de Montivilliers, les huit jours durant de la foire. »

En conséquence, le procès fut fait à Bourel par Jean Piédecoq, écuyer, sous-sénéchal de l'église de Montivilliers pour mesdames les abbessse et religieuses. Ce n'était pas (son titre suffit à l'indiquer), le premier officier de la juridiction; il avait au-dessus de lui le sénéchal et garde du temporel et des aumônes de l'abbaye, dont la qualification paraît avoir été empruntée à la haute justice de l'archevêché, ce qui n'a rien que de

(1) Prénom très commun, diminutif d'Alexandre.

(2) L'acte est signé de Thomas Bonzens, greffier du bailliage.



naturel, puisque, comme l'archevêché, en vertu d'un droit d'exemption exorbitant, ce monastère avait sa cour d'église, son official, son promoteur, son doyen de la Chrétienté et ses deux synodes annuels. Le sénéchal d'alors n'était autre que le père de l'abbesse Agnès Le Lieur, Robert Le Lieur, conseiller en cour laye, nommé à cette fonction vers 1487, en remplacement de Roger Gouel ; il résidait à Rouen où il jouissait dans le barreau d'une haute considération due à sa capacité, non moins qu'à la situation de sa famille ; c'était à lui que les religieuses s'adressaient dans toutes les affaires délicates qui leur survenaient. Il trouvait d'ailleurs moyen, sans s'éloigner de sa résidence, de s'employer pour elles dans leur haute justice du prieuré de Saint-Paul, qui avait plus d'importance que celle de Montivilliers, et qui ne fut supprimée que par la Révolution.

Il est intéressant de voir comment Piédecoq, pour le procès de Bourel, composa son tribunal. Sur ce point il n'y a point la moindre analogie avec ce qu'on voit se passer de notre temps.

Il convoqua plusieurs « notables conseulx, nobles personnes et autres » dont plusieurs remplissaient des fonctions judiciaires dans des juridictions royales. C'étaient Raoul Cappel, lieutenant particulier du bailli de Caux ; Almyn De la Masure, lieutenant général du vicomte de Montivilliers ; Robert Deschamps, écuyer, lieutenant commis du même vicomte ; Robert Costé, sénéchal de la haute justice de Sainte-Croix de Montivilliers et bailli de..... ; Jehan Hacquet, sénéchal de la haute justice de l'aumônière de Montivilliers et lieutenant, au siège

d'Épouville, du bailli de Longueville ; Louis Quemin, sénéchal de la trésorière de Montivilliers ; Jean....., sénéchal de la haute justice de Saint-Germain de Montivilliers pour le curé dudit lieu ; ....., sénéchal de la haute justice de Saint-Sauveur pour le curé dudit lieu et tabellion pour le Roi à Montivilliers ; Mathieu Le Port, lieutenant du bailli de Bordeaux ; Eustache Faucon, lieutenant général du bailli de la Remuée ; Guillaume de Pimont, lieutenant général du vicomte du Bec-Crespin ; Raoulin, lieutenant du vicomte de Fréfossé ; Pierre Hacquet, sénéchal de Saineville ; Guillaume Quemin..... Pierres....., .....ordinaire de la reine ; Guillaume Ercambourg, écuyer, sieur de Cauville ; Guillaume de la Mote, écuyer, sieur du..... ; Richard de Beaunay, écuyer, sieur du Tot et du Fresne ; Jean de Buffresnil, écuyer, sergent fieffé de la sergenterie de Harfleur ; Jehan....., sergent fieffé de l'aumônière de l'abbaye ; Raoulin Le Chien, sergent de l'aumône du curé de Saint-Sauveur. A ce personnel, déjà nombreux, ajoutons trente-sept personnes, dont les noms sont cités, et plusieurs autres qui ne sont pas désignés. Il est à remarquer que parmi ces juges *ad hoc*, convoqués par un officier subalterne, figuraient tout ce que Montivilliers possédait de conseillers en cour laïe, d'hommes de loi.

Le 3 novembre 1493, on interrogea le prisonnier. Le lendemain, on lui donna lecture de ses réponses, et, « eu avis et oppinion aux advocas, conseillers et gens de l'estat de justice, nobles personnes, officiers, et à aucuns des bourgeois et autres personnes dessus nommés,

par l'opinion des assistants et celle du sous-sénéchal à ce acordant, on le condamna à estre pendu et estranglé au gibet, ses biens et héritages confisqués à qui il appartient. »

Qu'avait donc fait ce malheureux pour mériter une peine aussi sévère, au jugement d'une assemblée aussi solennelle?

Rappelons d'abord le fait qui avait donné lieu à la prise de corps.

« Dit et deppose que, le jour S<sup>e</sup> Croix, derraine passée, qui fut à jour de 13 sept. 1493, vint à la foire, et, au soir, se logea chieulx Andrieu Le Vavasseur dit Drouet, où il souppa et paia douze deniers pour son soupper. Et coucha au lit dudit Drouet avec luy et sa femme, où il avoit autresfois couchié. Et, le lendemain, vinst prendre sa refection en la (ville de Moustiervilliers), en laquelle ville il fut jusques à la nuyt, que l'en vouloit fermer les portes, et segrètement, muchiément et de nuyt, se bouta en ung fenil en l'ostel du dit Drouet, et illec, sur ledit fenil, se tinst ung jour et deux nuyts, vivant seulement de demye brioche qu'il avoit jusques au mardy, qu'il vit son point. Présupposant que ledit Drouet et ses gens dormissent, environ une heure après minuyt, vinst et entra à l'huys de derrière la ditte maison et reculla la cheville dont l'uys étoit fermé; et avoit prins garde, le jour S<sup>e</sup> Croix précédent, comme il fermoit; et se bouta soubz le lit dudit Drouet, où il fut environ demye heure, et, cuidant que tout fust endormy, print ung petit coffret de bois, de quoy ledit Drouet faisoit marche pié pour monter en son lit, le mit en l'alée



hors de la dicte chambre, en intention de le desrober et emporter, auquel coffret il avoit veu, ledit jour de ladicte foire, que ledit Drouet avoit mis dedans six ou sept livres ; et quand il eut ce fait, il s'en retourna devers ledit lit pour derechief prendre et rober la gibechière ou bourse dudit Drouet qui estoit sous son chevais, en laquelle il avoit veu, le mesme jour, mettre dedens icelle par ledit Drouet semblable somme de six ou sept livres ; mais, en cherchant et quérant eu feurre dudit lit pour icelle gibechière ou bourse trouver, ledit Drouet se esveilla, prinst il qui parle par dessus le col et cheveux, criant à haulte voix à sa femme et fiz qu'ilz venissent à luy, et qu'il tenoit ung larron qui le vouloit desrober, pour lequel cas il fu appréhendé par Raoullet Du Desert, sergent du Roi nostre sire, et mené ès prisons dudit Monstiervillier. »

Mis à la question, bien que le fait fût constant et ne présentât pas d'ailleurs une gravité exceptionnelle, le voleur raconta par le menu tous les autres méfaits qu'il pouvait avoir sur la conscience. On en trouve dans la sentence de condamnation un récit très circonstancié où l'on remarquera quelques particularités intéressantes.

« Le dit Sandrin Bourel dit et confesse qu'il est aagié de 18 ans ou environ, natif de la paroisse de Gonfreville l'Aurrichier (1), fiz de Estienne Bourel, du mestier de couvreur de feurre long, avec lequel son père il s'estoit tenu allant à l'escole jusques à l'aage de unze ans

(1) Gonfreville-l'Orcher, commune du canton de Montivilliers.

ou environ, ouquel temps son dit père le loua à Robin De la Mote, de Sainte Croix, pour garder ses bestes à laine, où il fut deux ans, et gaignoit chascun an 40 s. t., auquel service faisant il qui parle desroba trois fourrages qu'il menga, en gardant les dites bestes.

« Depuis lequel service fait, son dit père le loua à Collin Le Clerc, de Harefleu, du mestier de plastrier, pour aprendre ledit mestier, auquel service il ne fu que deux ans, pour ce que son dit maistre le traictoît rudement, lequel plastrier avoit taille pour avoir pain et cervoise chieulx ung nommé Noël Bonnederrée, tavernier à Harefleu, sous umbre de laquelle taille il prinst, au desceu de son dit maistre, deux tourtes de 4 deniers la pièce et 2 pots de cervoise, qu'il beust et menga.

« *Item* dit et confesse que, après qu'il feust parti de l'ostel dudit plastrier, son dit père le loua à Michel De Savoye, dit Le Clerc, ung an, par 30 solz, et après ledit service fait, s'en alla demeurer avec Pierres Le Saige de Gainneville (1) où il fu ung an et gaigna 35 solz, et depuis s'en alla demourer chieulx Jacquet Yvellin, où il fu an et demy ; n'est pas record du gaing, pour ce que son père recueilloit ledit louier ; auquel service dudit Yvellin ledit qui parle prinst et embla à son dit maistre deux ou trois lignes à pescher du poisson, desquelles il en pescha jusques à la valleur de cinq ou six solz, qu'il vendit et applicqua à son prouffist. Et sy avoit, en iceulx deux derreniers services par luy faiz, ès lieux dessus diz, prins et emblé plusieurs foyz deux ou trois douzaines

(1) Gainneville, commune du canton de Montivilliers.

d'œufs, du lart, des fourmages et du pain blanc, qu'il avoit mengiés à la taverne avec ses compagnons ; et depuis le service dudit Yvellin s'estoit tenu avecques son dit père demi-an ou environ, à le servir de son mestier de couvreur.

« *Item* dit et confesse qu'il a demouré demy-an chieulx maistre Pierres Bailleul, sirurgien, demourant à Anserville (1), et devoit gagner cent solz par an ; et si a demouré chieulx Robin Vincent, de Grainville la Louel (2), ung an, et gaignoit trente solz t., deux aulnes de bellinge, une chemise et deux paires de soulliers, et depuis a demouré, à Honnefleu, chieulx Toussaint Bourel, son cousin, maistre de navyre, demy an ou environ, où il a esté à la mer avec luy en un navire nommé la *Franchoise*, dudit lieu de Honnefleu. »

Cette confession ajoutait peu de circonstances défavorables à la tentative de vol qui avait motivé l'arrestation de Bourel.

Bien que dans la sentence on enregistre à la suite, d'autres dépositions, sans indiquer comment elles furent obtenues, on devine qu'elles ont dû l'être par une nouvelle application à la torture, parce que quelques-unes se rapportent aux mêmes périodes de la vie de Bourel, sur lesquelles il avait été contraint de s'expliquer, et

(1) Angerville-Bailleul, commune du canton de Goderville (Havre). Ce chirurgien jouissait d'une grande célébrité ; on venait le consulter d'assez loin. Il habitait la paroisse d'Anserville (aujourd'hui, par corruption, Angerville-Bailleul).

(2) Grainville-l'Allouette, ancienne commune aujourd'hui réunie à celle d'Ymauville sous le nom de Grainville-Ymauville, canton de Goderville.



que les circonstances déclarées sont plus graves que celles qu'il avait d'abord fait connaître.

« *Item* dit et confesse que luy et Jehan Bourel, son frère, prindrent et emblèrent chieulx James Esnault ung aignel ou mouton, lequel ils tuèrent et mengièrent ensemble, qui povoit bien valloir la somme de huit solz t., pour lequel cas il fut mis ès prisons à Harefleu, chieulx Collin Jacques, et par justice fait batre en l'escolle dudit lieu de Harefleu, despoulié tout nu et batu de verges par aucuns des gens, en la présence des enffans de ladite escolle, dedens laquelle prison, en précédent de ladite batterie, il avoit prins et emblé, en la bourse d'ung escollier qui estoit èsdictes prisons, ne sçait le nom, la somme de dix sols tournois, qui furent rendus audit escollier, pour ce qu'il fist plainte qu'il avoit esté desrobé par ledit qui parle (1).

« *Item* dit et confesse outre que, luy estant avec son dit maistre Collin Le Clerc, il et icelluy son maistre allèrent besoignier à Lisieux chieulx Poillevillain (2) en l'ostel duquel ledit qui parle prinst et embla du saffren (3) jusques à la valleur de 2 ou 3 deniers environ.

« Et sy dist et confesse que luy estant au service dudit Toussaint Bourel, son cousin, maistre de navire, il embla unes chausses à marinel, de drap blanchet, en la

(1) Il y avait donc des écoles pour les enfants à Gonfreville-l'Orcher et à Harfleur, mais il faut convenir qu'on employait là un singulier moyen pour la moralisation de la jeunesse.

(2) Probablement un plâtrier puisque Le Clerc était plâtrier de son métier.

(3) On faisait alors un grand usage de safran dans la cuisine.

braye desquelles estoit cousu deux pièces d'or, l'une du pris de 28 sols, et l'autre pièce ne sçay de quel valeur, avec 2 gros de Millent, de 9 solz six deniers, qu'il appliqua à son prouffict.

« *Item* dit et confesse que puis ung an et demy il se mucha auprès de l'ostel dudit Bailleul entre ung blé et une harel (?) et au vespre il vint en une chambre audit hostel où il y avoit deux hommes, lesquels estoient venus pour eulx faire médeciner audit Bailleul, en la bourse desquieulx il prinst et embla, de nuyt, à l'ung quinze sols en douzains, et 28 karolus à l'autre, pour lequel cas il fut prins par le filz dudit Bailleul, mené en l'ostel de Jehan Coullombel, d'Ymonville, chepier (1), et mis eu chep dont led. Coullombel est garde, et de là admené par aucuns gens ès prisons de Moustier-villiers, où il fu quinze jours ou environ jusques à ce que très hault et très redoubté prince Mons<sup>r</sup> le duc d'Orléans vinst en ceste dicte ville, qui le délivra par grâce (2) depuis laquelle délivrance s'en retourna chieulx ledit Bailleul, lequel luy donna deux solz six deniers.

(1) Il y avait un fief *chèpier*, dit du Tourillon, à Bournembusc, dont le propriétaire était tenu « de recueillir en la prison les prisonniers que les sergents de la sergenterie de St Romain amèneraient, de les garder un jour naturel seulement, et, après, mener ès prisons de Montivilliers, avec les hommes de la seigneurie de Bournembusc et les lettres que les sergents sont subjects et doivent bailler, ausquelles sont contenus les cas pour lesquels lesdits prisonniers sont amenés et doivent lesdits sergents trouver et bailler les cordes pour les dits prisonniers. » 1667. (Arch. de la S.-Inf. B 187).

(2) Il avait été nommé gouverneur de Normandie en 1491. Il fit son entrée à Rouen le 6 mars 1491 (v. s.). Il dut venir à Montivilliers et à Harfleur en cette qualité dans le cours de l'année 1492.

« Et depuis s'en alla chieulx ledit Vincent (1), lequel il avoit autres fois servy, comme dessus est dit, où il prinst et embla une robe de gris rousset double à usage d'homme, de laquelle il se servy quinze jours ; et après fu trouvé saisy d'icelle robe par ledit Vincent, et à sa contrainte les rendit.

« *Item* dit et confesse que luy estant en ladicte nef nommée *la Franchoise*, dont estoit maistre ledit Tous-saint Bourel, après son voyage fait, où il servoit comme page, fut païé de son voyage la somme de 15 s. avec demye aulne de blanchet, depuis lequel paiement, voiant que les compagnons de lad. nef dormoient, il entra soubz le tillac, print et embla une pièce de drap vert de 5 aulnes, qu'il vendi à un chaussetier de Honnefleu, ne sçait le nom, la somme de 75 s. t. »

Les larcins commis par Bourel sont, en général, de peu d'importance. Un seul présente une réelle gravité, sans pourtant mériter à nos yeux plus que quelques mois de prison. Pour que la peine de mort ait été prononcée contre ce malheureux, il est nécessaire d'admettre que la sévérité à l'égard du vol était bien énergiquement réclamée par l'opinion publique, puisqu'une sentence aussi rigoureuse n'émane pas seulement de magistrats, endurcis par l'habitude de juger et de condamner, mais d'un nombre considérable de personnes de divers états, et même d'avocats, plus enclins par profession à s'inspirer de motifs d'indulgence. Mais il est vrai de dire, qu'à cette époque, ceux-ci avaient un

(1) Robin Vincent, de Grainville-la-Louel.



autre caractère que ceux de nos jours : même dans les causes criminelles, ils étaient appelés à prendre part aux jugements, et ils répugnaient d'autant moins à cette mission qu'ils remplissaient eux-mêmes, en divers lieux, des fonctions judiciaires, plus ou moins importantes.

Il est fort douteux qu'une voix se soit élevée d'office en faveur du prévenu.

Il est certain qu'il n'y eut pas d'appel.

Il est certain, et ceci est encore plus grave, que, même sans ombre d'utilité, Bourel fut soumis à la torture.

Dans cette circonstance, les religieuses de Montivilliers, obéissant à leurs officiers, s'estimèrent heureuses d'avoir sauvé, encore une fois, leur privilège de haute justice.

Quel profit pouvaient-elles en retirer ? En compulsant leurs registres de comptes, on voit que les exploits et amendes leur rapportèrent 19 l. 13 s. 8 d., de la Sainte-Croix 1488 à la Sainte-Croix 1489 ; 30 l. 6 s. 8 d. de la Sainte-Croix 1489 à la Sainte-Croix 1490 ; 9 l. 13 s. 8 d. de la Sainte-Croix 1490 à la Sainte-Croix 1491. Mais les gages et pensions étaient, pour le sénéchal, de 9 l. ; pour le sous-sénéchal, de 100 s., sans compter ce qu'il fallait payer aux autres fonctionnaires, les gratifications et étrennes des magistrats royaux et les frais de procédures, assez élevés, à en juger par le jugement de Bourel.

Le principal, sinon l'unique avantage, ne pouvait être que la satisfaction de cette sorte de vanité, qui

s'attachait aux qualifications honorifiques d'une seigneurie, et à une sorte de participation à l'autorité publique.

On verra par l'extrait de compte publié à la suite de ce mémoire que, même après que le lieutenant-général du bailli se fut dessaisi de son prisonnier en faveur de la haute justice des religieuses, il fut mis momentanément empêchement à l'exercice de cette juridiction, ce qui eut pour effet le renvoi du bourreau, que l'on fit revenir quelques jours après. Je ne saurais dire de qui vint la difficulté, si ce fut du bailli de Caux ou bien de l'Échiquier. Il y a là un point obscur que je n'ai pu arriver à éclaircir.

*EXTRAIT D'UN REGISTRE INTITULÉ :*

*« Le vingtime compte Jehan Belain, recepveur général des religieuses dames et honnestes mesdames les religieuses abbesse et convent de Montievilliers pour ung an commenchant au jour Sainte Croix mil IIII<sup>e</sup> IIII<sup>xx</sup> et XIII.*

*« A Jehan Hellart, escuier, advocat du Roy notre sire en bailliage de Caulx, pour aucuns plaisirs et services par luy fais à ceste eglise touchant trois expéditions faictes en assise au prouffit de la dicte eglise, l'une touchant ung nommé Bourel, criminel, rendu à l'eglise, etc.,*

*XVII s. VI d.*

« A Jehan le Mareschal, procureur du Roy, pour semblable cause, ung escu d'or de xxxv s.

« A Guillaume Desmares, escuier (segond advocat du Roy eu bailliage de Caux), demy escu d'or de xvii s. vi d.

« A maistre Thomas Bonzens, greffier, pour la signature des expéditions et pour enregistrer icelles, a été païé xxxv s.

« A Jehan Baillart, clerc de mondit sieur Jehan Hellart, lieutenant-général du bailli de Caux, pour avoir escrit les lettres des trois expéditions, xxxv s.

« A Raoulin Belain, pour avoir esté à Rouen, devers monsieur l'avocat Le Lieur, pour délibérer des matières de l'église, et pour faire faire les dits articles, où il y a vacqué par vi jours, luy et son cheval, xlv s.

« A luy, pour avoir esté au dit lieu de Rouen devers mon dit sieur l'avocat pour lui parler de la matière de Sandrin Bourel, prisonnier, pour en avoir son opinion et conseil, où il a vacqué par xiii jours, luy ii<sup>e</sup> et deulx chevaulx, l s.

« Pour avoir fait rescrire la lectre de la rendicion du dit Bourel, par le conseil de mon dit s<sup>r</sup> Le Lieur, a esté payé au dit Baillart, viii s.

« A Gaultier Regnault, geaullier des prisons du Roy notre sire, pour les despens fais ès dictes prisons par ledit Bourel, prisonnier, a esté païé vi s. ii d.

« Aux sergens du Roy qui l'ont amené aux prisons de mes dictes dames a esté païé v s.

« A Jehan Du Gardin, prévost de mes dames, pour



avoir envoyé à Honnefleu savoir se ledit prisonnier estoit clerc, v s. v d.

« Pour deux livres de chanvre donc l'en a fait les treches de la géhine (1) dudit prisonnier, II s.

« Pour despence faicte par Jehan Hacquet, Mahiet Le Post, Martin Le Post, le seneschal, le recepveur, Jehan Faucon, et les tabellions, le vendredi xviii<sup>e</sup> jour d'octobre qu'ilz examinèrent ledit prisonnier,

XII s. VIII d.

« Au sénéchal et recepveur, pour avoir esté à Harefleu devers Raoullin Cappel, lieutenant de Mons<sup>r</sup> le bailly, et Almyr De la Masure, lieutenant de Mons<sup>r</sup> le viconte affin de savoir à eulx se ilz vendroient, le jeudi ensuivant, à la judicature du dit prisonnier,

V s. VI d.

« A Thomassin Darquet, pour avoir esté au Pont-Audemer quérir le maistre des haultes œuvres pour le cas du dit prisonnier, XII s. VI d.

« A Thommin Tyson, carpentier, pour avoir fait le gibet de la haulte justice de mes dictes dames, pour les bois, peine et despens, a esté païé IX l.

« Pour ceulx qui ont levé le gibet, pour leur peine et despens, V s.

« Pour une aultre despence faicte par le sénéchal et conseulz, Martin Le Post et aultres, en un autre examen fait dudit prisonnier, III s. VI d.

« A Denis Vacquet, conseiller en court laye, qui avoit esté mandé venir en ceste ville, par le commande-

(1) Instrument de torture.

ment de justice, pour le fait dudit prisonnier, que l'en cuidoit besongner à la judicature dudit prisonnier, a esté payé pour son voyage, x s.

« A Guillaume Duval, semblablement conseiller en court laye, pour semblable cause a esté païé vii s. vi d.

« A Eustasse Faucon, conseiller en court laye, pour semblable cause a esté païé vii s. vi d.

« A Raoulin Maugier, conseiller comme dessus, pour semblable cause, a esté païé v s.

« Pour la despence faicte par les prévostz, qui estoient venus pour assister au jugement, pour la dicte despence, xii s. vi d.

« A Raoulin Belain, pour deux voyages par luy fais, luy ii<sup>e</sup> et deux chevaulx, à aller à Rouen, à Arques, retourné audit Rouen dudit lieu de Arques, et de Rouen à Monstiervillier, et dudit Monstiervillier à Cany, dudit Cany à Rouen, et retourné dudit Rouen à Monstiervillier, pour avoir conseil et délibéracion aux conseulx touchant l'empeschement donné en la haulte justice de ceste église, touchant ledit prisonnier, où il a vacqué par ix jours, pour sa despence de luy et ses chevaux et son homme, vi l. vii s. vi d.

« A Louys Callaby, pour avoir esté avec luy, pour sa paine, xx s.

« Aux clers de Mons<sup>r</sup> l'advocat Le Lieur pour lettres missives par eulx escriptes deux fois que escripvoit mon dit sieur Le Lieur aux officiers du Roy notre dit seigneur en ce bailliage de Caux, v sous.

« Aux clers de Robert Hellart, escuier, lieutenant général de Mons<sup>r</sup> le bailly de Caux, pour la mynute et

grosse d'un mandement donné par le dit lieutenant comme il est mandé aux sergens mettre à exécution la sentence donnée en assise touchant le dit prisonnier,  
VII s. VI deniers.

« A Raoulin Belain, pour avoir esté à Harefleu porter lettres à l'avocat et procureur du Roy pour les informer de la haulte justice de mes dictes dames, XVIII d.

« A Louys Callaby, pour avoir esté au Pont-Audemer devers le lieutenant au bailly du dit lieu porter lettres pour faire venir en ceste ville de Moustiervillier le maistre des haultes œuvres pour la dicte matière et cas du dit Bourel,  
XIII s.

« Pour despence, païé par Jehan Faucon, audit lieu de Pont-Audemer, en la compagnie du lieutenant dudit lieu, pour aider à faire venir ledit maistre des œuvres,  
III s. IX d.

« Pour le premier voyage fait par ledit maistre des œuvres de Pont-Audemer en ceste ville de Monstievillier et qu'il ne fist riens, pour ledit empeschement, pour sa paine et despens,  
III l. XII s. V d.

« A Cardin Desmares, sieur d'aes, pour avoir sié une longue piece de bois donc l'en a fait l'eschielle du gibet, a esté païé pour luy et son compaignon,  
II s. VI d.

« A Thommin Tison, charpentier, pour une journée de sa peine à besongner à la dicte eschielle du dit gibet,  
III s.

« A Jehan Cany, pour une journée, semblablement a esté païé  
II s. VI d.

« A Richard Rivière, pour une journée, semblable-



ment à besoigner à la dicte eschielle, II s. VI d.

« A Raoul Cappel, lieutenant particulier en la viconté de Moustiervillier, pour mons<sup>r</sup> le bailly de Caulx, pour avoir assisté en la court et juridiction de mes dames, le jeudi que Sandrin Bourel fut condampné à estre pendu et estranglé pour ses démérites, pour sa paine et vacacion a esté païé XV s.

« A Almyn De la Masure, lieutenant général de mons<sup>r</sup> le viconte de Monstiervillier, pour avoir assisté en la dicte court et juridicion de mes dictes dames et fait le récit du dit procès du dit Bourel, pour sa paine et vacacion, XXV s.

« A Robert Coste, conseiller en court laye, pour avoir assisté en la dicte cour, sa paine et vacation, IX s. VI d.

« A Mahiet Le Post, semblablement conseiller, pour semblable cause, IX s. VI d.

« A Denis Vacquet, semblablement conseiller, pour semblable cause, IX s. VI d.

« A Eustasse Faucon, conseiller, comme dessus et pour semblable cause, IX s. VI d.

« A Raoulin Maugier, conseiller, comme dessus et pour semblable cause, IX s. VI d.

« A Jehan Faucon, conseiller, comme dessus et pour semblable cause, IX s. VI d.

« A Guillemine Quemin pour semblable cause, IX s. VI d.

« A Loys Quemin, Pierre Hacquet, Guill. Pymont, Jeh. Quemin, ung nommé Sochon, de Rouen, conseillers, à chacun pour semblable cause, IX s. IV d.

« A Jehan Hacquet, Robert Deschamps, Martin Le

Post, conseillers en court laye, lesquelz assistèrent en la dicte court et ne voulurent prendre argent.

« A Guillaume Retout, pour avoir assisté en la dicte court, comme greffier, et pour avoir fait aucunes escriptures par le commandement de justice, IX s. VI d.

« Pour trois livres de cordes baillées au maistre des haultes œuvres pour exercer son office, III s.

« Au dit maistre des œuvres, pour avoir mis à exécution ledit Bourel par le commandement de justice, pour sa paine, voyage et vacacion, a esté païé VI l.

« Au varlet dudit maistre a esté païé, pour despence faite par les sergens et prévostz de la juridicion de mes dictes dames qui assistèrent à la dicte cour, XXI s.

« A Richard Apris, pour plusieurs despences faictes en sa maison par le sénéchal et les conseulz de l'église, lesquelz ont esté à plusieurs foys assemblés pour examiner le dit criminel et faire son procès,

XXXVI s. VIII d.

« Audit Apris, pour la despence faicte par plusieurs conseulz qui vindrent en la court et juridicion de mes dames, le jour que ledit criminel fut exécuté, pour leur disner,

XXX s.

« A luy, pour despence faicte par le dict maistre des œuvres en sa maison,

II s. VI d.

« Pour une aultre petite despence faicte en sa maison, le vendredi ensuivant que ledict Bourel fut exécuté,

III s.

« A Richard Apris, pour despence faicte en sa maison par les conseulx de l'église, le mardi précédent de l'exécution dudict Bourel,

XV s. VII d.

« A luy, pour autre despence faicte par les dicts conseulx au retour de la question et examen dudit Bourel le mardi précédent de ladicte exécution, qui fut le jeudi XXI<sup>e</sup> jour de novembre en cest an, XIII s.

---



## QUELQUES CHARITÉS NORMANDES

Par M. CHANOINE-DAVRANCHES

---

Un de nos érudits confrères vous a, dans une étude intéressante, fait connaître les origines et le fonctionnement des Sociétés de secours mutuels dont il a vu le germe dans les corporations du moyen âge.

A côté des corporations, unies et comme soudées avec elles, existaient des confréries religieuses qui avaient leurs patrons, leurs fêtes, leurs cérémonies, leurs réunions et leurs banquets traditionnels, de sorte que les corporations avaient un double aspect civil et religieux sur lequel il serait puéril d'insister après les remarquables travaux de nos historiens et de nos écrivains normands.

Ces confréries ne sont pas les seules qui sollicitent l'attention et les recherches de l'homme d'étude. Il en existait d'autres, indépendantes de toute association professionnelle, purement religieuses, n'ayant d'autre but que la prière et les bonnes œuvres, créées par une foi vive et une ardente charité. Celles-ci sont moins connues et méritent cependant de l'être. Ne sont-elles pas

l'image des mœurs anciennes, la manifestation d'une fraternelle assistance dans ces siècles de violence et d'arbitraire. Les compagnies savantes s'en sont préoccupées ; elles ont applaudi à l'heureuse inspiration qui avait guidé les chercheurs vers cette mine inexplorée. On y a découvert des richesses inconnues. MM. Charles Vasseur, Eugène et Charles de Beaurepaire, et Veuchlin, ont exhumé pour la Société des Antiquaires de Normandie, la Société rouennaise de Bibliophiles, la Société libre d'Agriculture, des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Évreux, les statuts d'un certain nombre de Charités, documents précieux pour l'histoire locale et l'étude de notre ancienne langue. J'ai tenté de les suivre. J'ai parcouru avec eux et comme eux, dans les pièces autographes et dans un grand nombre de monographies, les chartes constitutives de ces associations populaires. Je vous apporte le résultat de mon travail, heureux s'il peut retenir un instant votre attention.

On a discuté sur l'origine des confréries religieuses. Quelques-uns ont voulu les faire dériver des institutions de Numa Pompilius qui, ayant distribué les artisans de Rome en corporations, « a fondé pour elles, dit Plutarque, des assemblées, des fêtes et des cérémonies religieuses convenables à chacun de ces corps de métier. » Nous les retrouverons avec leurs statuts et leurs cadres, jusque sous le gouvernement des empereurs.

D'autres en ont recherché l'origine dans les Sodalités, ces Sociétés de compagnonnage qui ont plus tard dégénéré en associations mondaines pour les plaisirs de la

conversation et de la table, — d'autres, dans la Ghilde germanique, forme première de nos communes jurées ; — d'autres encore, dans ces Sociétés secrètes si longtemps et si vainement prosrites par la législation impériale, et « au moyen desquelles, dit M. Gasquet (*Institutions politiques de l'ancienne France*), le christianisme a pu se répandre et couvrir le monde de ses adeptes. » On pourrait encore citer les Sociétés funéraires tolérées par la loi romaine, et les Sociétés de charité et d'assurance mutuelle autorisées par la législation carlovingienne.

Dans toutes ces institutions se trouvent des points de ressemblance avec les confréries religieuses. Aucune ne peut être considérée comme la source d'où elles sont sorties, comme le moule où elles se sont formées. La constitution des confréries répond aux nécessités du temps où elles ont surgi et à l'esprit qui animait alors les populations du sol natal.

Après les énergiques efforts opérés par Charlemagne pour concentrer entre ses mains le mécanisme administratif de son immense empire, fait de peuples ennemis régis par des coutumes diverses et des lois particulières, un relâchement se produisit. On ne sentait plus la main pesante du grand empereur ; la France se crut abandonnée. Devant les irruptions multipliées des barbares du Nord et les exigences croissantes de la féodalité, un besoin de rapprochement, d'association, s'empara des individus. On chercha, dans l'union des intérêts, une force nécessaire de résistance. De toutes parts se formèrent des groupements politiques, adminis-



tratifs, industriels, commerciaux et religieux. On fonda partout des Sociétés, petites ou grandes, basées sur la communauté des intérêts matériels ou moraux, embryons d'états démocratiques, républiques au petit pied d'où l'on écartait avec soin le principe prépondérant de la naissance et des castes, où l'on vivait sous un régime de parfaite égalité, où l'autorité n'appartenait qu'à celui qui l'avait reçue de l'élection. C'est l'origine des communes, des corporations et des confréries, avec cette différence que, dans les dernières, l'égalité était plus complète et plus absolue. Les chartes des communes laissaient encore passer des inégalités de charges ; les corporations étaient constituées entre des individus de même métier et de même rang. — Bien que les confréries se recrutassent également dans toutes les classes de la société, tous les adhérents, riches ou pauvres, nobles, manants ou artisans, avaient les mêmes droits et les mêmes obligations. « On est loin  
« de soupçonner, dit M. Vasseur, en parlant du registre  
« de la Charité de Surville, quand on n'a pas vu ces  
« sortes de recueils, que ce sont de véritables armoriaux  
« où passent successivement tous les gentilshommes de  
« la contrée. On s'étonne de voir la noblesse mêlée à ses  
« vassaux dans une association populaire. Par le raisonnement, on arrive bien vite à comprendre combien ce  
« fait est conforme à l'essence même du système féodal,  
« contrat de secours mutuels entre le seigneur et le vassal, » contrat, il faut bien le reconnaître, trop souvent rompu d'un côté par la force et la violence, mais qui se trouve ainsi heureusement maintenu par l'idée reli-

gieuse dans les liens étroits de ces associations volontaires.

Dans les temps troublés qui composent le moyen âge, surtout dans le voisinage de l'an 1000, où les sentiments religieux étaient surexcités par la persuasion d'une fin prochaine, les croyances étaient vives et profondes. Les hommes doutant d'eux-mêmes, n'osant compter sur leur force individuelle reconnue insuffisante, réunissaient leurs efforts en vue du salut commun. On s'associait pour tout, même pour la prière. On se croyait plus forts parce qu'on était plus nombreux, et, avec une humble ferveur, on sollicitait le secours d'en haut. Pour l'obtenir, on se dépensait en prodiges de foi et de charité ; on cherchait à réaliser un rêve peu réalisable humainement de fraternité chrétienne, à former, sous le patronage d'un saint et comme autour de son nom, un idéal de société où tous ne constitueraient qu'une famille évangélique, ne vivraient, ne penseraient, ne prieraient que les uns pour les autres, se soutenant, s'aidant dans les traverses de la vie, dans la misère, dans la maladie, même après la mort. L'idée de la mort surtout dominait toutes les autres, et si, dans les statuts des diverses Sociétés, tout était prévu, frères malades, infirmes, excommuniés, lépreux, partant en pèlerinages, engagés en procès, enfants en bas âge, femmes en couche « n'ayant pas de « quoy être gésinées », frères emprisonnés pour dettes... etc., une loi immuable, partout répétée, obligeait les confrères à s'ensevelir réciproquement et à se donner une sépulture convenable et chrétienne. Beaucoup de

Sociétés, inspirées par la pensée de la mort, avaient pour but l'ensevelissement et l'inhumation des défunts en général; beaucoup d'autres surtout ont imposé à leurs membres la réciprocité de ce devoir final.

Protégées par l'Eglise, qui se réserve le droit de les sanctionner et qui les a enrichies de ses indulgences, les confréries se sont promptement multipliées. Elles sont devenues innombrables. La plupart des paroisses en avaient au moins une, souvent plusieurs, placées sous l'invocation du patron de l'église ou des saints en vénération dans la contrée. Elles en prenaient le nom quand elles ne tiraient pas leur dénomination du but particulier qu'elles se proposaient. A cause de leur nombre même, il serait difficile de les citer toutes, encore plus d'en retracer l'histoire.

M. l'abbé Sauvage a entrepris de faire dans le Journal manuscrit des archevêques de Rouen, un travail de longues et patientes recherches. Il a retrouvé l'indication du plus grand nombre des confréries religieuses du diocèse avec la date de leur érection. Il n'a pas pu en publier les statuts; ils ne se trouvent pas mentionnés dans les registres épiscopaux; d'ailleurs copiés sur un modèle à peu près uniforme, ils n'offriraient pas un sérieux intérêt historique. Nous voulons espérer, pour l'étude de nos annales normandes, que notre savant confrère continuera sa publication, car c'est la seule qui puisse être utilement faite, puisque dans la dernière moitié du siècle dernier, presque toutes les confréries ont disparu sans laisser de trace de leur existence autre



part que dans la tradition ou parfois dans les archives très incomplètes et peu abordables des paroisses.

On peut diviser les associations religieuses en deux catégories très distinctes, celles qui se réunissaient uniquement pour la prière et les exercices religieux, celles qui se proposaient un but de bonnes œuvres et de charité.

Les premières ont laissé un souvenir moins durable de leur existence, souvent leur nom seul avec la date de leur fondation. Elles comprenaient en même temps les confréries visant l'adoration directe et sans intermédiaire de la divinité comme celles de la Sainte Trinité, du Saint Sacrement ou de l'adoration perpétuelle, et les confréries qui sollicitaient l'entremise de la Vierge et des Saints. Leur but étant le même, leurs statuts se ressemblaient beaucoup. Nous avons récemment découvert une curieuse association dont nous possédons les statuts originaux. Fondée en 1691, au Havre, sous l'invocation de saint Étienne dans l'église de Saint-François, elle n'admettait dans son sein que des personnes portant le nom d'Étienne. Limités au nombre de quinze, les confrères faisaient dire annuellement un certain nombre de messes pour leurs défunts, à la suite desquelles le prêtre officiant récitait un *De profundis* sur la tombe du dernier mort « et ce jusqu'il plaise à la « divine Providence en attirer un autre à l'intention « duquel se récitera la dite prière. »

La seconde classe des confréries, assurément plus intéressante, se dévouait au secours des misères humaines sous toutes leurs formes. Rien de plus touchant

que le but qu'elles se proposaient ; rien de plus noble et de plus généreux que les sentiments qui ont inspiré leurs fondateurs. Le chagrin, la misère, la captivité, la maladie et la mort trouvaient secours, prières ou consolation. Telles sont les confréries des Orphelins, des Prisonniers, de la Rédemption des Captifs, des Agonisants, des Trépassés, de Notre-Dame de la Consolation. Telles sont surtout ces vieilles associations encore existantes dans nos campagnes normandes qui, créées au milieu des ravages de la peste noire, se sont imposé depuis six siècles le pénible devoir de l'inhumation des morts. La langue populaire, dans un sentiment de juste gratitude, leur a conservé le nom caractéristique de Charités. Je me propose d'en étudier quelques-unes avec vous, mais je ne dois pas vous dissimuler que je serai obligé de vous faire sortir des limites de notre département. Il est en effet remarquable que les confréries de charité se sont peu établies dans la Seine-Inférieure. Pendant que le département de l'Eure et une partie du Calvados en étaient largement pourvus, la Seine-Inférieure n'en peut citer que quelques rares exemples.

La première confrérie de charité que je rencontre dans l'ordre du temps est celle des Andelys. Cette ville possédait de nombreuses confréries établies dans ses différentes églises :

1° Une confrérie de la Vierge, mentionnée dans un acte du 30 septembre 1657 ;

2° Une confrérie de la Croix, fondée à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle et qui, en 1665, comprenait environ cin-

quante-deux frères et un receveur (*Collégiale des Andelys, arch. de l'Eure*) ;

3° Une confrérie de Sainte-Clotilde, spécialement chargée de faire cortège aux reliques de la sainte quand elles étaient portées en procession le 2 juin, de l'église Notre-Dame à la fontaine miraculeuse. Elle comptait vingt-six frères, sept chapelains, un maître et un procureur élus tous les ans, et tenait ses assemblées dans la chapelle Sainte-Clotilde de l'ancien cimetière ;

4° Une confrérie du Rosaire, instituée en 1641 ; — puis d'autres confréries moins importantes.

Dans l'église du Petit-Andelys avait été fondée, en 1316, une confrérie du Saint-Sacrement dont les statuts ont été renouvelés en 1450, 1578, 1750, 1791 et 1808.

Les confréries du Saint-Sacrement sont peut-être celles qui ont été le plus répandues en Normandie. Rattachées postérieurement à l'archiconfrérie instituée à Rome en 1539 par le pape Paul III, dans un but de dévotion générale, elles se proposaient de rendre au Saint-Sacrement de l'autel un culte solennel dans les églises et de lui assurer hors du temple, dans les processions et lorsque l'hostie consacrée était portée en viatique aux malades, un cortège d'honneur et comme une sorte de garde respectueuse et fidèle.

Dans ces compagnies, qui étaient en même temps des Sociétés de secours mutuels, les associés ne s'imposaient pas seulement une obligation d'assistance pendant la vie, ils s'engageaient réciproquement à se procurer au moment de la mort les consolations religieuses, et,



après la mort, à se rendre les derniers et pénibles devoirs de l'ensevelissement et de l'inhumation.

Il en était ainsi dans la confrérie du Saint-Sacrement aux Andelys. A la mort de chaque frère, un chapelain se transportait dans les carrefours et aux endroits accoutumés, précédé d'un clerc porteur d'une sonnette et faisait la proclamation du décès pour exciter la dévotion des fidèles en faveur du trépassé.

Tous les frères et sœurs avaient droit, lors de leur inhumation, à la croix, à la bannière et au drap de velours ; mais aux seuls frères et sœurs *amortis*, c'est-à-dire à ceux qui avaient payé cinquante sols à leur entrée dans la Société, était réservé un service solennel après lequel treize pauvres recevaient chacun un pain et deux deniers tournois.

La confrérie était dirigée par trois personnes prenant le titre de gouverneurs qui, le jour de la fête du Saint-Sacrement, étaient obligées de donner à dîner à treize pauvres et de les servir à table.

Comme elle n'était tenue qu'à l'inhumation de ses membres et que les étrangers n'avaient pas droit à ses cérémonies, une autre confrérie, dite des Trépassés, se constitua dans la même église pour donner la sépulture à tous les fidèles. Elle devait avoir et elle eut, en effet, avec sa rivale, de nombreuses difficultés de préséance et d'attributions qui se terminèrent, en 1754, par un accord entre les deux Sociétés. La première finit par absorber l'autre.

A la même époque, l'église de Notre-Dame et Sainte-Clotilde au Grand-Andelys, avait érigé de son

côté, le 8 janvier 1539, une confrérie « à l'honneur du benoist Saint-Esprit » qui se proposait l'inhumation des morts, comme l'indique fidèlement une des verrières de l'église où des frères donateurs se sont fait représenter dans l'exercice de cette partie de la plus importante de leurs fonctions, précédés de leurs clercs et chapelains, de leur *tintèrelleux* et de leurs deux massiers.

La compagnie se composait de douze frères servants, d'un greffier, un prévôt, un échevin et un clerc chargé de sonner et crier les patenôtres (1).

Elle pourvoyait aux besoins de ses membres nécessaires et ne laissait commencer, entre les associés, aucun procès sans autorisation et seulement après .

(1) Les confréries de Charité ne se contentaient pas d'enterrer les morts, elles faisaient pour eux des prières et cherchaient par d'incessantes sollicitations à provoquer en leur faveur celles des fidèles. De là vient en un certain nombre de paroisses, la coutume du cri des patenôtres : Un clerc de la confrérie muni d'une lanterne de bois pour éclairer sa marche, se rendait de carrefour en carrefour, à une heure du matin en été, à trois heures en hiver, et psalmodiait les strophes suivantes, ou quelque autre à peu près équivalente :

« Veillez, veillez vous tous qui dormez  
« A la mort de Notre-Seigneur-Jésus-Christ pensez.  
« Priez Dieu pour les trépassés. »

Cet antique usage s'est perpétué jusqu'à nous sous la forme du glas funèbre qui se fait entendre pour annoncer les décès et les inhumations. Dans le principe, il était l'avertissement d'une mort prochaine. Le peuple dit encore que l'on sonne « une agonie ».

Dans un certain nombre de paroisses, ces sonneries étaient assurées aux agonisants par des fondations particulières. Le nombre et « l'espace-ment des coups ou horions donnés à la cloche » indiquaient le sexe auquel appartenait le moribond et aussi les prières spéciales auxquelles il avait droit.

tentative de conciliation devant la Charité assemblée en Conseil.

Le jour du Saint-Sacrement, les frères lavaient les pieds de douze pauvres dans la chapelle de Sainte-Clothilde et leur remettaient après la cérémonie « trois deniers, un pain d'un sol et un morceau de chair. » Semblable gratification était ensuite faite à tous les nécessiteux présents.

Une coutume abusive de cette Charité a donné lieu à un édit. L'usage s'était établi, pour rendre hommage au prévôt et à l'échevin nouvellement élus, de planter de chaque côté de leur porte un arbre abattu dans les forêts voisines. Cet usage s'étant généralisé dans les confréries de la contrée, les édits de janvier 1518 et avril 1588 « pour obvier aux grans dégats et destructions des bois qui advient au moyen de jeunes chesnes et autres arbres que l'on prend tant pour les banquets, fêtes de paroisses et confrairies que autrement », défendirent à toutes personnes de couper ni abattre, dans les forêts royales, chesnes ni autres arbres sur peine d'amende arbitraire et de prison.

Le service des frères était de deux ans. Ils portaient dans l'exercice de leurs fonctions, sur l'épaule gauche, « un chaperon orné de trois passemens bleus pour le prévôt, de deux passemens pour l'échevin et d'un seul pour les simples frères, le cleric et le greffier. »

Dans le courant du xiv<sup>e</sup> siècle, nous trouvons dans le diocèse de Rouen, à Hugleville-en-Caux, une ancienne confrérie de Sainte-Madeleine, fondée pour donner aux



morts une sépulture chrétienne. Elle a complètement disparu sans laisser d'elle de trace apparente.

A Denestanville, près de Longueville, existait une vieille chapelle que son délabrement a fait supprimer par l'autorité diocésaine. Une confrérie de Saint-Michel, Saint-Antoine et Saint-Adrien s'y était fondée.

Le culte de saint Michel remonte très loin dans l'histoire religieuse de la France. L'ordre de Saint-Michel établi par Louis XI, les visions extatiques de Jeanne d'Arc le prouvent surabondamment. L'héroïque résistance de la forteresse du Mont-Saint-Michel pendant la guerre de cent ans, avait mis le nom du saint et le pèlerinage à l'abbaye en grand honneur. Il se forma des confréries de pèlerins pour lesquelles le premier titre d'admission était d'avoir accompli le voyage du Mont-Saint-Michel et d'avoir prié dans son sanctuaire vénéré. Les obligations des membres consistaient comme toujours dans un versement de fonds à l'admission dans la Société, dans une messe de *Requiem* pour l'âme du confrère que l'on remplaçait, dans l'assistance à des offices déterminés et aux processions du Saint-Sacrement.

D'autres confréries de pèlerins s'étaient fondées sous le vocable de saint Jacques et exigeaient préalablement à l'admission, un pèlerinage à Saint-Jacques, en Galice.

Je suppose, sans pouvoir l'affirmer, que la confrérie de Saint-Michel de Denestanville imposait dans le principe à ses membres le pèlerinage traditionnel. Elle s'était distinguée des confréries du même nom, à

l'époque où elle s'était confondue avec les confréries de Saint-Antoine et de Saint-Adrien, en comprenant dans ses statuts le devoir d'enterrer les personnes mortes de maladies contagieuses.

Le pèlerinage de Saint-Michel de Denestanville semble avoir eu, jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, une véritable célébrité puisqu'on y voyait plus de deux mille pèlerins accourir des communes voisines. Depuis lors, le titre a été transféré dans l'église paroissiale.

En 1358, le jour de sainte Marie-Madeleine, a été fondée, dans l'église de Saint-Denis de Rouen, une confrérie « à l'honneur et révérence de la benoïste trinité, « de la Vierge Marie, de tous les saints et les saintes « de toute la court du paradis et spécialement des « glorieux martyrs Monsieur saint Cosme et saint « Damieu et saint Lambert. »

On n'y entrait pas sans être de franche condition et avoir fait serment sur les évangiles de maintenir les droits de la confrérie, d'obéir à ses officiers et de payer les redevances accoutumées. Les statuts de cette association, publiés par la Société rouennaise de Bibliophiles par l'éminent archiviste départemental, M. Charles de Beaurepaire, révèlent qu'elle était instituée pour assurer la sépulture des morts. Leur analyse présente sur quelques points un intérêt marqué.

Quand survenait le décès d'un frère, le crieur de la compagnie le proclamait par les carrefours de la ville. La veille de l'inhumation, commençaient les prières dans la maison du mort. On veillait auprès du cadavre

pendant la nuit autant par respect pour lui-même que pour la garde des ornements, et le jour venu, tous les frères, réunis sous peine d'amende, faisaient célébrer un service solennel, avec le drap, la bannière et quatre cierges de huit livres.

Les membres de la Charité de Saint-Denis, comme ceux des confréries de même nature, n'ont pas oublié de se préoccuper du cas où l'un d'eux serait atteint de la lèpre, cette terrible maladie du moyen âge, qui infligeait à ceux qui en étaient atteints le supplice d'une mort anticipée au monde et des cérémonies qui accompagnent les décès. « Le Mesel devait avoir sa messe tout  
« autant comme à corps présent, et il était convoyé par  
« le prévost, l'esquevin et tous les sergens, à la croix,  
« et à la bannière et à l'eau benoite jusques au dehors  
« des portes de Rouen et recevoir chinq soulz de l'ostel  
« si il les voulait prendre. »

Les confrères n'avaient eu garde non plus d'oublier les banquets traditionnels qui se faisaient « le dimanche  
« après la fête de leur glorieux patron. » Ils y recevaient chacun un pot de vin moyennant le versement de quatre deniers et payaient le surplus de la dépense. Ce jour-là, ils s'acquittaient de leur cotisation et les dignitaires de la confrérie recevaient gants et chapeaux de roses.

La Charité de Saint-Étienne-du-Rouvray s'est fondée à la fin du même siècle, en 1398, comme le constate un acte de donation d'un sieur Guillaume Primont. Elle se composait d'un prévôt, un échevin et quatre frères servants, dont le dernier était, comme sergent, chargé



des sermons et autres diligences qui lui étaient commandées.

Après cette rapide excursion dans la Seine-Inférieure, il nous faut revenir dans l'Eure, à Conches, où nous rencontrons, en 1408, une Charité dont d'Hozier a recueilli les armoiries avec celles des Charités du pays d'Ouche, du Lieuvin et du Perche.

On n'y trouve rien de spécial que son cri des patenôtres :

« Entre vous, bonnes gens qui dormez,  
« Réveillez-vous, réveillez-vous.  
« Pensez que vous mourrez  
« Et priez Dieu pour les trépassés. »

La Charité de Hauville (arrondissement de Pont-Audemer), autrefois du diocèse de Rouen, semble, comme certains vieillards, mettre un peu de coquetterie à reculer sa date de naissance. Elle conserve un vieux registre commencé en 1675, sur lequel on lit : « C'est  
« le registre et le martirhologe de la Charité de Hau-  
« ville, fondée en l'an 1308 en l'honneur de Dieu, de la  
« puissante Vierge, des bienheureux saints patrons  
« saint Blaise et saint Paterne. »

Cette prétention d'ancienneté reculée qui lui ferait primer toutes les autres, ne paraît pas complètement fondée. La Charité de Hauville ne produit de documents certains qu'à partir de 1410. C'est une date qui peut encore satisfaire son amour-propre. Ses membres ont d'ailleurs montré une volonté énergique de poursuivre, comme elle nous l'apprend elle-même dans une notice

exempte de fausse modestie, « son noble but », s'il est vrai que pour ne pas succomber dans les luttes qu'elle a soutenues contre les curés successifs de la paroisse, elle s'est considérée tantôt comme confrérie religieuse et tantôt comme association civile.

Je ne connais pas ses statuts, mais il est évident qu'elle donne son banquet annuel aux frais de l'échevin, car M. Duchemin, dans sa notice sur Hauville, rapporte, d'après le procès-verbal dressé le 16 septembre 1868, qu'en cette même année, « l'échevin en « exercice a été exclu de la Société pour n'avoir pas « rempli les devoirs imposés au maître, notamment en « refusant de donner son repas de saint Sébastien. » Tant il est vrai que cette grave question du banquet des confréries qui a tenu, comme nous le verrons, une grande place dans la vie des Charités depuis un certain nombre de siècles, n'est pas de celles qui se sont fait oublier.

Dans les environs de Hauville, la Charité de Bourg-Achard, autrefois aussi du diocèse de Rouen, a été incontestablement une des plus riches du Roumois. Propriétaire de rentes et d'immeubles que lui avaient acquis la libéralité de ses membres, elle augmentait ses revenus par des quêtes que la tradition lui permettait de faire dans les fêtes et assemblées populaires des communes voisines, et par le produit des inhumations faites en dehors de sa circonscription. Aussi ses rentes s'élevaient-elles en 1725 à plus de 500 livres. En 1764, elles montaient à 779 livres, mais elles ont baissé pro-

gressivement, car elles n'ont plus été que de 569 livres en 1790 et de 459 francs en 1885.

Le nombre des frères est réglementairement fixé à treize. Chacun passe maître à son tour par voie d'élection le dimanche dans l'octave de la Fête-Dieu.

Une première confrérie, dite de Saint-Eustache, avait d'abord existé à Bourg-Achard vers le commencement du xv<sup>e</sup> siècle. Plus tard, une autre confrérie se fonda sous le patronage de saint Lô. Les deux Sociétés vécurent côte à côte jusqu'en 1447, date à laquelle elles se réunirent sous l'invocation de saint Eustache, saint Lô et saint Sébastien. Malgré son existence de fait depuis cette époque, la Charité nouvelle fut seulement approuvée en 1551 par les vicaires généraux du cardinal de Vendôme, archevêque de Rouen.

Pendant longtemps, la Charité de Bourg-Achard a vécu comme les peuples heureux ; elle n'a pas eu d'histoire. Son nom n'était cité que dans les donations dont elle était l'objet. Mais dans la première moitié du xvii<sup>e</sup> siècle, elle commence à faire parler d'elle. C'est en 1629, en effet, qu'apparaissent ses premières difficultés avec les moines du prieuré de Saint-Lô, à l'occasion de la propriété d'une cloche, et depuis cette époque on la trouve perpétuellement en procès, soit avec les mêmes religieux, soit avec son curé, soit avec les Charités voisines.

Les querelles de Charités ne sont pas les moins bruyantes ni les moins acharnées. Elles ont quelque chose d'héroïque. Elles présentent un peu le spectacle



des guerres entreprises dans les premiers temps de la Grèce et de Rome.

Les cités antiques avaient chacune leurs dieux protecteurs. Quand elles étaient en hostilité, ce n'étaient pas seulement les hommes qui combattaient. La prépondérance des dieux particuliers était en jeu. Chacun défendait les siens avec une ténacité parfois aveugle. C'était plus que de l'ardeur, plus que du patriotisme, plus que le désir de la conquête et l'amour de la gloire. La passion religieuse présidait à la lutte et excitait les combattants. — Les confréries ne se sont pas fait des dieux, mais, s'incarnant dans leur patron, elles élevaient volontiers autel contre autel, faisant montre d'un prosélytisme intolérant, tracassier, batailleur, où les questions d'amour-propre et de préséance ne tenaient pas une médiocre place.

C'est l'histoire de ce coin du Roumois, de 1629 à 1770. Pendant un siècle et demi, les Charités de Hauville, de Bouquetot, de Rougemoutiers, de Bourg-Achard et d'Épreville, le curé de Bourg-Achard et les religieux de Saint-Lô, ont occupé les audiences du bailliage de Pont-Audemer, du Parlement de Normandie, de l'Officialité de Rouen, à l'occasion de procès interminables, le plus souvent suscités par des jalousies mesquines et une susceptibilité regrettable. Il serait trop long de mentionner même l'objet de ces contestations, qui ne présenteraient d'ailleurs, dans une étude générale, qu'un intérêt restreint.

Nous nous transportons maintenant par ordre de

dates, à Alisay, dans l'arrondissement de Louviers. — Une confrérie de Saint-Germain y avait été fondée dans le commencement du xv<sup>e</sup> siècle. Elle fut canoniquement instituée par l'archevêque de Rouen, Louis d'Harcourt, dont elle dépendait, le 23 juin 1415.

Sur la demande de Hugues Letourneur, ancien curé de la paroisse, et du nouveau curé Guillaume Blanton, cette confrérie fut transformée en Charité et ses nouveaux statuts approuvés « sous l'invocation de la « glorieuse Vierge Marie et le titre de saint Germain. »

La Charité d'Alisay était peu nombreuse, car elle ne comptait qu'un prévôt-maître, un échevin et quatre frères servants ; tous étaient tenus à un service d'une année et au paiement d'une cotisation annuelle de deux sous six deniers, ou à un unique versement lors de l'entrée dans la Société, de soixante sous.

Les statuts ne révèlent rien de remarquable. On n'y trouve que les obligations ordinaires d'assistance aux messes, aux processions, aux inhumations des frères, et les devoirs de secours mutuels que comportent à peu près tous les anciens règlements.

La Charité d'Évreux, qui était récemment encore en exercice, remonte à peu près à la même époque que celle d'Alisay. Elle a été érigée le 9 novembre 1421, dans l'église de l'Hôtel-Dieu, par Paul de Capranica, évêque d'Évreux.

Composée de « treize bourgeois d'une vertu renommée », elle avait deux officiers, l'antique appelé aussi échevin et le prévôt. Les onze autres membres portaient

le nom de frères servants. L'échevin, élu pour deux ans au scrutin, recevait sur la croix leur serment d'admission et était revêtu d'un pouvoir disciplinaire qui lui permettait de prononcer des amendes pouvant s'élever à dix-huit sous et un denier. Les frères se devaient mutuellement assistance, et quand l'un d'eux tombait dans le besoin, il recevait une subvention quotidienne de deux sous six deniers. (Lebrasseur, *Histoire ecclésiastique du comté d'Évreux*.).

Deux articles de ses statuts méritent attention parce qu'ils établissent dès cette époque le droit affirmé par la Charité, d'avoir la propriété particulière de ses ornements, et de s'administrer seule en dehors du contrôle de l'autorité religieuse. Cette dernière prétention amènera plus tard des conflits et la nécessité d'une réglementation générale, plusieurs fois tentée et seulement réalisée dans le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle.

« Item pourront iceulx officiers et serviteurs porter,  
« rapporter aournemens, lumenaire, croix, clochete,  
« bannière et autres biens d'icelle Charité pour faire  
« les services quant mestier en sera, par toutes les  
« paroisses de la ville et banlieux d'Évreux, sans ce  
« que pour cette cause ou autre occasion, les curés ou  
« autres puissent réclamer ni demander aucun droit  
« sur d'aucune d'icelles choses.

« Item seront tenus les dessus diz officiers et serviteurs d'icelle d'aller deux ou trois fois l'an, par les  
« rues et aval la ville et hors bours dudit lieu d'Évreux  
« et aillieurs se mestier est pour pourchasser les deibtes  
« et redevances de la dicte Charité. »



La Charité d'Évreux n'était pas la première confrérie qui se fut, dans cette ville, occupée des trépassés. En 1350, Charles le Mauvais, roi de Navarre et comte d'Évreux, venait d'atteindre sa majorité. Il n'avait pas encore donné un libre cours à ses détestables instincts. Voulant faire preuve de dévotion, il fonda dans l'église cathédrale la chapelle des apôtres saints Pierre, Paul et Jean l'évangéliste, qu'il dota de dix livres de rentes, et il institua la confrérie des pèlerins de Rome ou du Pardon, dans laquelle il s'enrôla avec la reine Jeanne, ses frères Philippe et Louis de Navarre, la princesse de Flandres, le comte et la comtesse d'Harcourt. Le nombre des adhérents s'éleva, dans le courant de l'année, à plus de trois cents. La fête de cette association se célébrait le jour de saint Pierre et de saint Paul.

Le chef de la confrérie portait le titre de roi. Le jour de la cérémonie patronale, il assistait aux premières vêpres revêtu d'un surplis et d'une chape, portant une couronne de fleurs sur la tête et tenant en main un bâton fleuri. Deux chapelains, qui l'allaient prendre chez lui pour le conduire à la chapelle du Pardon, recevaient cinq sous de gratification s'ils n'étaient pas retenus à dîner. — A la grand'messe, célébrée par un chanoine, était fait un sermon pour lequel était donnée une pinte de vin ou son équivalent en argent. Le lendemain de la fête, les associés assistaient à une messe de *Requiem* pour le repos des âmes des confrères trépassés (*Mémorial des Evêques d'Évreux*, par Le Batelier d'Aviron).

Nous ne saurions dire à quelle époque cette confrérie

a disparu et si elle s'est confondue avec la Charité, faisant bénéficier cette dernière des donations qui lui étaient consenties. Celle-ci avait évidemment été l'objet d'importantes libéralités, car on la voit, en 1521, se mettre à la tête d'une lourde entreprise.

Le clocher de l'église Saint-Jacques de l'Hôtel-Dieu, construit tout en bois, venait d'être détruit par un incendie. Les frères de Charité, s'assemblant avec leurs dignitaires et les notables bourgeois de la ville, résolurent de le reconstruire en pierres de taille, dont le *Mémorial des Évêques d'Évreux* nous a conservé le prix de revient à vingt-deux sous le pied pour la pierre dure de Hondouville, et à quinze deniers pour la pierre tendre de Claville. La première pierre du clocher fut posée le 8 avril 1521, par l'échevin Pierre du Souchey.

Cette dépense avait probablement obéré la Charité, car en 1534, elle cherche à s'attirer quelques avantages pécuniaires. Les frères convinrent « à fin d'esmouvoir » le cuer des hommes pour venir servir à la Charité », d'augmenter la solennité des inhumations. On fit sonner la cloche depuis le départ de la maison mortuaire jusqu'au cimetière et tenir des torches allumées devant le cercueil pendant le même temps. — Sept ans après, on décidait de faire dire, le premier mardi de chaque mois, une messe de *Recordare* avec *Libera* pour les bienfaiteurs de l'Œuvre. En 1563, furent votées d'autres messes de *Requiem* pour chaque vendredi des Quatre-Temps, le vendredi de la Passion, le jour de saint Sébastien et la vigile de l'Annonciation, pour le salut des frères et les bienfaiteurs vivants ou morts.

La préoccupation d'accroître ses ressources n'empêchait cependant pas la Charité de penser au banquet confraternel. On le voit apparaître en 1541 sous une forme modeste : « Pour tenir en union, sainte amitié  
« et congrégation, les échevins, prévôts, anticques et  
« frères, il leur est permis si ils voyent que bon soit, de  
« s'assembler en une de leurs maisons pour prendre  
« une refection honneste et sans superfluité, qui ne  
« pourra excéder trois escus et moyns si les vivres  
« n'étaient chers. »

Le Batelier d'Aviren rapporte qu'en 1592, les frères furent l'objet d'une audacieuse entreprise provoquée par les troubles religieux. Un nommé du Breuil, dit Marastre, profitant de ce que la Charité d'Évreux revenait d'inhumer à Arnières le curé de cette paroisse, s'embusqua avec des hommes armés et se saisit de l'échevin et des frères qu'il emmena de force prisonniers dans le château de Bailleul. Il les y conserva seulement jusqu'au lendemain, craignant d'attirer contre lui des représailles, mais il ne mit en liberté les frères Roussel et Liénard qu'après le versement d'une rançon de vingt-six écus.

La Charité d'Évreux avait un curieux privilège. C'était elle qui était chargée de faire distribuer aux prisonniers l'argent, la viande, le pain et le vin provenant des libéralités d'une dame Georgette Legras, et de trois anciens échevins, Guillaume Dagomer, Mathurin Lecousturier et Gaspard Lepescheur. — Aux jours fixés par les donateurs, l'échevin se transportait à la prison et, après un petit discours fait pour apprendre



aux détenus l'origine du bienfait et les conditions de prières auxquelles il était assujetti, il remettait à chacun sa part. Ces petites allocutions, soigneusement formulées ont été pieusement conservées dans les archives de la Charité comme un souvenir de ses anciennes prérogatives.

A Louviers avait été fondée, le 7 juin 1450, une confrérie de Charité « en l'honneur de la très glorieuse « Nativité de Notre Seigneur Jésus-Christ, et de l'Assomption de sa benoïste et digne mère la Vierge « Marie. » On n'en connaît que les statuts approuvés le 30 décembre 1742, par Mgr de Rochechouart, et les confirmations qui en ont été faites postérieurement en 1754, 1768, 1781, et par l'évêque constitutionnel Robert Lamy, le 22 vendémiaire an VIII.

Ces statuts, bien que très complets et prévoyant tout ce qui peut arriver aux frères malades, infirmes, lépreux, pèlerins, emprisonnés, décédés..... etc., ne renferment rien de particulier, sauf que le jeudi saint, les frères lavaient les pieds de douze pauvres auxquels ils donnaient individuellement « cinq deniers, un pain et « une choppe de breuvage », et que le jour du Saint-Sacrement, ils se réunissaient aux autres paroisses de la ville pour accompagner la procession « chacun un « chapeau de fleurs sur la tête, en cognoissance et « signe de fraternité, et chacun un cierge ou torche « ardente en sa main pour honorer le très digne et très « précieux corps de Notre Seigneur Jésus-Christ. »

Le nom de la Charité de Louviers est cité dans le

registre des comptes de la fabrique d'Acquigny, à l'occasion d'une procession faite à Évreux en 1615, dans les conditions suivantes : La chapelle du prieuré d'Acquigny conservait des reliques de saint Mauxe et de saint Vénérand. Les habitants du pays professaient pour elles une grande vénération qui se traduisit, en 1606, par la demande faite au cardinal Duperron, évêque d'Évreux, de l'érection d'une confrérie en l'honneur des deux saints. Les statuts, approuvés par le cardinal le 6 juillet de la même année, divisaient les confrères, au nombre de quatre-vingt-seize, en six groupes de quinze membres sous l'autorité de six des plus anciens frères. Chaque groupe était de service pendant deux mois et assistait, un cierge ardent d'une livre à la main, à la messe et à la procession de ses saints patrons, aux messes basses célébrées chaque dimanche dans la chapelle du prieuré et aux inhumations des frères décédés.

La réputation de la confrérie et la confiance qu'on avait dans ses saints martyrs, amenait de toutes parts des pèlerins, et l'usage s'établit même, dans les calamités publiques, d'apporter solennellement à Évreux les chefs de saint Mauxe et de saint Vénérand. Il en fut ainsi pendant la peste de 1517 et pendant la sécheresse de 1556 (Lebrasseur, *Histoire ecclésiastique du comté d'Évreux*).

En 1625, Mgr de Péricard, évêque d'Évreux, ordonna une nouvelle translation qui se fit le 26 juin. Les reliques arrivèrent à Évreux, précédées par la Charité et la municipalité de Louviers qui avaient sollicité l'honneur de les accompagner. A la porte d'Évreux,

une nombreuse procession se forma, ayant en tête les écoliers vêtus d'aubes blanches avec un cierge à la main. Puis venaient les gardes et les jurés de tous les métiers, les frères de Charité, les communautés religieuses portant des reliques insignes, les curés de la ville, les chanoines de la cathédrale, l'évêque d'Évreux accompagné de ses archidiacres et des doyens ruraux, le présidial, les échevins et enfin le peuple. Après la messe pontificale et une prédication, les reliques des martyrs furent reconduites jusqu'à la maladrerie de Saint-Nicolas (*Notice historique sur Acquigny*, par l'abbé Lebeurier).

La confrérie de Charité de Louviers, par cette démarche toute spontanée, avait voulu rendre témoignage de la dévotion professée dans la région voisine d'Acquigny envers les restes des deux saints. Elle avait de son antiquité une idée assez originale, si j'en crois le *Mercur de France*. Je lis, en effet, dans cette publication du 20 juillet 1732 : « Un grand tableau de l'église  
« de Louviers fait assister les confrères de Charité à  
« genoux, en habits de cérémonie, autour du lit de la  
« sainte Vierge, dont le peintre a prétendu repré-  
« senter la mort et les obsèques. Il n'a pas oublié le  
« bénitier aux pieds du lit. » C'est assurément faire remonter un peu haut l'origine des Charités.

« En l'honneur et révérence du Sauveur et rédemption  
« N.-S. J.-C. et de toute la cour céleste, la Charité  
« de Damville (arrondissement d'Évreux), s'est formée  
« en 1498, avec le secours de personnes notables de la



« ville et païs d'environ, tant gens d'église, bourgeois  
« que manans et habitans, pour donner à tous ceux  
« qui ont été de vie à trépas, les honneurs de la sépul-  
« ture. »

Les statuts, publiés par M. Ange Petit, ancien juge à Évreux, formulent les instructions les plus minutieuses sur le costume, la tenue, les mouvements d'ensemble et de détail pendant les cérémonies religieuses, la propreté des vêtements, surtout des chaussures..., etc. On remarque notamment que sur la tunique du crieur devaient être représentées « deux histoires », l'une de Notre-Dame, l'autre de saint Evrault. Il portait sa tunique aux messes de la confrérie, aux services et quand il sonnait les patenôtres.

La Compagnie comprenait treize membres dont un prévôt et un échevin nommés pour trois ans. Elle avait de plus un clerc et un crieur. Chaque membre payait un droit d'entrée de cinq deniers. Il jurait sur la croix d'observer les statuts, de secourir ses confrères en cas de besoin, « promettant tant qu'il y aura deux  
« frères d'être le tiers. »

La Charité avait deux livres, « un de parchemin  
« entre deux ais, fermant à deux serrures et deux  
« paires de clefs, appelé Matheloge et dans lequel  
« étaient écrits les noms et surnoms des frères et  
« sœurs, selon l'ordre de l'alphabet, et le paiement de  
« leurs cotisations, — et un autre aussi en parchemin,  
« mais ne fermant pas à clef, dont le clerc avait la  
« garde et qui contenait un kalendrier marquant en

« vermillon ou en bleu les fêtes commandées et les  
« noms des frères et sœurs décédés. »

« Dans ce livre étaient aussi trois portraits bien et  
« richement ornés, dont l'un était de saint Évrault,  
« dont la fête tombe le premier dimanche de mai, le  
« deuxième de la nativité de Notre-Dame et le troisième  
« de saint Sébastien, lequel livre un chapelin vêtu de  
« surplis et de chape, ayant à ses côtés deux enfants  
« revêtus aussi de surplis, tenant chacun un cierge à  
« la main, était tenu de porter devant lui à toutes les  
« processions. »

Les jours de ces trois grandes fêtes de la Charité, après le service religieux, les frères avec leur famille, les chapelains, clercs et crieurs se réunissaient pour dîner dans la maison de l'échevin.

Je n'ai trouvé sur la Charité de Sacquenville, bien connue aux environs d'Évreux, qu'une mention relatant son existence en 1608.

Une indication de même nature s'applique en 1615 à la Charité d'Aizier (arrondissement de Pont-Audemer), appartenant naguère au diocèse de Rouen. Bien qu'elle passe pour une des plus anciennes de la contrée, on ne connaît pas sa date de fondation ni la teneur exacte de ses statuts anciens. On sait seulement, par un de ses registres de comptes, qu'elle possédait une maison, des terres et des rentes, et que ses recettes annuelles s'élevaient à plus de cent livres, sur lesquelles il lui fallait prélever une part pour les réparations de l'église. Elle payait aussi chaque année au curé soixante-quinze

livres pour ses messes, au clocheteur dix livres, et elle dépensait dix livres pour la collation du jour de Pâques et le dîner de la saint Pierre. A la même époque, elle avait pour échevin Noël Desbarres, pour prévôt François Lecornu, écuyer, et pour receveur Raoul Lengaigneur, avocat.

La Charité de Roncheroles remonte évidemment au xvi<sup>e</sup> siècle, car le 26 décembre 1616, elle était assez complètement organisée pour que Marin Ribard, cultivateur audit lieu, ait constitué en sa faveur « une rente  
« foncière et irraquitable de dix-huit sous tournois, à  
« charge de faire dire, la veille de Monsieur saint  
« Pierre, une messe pour lui et ses amis vivants et  
« trépassés, en présence du chapelain de la Charité et  
« maître en charge d'icelle. »

Elle était sous le vocable de saint Pierre et de saint Paul, patrons de l'église paroissiale, de saint Sébastien et saint Nicolas. Elle se composait d'un chapelain, de quatre maîtres, seize frères servants et un bedeau clocheteur.

La première maîtrise était de saint Pierre. Le maître était porte-croix et collecteur de deniers. Il rendait le pain béni à la Saint-Pierre, jour de son entrée en fonctions. La deuxième était de saint Paul. Le maître était porte-bannière. Le maître de la troisième, dite de saint Sébastien, avait la charge de prévôt, et le maître de la quatrième, dite de saint Nicolas, était sergent porte-verge. Chacun passait à son tour par tous les degrés et faisait seize ans de service avant d'arriver à la



quatrième maîtrise. Les frères servants et le bedeau avaient une tunique aux armes de la Charité, les dignitaires un chaperon à l'image de leur maîtrise.

En 1319, les tailleurs de drap de Vernon se constituaient en confrérie, sous le titre du Saint-Sacrement de l'Autel et s'imposaient les obligations générales qu'on rencontre dans les associations de même nature.

Nul ne pouvait être admis s'il ne professait la religion catholique, s'il avait commis quelque scandale et s'il ne faisait préalablement serment de « bien accomplir son service et de fréquenter les sacrements. » — Les confrères étaient au nombre de treize. Leur costume se composait d'une toque, d'une robe noire allant jusqu'à mi-jambe, d'une ceinture noire, d'un rabat blanc, d'un chaperon vert-brun porté sur l'épaule gauche.

Bien que leurs statuts primitifs ne les obligeassent pas à procurer aux confrères décédés les honneurs de la sépulture, ils avaient pris, à une époque que nous ignorons, la charge volontaire de se rendre ce dernier devoir. On avait continué en temps ordinaire et l'usage s'était bientôt établi de procéder à l'ensevelissement et à l'inhumation de tous les défunts.

A la suite de quelles circonstances, nous ne savons, défenses leur furent faites, le 23 novembre 1620, de continuer cette pratique non autorisée. L'année suivante, à l'occasion d'une maladie contagieuse, ils cherchèrent à régulariser leur situation. Leur requête fut rejetée sur la demande formelle du gouverneur du château, des échevins et des habitants, et il fut décidé

que les corps des personnes mortes de la contagion seraient conservés pendant douze heures, puis ensevelis par les parents ou des personnes rétribuées à cet effet, déposés dans un cercueil garni de poix, et seulement alors remis hors de la maison mortuaire, aux confrères pour être par eux portés au cimetière.

J'ai trouvé dans le *Mercur de France*, au mois de juillet 1732, une lettre sur la Charité de Vernon qu'il me paraît intéressant de reproduire :

« Nous avons ici, dit l'auteur, une confrérie dite de  
« Charité, dont tous les membres, au nombre de treize,  
« s'engagent à porter et à enterrer les morts gratuite-  
« ment. Le chef de cette Société est tiré au sort et  
« nommé le roi. Il y a aussi deux officiers nommés  
« sénéchaux lesquels, avec le roi, ne servent que  
« durant une année ; les autres servent deux ans  
« entiers, en sorte qu'il faut tous les ans procéder à  
« une nouvelle élection, tant pour les trois personnes  
« dont nous venons de parler que pour remplir le  
« nombre des confrères décédés. C'est ce qui se fait  
« dans l'octave du Saint-Sacrement, ordinairement le  
« vendredi. On enregistre d'abord les noms de ceux  
« qui se présentent pour entrer dans la confrérie, et,  
« le lundi suivant, ils vont tous au pèlerinage à Notre-  
« Dame-de-Grâce, dévotion célèbre à deux lieues de la  
« ville (1). C'est là qu'après la messe entendue, le roi

(1) Les Charités des environs des Andelys et de Vernon se rendent chaque année au pèlerinage de Notre-Dame-de-Grâce, comme celles des environs d'Évreux vont à Saint-Sébastien-de-Morsent. Le jour de la fête, elles sont souvent nombreuses et cherchent à rivaliser par la

« est tiré au sort. Pour les sénéchaux, c'est un office  
« qui s'achète au profit de la confrérie.

« Les officiers en charge vont tous les ans en céré-  
« monie, la veille de la Fête-Dieu, prendre un des  
« anciens de la confrérie, selon son tour et son rang,  
« qu'on appelle le roi des rois ou le roi des anciens  
« rois, et ils le conduisent de son logis à l'église de  
« Notre-Dame où il assiste, avec eux, aux premières  
« vêpres et à matines, et le lendemain à la grand'messe,  
« et tout de suite à la procession solennelle du Saint-  
« Sacrement, suivant immédiatement le dais et portant  
« une couronne à la main. Ceux qui l'accompagnent et  
« les anciens rois, c'est-à-dire tous ceux qui ont porté  
« le chaperon, marque de cette dignité, portent des  
« flambeaux ornés de fleurs et sont en habit ordinaire.  
« Il n'y a que ceux qui servent actuellement qui ont  
« la robe longue de la confrérie.

« La procession et la messe finies, on reconduit le roi  
« des rois chez lui où toute la confrérie dîne. — Mais  
« avant de se mettre à table, ils sont obligés d'aller  
« servir douze pauvres dont le couvert est mis sur une  
« table dressée dans la rue, à la porte du roi. Ce repas  
« consiste en un potage, en bouilli, en rôti, et en une  
« bouteille de vin pour chaque pauvre, qui lui est  
« versée par les confrères. Ceux-ci sont debout autour  
« de la table, la serviette sur le bras, et le roi est au

richesse de leurs ornements et la sonorité parfois étourdissante des musiques qui les accompagnent. Le coup d'œil ne manque pas d'ailleurs d'originalité.



« bout de la même table aussi debout, la couronne sur  
« la tête.

« Le jeudi, jour de l'octave, on distribue encore un  
« gros pain à douze pauvres, chacun le sien, le tout  
« aux dépens d'une fondation. »

Malgré l'arrêt du Parlement du 20 juin 1714, qui avait défendu les banquets des confréries religieuses, on voit que la Charité de Vernon n'avait pas renoncé à des habitudes invétérées. La raison qu'elle se donnait à elle-même pourrait cependant être sujette à critique. Elle prétendait être en droit de conserver son dîner du Saint-Sacrement « parce que les pauvres y étaient  
« hébergés par les frères ». Elle aurait pu ajouter que ce premier repas, tout charitable, ne devait pas être confondu avec celui que les membres de la confrérie prenaient ensemble, repas de corps, qui seul était prohibé par l'arrêt de règlement.

La Charité de Vernon faisait volontiers acte d'indépendance vis-à-vis de l'autorité religieuse. Dans une lettre à l'évêque d'Évreux, qui lui rappelait ses devoirs en tant que confrérie, elle répondait en se posant nettement comme Société civile : « Nous prions comme  
« chrétiens ; nous ensevelissons, nous inhumons comme  
« hommes et comme citoyens ». Et elle contestait même à l'évêque le droit de rendre une ordonnance ecclésiastique pour réglementer les intérêts soumis à son administration, prétendant que le mot *ordonnance* était exclusivement réservé aux actes du pouvoir royal.

Ces résistances ne sont pas d'ailleurs isolées ; elles

rendront nécessaires, quelques années plus tard, des mesures d'ordre général dont j'aurai à vous entretenir ultérieurement.

Une confrérie de Charité, instituée à Aumale, se distinguait complètement des autres associations du même nom. Elle se composait uniquement de femmes et ne se proposait pas d'assurer l'ensevelissement et l'inhumation des morts, mais de procurer des soins aux malades et aux infirmes indigents.

Les anciens hospices étaient en général desservis par des associations ou des confréries. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, elles avaient à peu près partout disparu. Les hôpitaux, plus ou moins abandonnés, souvent en ruines, laissaient les pauvres dans un grand dénûment, d'autant plus affreux que le nombre des malheureux avait augmenté pendant que les secours diminuaient. Dans cette détresse profonde, de nobles dévouements se produisirent. On vit des femmes du monde, se réunissant dans le seul intérêt de la charité, aller solliciter les aumônes pour les distribuer aux pauvres sous forme d'argent, de vivres, de médicaments.

A Aumale, le père Callon (1), prêtre, docteur en Sorbonne, ami particulier de saint Vincent-de-Paul, réussit à grouper en confrérie, sous le nom de sœurs de

(1) M. Louis Callon, prêtre de la Congrégation de la Mission, dont saint Vincent-de-Paul était fondateur, est considéré comme le rénovateur de l'hospice d'Aumale. Il lui a donné une nouvelle vie et a constitué, en sa faveur, diverses rentes ou donations, tant de ses biens propres qu'au moyen des quêtes qu'il faisait dans l'intérêt des pauvres.

Charité, un certain nombre de dames du peuple, de la noblesse et de la bourgeoisie, pour soigner les indigents à l'hôpital et secourir la misère à domicile. Les membres de cette généreuse association ne formaient pas une congrégation religieuse. Elles ne cessaient pas d'appartenir au monde ; elles faisaient à tour de rôle un service temporaire de garde-malades et d'infirmières à l'hôpital.

La confrérie fut approuvée par Mgr François de Harlay, archevêque de Rouen, le 26 mai 1632, et plus tard, ses statuts confirmés en 1662 et 1680.

Le nombre des sœurs était illimité. Tous les deux ans, elles élisaient à la majorité des voix une supérieure, une trésorière et une gardienne des meubles.

La première dirigeait l'œuvre, de concert avec le curé de la paroisse ; elle recevait les malades et était assistée d'un procureur choisi par la compagnie, qui surveillait l'administration de la trésorière et vérifiait ses comptes.

Une confrérie à peu près semblable s'est fondée à Laigle vers 1672 et a subsisté jusqu'en 1678, époque à laquelle les bourgeois, préoccupés de la santé de leurs femmes, se décidèrent à rétablir l'hôpital et à y appeler une communauté religieuse hospitalière.

La même année, la paroisse d'Aumale entra dans le même ordre d'idées. Sa confrérie de Charité se recrutait difficilement ; on demanda l'envoi de quelques sœurs de Saint-Vincent-de-Paul. J'ignore à quelle époque s'est opérée la substitution complète.

La Charité de Bourgtheroulde, qui appartenait



autrefois au diocèse de Rouen, avait été fondée en 1635, pour donner la sépulture aux morts.

Avant elle, existait dans la même paroisse une confrérie du Saint-Sacrement, qui se chargeait elle-même d'inhumer ses membres défunts. Les points de contact étaient tout trouvés entre les deux Sociétés : pour éviter des froissements, on était convenu de faire des concessions, et comme les deux Sociétés prétendaient aux mêmes prérogatives dans les processions de la Fête-Dieu, on faisait porter le dais par deux membres des deux confréries.

On ne parvint pas cependant à éviter les effets d'une rivalité naturelle. Les frères de Charité paraissent s'être mis dans leurs torts en voulant empêcher les membres de l'autre Société de donner la sépulture à leurs confrères. Il en résulta, en 1731, un procès devant l'officialité de Rouen, qui se prononça contre la Charité.

Les statuts de cette compagnie n'offrent rien de particulièrement intéressant et nous n'aurions pas à nous en préoccuper davantage si, en 1779, ils n'avaient été la cause d'un règlement pris par l'archevêque de Rouen.

L'attention de ce haut dignitaire avait été appelée sur les abus commis dans les confréries de Charité : « Il en  
« est surtout un, dit l'archevêque, qui tend à se repro-  
« duire, c'est l'usage où sont la plupart des confréries  
« de sortir de la paroisse où elles sont établies et de se  
« réunir plusieurs à une même inhumation. De là s'en  
« suivent la fréquentation des cabarets et les excès  
« qu'elle entraîne, la perte considérable d'un temps

« précieux à la Société et souvent essentiel à la subsis-  
« tance d'une famille entière, des querelles sur la  
« préséance, poussées jusqu'aux dernières limites...,  
« etc. »

Le cardinal rappelle les ordonnances de ses prédécesseurs de 1725, 1740 et 1741, et, voyant que ses instructions ne sont pas suivies, il prend, le 16 décembre 1779, un nouvel arrêté dans lequel je lis les dispositions suivantes :

ART. 1<sup>er</sup>. — Il sera défendu aux Charités ou autres confréries, dans les paroisses du diocèse, d'appeler aux inhumations aucunes confréries des paroisses voisines, et aux confréries ainsi appelées de se rendre à l'invitation sous peine d'interdit et de suspension pour les chapelains.

ART. 2. — Les curés doivent s'opposer aux excursions de leurs confréries dans les paroisses voisines, ainsi qu'à l'appel d'une confrérie étrangère à la paroisse.

ART. 3. — Néanmoins, quand il n'y a pas de Charité, il sera permis d'en inviter une avec le consentement du curé.

ART. 4. — Il sera permis aux habitants de chaque paroisse de s'associer à une confrérie étrangère et de participer à ses bonnes œuvres.

Cet arrêté n'a pas plus produit d'effet que les précédents, mais bientôt lui-même il est devenu inutile par la dissolution effective des confréries. Dans le diocèse de Rouen, elles ne se sont guère rétablies. La Charité de Bourgtheroulde ne s'est pas dispersée, mais elle a

perdu ses biens et ses rentes ; elle ne vivait plus récemment que de son casuel.

Dans le principe, les Charités étaient avant tout des confréries. Elles en portaient le titre et ne différaient des confréries proprement dites, que par l'obligation qu'elles s'étaient imposée d'inhumer les morts. Il ne faut donc pas s'étonner qu'elles en aient pris certains usages que celles-ci avaient adoptés, notamment pour le port de l'image de leur patron.

Dans le département de l'Eure, particulièrement dans l'arrondissement d'Évreux, existent encore un grand nombre de confréries, dont les membres se sont à peu près déliés en temps ordinaire des engagements confraternels primitifs, mais qui, le dimanche et surtout les jours de fête, se réunissent à l'église pour faire acte de présence et accompagner les processions. Les membres de ces associations placées sous l'invocation d'un saint en honneur dans la paroisse, n'ont pas à vrai dire de chef, mais ils marchent à la suite de celui d'entre eux qui, portant le *bâton* de la confrérie, en est en même temps le trésorier. Sa fonction ne l'oblige qu'à porter le bâton et à quêter pour l'ornementation de la chapelle.

La confrérie n'a pas seulement, en effet, une bannière reproduisant d'un côté son titre et ses signes distinctifs et de l'autre l'image de son patron. Elle a fait le plus souvent représenter ce dernier sous la forme d'une statuette dorée ou argentée, quelquefois polychromée, qu'elle place sous une sorte de petit dais au bout d'un



long manche de bois. Le tout a pris, dans le langage populaire, le nom de bâton.

Tous les ans, le bâton change de main et est confié à un nouveau titulaire qui se présente volontairement ou est désigné à l'élection. Le jour de la fête, aux vêpres, le titulaire en exercice vient à l'entrée du chœur, accompagné du futur bâtonnier. Il est suivi de la confrérie. Au chant solennel du *Deposuit potentes de sede et exaltavit humiles*, le curé de la paroisse procède à la cérémonie de la transmission du bâton, qu'il enlève des mains du porteur actuel pour le remettre entre celles de son successeur. A partir de ce moment, l'ancien titulaire est déchargé de ses obligations. Il rend ses comptes et se libère le soir des engagements que l'usage a imposés en donnant à dîner à tous les membres de la confrérie. La fête n'a rien de religieux et finit ordinairement par des danses et des chansons. La plupart de ces confréries, qui remontent à une date très lointaine, n'ont qu'une existence de fait et n'ont jamais été régulièrement approuvées par l'autorité diocésaine.

Le bâton a toujours représenté une idée d'autorité et de commandement ; c'est un sceptre en plus grand. La *Chronique de Laigle* mentionne une cérémonie dans laquelle le bâton a conservé sa forme primitive et sa signification.

Une confrérie du Saint-Sacrement s'était organisée dans cette ville vers 1318, à l'époque où Geoffroy Duplessis, évêque d'Évreux, établissait dans son diocèse la fête du Saint-Sacrement. Elle se composait unique-

ment de prêtres qui se réunissaient chaque année à Laigle, le jeudi après l'octave de la Fête-Dieu. Ils venaient parfois de quinze à vingt lieues. La fête se faisait ordinairement dans l'une des trois paroisses de la ville. Depuis l'ordonnance épiscopale du 26 septembre 1666, on la célébrait dans l'église de Saint-Martin.

Chaque année, les confrères élisaient un roi qui était l'officiant de la journée. Celui de l'année précédente et un assistant revêtus de belles chapes et portant un petit sceptre de cinquante centimètres environ de longueur, occupaient les deux premières stalles du chœur, à droite et à gauche de la porte d'entrée. Le sceptre de l'ancien roi était doré, l'autre argenté. Tous deux se terminaient par un bouquet de fleurs sculptées, aussi dorées ou argentées. Ces petits sceptres reposaient sur les tablettes formant le devant de la stalle, sauf à certains moments de l'office où ils étaient tenus à la main. Après une procession solennelle aux reposoirs construits dans l'église, la cérémonie se terminait par un banquet où chacun payait son écot (*Histoire de Laigle*, par Veaugeois).

La coutume du bâton se rencontre dans plusieurs Charités, notamment à Ailly et Ambenay.

La Charité d'Ailly, fondée par Thomas Bréard, curé de cette paroisse, sous le patronage de saint Médard, fut approuvée, le 12 novembre 1643, par un des vicaires généraux de Mgr de Péricard, évêque d'Évreux. Elle se composait de douze frères qui élisaient chaque année,

le jour de saint Médard « par les voix à la plus part » un prévôt, un échevin et un lieutenant. Ces dignitaires devaient être choisis « parmi les antiens audict service; » et prêtaient aussitôt serment sur les saints évangilles « de bien et fidèlement leur acquitter des charges et obligations de la ditte Charité. » Les frères servaient pendant quatre ans; la Charité se renouvelait chaque année par la sortie et l'entrée de trois membres. Tous assistaient en corps, un cierge à la main, avec la robe, le chaperon et le bonnet, à la grand'messe du deuxième dimanche de chaque mois, et en nombre moindre aux messes des autres dimanches de l'année. Ils accompagnaient solennellement les processions générales, communiaient obligatoirement quatre fois l'an et étaient tenus, comme toutes les Charités, de devoirs réciproques d'aumônes, de prières et de secours. — La veille de saint Médard commençait la solennité du bâton. Le prévôt le portait aux premières vêpres du saint, et tous les frères étaient tenus d'assister l'image du patron et de la ramener processionnellement dans la maison du prévôt qui, moyennant le versement de dix sous par tête, retenait les confrères à souper chez lui. Le lendemain, jour de la fête, même assistance obligée autour du bâton, que l'échevin allait chercher chez le prévôt, qu'il portait à la messe et qu'on allait reconduire chez lui, dans son domicile où se faisait, dans les mêmes conditions que la veille, un dîner offert par cet officier de la Charité.

Le soir, nouvelle cérémonie où le bâton était porté aux vêpres par le lieutenant, et nouveau festin chez ce



dernier. On peut soupçonner à quels excès conduisait cet abus des festins. Mgr de Péricard avait approuvé la totalité des statuts de la confrérie d'Ailly, en 1643. Mgr de Rochechouart les confirma le 1<sup>er</sup> juin 1743, mais il eut soin de retrancher les repas donnés par les officiers de la Charité. L'usage, plus fort que la loi, n'en a pas moins persisté.

La paroisse d'Ambenay paraît avoir été dotée, dans le xvii<sup>e</sup> siècle, d'une importante confrérie. Érigée le 29 septembre 1655, sous le nom de confrérie de Saint-Michel et gouvernée par un roi et trois procureurs, elle n'a compris dans l'origine que des personnes de l'un ou l'autre sexe, ayant fait le pèlerinage du Mont-Saint-Michel. A sa fondation, elle comptait trente-quatre membres, à la tête desquels se plaçait le curé de la paroisse. Chacun payait une cotisation annuelle de deux sous. Le roi portait un bâton orné de la statue du saint. Une autre confrérie du Saint-Nom-de-Jésus existait antérieurement dans la même paroisse. Les deux Sociétés fusionnées furent érigées en Charité, sur la demande des sieurs de Montreuil, des Frétils, de Lambrière, d'Esme de la Vallée, escuyer sire de la Roche, et d'Edmond de Baudot, par le vénérable Henri-Marie Boudon, archidiacre d'Évreux et vicaire général de Mgr de Maupas, sous le vocable du Saint-Nom-de-Jésus, de Saint-Michel et de Saint-Martin.

La Charité se composait d'un échevin qui prenait le titre d'antique, d'un prévôt, de douze frères, d'un clerc, d'un crieur, de deux chapelains et de deux enfants de

chœur. Elle faisait célébrer tous les jours une messe basse et tous les dimanches une grand'messe.

Elle possédait un « gros livre bien relié » où étaient inscrits les noms des frères et les dépenses de la confrérie, livre fermé à deux clefs gardées par l'échevin et le prévôt. Ses ornements consistaient en une croix, une bannière blanche représentant d'un côté le nom de Jésus environné de rayons, et de l'autre l'image de saint Martin, une bannière plus simple, et « une boeste  
« de cuivre fermant à deux clefs pour en ycelle réserver  
« les deniers de la ditte Charité, comme on les recebvra,  
« laquelle sera gardée par l'échevin et les deux clefs par  
« deux frères servants nommés et installés chacun an  
« par le sieur curé. »

La Charité avait trois sièges ou réunions générales par an, et deux dîners les dimanches et fêtes de la Circoncision et de saint Michel « en signe d'amour et  
« de confraternité, dans la maison du bourg d'Ambenay  
« où l'on aura ramené l'antique, à frais communs et  
« par testes, excepté les ecclésiastiques, l'antique, le  
« clerc et le crieur qui ne payeront rien. »

Toutefois, si l'antique était dispensé du paiement de sa part, il était astreint, le jour de sa sortie de charge et de la reddition de ses comptes, à traiter « à ses frais  
« le clergé et ses frères à sa volonté et discrétion. »

Les statuts déterminent avec un soin méticuleux l'ordre et l'importance des cérémonies funèbres auxquelles ont droit les dignitaires de la Charité et les simples membres, la date des processions solennelles,

les amendes et peines disciplinaires. Les articles 27 et 28 sont intéressants à connaître.

« S'il arrive quelque différent entre les frères de quoi  
« ce puisse estre, tant pour le spirituel que temporel de  
« la Charité, les dits frères ne reconnaîtront pas  
« d'autre justice que celle de Mgr l'évesque, à peine  
« d'excommunication, la dite Charité n'étant receue et  
« appprouvée qu'à cette condition. Si les frères ont  
« quelque sujet de plainte contre leurs chapelains, ils  
« s'adresseront à Mgr l'évesque pour y estre remédié et  
« y donner ordre, et ne *s'ingèreront jamais de con-*  
« *damner en amende les dits presbtres et chape-*  
« *lains.* »

Cette dernière réserve indique nettement les tendances des Charités à se séparer de l'élément ecclésiastique et au besoin à le dominer.

Le travail que nous avons commencé pourrait être utilement continué pour les autres Charités des départements de l'Eure et de la Seine-Inférieure. Le temps et les matériaux nous ont fait défaut. Nous laissons à d'autres le soin de continuer cette étude. La Société libre de l'Eure vient de faciliter les recherches, en publiant une liste établie par M. Veucelin, de Bernay, contenant les noms d'un grand nombre de ces Charités et la date de leur érection.

Dans le département de la Seine-Inférieure, nous signalons encore, aux archives départementales, différents statuts de Charités :

A Sainte-Marguerite-les-Aumale (G. 1575), une



confrérie du Saint-Sacrement, de Sainte-Marguerite et de Sainte-Clotilde.

A Saineville (G. 1588), une confrérie de Saint-Clair, Saint-Sébastien, Sainte-Barbe et Sainte-Véronique, établie au xvi<sup>e</sup> siècle, à une époque où divers habitants morts de la peste n'avaient pas trouvé à être inhumés.

A Boishimont (G. 1622), une confrérie de Saint-Laurent, fondée du temps du cardinal d'Estouteville. On lit dans les statuts les dispositions suivantes : « Si  
« quelqu'un des frères servants manque d'assister à  
« l'inhumation de quelque frère ou sœur mort de mala-  
« die commune, il payera six blancs d'amende. S'il est  
« mort de maladie contagieuse, il payera cinq sols, et  
« après la troisième amende, il sera rejeté et mis hors  
« de la Société par l'avis de M. le curé, du chapelain  
« et des autres frères servants.

« Si quelque autre frère ou sœur devenait en telle  
« pauvreté ou maladie qu'il n'eût de quoi subsister, les  
« autres frères ou sœurs seraient obligés de le soulager  
« selon leurs moyens. S'il entreprenait un voyage  
« éloigné, ils le conduiraient avec la croix, la bannière,  
« les clochettes et le chapelain jusqu'à la banlieue,  
« priant Dieu pour le succès de son voyage. S'il est  
« atteint de lèpre, ils le conduiront à la maladrerie et  
« feront dire auparavant une messe de *Requiem*. »

Nous avons dit que les confréries étaient soumises, en tant qu'associations religieuses, à la sanction de l'autorité ecclésiastique. Les évêques se réservaient le droit absolu de les autoriser, d'en approuver, d'en

rejeter ou d'en modifier les statuts. Les décrets des Conciles provinciaux de Rouen sont formels à ce sujet :

« Nulla erigatur sodalitas vel confraternitas sine consensu et approbatione episcopi diœcesani, qui prius statuta hujus societatis examinari curabit. — Nec audeat quilibet sacerdos operam dare erectioni vel propagationi cujusvis confraternitatis quæ ab ordinario prius rite approbata non fuerit.

« Sciant omnes juxta constitutiones Clementis VII, etiam ecclesiis regularium institutas aut litteris apostolicis approbatas aut archiconfraternitatibus canonice erectis aggregatas, sine consensu et voluntate ordinariarum non posse subsistere, eas jurisdictioni eorum omnino subesse, indulgentiarum vel privilegiorum communicatione sine eorundem recognitione, non gaudere. » (*Conc. provinc.*, décret 23).

Aucune Charité n'existe donc si elle n'a été reconnue et ses statuts approuvés par l'autorité diocésaine, qui entend garder ces associations sous sa haute surveillance, et les placer sous la direction immédiate du curé de la paroisse.

Cette prépondérance de l'autorité ecclésiastique a, de tous temps, déplu aux Charités. Elles ont toujours tenté de s'y soustraire, cherchant à usurper dans l'église une place et des prérogatives qui ne leur appartenaient pas, et à empiéter sur les droits réservés aux ministres des cultes. Divers conciles (Sens, 1528, Bourges, 1584, etc.), ont vainement cherché à ramener les associations religieuses à des sentiments plus conformes au but qu'elles se proposaient. En vain ils ont défendu le droit

d'entrée, le serment. L'usage a prévalu. Les usurpations se sont maintenues malgré les décisions de l'officialité, les arrêts des Parlements et les ordonnances royales de confiscation. M. l'abbé Ouin-Lacroix, dans son *Histoire des corporations*, signale ces abus, dont les discussions de la confrérie du Saint-Sacrement, à Saint-Godard, de Rouen, en 1657, 1707 et 1743, ne sont que des incidents particuliers.

L'usage des banquets surtout avait de bonne heure conduit à des excès que le Parlement de Paris, dès 1498, et celui de Rouen, en 1522 et plus tard en 1714, ont voulu prévenir en défendant « de faire festins et « autres divertissements et en ordonnant d'employer à « dez ausmosnes l'argent destiné à ces superfluités. »

Les édits royaux de février 1566 et mai 1579 ont prohibé ces réunions dispendieuses et bruyantes. Elles ont continué à se produire plus ou moins ostensiblement, et elles se font encore au détriment, sinon de la tranquillité publique, au moins de la bourse des confrères et de la dignité de la Compagnie.

Mgr Bourlier, évêque d'Évreux, a voulu mettre un terme aux désordres qui s'étaient introduits dans les Charités et à l'état d'indépendance et de révolte qu'elles persistaient à maintenir contre le pouvoir ecclésiastique.

Par son ordonnance du 20 mai 1804, il prétendit réglementer pour l'avenir les confréries de Charité de son diocèse. — Il décida que les Sociétés établies seulement sous l'invocation de la Vierge et des principaux patrons de la paroisse ne pourraient comprendre, en



dehors d'un échevin, chef de la Compagnie et d'un prévôt faisant fonction de trésorier, que douze frères servants dans les campagnes, quinze frères dans les communes de trois à cinq mille âmes, et dix-huit dans les villes d'une population supérieure à ce nombre d'habitants. Le temps du service était fixé à deux ans pour les frères, à un an pour les dignitaires. — Les Charités avaient des devoirs d'assistance à certains offices, mais elles étaient spécialement consacrées à la déposition des morts dans le cercueil, à leur transport au cimetière et à leur inhumation. Elles étaient subordonnées aux curés et desservants qui présidaient leurs réunions générales avec voix prépondérante ; elles étaient restreintes à leur paroisse qu'elles ne pouvaient pas quitter sans une autorisation spéciale. Elles inhumèrent gratuitement les pauvres et ne pouvaient percevoir que trois francs pour un service, honoraires du célébrant non compris.

Ce projet de réglementation resta comme bien d'autres à l'état de lettre morte. C'est la fermeté persévérante de Mgr Olivier qui est seule parvenue, malgré les résistances désespérées des Charités, à mettre un terme, dans le département de l'Eure, aux excès et aux entreprises depuis longtemps signalés de ces Sociétés mi-religieuses et civiles.

Diverses ordonnances épiscopales (25 février et 9 mars 1842) avaient modifié des statuts de Charités. Ces ordonnances provoquèrent des protestations violentes, des récriminations, des refus d'obéissance. On chercha à soulever contre les prétentions réputées

inadmissibles et provocatrices de l'évêque l'opinion publique dans les campagnes. Il fallut que l'autorité administrative intervint. Quelques Charités rebelles furent dissoutes. Les autres, étonnées autant qu'effrayées, prirent le parti de se rendre à merci. Elles reçurent le règlement du 31 octobre 1842, qui semble avoir définitivement apaisé le soulèvement de cette petite armée, habituellement raisonneuse, mais au fond pacifique.

L'ordonnance de 1842 établit d'abord en principe que les confréries de Charité, n'ayant pas d'existence légale, ne sont tolérées par le pouvoir civil que par respect pour l'autorité épiscopale et par confiance en sa responsabilité. Dès lors, aucune confrérie de ce genre ne peut exister sans avoir été érigée canoniquement par l'évêque, sur la demande du curé de la paroisse et l'avis du doyen du canton. Elles sont sous l'entière dépendance du curé, membre, chapelain et président de droit de leur Société, qui peut les suspendre provisoirement, sauf à en référer immédiatement à l'autorité diocésaine, et leur assigner dans l'église la place qui leur appartient. Les statuts des Charités sont soumis à l'approbation de l'évêque, et les tarifs, non obligatoires, à la double acceptation du Conseil municipal et du Conseil de fabrique.

Le dernier article de cette ordonnance résume le sens et le but de ses dispositions.

« Toutes les confréries existant dans le diocèse ne  
« seront reconnues par nous, qu'autant qu'elles auront  
« promis d'observer le présent règlement. Cette pro-

« messe devra être faite à chaque pasteur dans le délai  
« d'un mois. »

Les Charités se sont inclinées ; elles ont peut-être compris que la réglementation qu'on leur imposait était nécessaire. En tous cas, leur répugnance s'explique par la durée même des abus et il y a lieu de tenir compte de leur abnégation.

Le paysan normand tient à sa Charité. Sans être animé, au moins dans une partie du département de l'Eure, d'une dévotion profonde, il a le désir d'assurer à ses obsèques une certaine pompe religieuse. Les Charités réservent à leurs membres leurs ornements les plus beaux, leurs cérémonies les plus brillantes. Pour y avoir droit, il s'engage dans une Charité ; il se soumet pendant plusieurs années à la dure obligation que lui dictent d'ailleurs les sentiments de mutuelle assistance répandus dans les campagnes, de se rendre au premier appel, par la chaleur, le froid ou la pluie, à une distance souvent éloignée de plusieurs lieues de son village, au domicile d'une personne qui lui était la veille absolument inconnue et dont il va faire l'inhumation avec un entier dévouement. Son service dure deux, quatre ou six ans. Il peut se dire après qu'il a légitimement acquis des droits, par voie de réciprocité de services rendus, à de solennelles funérailles.

La cérémonie d'une inhumation faite par une Charité de campagne nous reporte malgré nous, par les costumes qu'on y voit, les usages qui s'y sont maintenus, à plusieurs siècles en arrière. L'abbé de Bouclon, dans son *Histoire de Mgr Olivier*, en a fait une saisis-



sante peinture, par laquelle je vous demande la permission de finir cette insuffisante et cependant trop longue étude. « Pour les étrangers, une Charité  
« qui officie offre à leurs yeux étonnés un curieux  
« spectacle : c'est le moyen âge qui rentre en scène  
« avec ses us et coutumes, ses costumes extrêmement  
« pittoresques. Chaque frère vêtu d'une robe noire, la  
« tête couverte d'une toque galonnée d'or ou d'argent,  
« une chausse ou chaperon rehaussée de broderies  
« étincelantes sur l'épaule, tient à la main une torche  
« bariolée de diverses couleurs, ou de cire jaune  
« façonnée de bizarres dessins, de figurines représentant  
« la Sainte-Vierge ou le patron. Les détails de ce  
« costume ne sont pas partout les mêmes : tantôt les  
« frères portent un rabat comme les gens de justice,  
« tantôt ils ont le col entouré d'une fraise à la  
« Henri IV. Ici, la toque ressemble à celle des avocats ;  
« là, à La Bonneville par exemple, c'est un véritable  
« mortier de président. Plus loin, l'usage séculaire a  
« voulu que ce fut un bonnet carré avec sa houppe,  
« ou une barrette comme celle du clergé ; ailleurs,  
« c'est le simple petit bonnet de soie noire. Telle  
« Charité porte des chaperons noirs ou rouges  
« comme la magistrature ; telle autre les a bleus et  
« scintillants d'étoiles, de paillettes, de broderies d'or  
« et d'argent, chargées d'inscriptions en lettres d'ar-  
« gent comme celles-ci : *Dieu soit loué, Dieu soit*  
« *béni, Gloire à Dieu, Paix aux vivants, repos aux*  
« *morts*. Il y en a de toutes les formes qui varient  
« selon les localités, ce qui s'explique par la rareté et

« les difficultés des communications d'autrefois. Il  
« suffit de faire quelques lieues, de traverser une  
« rivière pour rencontrer des costumes différents. On  
« dirait que ce n'est plus le même peuple. En tête du  
« convoi ou des processions s'avance un personnage  
« qui est toujours magnifiquement vêtu, comme un  
« héraut d'armes, d'un tabar ou tunique d'une grande  
« richesse. Il est aux Charités ce que les tambours-  
« majors sont à la garde nationale. Il porte un nom  
« différent, selon le nom qui est donné aux sonnettes  
« qu'il agite à la main. Ainsi, il s'appelle *crieur* quand  
« il est chargé d'annoncer dans les carrefours l'heure  
« des inhumations; *patenostrier* quand il invite les  
« passants à réciter une prière à l'intention du défunt;  
« *cliqueleur, cloqueteur, tintenellier, campanel-*  
« *lier*, selon que les sonnettes qu'il agite s'appellent  
« *cliquettes, cloquettes, tintenelles* ou *campa-*  
« *nelles*.

« Les Charités remplissent leurs fonctions avec un  
« zèle et un dévouement vraiment admirables... »

C'est par ce mot qu'il convient de finir, puisqu'il consacre dans l'opinion publique la vieille réputation des Charités et leur popularité.





D'UNE MODIFICATION  
DE LA  
**PRONONCIATION FRANÇAISE**

Par l'Abbé TOUGARD

---

On a pu lire dans le *Compte rendu du Congrès scientifique international des Catholiques*, qui vient de paraître, les lignes suivantes (VI, 191) :

« Lecture est donnée d'une note de M. l'abbé Tou-  
« gard, professeur au petit séminaire de Rouen, sur  
« une modification qui se serait produite dans le fran-  
« çais depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle : *En comparant l'ortho-*  
« *graphe de deux volumes in-folio imprimés la*  
« *même année (1717), l'un à Paris, l'autre à*  
« *Rouen, une soixantaine de pages ont donné plus*  
« *de trois cents mots où l'e muet remplace soit notre*  
« *è fermé, soit notre è ouvert.*

« M. l'abbé Rousselot fait observer que ce serait une  
« grave erreur de croire que, dans la plupart des mots

« relevés dans cette note, l'e fût muet au XVIII<sup>e</sup> siècle.  
« Il y a eu changement dans les habitudes typogra-  
« phiques; et, si un changement phonétique s'est pro-  
« duit, ce n'est pas dans le sens qui a été indiqué. »

Le procédé sommaire d'une question préalable, laquelle semblait ici susceptible d'appel, a donc écarté les conclusions de votre correspondant. Serait-ce donc à tort qu'il se flatte, grâce à la rigueur des procédés scientifiques en honneur dans l'Académie, de ne jamais tirer de ses observations des conséquences hasardées, et même d'appuyer ses remarques sur des preuves matérielles? Il y avait lieu, en tout cas, de se recueillir, ne fût-ce qu'en vertu d'un vieux proverbe grec : *Les secondes réflexions sont les meilleures* (δεύτεραι φροντίδες σοφώτεραι).

Quelques recherches lui ont fait restreindre ses conjectures, mais ont en même temps permis de leur substituer en divers points des affirmations précises. Tel est surtout l'objet de la présente communication; et, afin que l'Académie puisse apprécier l'ensemble des investigations, il croit utile de reproduire les principaux passages de la note lue au Congrès catholique.

« Si les mystères de la nature sont innombrables, les énigmes du passé ne le sont guère moins. Souvent, bien loin que leur solution provoque une enquête, leur existence même ne se laisse pas soupçonner (1).

(1) Vingt fois le mot de ces énigmes se rencontre où l'on n'eût jamais été le prendre. Les historiens de Bolbec se sont-ils parfois avisés que le premier germe de la prospérité commerciale de leur ville est déposé dans un texte ecclésiastique de la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle. En

« En ces dernières années seulement, par exemple, on s'est aperçu que la langue de nos pères nous était encore inconnue dans sa syntaxe, dans son orthographe et jusque dans ses mots. Sa liste de quarante mille vieux vocables à la main, M. Delboulle affirmait naguère que les dictionnaires n'ont pas enregistré le tiers de notre ancienne nomenclature; et sa moisson lexicographique a pris de telles proportions qu'il écrivait le 9 décembre 1891 : « Un dictionnaire *complet* « du vieux français restera encore plus d'un siècle à « l'état de rêve. » On en doutera moins si l'on songe qu'une foule de termes familiers au langage *parlé* ne sont pas écrits (1).

effet, outre les trois manuterges différents à l'usage du prêtre, avant la messe, au *lavabo* et aux ablutions, les *Institutions synodales* de Rouen veulent que *aliud sit pendens circa missale ad tergendum os ET NARES (SI OPUS FUERIT) sacerdotis. (Concilia Rotom. provinciae, II, 36; n° 24.)*

Voilà donc une ligne à insérer dans l'histoire du costume en France, même après Monteil, Quicherat et M. Franklin. Et, ce qui vaut mieux encore, c'est que ce texte a une portée apologétique : car il réduit à sa juste valeur cette réflexion d'un érudit, d'ailleurs estimable : « L'Église n'a jamais entendu faire de la propreté même une demi-virtu. » La propreté, en tant qu'elle rentre dans les égards dus au prochain, est une vertu véritable, comme l'a justement remarqué Godescard à propos de saint Hilarion. Pourquoi, d'ailleurs, parmi tant de faits semblables, la triple ablution des doigts commandée au prêtre chaque fois qu'il consacre la sainte hostie ?

(1) Littré n'avait jamais rencontré le substantif *réglementaire*, si commun dans la langue des séminaires. Il a d'autant mieux fait de le mentionner, aux dernières pages de son supplément, que ce mot figure dans une lettre de missionnaire, imprimée il y a une vingtaine d'années, et reproduite notamment par la *Semaine religieuse* de Rouen (III, 550).



« Il y a plus. Nous ignorons ou nous ne connaissons que très imparfaitement les mille nuances qui peuvent distinguer la prononciation contemporaine et celle des âges précédents. Pour nous en tenir ici à un seul point, les *e* muets étaient jadis plus nombreux qu'aujourd'hui.

« Une première preuve se dégage de certains mots qui ont gardé en divers lieux l'articulation muette : *beni, breviaire, defendre* (prononcé *dfendre*), *epouvante, leger, mechant, medisant, pecheur, secher*. L'Académie française n'a pas même dédaigné de consigner officiellement cette variation phonétique du mot *désir*. Car, tout en l'accentuant, elle reconnaît que différentes personnes écrivent et prononcent *desir*.

« Un moyen décisif de démonstration consiste apparemment à noter dans les livres anciens les mots privés d'accent. On a pu croire, il est vrai, que jadis l'accent était affaire de caprice et de fantaisie. En fût-il ainsi des manuscrits, le cas semble différent pour les imprimés. L'ancienne typographie usait si peu de l'accent arbitrairement et à tout hasard, qu'elle en surmontait constamment certains mots auxquels la parole le refuse maintenant comme l'écriture. Ainsi *chrétien, pû, revû, soutenir, ajoûter*, et enfin *dégré*, où le peuple a, jusqu'à ces derniers temps, gardé le premier *é* fermé (1). »

(1) En 1717 les compositeurs parisiens imprimaient encore « tu *és*, » absolument comme leurs confrères de Rouen en 1673 (*Obligations des Ecclésiastiques*, p. 89), à la suite de la typographie lyonnaise de 1616, dans l'édition originale du *Traité de l'Amour de Dieu*, par saint François de Sales.

Ici suivait une liste de noms, d'adjectifs, de verbes et d'adverbes, également dépourvus d'accent dans les *Conciles* de D. Bessin, publiés à Rouen en 1717, et dans les *Pères apostoliques*, de la version du P. Legras, imprimés à Paris la même année.

C'était plutôt un moyen d'information qu'un argument définitif. Il est certain, en outre, qu'avec ces seules données l'enquête, eût-elle recueilli un millier de mots, n'en aurait pas moins été insuffisante ; et cela pour deux raisons :

D'abord l'accentuation était encore trop négligée en typographie. Dans son *Art de prononcer parfaitement la langue française*, Hindret écrivait en 1696 : « Je marque dans tout ce chapitre les *é* fermés d'un accent aigu (p. 355). » Cela prouve que, d'ordinaire, les imprimeurs ne prenaient point alors ce soin (1). Les dictionnaires seuls y mettaient une sérieuse attention ; Hindret renvoie notamment à ceux de Danet, du P. Pomey et de Richelet (Genève, 1680).

De plus, le point dont il s'agit était alors l'un des plus délicats de la langue. « Une des plus grandes difficultés que nous ayons dans notre orthographe (*sic*), dit Hindret, c'est la manière de caractériser les sons de nos *e* (p. 46). » De fait, cet auteur emploie près de deux cents pages de son livre (p. 393-563), ce qui est presque le quart de l'ouvrage, à expliquer cette prononciation.

(1) Notons, par curiosité, que l'accent circonflexe était alors une nouveauté (p. 387), et que l'accent grave n'était pas encore en usage (p. 396). Enfin « on ne savait ce que c'était que l'accent ni dans l'écriture, ni dans l'impression des livres... avant les années 1570 (p. 375). »

On doit d'autant plus se fier à ses remarques, qu'il déclare (p. 459) : « Je ne veux que ce que l'usage veut. »

Or, comme on va le voir, quelques-uns de nos *e* étaient alors muets.

Hindret le dit formellement pour *debat*, *decret*, *degât*, *degoutter*, *demanger*, *devaler*, *devider* (p. 518), et *reservoir*, quoiqu'on dît *réserver* (p. 516).

La conversation supprimait absolument le premier *e* de *désabuser*, et disait *dzabuzer*. Cette particularité, dont la douceur n'était pas le premier mérite, s'étendait à *désagréable*, *désavantage*, *désastre*, *désaveu*, *désaltérer*, *désespoir*, *déshabiller*, *déshonneur*, *désintéressement*, *désir*, *désobéir*, *désobliger*, *désunir*, et leurs dérivés. Mais on articulait comme aujourd'hui : *désister*, *désertion*, *désunion* (p. 479-480 et 508-509).

Hindret assure (p. 463) qu'on prononcé de même la première syllabe de *replier* et *rechauffer*. Il blâme « je *décachterai*, » mais ajoute qu'on entendait prononcer « j'*achterai* (p. 537). » Enfin son livre, dédié au dauphin, recommande de prononcer « allez-*cri* (pour *quérir*) ». Littré a connu cette crase ; mais, à son avis, elle est populaire. Le parler de la cour a donc été, en ceci, accaparé par le peuple.

Quelques années auparavant, Andry de Bois-Regard enregistrait encore un certain nombre d'*e* muets, contraires à l'usage actuel, dans ses *Réflexions sur l'usage présent de la langue françoise* (1).

(1) L'ouvrage parut en 1689 ; mais je n'en ai sous la main qu'une contrefaçon de 1692. Il y eut une suite publiée en 1693.



Ainsi : *belitre* (écrit *blitre* dans des textes anciens cités par Littré et Hatzfeld), *benin*, *benir* et leurs dérivés.

*Chetif*, *decret*, *defaut*. Il veut que l'on prononce comme aujourd'hui, *fredonner*, *frelater*, que Hindret écrivait (p. 123) par *fré*.

*Lezard*, *lesiner*, *petard*, *petiller*, *petillement*; *rebus*, *resonner*, *reserver*, *resoudre* (p. 359-370).

Nous reprenons ici, en la complétant un peu, la dernière page du mémoire primitif :

« La tendance à diminuer ainsi les sons sourds et confus en accentuant les syllabes muettes semble d'un excellent effet; elle est une de ces rares transformations où la langue n'a point à regretter le passé.

« Les noms propres paraissent l'avoir subie : car aujourd'hui nous fermons l'*e* de *Radegonde*, *Moreri*, *Niceron*, *Petau*, *Deфорis* (1). Que si l'on objecte ici un cercle vicieux, nos pères ayant pu prononcer *é* tout en écrivant *e*, il est un nom bien connu à Rouen qui échappe à toute contestation : celui des *Périaux*, où les plus exacts, notamment le regretté E. Gosselin, leur parent, ont longtemps gardé l'*e* muet (2). Quant à *Fénelon*, la reprise de son *e* muet, pour s'être opérée sans barricades ni proclamations, n'en a pas moins été un véritable coup de force, et une grande révolution, heureusement toute phonétique.

(1) Mon excellent ami, M. l'abbé Lebarq, a cru devoir s'excuser d'écrire ainsi avec un *e* muet le nom du premier éditeur des sermons de Bossuet.

(2) Autre mutation bizarre : la prononciation commune du nom de Godéscard doit être altérée : car les villageois de son canton natal disent : les *Godécard*.

« Tel est le capricieux empire de l'usage que, malgré son autorité incontestée dans le monde typographique, l'Académie française n'a pu accréditer les premiers *é* fermés de *irréligion*, *irrémédiable*, qu'une pensée d'uniformité lui a fait adopter dans son Dictionnaire (comparer *coreligionnaire*). Littré a maintenu la prononciation traditionnelle, en n'accentuant point les mots en *irre*, inconnus à l'Académie. »

Il est, par contre, un mot fort employé à propos de la conscription (et plus encore de la Constitution républicaine), auquel l'Académie refuse encore l'accent : c'est *revision*. Au dire de Hindret (p. 517), l'*e* en était pareillement muet dans Danet. Mais la prononciation accentuée a prévalu, et c'est déjà celle de la dernière édition du *Dictionnaire de Trévoux*.

Au reste, le soin scrupuleux apporté à l'accentuation n'a pas supprimé tous les problèmes. Témoin le mot *événement*, auquel l'Académie persiste à donner deux *é* fermés, mais que Littré et l'usage prononcent *évènement* (1).

(1) En finissant, recueillons, à propos de l'irrégularité de notre dérivation, deux piquantes remarques d'un enfant de sept à huit ans qui entendait lire les journaux. Le bambin était fort surpris de voir combien d'hommes travaillaient au journal, en notant les nombreux *journaliers* des bulletins nécrologiques. Il ne pouvait comprendre davantage qu'on veillât si mal contre le danger du feu, au récit des incendies « attribués à la *malveillance*. »

L'enfance « est sans pitié » par sa logique. Ambroise Didot ne lui a-t-il pas donné raison contre l'Académie, quand elle dit : « Faites-moi des *bonhommes*. »

---

# LES BONNS VIEUX

Par M. de LÉRUE

Ils marchent côte à côte et d'un pas fléchissant  
Les vieux époux courbés sous des labeurs sans nombre ;  
Leur groupe, au grand soleil, ne fait presque plus d'ombre,  
Mais l'amour d'autrefois protège leur couchant.

Leurs cheveux ont blanchi sous la même pensée  
Quand chaque jour leur cœur battait à l'unisson ;  
Et, vers le même espoir de leur douce union,  
Toujours sans dévier leur route fut tracée.

Leur bonheur sans regrets semble une majesté.  
Pour s'élever enfin à la pleine lumière  
Que faut-il à ces vieux ? Une âme hospitalière,  
Un don de tempérance et beaucoup de bonté.

C'est ce qui les distingue. Aussi, dans le déclin  
Qui donne aux sentiments une note attendrie,  
Ils vont, sans se hâter, jusqu'au bout du chemin  
Où les attend la paix d'une nouvelle vie.

Et, s'il est en ce monde un bonheur sans effort,  
Un amour sans écueil, une œuvre sans dommage,  
Ces âmes du vieux temps, au semblable visage,  
Les goûteront ensemble « au Salut de la mort ».

---





# GRAND-PÈRE

Par M. de LÉRUE

## I

Pour des enfants bien inspirés  
Dont on vante l'obéissance  
Et les sentiments élevés  
— Autant qu'il se peut chez l'enfance —  
Qu'y a-t-il de plus bienfaisant  
Au sein d'une famille austère;  
De plus aimé, de mieux aimant.....  
Que le grand-père?

## II

Lorsque surgit un incident  
Aux jeux, en vacance, à la classe,  
Si l'annonce d'un châtiment  
Comme un nuage au ciel s'amasse,  
Qui voit-on arriver soudain  
— Quand le coupable désespère —  
L'olivier de paix à la main?  
C'est le grand-père.

## III

Sont-ils malades, ces tyrans  
Objets de sa sollicitude?  
Avec des projets séduisants .  
Il calme leur inquiétude.  
Pour eux, à chaque heure du jour,  
Qui rêve un avenir prospère?  
C'est ce vieux cœur gonflé d'amour,  
C'est le grand-père.

## IV

Surtout, quand ils auront grandi,  
Quand leur âme reconnaissante  
D'une croyance consolante  
Appréciera mieux l'infini,  
Qui, selon le devoir austère,  
Du saint effort d'un cœur pieux  
Leur donnera l'exemple heureux?  
C'est le grand-père.

## V

Aussi, les enfants entraînés  
Vers cette affection suprême,  
Consacrent à l'aïeul lui-même  
Tous les baisers qu'ils ont gagnés.  
Et leur tribut, plus riche encore,  
Voudrait, d'un miracle animé,  
Changer tous les soirs en aurore  
Pour le grand-père bien-aimé.

---



## PRIX

PROPOSÉS POUR LES ANNÉES 1893, 1894 ET 1895.

---

1893

### PRIX BOUCTOT

L'Académie décernera un prix de 500 fr. à l'auteur, né en Normandie ou y demeurant, de la meilleure comédie en un acte et en vers.

1894

### PRIX GOSSIER

L'Académie décernera un prix de 700 fr. à l'auteur du meilleur travail sur la question suivante :

« Examiner en quoi a consisté la réforme de la  
« Coutume de Normandie au xvi<sup>e</sup> siècle et signaler les  
« différences entre l'ancien Coutumier et la Coutume  
« réformée. »

### PRIX BOUCTOT

L'Académie décernera un prix de 500 fr. à l'une des œuvres qui auront figuré à l'Exposition municipale de peinture de 1894, et dont l'auteur sera né ou domicilié en Normandie.

### PRIX DE LA REINTY

L'Académie décernera un prix de 500 fr. à l'auteur du meilleur ouvrage manuscrit ou imprimé, écrit en

français, ou de la meilleure œuvre d'art, faisant connaître, par un travail d'une certaine importance, soit l'histoire politique et sociale, soit le commerce, soit l'histoire naturelle des Antilles, présentement possédées par la France ou qui ont été jadis occupées par elle.

1895

### PRIX BOUCTOT

L'Académie décernera un prix de 500 fr. à l'auteur du meilleur travail sur le sujet suivant : Trouver un moyen nouveau pour mesurer, avec précision, les hautes températures ou perfectionner, au point de vue de la précision, l'une des méthodes déjà connues.

L'Académie décerne aussi, chaque année, dans sa séance publique, les prix suivants :

### PRIX DUMANOIR

Un prix de 500 fr. à l'auteur d'une belle action accomplie à Rouen ou dans le département de la Seine-Inférieure.

### PRIX OCTAVE ROULAND

Deux prix, de 300 fr. chacun, aux « membres de familles nombreuses qui ont fait preuve de dévouement envers leurs frères ou sœurs. »

Les personnes qui connaîtraient des actes de dévouement ou de belles actions, dignes de concourir pour les *Prix Dumanoir* et *Octave Rouland*, sont invitées à les signaler à l'Académie, en adressant au Secrétariat, rue Saint-Lô, n° 40, à Rouen, une notice circonstanciée des faits qui paraîtraient dignes d'être récompensés.

Cette notice, appuyée de l'attestation légalisée des autorités locales, doit être envoyée franco à l'Académie avant le 1<sup>er</sup> juillet.

---

### OBSERVATIONS RELATIVES AUX CONCOURS

Chaque ouvrage manuscrit doit porter en tête une devise qui sera répétée sur un billet cacheté, contenant *le nom et le domicile de l'auteur*. Les billets ne seront ouverts que dans le cas où le prix serait remporté.

Les académiciens résidants sont seuls exclus des concours.

Les ouvrages adressés devront être envoyés *francs de port avant le 1<sup>er</sup> mai* (terme de rigueur) soit à M. BARBIER DE LA SERRE, soit à M. PIERRE LE VERDIER, secrétaires de l'Académie.

---

### EXTRAIT DU RÈGLEMENT DE L'ACADÉMIE

« *Les manuscrits envoyés au concours appartiennent à l'Académie sauf la faculté laissée aux auteurs d'en faire prendre des copies à leurs frais.* »

---





# TABLE BIBLIOGRAPHIQUE

## DES OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE

PENDANT L'ANNÉE 1891-1892.

---

- J. Adeline. — *Peintres et Musées et Peintres d'oiseaux : Discours prononcé à la séance publique de l'Académie du 10 décembre 1891.*
- Allard (Christophe). — *Conférence à l'assemblée générale de l'Union des ouvriers et employés de Fécamp.*
- Biottot (le capitaine). — *La péninsule normande dans la défense de la France ; Étude du pays de Bray.*
- Bossuet. — V. Gasté (Armand), Tougard.
- Boucher (Docteur). — *Étude critique des théories évolutionnistes, 1891.*
- Bouquet. — *Notice sur M. A. Chéruel, professeur et historien ; Rouen, 1891.*
- Bricourt. — V. Le Rey.
- Brun-Durand. — *Dictionnaire topographique du département de la Drôme ; Paris, 1891.*
- Canonville-Deslys. — V. Deslys (Charles) et Tomy-Canonville-Deslys.
- Clos (Docteur). — *La Tératologie végétale et ses principes ; Toulouse, 1891. — Individualité des*

*faisceaux fibro-vasculaires des appendices des plantes* ; Toulouse, 1891.

Cochet (l'abbé). — *Notice historique et descriptive sur l'église paroissiale de Sigy, arrondissement de Neufchâtel-en-Bray* ; 3<sup>e</sup> édition publiée par M. l'abbé Tougard. — *Excursions romantiques sur les bords de la Durdent et de la rivière de Fécamp* ; Mémoire inédit composé en 1883, publié avec une préface par M. l'abbé Tougard, en 1887.

Coipel (l'abbé). — *Notes archéologiques sur plusieurs églises du canton de Neufchâtel-en-Bray*, publiées par M. l'abbé Tougard, 1876. — *Quelques pages d'archéologie extraites des notes de l'abbé Coipel, publiées avec une notice sur l'auteur par M. l'abbé Tougard*, 1876. — *Nouvelles pages d'archéologie empruntées aux notes du même auteur, publiées par M. l'abbé Tougard*, 1877.

Coyecque. — *L'Hôtel-Dieu de Paris au moyen âge : Histoire et documents*, tome I<sup>er</sup>, 1891.

De Beaurepaire. — *Inventaire sommaire des Archives départementales de la Seine-Inférieure, antérieures à 1790*, tome V.

De Coëne. — *La Seine, rade de guerre* ; Rouen, 1892.

De Mas Latrie. — *Chroniques d'Amadi et de Strombaldi* : première partie, *Chronique d'Amadi* ; Paris, 1891.

Deslys (Charles). — *La Fille à Jacques, suivi de : Les dix-sept ans de Martha. — Le canal Saint-Martin*, 2 volumes. — *Jacques Cœur, récit histo-*



*rique. — L'ami François ; Les Poménée ; la Petite-Reine.*

Deslys (Charles) et Canonville-Deslys. — *Les Diables rouges.*

D'Estaintot (comte). — *Le Comité des travaux historiques et scientifiques : histoire et documents ; Rouen, 1891. — Un procès entre deux seigneurs haut-justiciers : Valmont et Cany au XVIII<sup>e</sup> siècle ; Rouen, 1891.*

Durrieu (Paul). — *Jacques de Besançon et son œuvre ; 1892.*

Foschini (Alfonsina). — *Scritti vari ; Palermo, 1891.*

Gadeau de Kerville. — *Les vieux arbres de la Normandie : Étude botanico-historique.*

Gasté (Armand). — *Bossuet ; Témoignage inédit sur la vie et les vertus éminentes de Monsieur Vincent de Paul, 1702 ; opuscule inédit avec Introduction ; Paris, 1892.*

Genevoix (Gustave). — *Duel féminin ; Paris, 1892.*

Goujon (Julien). — *V. Le Rey.*

Haag. — *Die Triangulation von Java, in Niederlandisch Ost-Indian ; 1891.*

Haignere (l'abbé Daniel). — *Les Chartes de Saint-Bertin, d'après le grand capitulaire de Dom Dewille, dernier archiviste de ce monastère ; tome II, 3<sup>e</sup> fascicule.*

Hardy (Michel). — *La Station quaternaire de Raymond (Dordogne) et la sépulture d'un chasseur de rennes ; Paris, 1891.*

Héron. — *Œuvres de Robert Blondel, historien*

*normand du xv<sup>e</sup> siècle* ; Rouen, 1891, tome I<sup>er</sup>. — *Une représentation figurée du lai d'Aristote* ; Rouen, 1891. — *La Légende d'Alexandre et d'Aristote* ; Rouen, 1892. — *La Guillotine au xii<sup>e</sup> siècle* ; Rouen, 1892. — *Discours prononcé à la séance solennelle de distribution des récompenses de la Société centrale d'horticulture de la Seine-Inférieure, le 15 novembre 1891.*

Houlière (l'abbé). — *Poésies d'un curé de village, avec quelques mots sur l'auteur, par l'abbé Tougard, 1886.*

Husnot. — *Revue bryologique, 1892. — Description et figure des mousses de France et des contrées voisines ; 1892, 10<sup>e</sup> livraison.*

Joly. — *Études anglo-normandes : Gérold le Gallois, suite et fin ; Caen, 1891.*

Langlois (l'abbé). — *Lettres d'érudition et de critique adressées par l'abbé Langlois, auteur de l'histoire du Mont-aux-Malades, à M. l'abbé Cochet, publiées par M. l'abbé Tougard, 1880.*

Lebarcq. — V. Tougard.

Lechalas. — *Le Temps, sa nature et sa mesure.*

Legrelle (Arsène). — *La Diplomatie française et la succession d'Espagne ; tomes II et III.*

Legrès (l'abbé). — *Saint Saens et Saint Ribert, abbés au diocèse de Rouen, vii<sup>e</sup> siècle ; Bruxelles, 1891.*

Lemaître (l'abbé Édouard). — *Poésies latines et françaises, avec Préface par l'abbé Tougard, 1891.*

Lemonnier (l'abbé). — *L'accord de la science et de la*

*foi : Discours prononcé à la distribution des prix du petit séminaire du Mont-aux-Malades le 25 juillet 1887 ; édité par l'abbé Tougard.*

Le Rey. — *Cavelier de la Salle, drame lyrique en trois parties ; paroles de Louis Bricourt ; Rouen, 1887. — Eros, opéra-comique en un acte ; partition pour chant et piano ; — Le Sentier, paroles de Julien Goujon ; musique de Frédéric Le Rey.*

Longnon (Auguste). — *Dictionnaire topographique du département de la Marne ; Paris, 1891.*

Loth (l'abbé). — *Une visite à l'église Saint-Maclou ; Rouen, 1892.*

Milne-Edwards. — *Expéditions scientifiques du Travailleur et du Talisman, pendant les années 1880, 1881, 1882 et 1883 : Brachiopodes ; Paris, 1891.*

Miriny. — *Pantosynthèse : Prolégomènes ; Tableau général élémentaire abrégé ; Paris, 1891.*

Niel (Eugène). — *Observations sur le Cystopus Candidus Léo. — Observations faites en Normandie pendant le tremblement de terre du 30 mai 1889. — Les Oiseaux, leur utilité et la nécessité de veiller à leur conservation. — Excursion à Guerbaville-la-Mailleraye, 7 juin 1891. — Recherches sur la nature de la manne des Hébreux.*

Northfield. — *Astronomy and astro physics, January, 1892.*

Panel (Docteur). — *Statistique médicale et démographique de la ville de Rouen, 4<sup>e</sup> année, 1891.*



Paris. — *Discours prononcé par MM. Boissier et Bourgeois à la séance générale du Congrès des Sociétés savantes*, 1891. — *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France* : tomes XIII et XVII. — *Mémoires et bulletin de la Société d'histoire de Paris et de l'Ile de France* ; 1890, tome XVII. — *Revue des travaux scientifiques*. — *Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de France* ; tome II, 1891. — *Annuaire des Bibliothèques et des Archives pour 1892*. — *Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques*. — *L'Intermédiaire des chercheurs et des curieux* ; 25<sup>e</sup> année.

Patouillard. — *Exploration scientifique de la Tunisie ; Énumération des champignons qui y ont été observés*.

Rouen. — *Lettre pastorale de Mgr l'archevêque de Rouen et Mandement pour le Carême de 1892*. — *Conseil général du département de la Seine-Inférieure* : 2<sup>e</sup> session ordinaire de 1891 et 1<sup>re</sup> session ordinaire de 1892.

Sauvage (l'abbé). — *Lettre de condoléance adressée à M. Hue de Miromesnil*. — *Les Compagnies d'arquebusiers du Vexin en 1609* : — *Jeanne d'Arc à Dieppe*. — *La Médecine antique et les bains froids en hiver*. — *Louis XIV et le nombre 7*. — *Chronique du froid en Normandie et dans le nord de la France, du 1<sup>er</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle* ; Rouen, 1892. — *Premiers libraires et imprimeurs*

*Dieppois: Introduction à l'histoire de l'imprimerie à Dieppe, par l'abbé Cochet; Rouen, 1891. — Le Monument de Jeanne d'Arc à Bonsecours; Rouen, 1892.*

Simon. — *Plans de la crèche construite à Rouen pour le compte de M. Brière, directeur du Journal de Rouen.*

Thévenet (Arsène). — *Ephémérides communales; Arcis-sur-Aube, 1892.*

Tougard (l'abbé). — *Plutarque, Vie d'Alexandre, 1885. — Homère, Iliade : chant VI, 1882. — Simples éléments de grammaire grecque et Lexique élémentaire grec-français à l'usage des classes de 7<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup>, par Henri Congnet; Nouvelles éditions revues et corrigées, 1889. — De l'histoire profane dans les actes grecs des Bollandistes, 1874. — Quid ad profanos mores dignoscendos agenda que lexica conferant acta Sanctorum græca Bollandiana, 1874. — L'Hellénisme dans les écrivains du moyen âge du VII<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècle, 1886. — Notes sur l'état des études grecques aux premiers temps du moyen âge, 1880. — Notes sur quelques coutumes et inventions des Grecs. — Joseph, Ruth, Tobie et Fables choisies d'Ésope et de Babrius; Traduction de l'abbé Congnet revue par l'abbé Tougard; 1889-1891. — Manuel des verbes irréguliers défectifs et difficiles de la langue grecque, 1891. — Moulineaux près Rouen : Son église, son histoire; le combat du 4 janvier 1871. — Quelques notes sur*

*la commanderie de la Chapelle de Sainte-Vaubourg au Val-de-la-Haie près Rouen, 1873. — Découvertes archéologiques faites au petit Séminaire du Mont-aux-Malades, en 1872 et 1873. — Les Saints du diocèse de Rouen, 1879. — Note sur quelques monuments grecs du Musée d'antiquités de Rouen, 1868. — Église de Vatteville, avec vue du portail, 1890. — La persécution iconoclaste d'après la correspondance de saint Théodore Studite. — Une page d'histoire locale et littéraire au moyen âge, 1870. — Essai sur l'hagiographie légendaire du diocèse de Rouen, 1884. — Le clocher de l'église du Mont-aux-Malades et la cérémonie de la bénédiction des cloches, 1890. — Vie de saint Saens, abbé au diocèse de Rouen, 1890. — Catalogue des saints du diocèse de Rouen, 1872. — Variétés liturgiques : Origine du soufflet donné par l'Évêque à la confirmation, 1888. — Pierre Corneille ; Œuvres complètes, nouvelle édition, 1868. — Le grand Corneille ; Contrat de vente de ses biens au Val-de-la-Haye, le 5 octobre 1683, précédé d'un à propos sur son second centenaire, 1884. — La maison de campagne du grand Corneille au Petit-Couronne. — Saint Goutard, abbé, 26 novembre. — Documents et renseignements sur les questions actuelles, 1891. — Les Lectures. M. l'abbé Duval, premier chapelain des Dames Ursulines du Havre, 1887-1889. — Un curé d'Yvetot, écrivain ;*



*Notice bibliographique sur l'abbé Desjardins*, 1891. — *Nouvel hommage à M. Brianchon : Ses travaux, ses manuscrits* ; 1887. — *Étude sur une édition nouvelle des Œuvres oratoires de Bossuet par l'abbé Lebarcq* ; 1891. — *Allocution prononcée à la Cathédrale de Rouen, lors du mariage de M. Georges Tougard avec M<sup>lle</sup> Charlotte Henry* ; janvier 1884. — *Divers articles de critique littéraire publiés dans le Bulletin critique* ; 1888-1890.

Voir aussi Cochet, Coipel, Houlier, Langlois, Lemâtre, Lemonnier.

Travers. — *Étude sur Nicolas de Grouchy et son fils Timothée de Grouchy* ; Caen, 1878. — *Les restes de Christophe Colomb, étude critique* ; 1886. — *Gonzalve de Cordoue et Christophe Colomb d'après un drame espagnol*. — *Les Normands, la chicane et la potence d'après le dicton populaire*. — *A travers le vieux Caen, poésie* ; 1889. — *Les instruments de musique au XIV<sup>e</sup> siècle d'après Guillaume Machaut* ; Paris, 1882. — *Une promenade dans Paris en 1650, avec un poète burlesque* ; Caen, 1877. — *Excursions archéologiques dans les environs de Coutances et au Mont Saint-Michel* ; Caen, 1886. — *Les Sceaux ; à propos d'une récente publication* ; Caen, 1890. — *Le Sceau de Loja et la Sigillographie pittoresque, principalement en Espagne* ; 1885. — *Notes sur la Sigillographie du sud-ouest de la France* ; 1890. — *L'Enseignement de l'archéologie préhistorique*

*en Portugal, en 1890. — Essai historique sur l'élection des Papes ; Paris-Caen, 1875.*

Viète. — *Pointes et flèches typiques en silex de Fère en Tardenois (Aisne) ; 1891.*

---

# TABLEAU

de

L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE ROUEN

pour l'année 1892-1893.

---

## OFFICIERS EN EXERCICE

M. POAN DE SAPINCOURT, *Président.*

M. HOMAIS, *Vice-Président.*

M. BARBIER DE LA SERRE, *Secrétaire pour la classe des Sciences.*

M. P. LE VERDIER, *Secrétaire pour la classe des Lettres et des Arts.*

M. HÉRON, *Trésorier.*

M. DECORDE, *Archiviste.*

ANNÉE  
de  
réception.

## ACADÉMICIEN HONORAIRE

ANNÉE  
d'admission  
comme  
honoraire.

M.

1856. DE LÉRUE, Chef de Division honoraire à la Préfecture,  
place de la Motte, 3.

1886

## ACADÉMICIENS RÉSIDANTS

MM.

1841. VERRIER aîné ✱, Médecin-Vétérinaire honoraire, rue Thiers, 49.

1849. GLANVILLE (Léonce de), Inspecteur de la Société française pour  
la conservation des monuments historiques, rue Bourg-l'Abbé,  
19.

1853. BEAUREPAIRE (Ch. de Robillard de) ✱, Archiviste du départe-  
ment, rue Beffroy, 24.



1855. **BLANCHE** (Emmanuel), professeur à l'École préparatoire de médecine, directeur de l'École de botanique de Trianon, quai du Havre, 12.  
**DE PILLON DE SAINT-PHILBERT**, rue Saint-Gervais, 57.
1839. **DECORDE**, Avocat, ancien Adjoint au Maire de Rouen, rue de la Glacière, 2 bis.
1850. **HOUZEAU** ✱, Professeur de chimie à l'École supérieure des sciences, rue Bouquet, 17.
1863. **ESTAINTOT** (le comte Robert d'), Avocat, rue des Arsins, 9.  
**FRÈRE** (Henri), Avocat, rue Beauvoisine, 57.
1872. **LOTH** (l'abbé), Chanoine honoraire, Curé de Saint-Maclou, rue Martainville, 195.  
**LEVASSEUR** (Paul), Médecin en chef à l'Hôtel-Dieu, quai de Paris, 48.
1873. **ALLARD** (Paul), ancien Magistrat, rue de la Corderie, 12.
1874. **BOUTILLIER** (Louis), Géologue, à Roncherolles-sur-le-Vivier.
1875. **HÉDOU** (Jules), ancien Avoué au Tribunal civil, rue de la Chaîne, 19.  
**FRÈRE** (Samuel), Avocat, rue de Crosne, 19.
1876. **FÉLIX** ✱, Conseiller à la Cour d'appel, rue Étoupée, 33.
1878. **MARAIS** ✱, Avocat, rue des Arsins, 8.  
**SIMON**, Architecte, rue Bouquet, 8.
1879. **LORMIER**, Avocat, rue Racine, 15.
1881. **ADELINÉ** (Jules), Architecte, Aquafortiste, rue Eau-de-Robec, 36.  
**G. LE BRETON** ✱, Directeur du Musée d'Antiquités et du Musée céramique, rue Thiers, 25.
1882. **VACANDARD** (l'abbé), Aumônier au Lycée Corneillé, rue du Mau-lévrier.  
**LÉCHALAS**, Ingénieur des Ponts et Chaussées, quai de la Bourse, 13.  
**LEVAVASSEUR** (Charles), ancien Député, boulevard Cauchoise, 37.
1883. **HÉRON**, Professeur de lettres, rue du Champ-du-Pardon, 20.  
**LEBEL**, Conservateur du Musée de peinture, rue Thiers.
1884. **LEFORT** ✱, Architecte du département, rue Saint-André, 17.
1886. **NIEL** (Eugène), Propriétaire, rue Herbière, 28.  
**HOMAS**, Avocat, rue Thiers, 6.
1886. **FOUARD** (l'abbé), Professeur honoraire à la Faculté de théologie, au Boisguillaume, près Rouen.  
**POAN DE SAPINCOURT**, Ingénieur civil, rue Armand-Carrel, 33.

- BOURDON (l'abbé), Directeur de la Maîtrise de la Métropole, rue des Quatre-Vents, 2.
- ALLARD (Christophe), Avocat, ancien Magistrat, rue Saint-Nicolas, 32.
- PENNETIER, Docteur en médecine, Directeur du Musée d'histoire naturelle, impasse de la Corderie, 9.
1887. MERRY-DELABOST, Directeur de l'École de médecine et de pharmacie, Chirurgien-chef de l'Hôtel-Dieu et des Prisons, rue Ganterie, 74.
- ROBERTY ✱, Président de l'Église réformée, rue de Lenôtre, 28.
1888. DESCHAMPS (Louis), Filateur, rue Beffroy, 26.
- SAUVAGE (l'abbé), Chanoine honoraire, Intendant de la Fabrique, rue des Bonnetiers, 13.
- BARBIER DE LA SERRE, Inspecteur des Forêts, rue Beffroy, 24.
- LE VERDIER (Pierre), Avocat, rue Thiers, 22.
1889. CANONVILLE-DESLYS, Ingénieur civil, Professeur au Lycée Corneille et à l'École supérieure des Sciences et des Lettres, rue Beauvoisine, 26.
1890. SUCHETET, Propriétaire, rue Alain-Blanchard, 10.
1891. CHANOINE-DAVRANCHES, Avocat général à la Cour d'appel, place de l'Hôtel-de-Ville, 21.
- PREVOST (Gustave), ancien Magistrat, rue Chasselièvre, 42.
1892. GENEVOIX ✱, Notaire honoraire, rue Amédée-Méreaux, 6.
- LECAPLAIN ✱, Directeur de l'École préparatoire à l'Enseignement des Sciences et des Lettres, rue Dulong, 6.

## ACADÉMICIENS CORRESPONDANTS

## MM.

1828. BÉGIN, D.-M., Membre de la Société des Antiquaires de France, à Paris, rue du Dragon, 13.
1831. FORTIN (François), D.-M., à Évreux (Eure).
1838. VACHEROT, Membre de l'Institut, à Paris.
- MUNARET, D.-M., à Brignais, près Lyon (Rhône).
- LESCELLIÈRE-LAFOSSE, Médecin en chef de la maison centrale de détention, à Montpellier, rue de l'Ancien-Courrier, 22.
1840. BORGNET ✱, Professeur honoraire de mathématiques, boulevard Heurteloup, à Tours.
1843. MARCHAND (Eugène), Pharmacien, à Fécamp.
1844. LAMARE (vicomte E. de), D.-M., rue Cambacérès, 21, Paris.

1845. CARPENTIER-MÉRICOURT, D.-M., à Paris, rue Villedo, 6.
1846. BELHOMME, D.-M., place de la Madeleine, 17, Paris.
1847. BOILEAU DE CASTELNAU ✱, Médecin de la Maison centrale et du Lycée de Nîmes (Gard).
1848. BÉNARD (Charles), ancien Professeur au Lycée Monge, rue de l'Estrapade, 11, Paris.
1849. LE JOLIS, Archiviste de la Société des sciences naturelles de Cherbourg, rue de la Duché, 29.
1850. DU BREUIL, ancien Professeur d'arboriculture, à Lisieux (Calvados).
- CAHOURS ✱, Examineur à l'École polytechnique, Essayeur à la Monnaie, à l'hôtel des Monnaies, Paris.
1851. CLOS, Professeur de botanique, Directeur du Jardin des Plantes, allée des Zéphirs, 2, Toulouse.
- VINGTRINIER (Aimé), Bibliothécaire adjoint de la ville de Lyon, rue Neuve, 32, Lyon.
- EBRARD, D.-M., Médecin de l'hospice de Bourg (Ain).
1852. GUILLAUME, D.-M., à Dôle (Jura).
- MILLET, D.-M., Professeur à l'École de médecine, à Tours, quai Saint-Symphorien, 16.
- MOUCHON, Pharmacien, rue Royale, 11, Lyon.
1853. GIRAULT (Ch.), Professeur de mathématiques spéciales à la Faculté des sciences de Caen.
- MALLET ✱, Docteur ès-lettres, ancien Professeur de philosophie et ancien Recteur, rue de Bréa, 15, Paris.
- MEUREIN, Pharmacien, rue de Gand, 30, Lille (Nord).
- MAX-SIMON, D.-M., à Aumale (Seine-Inférieure).
1856. LE ROY D'ÉTIOLLES, D.-M., rue Saint-Lazare, 60, Paris.
1860. LEFEBVRE, ancien Professeur d'hydrographie, rue d'Artois, 22, Boulogne-sur-Mer.
1861. JOLIBOIS O ✱, ancien Conseiller d'État, rue Castellane, 8, Paris.
- GUISLAIN-LEMALE, Homme de Lettres, au Havre.
- BILLOT (Frédéric), Avocat, place du Sauvage, 8, Arles.
- FABRE-VOLPELIÈRE, D.-M., Pharmacien, rue Halle-Delacroix, 17, Marseille.
1862. COET, Pharmacien, Roye (Somme).
1864. MILLIEN (Achille), Homme de lettres, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).
- FRAGONARD ✱, Peintre à la manufacture de Sèvres.



- MOUGENOT, à Malzeville, près Nancy.
1865. DE LA TOUR-DU-PIN (le comte), Chimiste et Agronome, au château de Nanteau, près Nemours (Seine-et-Marne).
1867. CASTAN (Auguste) ✱, Bibliothécaire, Besançon.  
BOIVIN-CHAMPEAUX, ancien premier Président à la Cour d'appel de Bourges, à Champeaux, près Bernay (Eure).  
DUCHESNE (Léon), D.-M., cité Vanneau, rue de Varennes, 11, Paris.  
DE CALIGNY (le marquis), Membre de l'Académie des sciences, rue de l'Orangerie, 58, Versailles.
1868. DELISLE (Léopold) ✱, Membre de l'Institut, Directeur-Administrateur de la Bibliothèque nationale, Paris.
1873. REVOIL, Architecte, à Nîmes.
1874. MONTIER, Avocat, à Pont-Audemer.  
HARDY (Michel), à Périgueux.
1877. DE CAIX DE SAINT-AMOUR, rue Bonaparte, 13, Paris.  
TAUXIER ✱, Capitaine en retraite, boulevard de la Chapelle, 51, Amiens.  
BUCHÈRE ✱, Conseiller à la Cour d'appel, rue de Bourgogne, 63, Paris.
1878. VALLERY-RADOT, rue de Miromesnil, Paris.
1879. JUBÉ ✱, Inspecteur honoraire d'Académie, rue Delisle, 3, La Roche-sur-Yon (Vendée).
1882. LAUGÉE, Peintre d'histoire, boulevard Lannes, 15 bis, Passy-Paris.  
BRUNET-DEBAISNE, Aquafortiste, rue Étienne-Marcel, 33, Paris ; Orlando road Clapham Common, à Londres.  
LENEPVEU, Professeur au Conservatoire de musique, rue de Verneuil, 9, Paris.  
JOLY, Doyen de la Faculté des lettres, à Caen.  
MARGRY (Pierre) ✱, ancien Archiviste de la marine, rue l'Écluse, 9, Paris.  
TOUGARD (l'abbé), ancien Professeur à la Faculté de théologie, Mont-aux-Malades, près Rouen.  
MATINÉE ✱, Proviseur honoraire, à Saint-Lô, place du Champ-de-Mars, 24.  
ROUSSELIN ✱, D.-M., boulevard Bineau, 98, Neuilly-sur-Seine.  
DE BEAUREPAIRE (Eugène), Conseiller à la Cour d'appel de Caen, rue de Bosnière, 25.

1883. NEVEU-LEMAIRE ✱, premier Président honoraire, à Clamecy ●  
(Nièvre).  
LALANNE, Peintre et Graveur, rue Lafayette, 74, Paris.  
TARDIEU (Ambroise), Archéologue, historiographe de l'Auvergne,  
à Herment (Puy-de-Dôme).  
RIVIÈRE ✱, ancien Professeur au Lycée Corneille et à l'École  
supérieure des sciences, au Mesnil, par Blangy-le-Château  
(Calvados).  
FALLOY ✱, Commissaire de la marine, à Cherbourg (Manche).
1884. LEGAY, ancien Conseiller à la Cour de Rouen, aux Andelys.  
BEAUCOUSIN, Propriétaire, à Yvetot.  
MARTINET, Capitaine d'infanterie de marine, chaussée de la  
Muette, 6, Paris-Passy.  
DE LA REINTY (baron), Sénateur, boulevard Saint-Germain, 101,  
Paris.
1885. DES DIGUÈRES, au château de Sévigni, par Argentan (Orne).
1886. GRAVIER (Gabriel), au Petit-Quevilly, près Rouen.
1887. BOUCHER, Docteur en médecine, au Mont-Saint-Aignan, près  
Rouen.  
LEGRELLE (Arsène), Homme de lettres, à Pont-de-l'Arche (Eure).  
DESDEVISES DU DÉZERT, Professeur à la Faculté des Lettres, à  
Caen.  
GASTÉ (Armand), Professeur à la Faculté des Lettres, à Caen.  
JORET, Professeur de littérature étrangère à la Faculté des Let-  
tres, à Aix.  
CHAUTARD, Doyen de la Faculté catholique, boulevard Vauban, 50,  
à Lille.
1888. DE FORMIGNY DE LA LONDE, Président de l'Académie des Sciences,  
Belles-Lettres et Arts, rue des Carmes, 33, à Caen.
1889. DE LA SIZERANNE (Maurice), avenue de Villars, 14, à Paris.  
JOIN-LAMBERT, Conseiller général de l'Eure, château de Livet-  
sur-Authou, par Brionne (Eure), et rue de Penthievre, 24, à  
Paris.  
PORÉE (l'abbé), Curé, à Bournainville, par Thiberville (Eure).
1890. PORÉE (Jules), Docteur-Médecin, boulevard François-I<sup>er</sup>, 114, le  
Havre.
1891. DES MAISONS (le comte Robert), propriétaire, à Caumont (Eure).
1892. TRAVERS, ancien Conseiller de Préfecture, Correspondant du  
Ministère des Beaux-Arts, rue des Chanoines, à Caen.

## CORRESPONDANTS ÉTRANGERS

MM.

1844. GUASTALLA, Docteur-Médecin, à Trieste (Autriche).  
HALLEWELL, à Cambridge (Angleterre).  
1848. VILLAR DI MACIAS, Docteur ès-sciences, Professeur de chimie à  
l'Université de Salamanque (Espagne).  
SALVOLINI (Pellegrino), D.-M., à Venise (Italie).  
1856. CORNAZ, Chirurgien en chef de l'hôpital Portalès, à Neuchâtel  
(Suisse).  
RODA (Joseph), Dessinateur des jardins du roi d'Italie, à Turin  
(Italie).  
1861. THELENS, Botaniste et Minéralogiste, rue de Namur, à Tirlemont  
(Belgique).  
1865. D'ANGREVILLE DE BEAUMONT, à Saint-Maurice en-Vallais (Suisse).  
1886. DOGNÉE, Docteur en droit, à Liège (Belgique).  
1869. SANGIORGI, Professeur de législation, à Bologne (Italie).  
1883. WASHBURNE, ancien Ministre des États-Unis en France, à Chi-  
cago (Illinois), États-Unis d'Amérique.  
1885. FRÉCHETTE, Homme de lettres, à Montréal (Canada).  
1886. SULTZ (Benjamin), Homme de lettres, à Ottawa (Canada).  
1887. FOUCHER DE SAINT-MARTIN, Député au Parlement, à Quebec  
(Canada).  
1888. JAMMART DE BROUILLANT, avenue Louise, 118 (Bruxelles).
- 

## SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

- Abbeville.* Société d'Émulation (Somme).  
*Aix.* Société académique (Bouches-du-Rhône).  
*Amiens.* Académie des Sciences (Somme).  
— Société des Antiquaires de Picardie.  
*Angers.* Société industrielle (Maine-et-Loire).  
— Société d'Agriculture.  
*Angoulême.* Société d'Agriculture, Arts et Commerce de la Charente.  
*Beaune.* Société d'Archéologie, d'Histoire et de Littérature.  
*Beauvais.* Société de l'Athénée du Beauvaisis.  
*Belfort.* Revue d'Alsace.



*Bergues.* Société de l'Histoire et des Beaux-Arts de la Flandre maritime de France (Nord).

*Besançon.* Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts du Doubs.

— Société d'Agriculture et des Arts du Doubs.

— Société d'Émulation du Doubs.

*Bordeaux.* Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.

— Société de Médecine.

*Boulogne-sur-Mer.* Société d'Agriculture, du Commerce et des Arts.

— Bibliothèque de la ville.

*Bourg.* Société d'Émulation et d'Agriculture de l'Ain.

*Bourges.* Société des Antiquaires du Centre.

*Brest.* Société Académique.

*Caen.* Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.

— Association Normande.

— Société d'Agriculture et de Commerce.

— Société Linnéenne.

*Calais.* Société d'Agriculture, du Commerce, des Sciences et des Arts.

*Cambrai.* Société d'Émulation.

*Châlons-sur-Marne.* Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Marne.

*Châlons-sur-Saône.* Société d'Histoire et d'Archéologie.

*Châteauroux.* Société d'Agriculture de l'Indre.

*Cherbourg.* Société académique d'Agriculture, Sciences et Arts (Manche).

— Société des Sciences naturelles.

*Clermont-Ferrand.* Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.

*Dijon.* Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.

— Société de Médecine.

— Bibliothèque de la ville.

*Douai.* Société d'Agriculture, Sciences et Arts du Nord.

*Draguignan.* Société d'Agriculture et de Commerce du Var.

— Société d'Études scientifiques et archéologiques.

*Évreux.* Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Eure.

*Falaise.* Société d'Agriculture (Calvados).

*Guéret.* Société des Sciences naturelles et archéologiques de la Creuse.

*Havre.* Société havraise d'Études diverses.

*Lille.* Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts du Nord.

— Commission historique du département du Nord.

*Limoges.* Société d'Agriculture, des Sciences et des Arts.

— Société des Antiquaires.

*Lons-le-Saulnier.* Société d'Émulation du Jura.

*Lyon.* Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.

— Société d'Agriculture, Histoire naturelle et Arts utiles.

— Société de Médecine.

— Société Linnéenne.

*Mâcon.* Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres.

*Mans (Le).* Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe.

*Marseille.* Académie des Sciences, Lettres et Arts.

— Bibliothèque de la ville.

*Melun.* Société d'Agriculture de Seine-et-Marne.

— Société d'Archéologie, Sciences, Lettres et Arts.

*Montauban.* Société des Sciences, Agriculture et Belles-Lettres de Tarn-et-Garonne.

*Montbéliard.* Société d'Émulation du Doubs.

*Morlaix.* Société vétérinaire du Finistère.

*Moulins.* Société d'Émulation de l'Allier.

*Nancy.* Société des Sciences, Lettres et Arts de la Meurthe.

— Société centrale d'Agriculture.

*Nantes.* Société académique des Sciences et Arts de la Loire-Inférieure.

*Nîmes.* Académie du Gard.

*Niort.* Société libre des Sciences et Arts des Deux-Sèvres.

*Orléans.* Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts du Loiret.

— Société archéologique de l'Orléanais.

*Paris.* Société des Études historiques, ancien Institut historique de France, rue Gay-Lussac, 40.

— Institut des Provinces.

— Société de Géographie, boulevard Saint-Germain, 184.

— Société des Antiquaires de France, au palais du Louvre.

— Société centrale d'Agriculture.

— Société Philotechnique, au Palais-Royal.

— Bibliothèque du Muséum d'histoire naturelle.

*Perpignan.* Société d'Agriculture, Arts et Commerce des Pyrénées-Orientales.

*Poitiers.* Société académique d'Agriculture, Belles-Lettres, Sciences et Arts.

— Société des Antiquaires de l'Ouest.

*Puy (Le).* Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce de la Haute-Loire.

*Reims.* Académie des Sciences, Lettres et Arts de la Marne.

*Rouen.* Société centrale d'Agriculture de la Seine-Inférieure.

— Société centrale d'Horticulture.

— Société libre d'Émulation du Commerce et de l'Industrie de la Seine-Inférieure.

— Société de Médecine.

— Société des Pharmaciens.

— Société Industrielle.

— Société des Amis des Sciences naturelles.

— Société Normande de Géographie.

— Bibliothèque du Séminaire du Mont-aux-Malades.

*Saint-Étienne.* Société d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres de la Loire.

— Société de l'Industrie minérale.

*Saint-Quentin.* Société des Sciences, Arts, Belles-Lettres et Agriculture de l'Aisne.

— Société Industrielle et Commerciale.

*Toulouse.* Académie des Jeux floraux.

— Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres.

— Société de Médecine.

— Revue médicale.

*Tours.* Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres d'Indre-et-Loire.

*Troyes.* Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Aube.

*Valence.* Société de Statistique, des Arts utiles et des Sciences naturelles de la Drôme.

*Valenciennes.* Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Valenciennes (Nord)

*Versailles.* Société centrale d'Agriculture et des Arts de Seine-et-Oise.

— Société des Sciences morales, Lettres et Arts.

## SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES CORRESPONDANTES

*Amsterdam.* Académie royale des Sciences.

*Anvers.* Société des Sciences, Lettres et Arts.

— Académie d'Archéologie de Belgique.

*Berlin.* Académie royale des Sciences.

*Berne.* Bibliothèque de la ville.

*Brünn (Autriche).* Société des Sciences, Lettres et Arts.



- Bruxelles.* Académie royale de Médecine.  
— Académie royale des Sciences, Lettres et Arts de Belgique.  
*Cambridge et Boston.* American Academy.  
*Christiania.* Université royale de Norwège.  
*Colmar.* Société d'Histoire naturelle.  
*Copenhague.* Société royale des Antiquaires du Nord.  
— Académie royale des Sciences.  
*Dublin.* Société royale.  
*Florence.* R. Biblioteca nazionale.  
*Goerlitz.* Société des Sciences de la Haute-Lusace.  
*Gratz.* Société historique de Styrie (Autriche).  
*Kiew.* Société des Naturalistes attachés à l'Université impériale de Saint-Wladimir.  
*Liège.* Société royale des Sciences et des Arts.  
*Londres.* Société des Antiquaires, Burlington house, Piccadilly.  
*Luxembourg.* Société des Sciences nat. et mathématiques.  
*Metz.* Académie des Lettres, Sciences, Arts et Agriculture.  
*Manchester.* Société Littéraire et Philosophique.  
*Mexico.* Société Scientifique Antonio Alzate.  
*Milan.* Société royale des Sciences naturelles.  
*Modène.* Académie des Sciences, Lettres et Arts.  
*Moscou.* Société impériale d'Agriculture.  
*Mulhouse.* Société industrielle.  
*Munich.* Académie royale des Sciences de Bavière.  
*Odessa.* Société des Naturalistes de la Nouvelle-Russie.  
*Ottawa.* Société royale du Canada.  
*Palerme.* Académie des Sciences et Belles-Lettres.  
*Rio de Janeiro.* Musée national (Brésil).  
*Rome.* Académie des Sciences.  
*Strasbourg.* Société des Sciences, Agriculture et Arts de la Basse-  
Alsace.  
*Vienne.* Institut I. et R. géologique (Autriche).  
*Washington,* États-Unis d'Amérique. Smithsonian Institution.
-



# TABLE DES MATIÈRES

|                                                                                                                                                         | PAGES |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|
| <i>Procès-verbal de la Séance publique, tenue le 15 décembre 1892.</i>                                                                                  | 5     |
| <i>Discours de réception, de M. Lecaplain.....</i>                                                                                                      | 9     |
| <i>Le Transformisme et la Science positive, Réponse au discours de réception de M. Lecaplain, par M. l'abbé Vacandard, Président de l'Académie.....</i> | 31    |
| <i>Rapport sur le Prix La Reinty, par M. Henri Frère.....</i>                                                                                           | 59    |
| <i>Rapport sur le Prix Octave Rouland, par M. Paul Allard.....</i>                                                                                      | 67    |
| <i>Rapport sur le Prix Dumanoir, par M. Roberty.....</i>                                                                                                | 79    |
| <b>CLASSE DES SCIENCES</b>                                                                                                                              |       |
| <i>Compte rendu des travaux de la Classe des Sciences, par M. Barbier de la Serre, Secrétaire de cette Classe.....</i>                                  | 91    |
| <i>Historique du traitement des Forêts, par M. Barbier de la Serre..</i>                                                                                | 101   |
| <i>L'Église et l'État en Chine, par M. Louis Deschamps.....</i>                                                                                         | 113   |
| <b>CLASSE DES LETTRES</b>                                                                                                                               |       |
| <i>Rapport sur les travaux de la Classe des Lettres et des Arts, par M. P. Le Verdier, Secrétaire de cette Classe.....</i>                              | 129   |
| <i>Discours de Réception de M. Genevoix.....</i>                                                                                                        | 139   |
| <i>La Morale dans le Roman contemporain, Réponse au Discours de réception de M. Genevoix, par M. l'abbé Vacandard, Président..</i>                      | 183   |
| <i>P.-A. Chéruel, Notice par M. Le Verdier, Secrétaire de la Classe des Lettres.....</i>                                                                | 199   |
| <i>Jules Michel, par M. Hédou.....</i>                                                                                                                  | 211   |
| <i>Le Chat d'après les Japonais, par M. Adeline.....</i>                                                                                                | 245   |
| <i>Trois Comédies patriotiques et la Censure théâtrale sous le Premier Empire, par M. Paul Allard.....</i>                                              | 267   |
| <i>Un plan d'éducation au XIV<sup>e</sup> siècle, par l'abbé Sauvage.....</i>                                                                           | 281   |
| <i>Un Procès criminel à la Haute Justice de l'Abbaye de Montivilliers, en 1493, par M. Ch. de Beaurepaire.....</i>                                      | 299   |
| <i>Quelques Charités Normandes, par M. Chanoine-Davranches.....</i>                                                                                     | 321   |



|                                                                     |     |
|---------------------------------------------------------------------|-----|
| <i>Une Modification de la prononciation française, par l'abbé</i>   |     |
| <i>Tougard .....</i>                                                | 375 |
| <i>Les Bons Vieux, par M. De Lérue.....</i>                         | 383 |
| <i>Grand-Père, par le même .....</i>                                | 385 |
| <i>Prix proposés pour les années 1893, 1894 et 1895 .....</i>       | 387 |
| <i>Table bibliographique des ouvrages offerts à l'Académie pen-</i> |     |
| <i>dant l'année 1891-1892.....</i>                                  | 391 |
| <i>Tableau de l'Académie pour l'année 1892-1893.....</i>            | 401 |

---

---

ROUEN

DE L'IMPRIMERIE CAGNIARD

---













